



■ Paris-Alger : parcours d'expulsé

De la gare ferroviaire de Roissy II, déserte, au centre de rétention administrative d'Arcen (Bouches-du-Rhône) puis au *Tareq-Ziyad*, le bateau algérien qui relie Marseille à Alger, le parcours mouvementé d'un sans-papiers expulsé.

p. 12 et 13

■ M. Schröder recule

Après son échec électoral en Hesse, le gouvernement allemand a annoncé qu'il devrait modifier le projet de réforme du code de la nationalité. D'autres réformes sont compromises.

p. 4 et notre éditorial p. 14



■ L'adieu aux camarades

A l'occasion de la sortie du film *Disparus*, où Gilles Bourdos évoque la saga des premiers âges du trotskisme, Francis Marmande a rencontré Vlady Kibaltchich, fils du révolutionnaire Victor Serge. Entretien.

p. 28

■ Jordanie : l'épreuve du pouvoir

Aux obsèques d'Hussein de Jordanie, Américains et Européens ont promis des aides financières au roi Abdallah.

p. 2

■ 2010, la France ferroviaire

Jean-Claude Gayssot a présenté, lundi, son plan de développement du réseau ferroviaire français pour les dix ans à venir. Un investissement de 120 milliards de francs.

p. 10

■ La mort d'Iris Murdoch

En vingt-sept livres, elle était devenue « une des romancières préférées de la Grande-Bretagne ». Iris Murdoch est décédée lundi 8 février à Oxford.

p. 29

■ A la table d'un naufragé

Robinson Crusoe fait son marché. La chronique de Jean-Pierre Quélin.

p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 Esc ; République, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 210 - 7,50 F

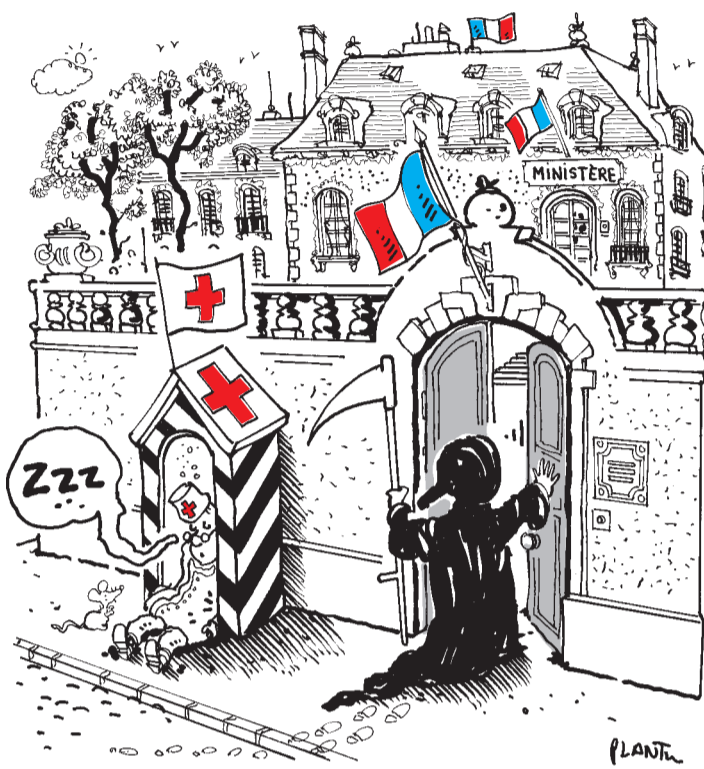


Procès du sang : l'inquiétude des politiques

● Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devant la Cour de justice ● Le Président Le Guehec souligne les particularités « surréalistes » de la procédure ● Les élus redoutent que ce procès accentue la fracture avec l'opinion ● Beaucoup regrettent d'avoir mis en place cette procédure

LE PROCÈS de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé a commencé, mardi 9 février, devant la Cour de justice de la République dans l'affaire du sang contaminé. En ouvrant les débats, le président Christian Le Guehec a déclaré : « Je dois signaler que nous sommes tous conscients que la procédure prévue par la Constitution et par la loi organique présente certaines particularités et curiosités, qu'elle est à certains égards impressionniste, voire surréaliste. » La première journée de cette audience, qui a lieu au Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber, à Paris, sera consacrée à la lecture de l'arrêt de renvoi, aux premières interventions des anciens ministres et à l'audition des familles des victimes, entendues comme témoins car elles ne peuvent se constituer parties civiles.

Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé comparaissent pour « homicides involontaires » et « atteintes involontaires à l'intégrité physique ». La justice leur reproche d'avoir mis en place avec retard une sélection des donneurs de sang,



d'avoir privilégié, pour des raisons économiques, le test de dépistage de Diagnostics Pasteur aux dépens du test américain Abbott, et d'avoir laissé distribuer, en 1985, des produits contaminés par le virus du sida aux hémophiles.

La droite, qui avait violemment dénoncé, dans les années 1991-1993, l'attitude des trois anciens ministres socialistes, se montre aujourd'hui nettement plus circonspecte. L'ancien ministre RPR Eric Raoult s'est ainsi excusé publiquement d'avoir « dit personnellement un certain nombre de bêtises » tandis que Charles Pasqua a appelé chacun à « faire preuve de sérénité ».

Beaucoup d'élus s'inquiètent des conséquences de ce procès et redoutent qu'il aggrave la fracture entre l'opinion publique et le monde politique. Certains regrettent même d'avoir mis en place la procédure de jugement des anciens ministres en votant, en 1993, la loi constitutionnelle sur la Cour de justice de la République.

Lire pages 6 et 7

« Motus et bouche cousue » pour les agents du ministère de l'emploi

LES FONCTIONNAIRES et agents publics de l'administration du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, sont fermement invités à éviter les oreilles indiscrettes et même à ne plus ouvrir la bouche. Ils devront, au moins, faire preuve « d'une vigilance redoublée » dans leurs relations avec les organes de presse. Dans une circulaire datée du 5 janvier et « relative aux droits et obligations » des agents du ministère de l'emploi et de la solidarité « dans leurs relations avec les médias », la directrice de l'administration générale, agissant au nom de Martine Aubry, leur adresse un pressant rappel à l'ordre.

Il s'agit d'apporter « les adaptations et compléments nécessaires » aux règles en vigueur en raison des missions particulières du ministère et du « retentissement » que les interventions de ses agents « peuvent susciter dans l'opinion publique ». En clair, parce que l'emploi et le droit du travail sont des sujets sensibles, les « obligations » des agents sont « renforcées ». Ainsi, s'agissant

des demandes d'information émanant de la presse, plus question de répondre directement.

En ce qui concerne les articles d'actualité, souligne la circulaire, « il appartient au fonctionnaire contacté de saisir le directeur départemental, lequel en informe le préfet. En accord avec celui-ci, le directeur départemental saisit le directeur régional ». Par ailleurs, « lorsque la demande d'information porte sur des données économiques ou statistiques », le fonctionnaire doit « apprécier la suite à donner, après avoir saisi, si nécessaire, le directeur ou chef de service compétent ».

Les choses se compliquent encore en cas de demande d'entretien. « L'agent sollicité doit d'abord s'informer avec précision de la nature des questions qui lui seront posées, puis il doit saisir sa hiérarchie », le directeur départemental, qui en avise à nouveau le préfet et, le cas échéant, le directeur régional « pour décision préalable ». Lorsque ces différents échelons « estiment que les sujets prévus par l'entretien risquent de mettre en

cause les intérêts publics supérieurs ou la politique générale du gouvernement », ils « peuvent » prendre contact avec le cabinet de la ministre. « Par conséquent, souligne la circulaire, sauf autorisation expresse de sa hiérarchie, un fonctionnaire ne peut se prêter librement à une interview portant sur le fonctionnement du service auquel il appartient ou sur des problèmes dont il a la charge. »

Quant aux agents investis d'un mandat syndical, « même s'ils sont autorisés à une plus grande liberté de parole », ils « ne peuvent, dans l'exercice de leurs droits syndicaux et, à plus forte raison, en dehors de cet exercice, faire état de faits et d'informations dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice ». Il leur faudra donc tourner la langue sept fois dans la bouche avant d'oser un mot. Nous dirions même plus : « Motus et bouche cousue », comme diraient les Dupont (d).

Caroline Monnot

Lire page 17

Football anglais coupé du peuple

UN RAPPORT, commandé par le gouvernement de Tony Blair, dénonce les effets de la domination par l'argent des clubs de football anglais. Le document établit que « le travail social a été marginalisé à mesure que les considérations commerciales devenaient prioritaires ». Les grands du championnat et certains de leurs joueurs ne répondent plus à leurs obligations sociales, visites d'écoles ou d'hôpitaux, parrainages... Le football anglais risque ainsi de se couper de ses racines populaires. Dans ce climat, l'équipe nationale doit affronter, mercredi 10 février, à Wembley, les champions du monde français.

Lire page 23

Fonctionnaires : M. Jospin sur un terrain miné

L'AFFAIRE est entendue, les ronds-de-cuir vont devenir des salariés performants. Oubliés, l'emploi à vie et la grille des salaires, les corps et les échelons. Bannis, la pléthore réglementaire, l'irrésistible progression des dépenses de l'Etat et le monopole exercé sur des pans entiers de l'économie. Pour rendre les services publics plus efficaces et réduire le fossé qui se creuse entre fonctionnaires protégés et salariés soumis à la mondialisation, le gouvernement et le Parlement ont décidé d'abolir progressivement le statut de la fonction publique et de mettre les agents de l'Etat en concurrence avec les employés du privé : dans quelques années, le fonctionnaire aura vécu...

Que les fonctionnaires se rassurent : ce projet inspiré du *new public management* en vogue dans certains pays anglo-saxons n'a pas été concocté dans le huis clos d'un séminaire animé par Lionel Jospin. Il ne figure pas non plus au programme du Parlement. Et si Alain Madelin en a rêvé, le président de Démocratie libérale n'a jamais osé proposer une telle révolution. Cette réforme radicale, quoique progressive, sera introduite en Suisse, et plusieurs cantons ont déjà pris les devants. Au moment où des dis-

cussions vont s'ouvrir en France sur la baisse du temps de travail dans la fonction publique, voilà donc qu'apparaît... l'« horreur helvétique », dernier avatar de l'« horreur économique » dénoncée par les penseurs antilibéraux. Malgré la prudence de M. Jospin, les conflits risquent de se multiplier entre les fonctionnaires et le gouvernement, qui doit publier, mercredi 10 février, le rapport sur le temps de travail dans la fonction publique commandé, il y a un an, à Jacques Roché. Certes, la gauche n'a pas eu de mal à capitaliser les erreurs - pour ne pas dire la brutalité - de la droite vis-à-vis de cette catégorie, et sa philosophie « anti-fonctionnaires ».

Les 4,5 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux n'ont pas oublié les propos de M. Madelin, éphémère ministre de l'économie et des finances, sur les « privilèges » dont ils bénéficieraient ; ni la volonté d'Alain Juppé de débarrasser la fonction publique de sa « mauvaise graisse » - entendez les sureffectifs ; et encore moins le gel de leurs traitements en 1996.

Jean-Michel Bezat

Lire la suite page 14

L'amour baroque



WILLIAM CHRISTIE

LES ARTS FLORISSANTS, l'une des plus célèbres formations de musique baroque, fête ses vingt ans. Son fondateur, William Christie, rappelle, dans un entretien au *Monde*, ses débuts quand il vivait « d'amour et d'air pur », son désir de « ressusciter des partitions du grand patrimoine français », ses difficultés à « séduire les maisons de disques et les critiques », avant la conquête d'un public fervent.

Lire page 27

International.....	2	Tableau de bord.....	20
France-Société.....	6	Aujourd'hui.....	23
Régions.....	10	Météorologie-Jeux.....	26
Horizons.....	12	Culture.....	27
Carnet.....	16	Guide culturel.....	29
Entreprises.....	17	Abonnements.....	30
Emploi/annonces.....	18	Communication.....	31
Communication.....	19	Radio-Télévision.....	31

PROCHE-ORIENT Hussein de Jordanie a été inhumé, lundi 8 février à Amman, lors de funérailles qui ont uni dans le deuil les Jordaniens et des dirigeants du monde

entier et permis un rassemblement sans précédent de personnalités du Proche-Orient. La présence la plus remarquée aura sans doute été celle du président syrien, Hafez El Assad,

dont les liens avec le roi Hussein ont constamment été sous tension. ● LE MONARQUE a été enterré dans le cimetière familial hachémite, sur une colline du centre d'Amman. ● LES

ÉTATS-UNIS, qui étaient représentés par le président Bill Clinton, et trois de ses prédécesseurs (George Bush, Jimmy Carter et Gerald Ford), et pour qui la Jordanie est un parte-

naire-clé dans la région, se sont engagés à soutenir le roi Abdallah, qui a fait bonne impression à l'ensemble des personnalités étrangères réunies à Amman.

Le roi Abdallah de Jordanie confronté à l'épreuve du pouvoir

Le pays est étranglé par sa dette, le chômage touche près de 30 % de la population active, la croissance est pratiquement nulle et l'aide financière promise par Bill Clinton et les Européens ne paraît pas suffisante pour régler les problèmes qui s'amoncellent

AMMAN

de notre envoyé spécial

S'il a pu contempler la longue procession des chefs d'Etat et de gouvernement qui ont suivi son cercueil, le roi Hussein a dû avoir du mal à réprimer un sourire ironique, ou peut-être même un petit sentiment d'orgueil. Il y avait là, côtoyant ses alliés américains et britanniques de toujours, des adversaires peu tendres pour une dynastie à leurs yeux trop inféodée à l'Occident et même d'anciens ennemis qui tentèrent à plusieurs reprises de le renverser, voire de l'assassiner. Il y avait là aussi – surprise du jour – le président syrien Hafez El Assad, sorti de son bunker pour présenter les condoléances d'un pays souvent accusé d'ingérence et de tentatives de déstabilisation de la Jordanie. Il y avait là, enfin, une forte délégation israélienne, comprenant un premier ministre, Benjamin Nétanyahou, dont les efforts pour freiner le processus n'ont pas renforcé la position d'une monarchie que ses opposants accusent d'avoir signé un marché de dupes en faisant la paix avec son voisin.

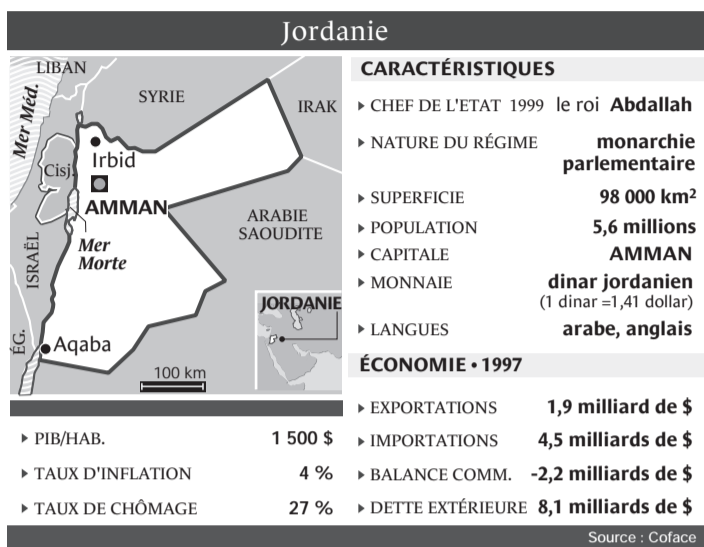
Tous ces gens – plusieurs centaines de personnes au coude-à-coude durant des heures – ont profité de ces funérailles mondiales pour parfois aussi faire avancer les dossiers en cours. Apparemment ils reviennent d'Amman rassurés : le régime hachémite ne devrait pas souffrir du changement qu'il vient de subir et la région ne devrait pas en être bouleversée. Le nouveau

monarque, pensent-ils, est bien en place et la politique du pays ne devrait pas brutalement changer de cap. C'est ce que, globalement, le roi Abdallah leur a à nouveau assuré lorsqu'ils sont allés lui présenter leurs condoléances, après la mise en terre du défunt.

ROI DE CONSENSUS

Dans une courte déclaration à la presse française, après les obsèques, Jacques Chirac s'est ainsi félicité de « l'excellente façon » dont les institutions jordaniennes avaient continué à fonctionner. Le nouveau souverain, a-t-il ajouté, est « un roi sur lequel on peut mettre sa confiance et son soutien. Il a les épaules larges. Il assumera le pouvoir dans la continuité, au mieux des intérêts de la Jordanie et de la région ». Autrement dit, la Jordanie poursuivra ses douloureuses réformes économiques et politiques et, surtout, ne remettra pas en cause sa bienveillance à l'égard de son voisin israélien.

Propos de circonstance ? Un peu sans doute. Mais aussi soulagement visible. Ce nouveau roi, que personne ne connaissait bien, n'a, pour le moment, pas commis de faute. A l'évidence, la réunion de dizaines de chefs d'Etat, avec toutes les contraintes d'emploi du temps et de sécurité qu'elle implique, a été organisée par un appareil administratif que la mort du roi Hussein n'a pas paralysé. Les centaines de journalistes attirés par l'événement ont pu opérer dans des conditions fort hono-



rables. Bref, avant comme après la mort du roi Hussein, la Jordanie semble fonctionner plutôt mieux que ses voisins arabes.

Mieux, son nouveau souverain intronisé sans heurt, dans le respect des règles constitutionnelles, a su calmer les appréhensions nées des circonstances de sa récente nomination comme prince héritier. Il a su assumer ses nouvelles fonctions en donnant l'image d'un roi de consensus, réunificateur d'une famille royale secouée par une brutale redistribution des cartes, deux semaines à peine avant la mort du roi Hussein. Les chefs d'Etat de passage ont ainsi remarqué le rôle privilégié joué auprès du roi Abdallah par son oncle le

prince Hassan, l'ex-futur roi. A leur yeux, c'est là une garantie de continuité, l'indication que les acquis et les compétences du plus vieux serviraient à la formation du plus jeune.

« Pour gouverner ce pays il faut quelque chose de fort, quelque chose de stable », confiait, il y a deux semaines, un ancien premier ministre, alors inquiet du limogeage du prince Hassan. Selon lui, Abdallah, qui n'était alors que le nouveau prince héritier, ne faisait pas le poids. Il devrait être aujourd'hui rassuré, comme le sont tous ceux qui, à l'étranger, avaient noué des contacts privilégiés avec le prince Hassan, qui fut si longtemps l'héritier désigné de la couronne.

L'avenir de la Jordanie ne dépend pourtant pas des jeux de pouvoir à l'intérieur du palais. Etranglé par sa dette et son plan de réajustement structurel, alourdi par un chômage qui touche 25 % à 30 % de la population active, le pays, dont la croissance aujourd'hui ne dépasse pas 0,1 %, devra faire rapidement des choix, alors que l'argent que lui envoient ses émigrés, source de revenus essentielle, commence à faire défaut. La Jordanie, qui ne produit pas une goutte de pétrole, a fondé tout son développement sur l'or noir, grâce à la main-d'œuvre qu'elle exporte dans les Etats du Golfe. La longue chute du baril du pétrole met en péril ses revenus et le modèle de développement qui y est attaché, sans que la Jordanie, pour le moment, ait trouvé un modèle alternatif. Quant à l'aide financière promise par Bill Clinton et les Européens, son importance ne paraît pas devoir être suffisante pour rapidement régler les difficultés qui s'amoncellent.

PROBLÈMES INTERNATIONAUX

L'autre grand problème jordanien touche ses deux voisins irakien et israélien. L'intensification des échanges avec ces deux pays aurait pu fonder une nouvelle politique de développement et assurer l'enracinement économique de nouvelles couches sociales. Las, le marché irakien est dévasté par l'embargo consécutif à la guerre du Golfe et les relations commerciales avec Israël n'ont jamais réel-

lement décollé. Le port jordanien d'Aqaba, sur la mer Rouge, qui constituait le poumon maritime de Bagdad durant la guerre contre l'Iran, assurant à la Jordanie de substantielles retombées, fonctionne aujourd'hui au ralenti. Quant aux échanges avec Israël, ils demeurent largement inférieurs aux échanges entre le royaume et la Cisjordanie sous administration palestinienne.

En dépit d'une paix spectaculairement signée en 1994, Israël, pensent de nombreux Jordaniens, n'a pas changé sa façon de voir, continuant de tourner prioritairement son regard vers l'ouest plutôt que vers l'est. Ils constatent qu'Israël pleure le roi disparu, à qui il doit une certaine tranquillité d'esprit, mais que rien n'est fait pour redéployer les relations économiques entre les deux pays. L'enlisement du processus de paix israélo-palestinien, largement attribué au camp israélien, ne fait, du coup, que conforter le désenchantement ambiant, donnant du crédit à ceux qui n'y ont jamais été favorables.

C'est là tout le problème de la Jordanie : ses difficultés dépendent dans une large mesure de facteurs internationaux, sur lesquels le gouvernement d'Amman a moins de prise que le président Clinton. Le même qui proclame tous les jours combien une Jordanie prospère et en paix est essentielle pour la stabilité de la région.

Georges Marion

Tourné vers La Mecque, allongé sur le côté droit, Hussein a été enterré au cimetière royal de Raghdan

AMMAN

de notre envoyé spécial

Amman a vécu, lundi 8 février, deux cérémonies : l'officielle et la populaire. La première fut im-

REPORTAGE

De nombreux soldats versèrent discrètement une larme

pressionnante par le nombre de chefs d'Etat et de gouvernement venus honorer l'un des leurs, hissé au rang de champion de la paix, dans une région où, plus que partout ailleurs, le mot possède une exceptionnelle valeur d'évocation. La seconde fut plus angoissée, parfois brouillonne et souvent émouvante, réunissant des milliers de Jordaniens – essentiellement des hommes –, rassemblés pour pleurer un monarque respectueusement désigné sous l'appellation désuète de « notre » roi. Jamais ces deux cérémonies ne se sont croisées, sans doute de par la volonté des autorités d'Amman, qui éprouvaient quelques inquiétudes quant à la protection des dizaines d'invités de marque venus rendre un dernier hommage à Hussein de Jordanie. Ce

souci constant explique le spectaculaire déploiement de milliers de soldats et de policiers, sinon plus, tout au long des quelque 20 kilomètres de parcours qu'emprunta le cortège funèbre. Au point que l'on pouvait parfois croire que c'était l'armée qui rendait hommage à son roi et premier général.

Lundi matin, lorsque le jour se leva, la pluie avait cessé, mais un froid piquant balayait les avenues. Sur des kilomètres, on ne voyait que les bérêts rouges, verts, pourpres ou noirs des soldats, alignés face à une foule clairsemée, fusils croisés sur la poitrine. Loin du centre, aux environs du palais de Bab el Salam d'où devait partir le convoi funèbre, la foule était largement moins dense que les militaires censés la contenir. Au rond-point dit du Huitième Cercle, à l'ouest de la capitale, la concentration se faisait déjà plus forte. Les hommes arboraient le traditionnel keffieh à damiers rouges et blancs.

« DIEU AIME HUSSEIN ! »

L'atmosphère était disciplinée, quasi silencieuse. Parfois un homme scandait une invocation, reprise aussitôt en chœur par ses voisins, et amplifiée encore si une caméra de télévision montrait le bout de son objectif. « Hussein aime Dieu et Dieu aime Hussein ! », criait un jeune homme juché, poing levé, sur les épaules d'un camarade. Ses voisins reprenaient. De l'autre côté de la rue, quelques femmes en foulard pratiquaient le même rite. La foule se raidit lorsque s'approcha le cortège : onze véhicules rouges, découverts, chargés de soldats figés, entourant un douzième véhicule transportant le cercueil du roi Hussein recouvert d'un drapeau. Trois hélicoptères survolaient le convoi.

Le passage des véhicules ne durait que quelques secondes, ponctué de cris et de sanglots. De nombreux soldats versèrent discrètement une larme, puis se dirigèrent vers un autre point de la ville. La foule fit de même, cou-

rant pour croiser à nouveau le cortège, quelques centaines de mètres plus loin. Les mêmes scènes se répétèrent sur les principales avenues de la ville. Lorsque le cortège, parti depuis près de deux heures du palais de Bab el Salam parvint enfin, de l'autre côté de la ville, aux portes du palais royal de Raghdan, où l'attendaient les dignitaires étran-

A l'extérieur du bâtiment, on discutait, on cherchait à éviter ou, au contraire, à accepter de surprenantes rencontres. Nayef Hawatmeh, chef du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDPLP), organisation installée à Damas et radicalement hostile à la politique de Yasser Arafat, serra la main du président israélien, Ezer Weizman. « Vous

Boris Eltsine, titubant, rate une partie des cérémonies

Le président Boris Eltsine est rentré, lundi soir 8 février, à Moscou, après avoir fait un rapide aller-retour dans la journée à Amman pour assister à une partie des funérailles du roi Hussein de Jordanie. Après un vol de quatre heures, il est reparti directement à la maison de repos de Barvikha, près de Moscou, où il poursuit sa convalescence, après un séjour de deux semaines à l'hôpital pour un ulcère saignant en janvier. Apparu titubant et soutenu par ses gardes sur certaines images de télévision, il a quitté la Jordanie avant la fin des cérémonies de funérailles. La présidence russe a démenti des informations en provenance d'Amman selon lesquelles M. Eltsine aurait reçu une aide médicale d'urgence avant de quitter la capitale jordanienne. D'après le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov, il a eu des échanges « actifs et intensifs » avec les présidents américain et français, Bill Clinton et Jacques Chirac, ainsi qu'avec le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

gers, des dizaines de milliers de Jordaniens étaient cette fois rassemblés, face à des milliers de soldats visiblement débordés. Ce furent là les seuls moments de désordre, rapidement surmontés par une troupe qui dégagait sans ménagement l'artère conduisant à l'entrée nord du palais.

A l'intérieur du palais, l'atmosphère était nettement plus courtoise. Tour à tour, les chefs d'Etat défilèrent devant le cercueil posé sur une table : le président Clinton accompagné de trois anciens présidents américains, Benjamin Nétanyahou flanqué d'Ariel Sharon, Jacques Chirac et Bernard Kouchner, Tony Blair, Gerhard Schröder, et, le plus surprenant de tous, le Syrien Hafez El Assad, que personne n'attendait aux obsèques d'un homme qu'il ne portait pas dans son cœur. Hormis celles qui étaient chef d'Etat, les femmes, dont les épouses des invités, n'avaient pas été autorisées à assister à la cérémonie.

êtes un homme de paix, qui travaille pour la paix au Moyen-Orient », aurait dit le premier au second, à en croire un collaborateur du président Weizman. Rien de tel ne s'est produit entre le président américain et le modeste (et quasi inconnu) représentant irakien, le vice-président Taha Mohiedine Maarouf, ou le président du Soudan, Omar El Béchir. Le président turc, Suleyman Demirel, n'a apparemment pas salué non plus le président chypriote, Glafcos Cléridès, dont une partie du pays est occupée par les troupes d'Ankara.

Tourné vers La Mecque, allongé sur le côté droit, le roi Hussein a été enterré dans le cimetière royal du palais de Raghdan, à côté de son père et de son grand-père, Abdallah, fondateur d'un royaume né, en 1946 seulement, sur les ruines de l'Empire ottoman.

G. M.

Un partenaire-clé des Etats-Unis pour les négociations au Proche-Orient

WASHINGTON

de notre correspondant

Les liens personnels qui unissaient Bill Clinton à Hussein de Jordanie n'expliquent pas à eux seuls le vibrant hommage rendu au souverain défunt par le président américain et les efforts déployés pour aider le nouveau roi Abdallah à endosser la difficile succession de son père. Les Etats-Unis accordent une place importante à la Jordanie dans le processus de paix au Proche-Orient et n'ont aucune raison de ne pas assister leur allié le plus fidèle dans le monde arabe. Armin Meyer, ancien chargé d'affaires américain à Bagdad en 1947, a rappelé, dans le *Washington Post*, qu'Abdallah, le grand-père de Hussein, lui avait demandé de transmettre à Washington le message suivant : vous pouvez compter sur moi pour vous aider à résoudre la question palestinienne.

Un président en exercice et trois anciens présidents se sont penchés sur le trône du nouveau roi Abdallah. Ronald Reagan, le quatrième encore en vie – qui n'avait jamais vraiment apprécié Hussein – souffrant de la maladie d'Alzheimer, n'a pu se déplacer. Bill Clinton a évoqué, en des termes émouvants, une amitié au demeurant sincère. Il a également rappelé le montant de l'aide américaine, 220 millions de dollars (dont un tiers d'assistance militaire) pour 1999, 225 millions pour l'an 2000 ; de 1952 à 1995, elle a dépassé 1,5 milliard. Washington compte aussi débloquer les crédits prévus par le Memorandum de Wye River et qui sont actuellement gelés en raison de l'impasse du processus de paix, soit 300 millions, échelonnés sur plusieurs années.

ASSURER LA TRANSITION

En outre, Washington a demandé aux institutions internationales – le président de la Banque mondiale voyageait dans le 747 présidentiel – et aux autres pays occidentaux une compréhension plus grande pour les difficultés économiques de la Jordanie. Cette requête s'adressait aussi aux « frères » des monarchies pétrolières arabes, riches certes mais dont certaines, comme le Ko-

weït, ont eu du mal à oublier que le « petit roi » avait choisi le mauvais camp, celui de Saddam Hussein pendant la guerre du Golfe. La mort de Hussein devrait faciliter les choses, son successeur n'étant pas associé aux affaires à l'époque.

Il s'agit pour les Etats-Unis de tout faire pour assurer la transition et garantir la stabilité d'un allié solide, même s'il n'a pas toujours été fidèle. Dès la nomination du prince Abdallah comme successeur désigné, la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright était venue lui apporter l'onction américaine. D'autant que le prince Hassan, frère de l'ancien roi et dauphin pendant trente-quatre ans, semble avoir été jugé par trop indépendant par l'administration américaine. D'après l'éditorialiste du *Washington Post*, Jim Hoagland, en général bien informé, le représentant de la CIA à Amman supportait mal le prince Hassan et les Etats-Unis n'auraient pas été étrangers à la dernière décision du roi Hussein.

La CIA a souvent été citée au cours du long règne de Hussein. Jusqu'à la fin des années 70, la CIA a accordé une assistance discrète au royaume, partenaire-clé dans la région, et qui avait besoin d'une importante aide étrangère pour survivre sur les plans économique et militaire à des adversaires autrement plus puissants.

En 1990-1991, Hussein fit faux-bond à l'alliance anti-irakienne organisée par le président George Bush. La défaite de Saddam Hussein et les sanctions draconiennes décrétées contre Bagdad ont eu un impact catastrophique sur la Jordanie, mal compensé par la reprise, plus tard, de l'aide américaine. Mais son habileté coutumière a permis à Hussein de se rattraper, après une courte brouille avec Washington. Il a su se rendre indispensable à Bill Clinton, en jetant son poids dans la balance à Wye, à l'automne 1998. Cet ultime coup de main n'a pas été oublié. Reste à savoir de quel poids pèse la Jordanie face au partenaire incontournable des Etats-Unis dans la région, Israël.

Patrice de Beer

OISE

L'anglais à Oxford

L'anglais à Dublin

L'anglais à Bristol

L'allemand à Heidelberg

L'anglais à Cambridge

L'anglais aux USA

OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Avec logement en famille, voyage et loisirs.

Bordeaux 05 57 92 34 12 Lille 03 20 40 28 38

Lyon 04 78 24 60 74 Paris 01 44 19 66 66

Remmes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 88 45 38 00

L'ONU exhorte l'Éthiopie et l'Érythrée à mettre fin aux hostilités

La dégradation du climat politique et les différends territoriaux ont provoqué un conflit armé

Entre l'Érythrée et l'Éthiopie, les combats ont repris. Mardi matin 9 février, l'aviation d'Addis Abeba aurait bombardé Laili Deda, un village

qui abrite quelques centaines d'Érythréens expulsés l'an dernier d'Éthiopie, faisant plusieurs morts. Les Nations unies et l'Organisation de

l'unité africaine s'efforcent de favoriser une issue diplomatique au conflit entre les deux anciens alliés.

LES COMBATS s'étendent à la frontière – contestée – entre l'Éthiopie et l'Érythrée, dans la corne de l'Afrique. Lundi 8 février, selon un communiqué publié par l'Érythrée, les forces éthiopiennes ont lancé une double offensive : la première, sur le front ouest, dans la région de Badme, « en utilisant des hélicoptères d'assaut et des avions de chasse » ; la seconde, sur le front central, à Alitena. Légèrement à l'ouest de cette dernière zone, l'artillerie lourde éthiopienne est également entrée en action détruisant une station radar. « L'armée éthiopienne a pris des positions militaires clés », a indiqué de son côté le gouvernement éthiopien qui, pour la première fois, a admis avoir eu recours à l'aviation.

Depuis la reprise des combats, samedi 6 février, les deux capitales se livrent une guerre des communiqués. Selon l'Érythrée, l'armée éthiopienne a subi des « défaites désastreuses ». « Deux brigades [4000 hommes environ] ont été complètement mises en déroute et deux autres ont subi des pertes sévères », a affirmé à Asmara le ministre des affaires étrangères. Les autorités éthiopiennes alignent, elles, les « succès » remportés par leur armée.

PLAN DE PAIX DE L'OUA

Face à cette escalade, les appels à l'arrêt des hostilités se multiplient. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a exhorté dimanche les deux belligérants à trouver une solution politique à leur conflit frontalier. « La poursuite des



Le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée oppose deux armées qui se sont largement approvisionnées dans les pays est-européens. Au début de 1998, l'Éthiopie, dont l'armée, forte de 120 000 hommes et secondée par 200 000 miliciens, était alors désorganisée, a pu acheter pour 300 millions de dollars d'équipements, notamment à la Bulgarie et à la Chine. Elle a reçu des conseils de spécialistes russes, ukrainiens et lettons. L'Érythrée, de son côté, a massé le long de la frontière quelque 200 000 hommes de ses armées régulières et de leur réserve, des conscrits pour la plupart.

combats est totalement inacceptable pour la communauté internationale », a fait valoir M. Annan qui a dépeché dans les deux capitales le diplomate Mohamed Sahnoun.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), par la voix de son président en exercice, le chef de l'Etat burkinabè, Blaise Compaoré, et celle de son secrétaire général, Salim Ahmed Salim, ont également appelé l'Éthiopie et l'Érythrée à « mettre fin

immédiatement aux hostilités » et à accepter le plan de paix proposé par l'OUA.

Celui-ci prévoit le retrait des troupes érythréennes des zones contestées dans le nord-ouest de l'Éthiopie, le déploiement d'une force d'observation et la mise en place d'une commission neutre pour délimiter la frontière. Soutenu par le Conseil de sécurité des Nations unies et l'Union européenne

TROIS QUESTIONS A...

GÉRARD PRUNIER

1 Selon vous, qui êtes chercheur au CNRS et spécialiste de l'Afrique orientale, quelles sont les causes de ce conflit ?

A première vue, il n'y en a pas. En réalité, elles sont profondes, historiques. Elles viennent des divergences entre les deux branches du peuple tigréen, entre ceux qui ont été colonisés par l'Italie et ceux qui y ont échappé. Tous parlent la même langue, pratiquent la même religion – ce sont des chrétiens coptes –, partagent un même mode de vie de paysans sédentaires très attachés à leur terroir, un peu comme des paysans européens du Moyen Âge, et pourtant un abîme les sépare. Ceux qui ont été colonisés par les Italiens ont pris une voie

nationaliste, alors que ceux du Tigré se sont repliés sur leur misère. C'est une situation paradoxale. Rien ne les sépare, mais leur « vécu collectif » est complètement différent.

2 Le conflit peut-il durer ?

Oui, car les deux pays sont surarmés. Les Érythréens, qui dominent militairement, se sont offert des Mig-29, le *neq plus ultra* des chasseurs, pilotés par des Ukrainiens, tandis que les Éthiopiens ont acheté des avions un peu moins modernes. Les deux pays sont pourtant très pauvres. Tout ça pour un conflit qui n'a ni objectif stratégique ni finalité économique... Que les Tigréens, au pouvoir en Éthiopie, veuillent reprendre le port d'Assab et ne plus dépendre de Djibouti pour leur accès à la mer, c'est possible. Cela peut être un but de

guerre, mais ce n'est pas à la racine du conflit.

3 Coincé entre les deux belligérants, Djibouti peut-il rester à l'écart ?

La guerre peut s'étendre à Djibouti, dont le président, Hassan Gouled, vient d'annoncer son départ ; ce qui signifie que son successeur, Ismaël Omar Guelleh, très contesté mais proche des Éthiopiens dans cette période de transition, va chercher à se propulser à la présidence. Or des accords de quasi-protectorat lient Djibouti à l'Éthiopie – qui y est présente militairement. C'est une situation dangereuse. La France a envoyé des émissaires à Asmara pour expliquer aux Érythréens qu'il ne fallait pas toucher à Djibouti. Sera-ce suffisant ?

Propos recueillis par Jean-Pierre Tuquoi

La presse officielle de Pékin fait état d'incidents et d'arrestations dans le Xinjiang

LA LOINTAINE province musulmane du Xinjiang, dans l'ouest de la Chine, de tout temps rétive à l'autorité de Pékin, semble de nouveau agitée de spasmes protestataires, selon des informations partiellement recoupées dans les médias officiels eux-mêmes. Le ministère des affaires étrangères de Pékin a rejeté, la semaine dernière, comme « infondé et irresponsable » un rapport d'Amnesty International faisant état de nombreuses arrestations arbitraires de résidents de l'ethnie majoritaire, les Ouïgours, au cours des derniers mois, et d'un recours régulier à la torture au cours des interrogatoires subis par les personnes placées en détention.

Selon l'organisation londonienne, qui citait des cas précis, la police vise particulièrement l'entourage des militants indépendantistes. Des enfants auraient même été détenus. Au cours des derniers jours, plusieurs indications de la presse officielle sont venues laisser entendre que les informations d'Amnesty International n'étaient pas si « infondées » que cela. Selon l'AFP, le *Quotidien de la justice du Xinjiang* a rapporté que plusieurs centaines de « terroristes » – terme désignant, entre autres, les séparatistes musulmans – avaient été arrêtés durant une campagne de répression qui semble avoir eu lieu

dans les six derniers mois de 1997, après une vague d'incidents ayant opposé des civils aux forces de l'ordre chinoises dans la première moitié de l'année.

Le journal ne fournit pas de précisions sur les lieux où se sont déroulés ces incidents. Mais, le 4 février, il a indiqué que près de 9 000 membres de la police armée – une gendarmerie anti-émeutes – ont été postés, sur ordre du gouvernement central, à Yining, ville de 300 000 habitants à la frontière du Kazakhstan où la situation est souvent explosive. Dans les derniers mois, les médias officiels chinois ont fait état d'au moins quinze condamnations à mort pour actions décrites comme des « agressions, pillages et déprédations » mais généralement liées au sentiment séparatiste.

TOUR DE VIS RÉPRESSIF

Il ne faut peut-être pas conclure des dernières informations provenant de cette région – difficile d'accès pour la presse étrangère – qu'elle est à feu et à sang. Le tour de vis répressif est mis en exergue par les médias à la veille du deuxième anniversaire d'émeutes qui s'étaient déroulées précisément à Yining les 5 et 6 février 1997, et qui avaient fait au moins 10 morts et 130 blessés selon Pékin. Alors que le régime veut donner

l'image d'une Chine parfaitement sous contrôle en cette année de cinquantième pour la République populaire, il peut vouloir signifier par là qu'il ne ménage pas ses efforts pour faire régner l'ordre jusqu'au plus profond de l'empire. En outre, à plusieurs reprises dans le passé, les autorités locales ont eu tendance à diffuser des informations alarmistes pour mettre en valeur l'héroïsme de leurs forces de l'ordre et dans l'intention implicite de convaincre Pékin d'accroître son assistance au développement de ce vaste espace désertique.

Cependant, l'agitation au Xinjiang, où les colons de souche chinoise Han représentent désormais au moins un tiers de la population, est un problème endémique pour Pékin, comme en témoignent d'autres informations, également officielles, faisant carrément état du démantèlement, l'an dernier, d'un « camp d'entraînement de terroristes » à proximité de Yecheng, dans la partie méridionale du Xinjiang. A la même époque, à Urumqi, chef-lieu de cette province qui est officiellement une « région autonome », la police a saisi des stocks d'armes, de bombes à retardement et des détonateurs, lors de l'interpellation de plus de cent cinquante suspects.

Francis Deron

Le Portugal et l'Indonésie toujours en désaccord sur le futur statut du Timor-Oriental

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Ils étaient tous venus à New York : le ministre indonésien des affaires étrangères, Ali Alatas ; son homologue portugais, Jaime Gama, médiateur de l'ONU ; le diplomate pakistanais Jamsheed Marker et le leader du mouvement séparatiste du Timor-Oriental, Prix Nobel de la paix, José Ramos Horta. Pourtant, deux jours de négociations « intenses » sur le futur statut du Timor-Oriental, ancienne colonie portugaise annexée par l'Indonésie, n'ont pas suffi à lever l'incertitude.

Malgré l'optimisme affiché par les deux ministres ainsi que par le médiateur de l'ONU à la fin des négociations, lundi 8 février, lors d'une conférence de presse, il était évident que la question essentielle, à savoir le référendum sur l'avenir de l'île, divise toujours l'Indonésie et le Portugal. Pourtant à la fin de la première journée des pourparlers, dimanche 7 février, la délégation portugaise avait annoncé à la presse que les deux parties étaient parvenues à un « accord de principe » sur une procédure qui inclurait un scrutin. Interrogé, le ministre indonésien a de nouveau réaffirmé la position de son gouvernement : « Mon gouvernement demeure convaincu qu'un référendum n'est pas le meilleur moyen de

parvenir à une solution politique. » Il faut donc, estime l'Indonésien, trouver « une nouvelle méthodologie [pour] sonder la population timoraise ». A quoi son homologue portugais rétorquait : « Je ne vois vraiment pas quelle autre méthode démocratique on pourrait trouver qui ne soit pas un référendum. »

En dépit de ce désaccord public, des sources informées expliquent que les négociations sont « sur la bonne voie ». Selon elles, les deux

Les conditions des séparatistes

Un des leaders en exil de la résistance est-timoraise, José Ramos Horta, prix Nobel de la paix, a également rencontré M. Marker lundi, dans le cadre des consultations régulières avec des représentants est-timorais s'inscrivant dans le processus parrainé par l'ONU. Il a déclaré qu'un vote sur l'autonomie ne pourrait avoir lieu que lorsque les troupes indonésiennes se seront retirées, que les civils auront déposé les armes, et que des observateurs militaires de l'ONU auront été installés sur place. « Sans ces conditions, nous ne pourrions pas faire partie de ce projet », a dit M. Ramos Horta.

La Banque centrale russe confiait ses réserves à une société basée à Jersey

Des malversations ont été mises au jour

MOSCOU

de notre correspondant

De 1993 à 1998, la Banque centrale de Russie a confié la gestion de tout ou partie de ses réserves off-shore, au capital de 1 000 dollars, basée dans le paradis fiscal de Jersey, une des îles anglo-normandes. Telle est la principale découverte du parquet général de Russie, qui a enquêté pendant plusieurs semaines sur les activités de la Banque centrale, tentant d'éclaircir son rôle lors de la crise financière d'août 1998.

Le 1^{er} février, Iouri Skouratov, procureur général, transmettait à la Douma (Chambre basse du Parlement) une note de sept pages, résumé de son enquête. Le lendemain, M. Skouratov démissionnait « pour raisons de santé ». Alors que les négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) se poursuivent, Viktor Guerachtchenko, actuel président de la Banque centrale, a estimé que les conclusions de M. Skouratov n'auraient pas « dû être rendues publiques » et que cette affaire « mériterait d'être abordée plus calmement ».

Selon la note du parquet général, « le 15 juillet 1993, la Banque centrale a signé un contrat avec la Financial Management Company (Fimaco), domiciliée à Jersey, pour une gestion par procuration des réserves en devises du pays, des crédits du FMI et des bons du Trésor du ministère des finances ». De 1993 à 1998, précise la note, la société off-shore aurait géré, « moyennant le versement de commissions », environ 50 milliards de dollars.

« MAXIMISER » LES PROFITS

Le parquet général, qui affirme que « des poursuites judiciaires sont à l'étude », rappelle que ces transferts ont été faits « en violation de la loi » et que les réserves exprimées par plusieurs sociétés d'audit ayant eu à étudier l'activité de la Banque centrale « n'ont pas été prises en compte ». Enfin, le montant des « commissions en devises » versées à Fimaco et leurs destinations finales n'ont pu être établis.

M. Guerachtchenko, qui avait été le président de la Banque centrale jusqu'en 1994, a livré quelques explications à la Douma, le 5 février. Fimaco a été créée par la Banque centrale, a-t-il reconnu. Sa domiciliation dans le paradis fiscal de Jersey a permis de « maximiser » les profits tirés de placements sur les marchés financiers mondiaux. Mais cette création d'une société off-

shore avait un autre but : protéger une partie des réserves monétaires russes d'éventuelles mesures de rétorsion de crédettes étrangers.

En 1993-94, a précisé M. Guerachtchenko, « la Russie était engagée dans de difficiles négociations avec le Club de Londres et le Club de Paris, et il y avait une probabilité que les avoirs du pays à l'étranger soient saisis ». Depuis trois mois, la Russie fait défaut sur le remboursement de sa dette extérieure et mène de délicates négociations avec ses crédettes internationaux. Le président de la Banque centrale a néanmoins démenti le montant des sommes confiées à Fimaco, précisant qu'en 1994 seulement « 1,4 milliard de dollars » lui avait été transféré. Le total de 50 milliards de dollars décompté par les enquêteurs peut apparaître surestimé, le maximum des réserves de la Banque centrale n'ayant atteint, en juin 1997, que 24 milliards de dollars. Mais de multiples aller-retour de fonds entre l'établissement central et la société off-shore pourraient expliquer ce chiffre global cumulé.

L'embarras du gouvernement russe est d'autant plus grand que l'investigation du parquet devait initialement se concentrer sur la seule gestion de l'ancien président de la Banque centrale, Sergueï Doubinine, démis en septembre 1998. M. Skouratov avait déjà fait état de « nombreuses malversations » et de « délits d'initiés ». De son côté, une « Cour des comptes » dépendant du Parlement avait, dès octobre, dans un réquisitoire très politique, dénoncé la « mauvaise utilisation de milliards de dollars ». Accusations régulièrement réfutées par M. Doubinine, devenu depuis vice-président du géant gazier Gazprom, principal contributeur au budget de l'Etat russe.

François Bonnet

■ La banque russe Uneximbank a reconnu, lundi 8 février, qu'elle n'avait pas pu, à deux reprises, honorer le paiement des intérêts sur ses euro-obligations au cours des deux dernières semaines, ses avoirs ayant été érodés par la crise financière. La banque a indiqué à ses crédettes qu'elle allait devoir restructurer sa dette, qui s'élève à 250 millions de dollars (220 millions d'euros). La défaillance d'Uneximbank est la première d'une banque russe sur des euro-obligations. – (AFP)

Afsané Bassir Pour

Robin Cook et Hubert Védrine encouragent les négociateurs de la conférence sur le Kosovo

RAMBOUILLET. Le secrétaire britannique au Foreign Office, Robin Cook, devait revenir, mardi 9 février, à Rambouillet, où se déroulent les négociations sur le Kosovo, pour rencontrer les deux délégations serbe et albanaise, avec le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine. « Il n'y a pas de crise [MM. Cook et Védrine veulent] peser sur les négociations », a commenté un porte-parole du Foreign Office. Hubert Védrine s'est déjà rendu, lundi, à Rambouillet. « C'est dur, mais les négociations ont réellement commencé », a-t-il dit. Le Groupe de contact (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie, Russie) pourrait se réunir le week-end prochain pour évaluer l'avancée des négociations et décider ou non de les prolonger d'une semaine. - (AFP, Reuters.)

OCDE : les pays riches ont réduit leur aide au développement en 1997

L'AIDE PUBLIQUE consentie par les pays membres de l'OCDE aux pays en développement a fléchi en 1997 pour la première fois depuis le début de la décennie, selon un rapport publié lundi 8 février par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Cette aide est tombée en 1997 à son niveau le plus faible depuis le début des années 90, à 49,8 milliards de dollars (44 millions d'euros), contre 57,9 milliards de dollars (51,2 milliards d'euros) en 1996. Depuis 1992, l'aide publique des pays de l'OCDE a chuté de plus de 20 % en dollars constants. Elle a chuté à 0,22 % de leur produit intérieur brut contre 0,33 % en 1992. Les Etats-Unis fournissent l'effort le plus faible avec seulement 0,09 % du PIB. L'aide publique française, de 6,035 milliards de dollars (5,42 milliards d'euros), a baissé à 0,45 % du PIB, contre 0,48 % en 1996. - (AFP)

Irrégularités dans l'attribution de l'aide européenne au nucléaire de l'ex-URSS

BRUXELLES. Des irrégularités ont été commises par la Commission européenne dans l'octroi d'aides à des pays de l'ex-URSS pour un montant de 610 millions d'euros, affirme dimanche le quotidien espagnol *El País*. Près d'un tiers de cette somme (186 millions d'euros) a été attribué sans mise en concurrence des entreprises, rapporte *El País* en citant un rapport de la Cour des comptes européenne devant être publié mardi.

Selon ce rapport, des quatorze contrats signés par la Commission en 1994 dans le cadre du plan Tacis d'aide aux Etats de l'ex-URSS, seuls deux ont été attribués après la procédure normale de sélection. Huit autres ont fait l'objet d'une mise en concurrence partielle et quatre ont été attribués arbitrairement. La Commission européenne s'est défendue en expliquant que les services dans certains secteurs sophistiqués ne pouvaient être fournis que par une seule entreprise. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ **SUISSE : plus de 300 cas de parlementaires victimes d'abus** ont été recensés dans 31 pays par le Comité des droits de l'homme de l'Union interparlementaire (UIP), qui s'est réuni début février à Genève. Plus de la moitié des 311 plaintes examinées proviennent de Birmanie. Selon l'UIP, 29 députés élus en 1990 se trouvent toujours en détention et 127 en résidence surveillée. Parmi d'autres cas portés à la connaissance du Comité, quinze concernent la Turquie et six la Colombie. - (Corresp.)

■ **POLOGNE : le constructeur aéronautique allemand DASA** va mettre 22 avions de combat polonais MiG-29 aux normes de l'OTAN, en vue de l'adhésion de Varsovie, en avril 1999, à l'Alliance atlantique. DASA a modernisé la flotte de MiG-29 de l'ex-Allemagne de l'Est et a proposé un concept commun de logistique et d'entretien aux pays d'Europe centrale et orientale qui utilisent des MiG-29. - (AFP)

■ **RUSSIE : les avocats d'Alexandre Nikitine**, ancien officier et militant écologiste jugé pour espionnage, ont décidé d'engager un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, a rapporté lundi Itar-Tass. Cette décision a été prise après que la Cour suprême russe a demandé au FSB (ex-KGB) de compléter son dossier d'accusation, dans un procès qui dure depuis plus de trois ans. La défense d'Alexandre Nikitine motivera notamment sa requête par le droit de l'accusé à être jugé « dans des délais raisonnables », et par le non-respect par la justice russe de « la présomption d'innocence ». - (AFP)

■ **GRÈCE : la décision d'Athènes d'implanter en Crète** (sud) les missiles russes S300 sol-air que Chypre a renoncé à installer sur son territoire est « définitive », a déclaré lundi 8 février le porte-parole du gouvernement grec. La Turquie s'oppose à cette implantation. Chypre avait commandé ces missiles à la Russie, mais a renoncé fin décembre à les installer sur son territoire. - (AFP)

■ **INDE : deux chrétiens ont été assassinés**, dimanche 7 février, dans l'Etat oriental de l'Orissa. L'une des deux victimes était une adolescente. Elle a été violée et assassinée par des assaillants non identifiés près du village de Mandasur, dont la population est en majorité chrétienne. Un villageois qui s'était porté à son secours a également été tué, selon les journaux. - (AFP)

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél. : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Extrait des Minutes du Secrétariat
Greffe de la Cour d'Appel de
Versailles.

Par arrêt en date du 29.03.1996 la 9^e
Chambre de la Cour d'Appel de
Versailles a condamné :

M. LEMEIGNEN André, dirigeant
de Société, demeurant à Versailles,
55, rue Berthier, à la peine de 12 mois
d'emprisonnement avec sursis ainsi
qu'à des mesures d'affichage et de
publication, pour fraude fiscale,
commis en 1989 et 1990 à Versailles.
P/ Le Procureur Général,
P/ Le Greffier en Chef.

**CESSION
DE PARTS
D'UNE SOCIÉTÉ
DE NÉGOCE
À MAYOTTE**

Actionnaire Principal (99 % des
actions) cède totalité de ses
parts d'une société de Négoce à
Mayotte

Contacts :
SIM - BP 91
97600 MAMOUZOU

Tél. : 02 69 61 11 13 ;
demander la Direction
Générale ou
le Secrétariat Général

Fax : 02 69 61 14 95

La défaite électorale en Hesse force M. Schröder à amender ses projets de réformes

Le chancelier allemand devra rechercher des compromis avec l'opposition de droite

La défaite électorale subie en Hesse a fait perdre à la coalition gouvernementale de gauche (SPD-Verts) la majorité absolue au Bundesrat, la

chambre des Länder. Le président du Parti social-démocrate, Oskar Lafontaine, a annoncé qu'il allait devoir modifier le projet de réforme du code

de la nationalité et trouver une solution « soutenue par tous ». D'autres réformes nécessiteront des compromis.

BONN

de notre correspondant

La réforme du code de la nationalité projetée par le gouvernement Schröder ne sera pas adoptée telle quelle après le camouflet essuyé, dimanche 7 février, par la gauche aux élections régionales de Hesse (région de Francfort).

Ce scrutin, transformé par l'Union chrétienne-démocrate (CDU) en référendum contre l'octroi de la double nationalité aux étrangers, a fait perdre au Parti social-démocrate (SPD) et aux Verts la majorité absolue au Bundesrat, la Chambre représentant les Länder. « A cause de la nouvelle répartition des pouvoirs au Bundesrat, il faut trouver une autre solution pour le code de la nationalité », a annoncé Oskar Lafontaine, président du SPD, précisant que le parti, dont la direction devait se réunir mardi 9 février en présence du chancelier, devrait « tirer les conséquences » de cette défaite. M. Lafontaine s'est prononcé en faveur d'une solution qui « sera soutenue par tous ».

SUJET BRÛLANT

Le SPD a appelé la droite à cesser de jouer avec un sujet aussi brûlant que l'intégration des étrangers. « Nous demandons l'arrêt de la pétition à caractère xénophobe et qu'ils nous expliquent ce qu'ils veulent », a demandé Ottmar Schreiner, secrétaire général du parti. Ce dernier a déploré que des électeurs traditionnels du SPD, travailleurs et chômeurs, aient voté pour la CDU, « car dans ces milieux, beaucoup voient les étrangers comme des concurrents ». Dans les rangs du SPD, de plus en plus d'hommes politiques font part de leurs réserves sur l'octroi systématique de la double nationalité.

Pour l'heure, le ministre de l'intérieur Otto Schily (SPD) et les Verts s'en tiennent au projet actuel mais, en privé, les écologistes



reconnaissent que le projet n'est pas adoptable en l'état. Les Verts, qui viennent de subir un revers dans le dossier du nucléaire, refusent toutefois de l'amender, ce qui donnerait le sentiment d'une capitulation devant la pétition de la CDU.

Officiellement, le projet doit suivre son cours. Il doit être en-

voyé aux ministres de l'intérieur des Länder dans les prochains jours puis être adopté en conseil des ministres courant mars, avant de commencer à être débattu au Parlement. Ces différentes étapes pourraient permettre à la gauche de faire des ouvertures à l'opposition. Le porte-parole de Wolfgang Schäuble, président de la CDU, a

Recul important du chômage en janvier

Le chômage a reculé en Allemagne en janvier (-59 000 en données corrigées des variations saisonnières), pour s'établir à 4,092 millions de personnes privées d'emploi. Le recul a été de 37 000 à l'ouest et de 21 000 à l'est. Le chômage repart donc fortement à la baisse après avoir augmenté (+36 000) aux mois de novembre et décembre et après avoir enregistré une baisse de 380 000 entre janvier et octobre 1998. Cette embellie peu attendue s'expliquerait en partie par des mesures de traitement social du chômage et la douceur du mois de janvier. L'agence fédérale du travail restait très prudente mardi 9 février et s'inquiétait des effets à venir de la conjoncture sur le marché du travail. En données brutes, le taux de chômage a augmenté de 10,9 % à 11,5 %. Ces chiffres vont peser dans les négociations salariales qui ont lieu actuellement dans la métallurgie et la fonction publique, les syndicats réclamant respectivement 6,5 % et 5,5 % de hausse de salaire.

Les Verts orphelins de l'atome et du code de la nationalité

BONN

de notre correspondant

La population allemande est peut-être conservatrice, sans doute au centre mais certainement pas de

ANALYSE

Les deux projets-phares du parti écologiste ont été condamnés par les électeurs

gauche. C'est la vérité rappelée par les élections régionales de Hesse qui se sont tenues dimanche 7 février. La coalition social-démocrate (SPD)-Verts, au pouvoir depuis 1991, a été défaite par les libéraux-démocrates (FDP) et les chrétiens-démocrates (CDU), qui avaient axé toute leur campagne contre la réforme du code de la nationalité projetée par le gouvernement Schröder. Ce scrutin dans la région de Francfort aide à dissiper quelques malentendus nés au soir de la défaite de Helmut Kohl, le 27 septembre 1998.

Les écologistes étaient apparus comme les grands vainqueurs du scrutin, participant pour la première fois à un gouvernement fédéral. L'euphorie de la victoire de la gauche a pu faire oublier les chiffres : les Verts avaient perdu du terrain par rapport à 1994, passant de 7,3 % à 6,7 % des suffrages. Toutes les élections régionales de 1998, en Basse-Saxe, en Saxe-Anhalt et en Bavière, avaient marqué un recul des écologistes. Ainsi, dimanche enHesse, ils ont obtenu 7,2 % des suffrages contre 11,2 % en 1995. Il faut remonter à l'été 1997, à Hambourg, pour retrouver une progression du parti écologiste, à une époque où le SPD était particulièrement faible.

Les Verts ne sont pas entrés au gouvernement grâce à un regain de soutien populaire, mais parce que le SPD a fait un score extraordinaire le 27 septembre, devançant de 5,5 points Helmut Kohl, dont les Allemands étaient las. Paradoxalement,

le succès de la campagne au centre menée par Gerhard Schröder l'a conduit à prendre la tête d'un gouvernement de gauche. Il a écarté la « grande coalition » du centre, avec l'Union chrétienne-démocrate, attendue par la population allemande. Cette configuration inédite SPD-Verts l'a forcé à tenir ses promesses électorales, ce qui aurait été impossible s'il avait fallu s'entendre avec la droite. Cette attitude explique l'incompréhension d'une partie des observateurs bonnois, persuadés, à tort, que M. Schröder ne tiendrait pas ses promesses et imposerait au contraire les réformes qu'Helmut Kohl n'avait pas su faire passer.

Au début, les Verts, par leur présence, ont donné le sentiment que l'Allemagne était devenue audacieuse et progressiste. Ils ont imposé deux projets clés au SPD : la sortie du nucléaire et la réforme du code de la nationalité. Avec l'éternelle réforme fiscale allemande, ce sont ces projets qui vont défrayer la chronique pendant les premiers mois du gouvernement Schröder. Ces projets sont aussi les premiers à être abandonnés, ou au moins sérieusement amendés. Suite au tollé du lobby des électriciens, Gerhard Schröder a dû renoncer à interdire le retraitement des déchets nucléaires à compter du 1^{er} janvier 2000, excluant une sortie accélérée de l'atome. Le scrutin de Hesse s'est transformé en veto populaire contre la réforme du code de la nationalité telle qu'elle est projetée par le gouvernement, dans un pays où l'intégration des étrangers reste un sujet brûlant.

Quatre mois après les élections, les Verts ont donc essuyé, sur leurs deux projets-phares, une défaite cuisante. S'y ajoute la réforme écologique-fiscale, censée taxer l'énergie pour financer la protection sociale, qui est pour l'heure restée au stade symbolique : Gerhard Schröder, l'ami des automobilistes, a refusé d'augmenter le prix de l'essence de plus de 20 centimes. Et nul n'ose prédire l'avenir que réservera

la droite au projet de contrat pour homosexuels, le PACS allemand, qui doit être présenté dans les prochaines semaines.

Suite à ces déconvenues, les Verts risquent de se couper de leur base utopique. De nombreux Verts « fondamentalistes » ne sont pas allés aux urnes lors du scrutin de Hesse. Les « soixante-huitards », comme le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, sont certes jeunes, mais ils ont plus de cinquante ans. Le vote Verts ne « va pas de soi » pour les jeunes, a déploré, lundi 8 février, Gunda Röstel, porte-parole du parti Verts. Ce dernier a réduit de moitié son score en Hesse auprès des moins de vingt-cinq ans, n'attirant que 9 % d'entre eux : ils ont préféré voter à 43 % pour le jeune chrétien-démocrate (quarante ans), Roland Koch.

UN PARTENAIRE DE RECHANGE

L'autre possibilité pour les Verts est de pencher vers le « réalisme », en se contentant de donner quelques impulsions peu spectaculaires, mais décisives sur le long terme. La sortie du nucléaire, à long terme, est possible. Une réforme du code de la nationalité, certes plus modeste, peut contribuer à faire évoluer, plus lentement mais plus sûrement, la société allemande. En suivant cette voie des petits pas, le parti écologiste chasserait sur les terres du Parti libéral-démocrate, avec lequel il a, en dépit des déné-

annoncé que la pétition se poursuivrait tant que le gouvernement ne renoncerait pas à son projet de double nationalité. Le SPD devrait pouvoir trouver un terrain d'entente avec le petit Parti libéral (FDP) et l'aile gauche de la CDU, mais il risque alors de provoquer une crise avec ses alliés Verts, crise d'autant plus grave que la réforme du code de la nationalité est décrite très en détails dans le contrat de coalition signé à l'automne 1998 entre les Verts et le SPD.

REBONDISSEMENTS

La perte de la majorité au Bundesrat compromet les autres réformes du gouvernement Schröder. La réforme fiscale, qui doit avoir un effet rétroactif au premier janvier 1999, et celle des petits emplois payés 630 marks (320 euros) par mois, doivent être adoptées le 19 mars au Bundesrat. Le gouvernement sortant de Hesse y siègera encore, mais son ministre-président battu, Hans Eichel, a laissé entendre qu'il pourrait s'abstenir dans le cas où c'est son vote qui ferait basculer la décision. Si M. Eichel persiste dans cette attitude, le SPD devra trouver en six semaines un accord avec un Land dirigé par une grande coalition SPD-CDU ou avec la Rhénanie-Palatinat, gouvernée par une coalition SPD-libéraux.

Déjà, tous les regards se tournent vers la ville hanséatique de Brême, actuellement dirigée par une « grande coalition » SPD-CDU. Des élections sont prévues le 6 juin, et la gauche espère, à cette occasion, retrouver la majorité absolue au Bundesrat. D'autres rebondissements sont attendus à l'automne ; les électeurs de Berlin, de Saxe, de Thuringe, du Brandebourg et de Sarre seront appelés à élire de nouveaux parlements.

A. Le.

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Recommandé par Paris pas Cher Paris Combats...
MATELAS & SOMMIERS
Toutes dimensions - Fixes ou relevables
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...
CANAPES SALONS CLIC-CLAC
Cuir - Tissus - Alcantara
Stoener - Coulon - Durivier - Sufen - Etc...
Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France
MOBECO
247, rue de Belleville PARIS 19^e arr.
30, avenue d'Italie PARIS 13^e arr. PL. d'Italie
01.42.08.71.00 - 7/7

Arnaud Leparmentier

Les Quinze calent sur la réforme des finances européennes

L'agriculture est au centre des débats

A deux semaines de l'ouverture du marathon agricole, les ministres des finances des Quinze se sont séparés sur un constat d'échec. Les mi-

nistres de l'agriculture doivent se rencontrer les 24 et 25 février. Au cours de la réunion de l'Euro 11, qui a précédé celle de l'Ecofin, les ministres

ont acté le ralentissement de la croissance de la zone euro, tout en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une panne.

A L'ISSUE de leurs discussions, lundi 8 février, à Bruxelles, les ministres des finances des Quinze n'ont pu que constater leurs divergences à propos du financement de l'Union européenne et de la réforme des politiques communautaires les plus coûteuses (l'Agenda 2000), en particulier son volet agricole. Si la majorité des Etats membres souhaite une stabilisation des dépenses agricoles (l'Espagne, le Portugal et la Grèce y restent opposés) à hauteur d'environ 40,5 milliards d'euros en 2006, les moyens pour atteindre un tel objectif font l'objet d'approches devenues nettement conflictuelles.

Ce blocage est préoccupant puisqu'il signifie que les ministres de l'agriculture, qui doivent se retrouver les 22 et 23 février pour un marathon censé boucler la réforme de la politique agricole commune (PAC), ne disposeront pas d'un cadre financier clair pour mener à bien leurs négociations. Il n'est désormais plus exclu que leur éventuel compromis soit rejeté par les

chefs d'Etat et de gouvernement, lors du « conseil européen informel » du 26 février.

Ce dernier rendez-vous est destiné à préparer le « conseil européen spécial » de Berlin, les 24 et 25 mars, au cours duquel l'ensemble de l'Agenda 2000 (c'est-à-dire, outre le volet agricole, les réformes des finances communautaires et des aides régionales) doit être entériné. Or, faute d'accord, c'est toute la marche en avant de l'Union européenne, en particulier son élargissement vers l'Est, qui serait remise en cause.

La France estime qu'elle a fait sa part de concessions en proposant une « dégressivité » des aides directes, et elle attend de ses partenaires qu'ils fassent de même. Ce blocage à propos des dépenses agricoles n'est pas compensé par des progrès notables dans d'autres domaines, en particulier la réforme du fonds de cohésion, la baisse de la « contribution nette » de l'Allemagne au budget européen, ou la question du maintien du « rabais »

britannique (obtenu par Margaret Thatcher).

Pour Dominique Strauss-Kahn, l'Union européenne (UE) ne peut pas accepter indéfiniment que des pays grands bénéficiaires du fonds de cohésion – comme l'Irlande – en profitent pour proposer une fiscalité très avantageuse de nature à favoriser « des délocalisations en leur faveur ».

« RALENTISSEMENT TEMPORAIRE »

Si le blocage est patent sur les réformes budgétaires de l'Europe, l'humeur s'est en revanche révélée plus consensuelle au sein de l'Euro 11, dont la réunion s'est tenue juste avant celle de l'Ecofin. Le rendez-vous revêtait une importance particulière puisqu'il s'agissait de la dernière occasion pour les pays membres de la zone euro de se consulter avant le G 7 du 20 février à Bonn, les Onze ayant l'ambition de ne parler que d'une seule voix dans les instances internationales. Premier sommet des pays industrialisés de l'année, le

G 7 sera dominé par la réforme du système financier international avec comme point d'orgue le rapport du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, sur les moyens de mieux contrôler les acteurs financiers mondiaux. Dominique Strauss-Kahn a plaidé pour une coopération renforcée mondiale. « C'est en adoptant au sein du G 7 une attitude plus préventive » que le G 7 pourra garantir un niveau suffisant de stabilité des changes entre le dollar, le yen et l'euro.

Si les membres de l'Euro 11 se sont ralliés aux propositions françaises pour améliorer le fonctionnement financier international, les débats ont en revanche été animés sur la conjoncture, les Allemands se montrant nettement plus pessimistes que leurs partenaires sur le ralentissement de la croissance européenne. La question de laisser filer les déficits a pourtant été rapidement évacuée, les ministres laissant à la Banque centrale européenne (BCE) « le soin de jouer son rôle », selon l'expression d'un participant, c'est-à-dire en clair de baisser ses taux si besoin était. Le vice-président de la BCE, Christian Noyer, a réaffirmé que la BCE était prête à réagir s'il le fallait mais a estimé que la politique monétaire était pour le moment appropriée. L'effolement n'est pourtant pas de mise. Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen chargé des affaires économiques et financières, l'a affirmé haut et fort : « Le ralentissement est limité et temporaire. Il n'y a pas de panne de la croissance en Europe. »

Babette Stern avec Laurent Zecchini à Bruxelles

Brcko à l'origine d'un nouvel accès de fièvre nationaliste en Bosnie

Le sort de la ville n'avait pas été réglé à Dayton

L'ACCORD de paix sur la Bosnie conclu en novembre 1995 à Dayton avait laissé en suspens l'un des points de conflit entre Serbes, d'une part, Croates et Musulmans, de l'autre. C'était le problème de Brcko, que les deux parties se disputaient et qui redevient ces jours-ci un abcès de fixation. Brcko est une petite ville du nord-est de la Bosnie dont la population, aux trois quarts musulmane et croate, a été chassée en 1992 par l'offensive des forces serbes, qui s'était accompagnée de tueries, de tortures, de l'installation de camps de concentration. En 1995, lorsque le rapport sur le terrain s'inversa au profit des forces croato-musulmanes, ces dernières tentèrent de reconquérir ce qui pouvait l'être de Brcko et de ses alentours. Le cessez-le-feu en Bosnie intervint en octobre, mais le sort de Brcko ne fut pas réglé à Dayton. Les Serbes ne voulaient pas lâcher leur contrôle sur la ville et la bande de territoire qui l'entoure, un couloir de 5 km de large, stratégique pour eux puisqu'il relie les deux parties, est et ouest, de la République serbe de Bosnie.

Aujourd'hui, les Serbes administrent le petit port fluvial sur la Save, sous le contrôle d'un superviseur international. Réputée zone dure du nationalisme serbe, largement repeuplée de Serbes réfugiés de Sarajevo ou d'autres territoires musulmans, la ville elle-même est de facto interdite à ses anciens habitants. Dans les banlieues, dont certaines ont été complètement détruites lors des combats, environ 5 000 réfugiés musulmans attendent dans des maisons en ruine, espérant la levée du joug serbe, la reconstruction et la reprise d'une vie normale.

Le traité de paix de Dayton avait laissé de côté le sort de Brcko, se déchargeant de la tâche sur un arbitre international, le magistrat américain Roberts Owen. M. Owen, qui a déjà reporté deux fois son arbitrage en 1997 et 1998, entend de nouveau les deux parties depuis lundi 8 février à Vienne pour tenter de trancher. Le ton monte de part et d'autre. Le président musulman, Alija Izetbegovic, a répliqué le week-end dernier aux menaces serbes : « Déjà en 1995 nous étions prêts à continuer la guerre à cause de Brcko et à refuser l'accord de paix qui nous était proposé. Aujourd'hui, nous serions prêts à en prendre le risque si Brcko est donné à la Republika srpska », a-t-il dit dans une interview télévisée.

Les Musulmans réclament la solution dite du « district neutre », administré directement par l'Etat fédéral, sous supervision internationale, en attendant un référendum. Les Serbes la refusent, y compris le premier ministre de la République serbe de Bosnie, Milorad Dodik, un modéré sur lequel le juge Owen avait compté pour faire prévaloir une solution multi-ethnique à Brcko. Mais les nationalistes ont remporté la présidence de la République serbe de Bosnie aux élections de septembre 1998 et tentent de déloger Milorad Dodik du gouvernement. Ce dernier a perdu, du coup, toute marge de manœuvre sur l'affaire de Brcko : « Si Brcko était ôté de la zone de contrôle serbe, cela se traduirait par un renforcement considérable des forces ultra-nationalistes de tout bord, et par une déstabilisation de la région », a dit M. Dodik lundi au cours d'une conférence de presse. – (AFP.)

M. Moscovici encourage la Suède à rejoindre l'euro

STOCKHOLM

de notre correspondant

En se rendant à Stockholm les dimanche 7 et lundi 8 février, le ministre français des affaires européennes, Pierre Moscovici, savait qu'il lui faudrait conjuguer prudence et persuasion. Des quinze membres de l'Union européenne (UE), la Suède, qui n'y adhéra que de justesse en 1995, fait preuve du plus grand scepticisme. Stockholm décida, pour cause de soutien populaire insuffisant, de ne pas participer au lancement de la monnaie unique en janvier, en dépit des résultats économiques enregistrés. Dans ce contexte, M. Moscovici s'est prêté à l'exercice délicat consistant à inciter les Suédois à rejoindre l'Euroland le plus tôt possible, « sans s'immiscer dans les affaires intérieures » du pays ni froisser les susceptibilités.

Si Stockholm n'a pas pour « obligation » d'entrer dans l'Union économique et monétaire (UEM), « je ne vois pas quels avantages elle a à rester en dehors », a souligné d'emblée le ministre français lors d'une conférence de presse, lundi. Il a insisté sur la notion de « stabilité » qu'implique, à ses yeux, la monnaie unique. « Pendant la crise russe, les devises des futurs pays de l'Euroland sont restées stables, tandis que la couronne suédoise a perdu 10 % environ », a-t-il noté. Cet accès de faiblesse de l'automne 1998 a contribué à atténuer l'hostilité de l'opinion publique suédoise à l'égard de l'euro.

Pour la première fois, ses partisans ont même dépassé ses adversaires, d'après les derniers sondages. Les sociaux-démocrates au pouvoir, jusqu'alors très indécis, ont d'ailleurs récemment lancé les premiers signaux vraiment favorables à l'euro. Le premier ministre Göran Persson a annoncé que son parti tien-

drait un congrès extraordinaire en mars 2000. Objectif : décider d'un calendrier en vue d'une adhésion à l'UEM, qui sera soumise à l'approbation préalable de la population.

Cela ne signifie pas que le gouvernement, minoritaire, mènera d'ici là une campagne effrénée en faveur de l'euro. Les élections européennes de juin l'obligent à une certaine prudence tactique. M. Persson se doit aussi de ménager l'aile antieuropéenne de son parti, ainsi que ses alliés ex-communistes et Verts au Parlement, qui prônent une sortie du pays de l'Union. Par ailleurs, le premier ministre a émis des réserves quant aux retombées futures de l'euro sur la fiscalité, qu'il souhaite garder dans le champ de la compétence nationale. Sur ce point-là, M. Moscovici a précisé que Paris souhaitait une « harmonisation » au niveau de l'UE, « mais pas une uniformisation ». « Je ne vois pas trop la différence », a répliqué le secrétaire d'Etat suédois aux affaires européennes, Gunnar Lund.

M. Lund s'est toutefois félicité d'un « changement d'attitude de la France » en ce qui concerne l'élargissement de l'Union. La Suède a toujours milité en faveur d'une ouverture des négociations d'adhésion avec ses trois protégés baltes, et non avec la seule Estonie comme cela a prévalu. Or, à Stockholm, M. Moscovici s'est dit « favorable » au lancement de négociations avec la Lettonie et la Lituanie « d'ici la fin de l'année, si leurs progrès sont confirmés ». Dans ce cas-là, a-t-il néanmoins ajouté, il conviendrait d'intégrer au processus les autres candidats laissés jusqu'à présent à l'écart (Roumanie, Bulgarie et Slovaquie).

Antoine Jacob

Le Vatican classe l'affaire du double meurtre et d'un suicide dans la garde suisse

ROME

de notre correspondant

Le plus grave fait divers jamais survenu au Vatican à l'époque moderne est désormais une affaire classée. Le juge instructeur unique du tribunal du Vatican, Gianluigi Marrone, a en effet décidé de ne pas donner de suites judiciaires aux trois morts violentes survenues, le 4 mai 1998, dans l'enceinte de l'Etat pontifical. Les conclusions de l'enquête ont été rendues publiques, lundi 8 février, par le porte-parole, Joaquin Navarro-Valls. Pour lui, cette affaire est close, puisque « la parole définitive a été donnée, non pas par le Saint-Siège, mais par un juge indépendant qui, en tenant compte de tous les éléments, a estimé que la seule décision à prendre était le classement du dossier ».

Telles ont été, en effet, les conclusions de Nicola Picardi, représentant du ministère public du Vatican, lequel, après neuf mois d'enquête, dix expertises, cinq rapports de police judiciaire et trente-huit auditions, a acquis la certitude que le vice-caporal Cédric Tornay, jeune recrue de la garde suisse, a assassiné le commandant Aloïs Estermann et son épouse, Gladys Meza Romero, avant de retourner l'arme contre lui.

Ces trois cadavres découverts dans un appartement du Vatican avaient tout de suite donné lieu à des pistes plus ou moins fantai-

sistes sur les origines du drame, notamment celle selon laquelle Aloïs Estermann aurait été un membre de la Stasi, les services secrets de l'ex-Allemagne de l'Est. Les interrogations avaient d'autant plus surgi que le Saint-Siège avait immédiatement conclu à un accès de folie de Cédric Tornay. Sa mère avait, peu après, émis des doutes sur l'authenticité de la lettre qu'elle avait reçue de son fils, dans laquelle celui-ci annonçait, en termes à peine voilés, ce qu'il allait commettre.

Neuf mois plus tard, la version officielle est confirmée. A savoir que Cédric Tornay a voulu se venger des vexations subies de la part de son supérieur, notamment du fait qu'il avait été exclu d'une décoration à laquelle il estimait avoir droit. Le facteur déclenchant aurait été la nomination d'Aloïs Estermann au poste de commandant de la garde suisse – vacant depuis six mois – quelques heures seulement avant son assassinat. Selon l'enquête, l'hypothèse selon laquelle une quatrième personne était présente sur les lieux du drame, en raison de la découverte d'un quatrième verre, a été écartée.

Le rapport décrit Cédric Tornay comme une personne « fortement perturbée », qui fumait du cannabis, souffrait, au moment des faits, d'une broncho-pneumonie et avait au cerveau un kyste de la taille d'un œuf de pigeon, qui « compri-

mais et déformait la partie antérieure du lobe frontal gauche et avait partiellement érodé la boîte crânienne ». Autant d'éléments qui, ajoutés à « une situation de stress » et à une rancœur contre son chef, ont fait qu'il soit passé à l'acte pour, comme il l'avait écrit à sa mère, « rendre ce service à la garde suisse et à l'Eglise ».

Des explications qui ne satisfont pas la mère du jeune homme, Muguette Baudat, pour laquelle son fils a été assassiné. De son village de Vollèges, en Suisse, elle a déclaré, dès dimanche 7 février, au quotidien romain *Il Messaggero*, qu'il s'agit « d'une mise en scène dans le but d'éliminer Estermann et de mettre la faute sur un assassin fou et mort ». Selon elle, le drame du 4 mai est une « machination » et « la version officielle est pleine de contradictions, de dissimulations et de mensonges, dans le but de taire une vérité probablement inconfessable ».

La mère de Cédric Tornay affirme disposer de deux documents et d'une contre-expertise qui « contraindront le Vatican » à reconnaître la vérité. Ces allégations ont été repoussées par Joaquin Navarro-Valls, pour qui désormais « il est difficile, voire impossible, qu'un élément nouveau puisse changer le cadre d'une instruction longue, faite de manière scrupuleuse. »

Michel Bôle-Richard

LES TRAVERSÉES

CALAIS/DOUVRES



JUSTICE Le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé s'est ouvert, mardi 9 février, devant la Cour de justice de la République, dans l'affaire du sang conta-

miné. La première journée devrait être consacrée à la lecture de l'arrêt de renvoi, aux premières interventions des anciens ministres et à l'audition des victimes. ● PARALLÈLE-

MENT À CETTE PROCÉDURE PÉNALE, les plaintes devant les juridictions civiles et administratives ont permis d'élargir le champ des responsabilités de l'Etat, des hôpitaux publics et des

centres de transfusion sanguine. ● AGNÈS COCHIN, l'une des victimes dont la plainte a été jugée recevable, dit sa révolte après la mort, à six ans, de son fils contaminé. ● DANS LE

MONDE POLITIQUE, les polémiques des années 1991-1993 se sont apaisées. Face à la multiplication des mises en examen, les élus craignent une judiciarisation de la vie publique.

Sang contaminé : les trois anciens ministres devant leurs juges

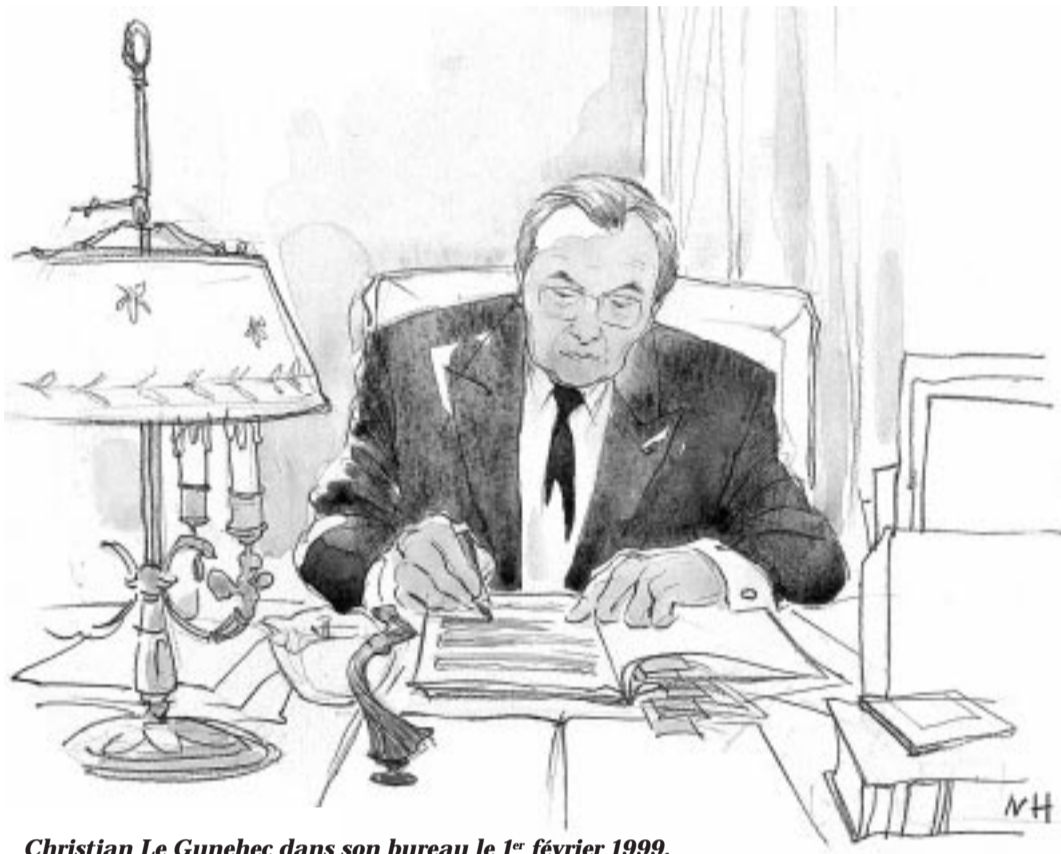
Le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé s'est ouvert, mardi 9 février, devant la Cour de justice de la République. La première journée devrait être consacrée à la lecture de l'arrêt de renvoi, aux premières interventions des anciens ministres et à l'audition des victimes

LES TROIS ANCIENS ministres sont arrivés ensemble, peu après 10 h 30. a pas lents, l'air grave, ils ont pris place dans la salle d'audience de la Cour de justice de la République, au centre de conférences internationales de l'avenue Kleber (Paris XVI). Ils se sont soudain retrouvés face à leurs juges. Laurent Fabius s'est installé à gauche, Georgina Dufoix au centre, Edmond Hervé à droite. Derrière eux, se trouvaient leurs avocats respectifs, chacun des anciens ministres disposant d'une table équipée d'un micro.

En tout début d'audience, le président Christian Le Guehec procède à l'appel des témoins. Dès la mention du deuxième nom, le docteur Jean-Pierre Allain, son conseil fait savoir : « Il ne viendra pas ». Le président Le Guehec prend à son tour la parole : « Je dois signaler que nous sommes tous conscients que la procédure prévue par la Constitution et par la loi organique présente certaines particularités et curiosités, qu'elle est à certains égards impressionniste, voire surréaliste ».

Oubliés les débats juridiques sur cette nouvelle juridiction, créée en 1993, afin de juger tout ministre, ou ancien ministre, accusé d'avoir commis un crime ou un délit dans le cadre de ses fonctions. Oubliés, aussi, les polémiques et les campagnes de soutien en faveur de tel ou tel prévenu. En cette matinée du mardi 9 février, l'heure était venue de juger. Et les anciens ministres étaient là, et bien là, le regard fixé sur cette Cour inhabituelle. Trois magistrats professionnels et douze parlementaires (six députés, six sénateurs) vêtus, pour l'occasion, de robes noires.

Il régnait dans la salle un silence de Cour d'assises, comme si chacun voulait s'imprégner du lieu, lui aussi



Christian Le Guehec dans son bureau le 1^{er} février 1999.

peu commun ; quelques minutes plus tôt, les photographes et les équipes de télévision avaient été autorisés à travailler, mais ils avaient dû sortir dès l'arrivée des trois prévenus qui ne souhaitaient pas être filmés, photographiés en pareil endroit.

UN DÉCOR DE TÉLÉVISION

En découvrant cette salle, les acteurs du procès allaient vite comprendre que le superflu ne serait pas de mise dans ce nouveau

lieu de justice. Procès ou pas, la salle garderait son allure sobre. Un rien préfabriquée, même, avec ses cloisons blanchâtres et ses rampes d'éclairage en aluminium. Ainsi agencée, on dirait un décor de télévision prêt pour le démontage. Si-tôt entrés, les trois prévenus se sont donc retrouvés face à la Cour. A la gauche du secteur réservé au public, les quinze juges – tous des hommes – étaient alignés en arc de cercle de part et d'autre du président Christian Le Guehec. En ar-

rière-plan, les suppléants des parlementaires s'approprièrent également à assister aux débats, prêts à remplacer tout titulaire défaillant. Seul Christian Cabal, député (RPR) de la Loire, n'avait pas de suppléant puisqu'il était lui-même monté en première ligne après la défection de Xavier Deniau (RPR) pour raison de santé.

Une autre salle, équipée d'écrans de télévision, a été aménagée pour une partie de la presse. Quant à la salle de délibérés, située dans une

autre partie du bâtiment, elle ne servira que le dernier jour ; à moins que la Cour ne s'y réunisse en cas de suspension d'audience. Dès mardi, en tout cas, tout était en place pour accueillir éventuellement les juges. Les tables étaient presque regroupées en grands rectangles, les micros et les blocs de papier prêts à l'usage. En rêvant un peu, le plafond décoré de nuages pouvait presque faire penser aux ciels de Tiepolo. C'est là, sur les portemanteaux de cette salle annexe, que les robes noires attendaient les juges avant le début de l'audience. En fait, rien n'avait été vraiment modifié par rapport au décor habituel du Centre. Simplement, les cabines des traducteurs devaient rester vides, « à moins que les juges ne se comprennent pas entre eux », ironisait une responsable de l'organisation du procès.

DÉSÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL

A l'intérieur de la salle d'audience, le ton était donc donné, solennel et grave. Une fois soulevées les éventuelles questions de procédure, le président Le Guehec devait donner lecture des faits reprochés aux prévenus, poursuivis pour avoir commis des « imprudences », des « fautes d'inattention et de négligence » ainsi que des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité ». Était ensuite prévue, au cours de cette première journée, une présentation de chacun d'eux, « l'examen de personnalité » comme l'on dit devant d'autres tribunaux : Laurent Fabius et son image de premier de la classe politique ; la dérutante Georgina Dufoix « responsable mais pas coupable » ; et Edmond Hervé, le Breton blessé, qui promet depuis si longtemps de se « battre bec et ongles pour la vérité ».

En ces premières heures d'un procès appelé à durer au moins trois semaines, il restait à savoir quelle serait l'attitude des victimes et/ou de leur famille. Y aurait-il, dans les coulisses, une sorte de contre-procès, avec les caméras pour seuls juges ? De nombreux avocats, jusque dans les rangs de la défense, regrettaient que cette procédure devant la Cour de justice de la République ne permette pas aux victimes de se constituer partie civile et de prendre ainsi part au procès autrement qu'en tant que témoins. « C'est une immense comédie », expliquait l'un de ces avocats, en craignant l'inévitable déséquilibre émotionnel entre des débats par nature très pointus, voire arides, et des témoignages nécessairement poignants.

Mardi matin, ce « contre-procès » tardait à démarrer. Avenue Kléber les journalistes étaient plus nombreux que les victimes ou leurs proches. La foule attendue n'était pas au rendez-vous, peut-être découragée par le froid. Le petit groupe qui avait commencé à se former dès 7 heures n'avait guère épaissi deux heures plus tard. Les représentants de l'association Act Up que l'on avait si souvent vus brandissant des portraits ensanglantés de ministres ne semblaient pas mobilisés.

On notait surtout la présence de quelques curieux, parmi lesquels des étudiants en droit. L'entourage des prévenus paraissait davantage mobilisé. L'épouse de Laurent Fabius, Françoise Castro, allait bientôt pénétrer dans la salle, de même que quelques membres de l'association Justice et vérité avec Edmond Hervé.

Philippe Broussard
et Marion van Renterghem

Le bonheur perdu d'Agnès

« **MON FILS EST MORT**, il croyait encore au Père Noël. » Agnès Cochin a perdu ses dernières illusions. Quand tout « va mal dans sa tête », elle s'abrutit de travail.

PORTRAIT

« Je lui parle, il est là. Il m'attend. C'est moi qui tarde à venir »

Seize heures d'affilée dans sa pharmacie parisienne. Et, parfois, des émissions de télévision pour sombrer dans le sommeil. « J'aurais préféré qu'ils me tuent moi. Qu'est-ce que je fais de ma vie, maintenant ? »

Son unique enfant, Charles-Edouard, est décédé il y a huit ans. Il en avait presque six. Transfusé quelques jours après sa naissance, en mai 1985, pour atténuer les effets d'une jaunisse, il avait contracté le sida. « Les médecins se doutaient tellement que les transfusions étaient contaminantes qu'ils m'ont convoquée trois mois après pour une visite de contrôle, et ont testé sans me le dire Charles-Edouard au VIH. » Le résultat, positif, ne laisse pas le moindre doute. « J'étais dans l'industrie pharmaceutique... Il allait mourir, je le savais. Mon angoisse de tous les jours, après, c'était : "S'il souffre, comment est-ce que je vais le tuer ?" »

Si franche, si brutale, presque,

qu'elle en est dérangeante, Agnès porte sur la vie le regard brûlé de ceux qui ont tout eu, puis tout perdu. Le bonheur, au passé, s'extrait délicatement du portefeuille. Deux photos de Charles-Edouard, dans un jardin. « J'ai eu un ange », sourit-elle. « Il a été hypergâté. Mais attention, c'était un gosse bien élevé ! Tout ce que je pouvais lui offrir, je lui ai offert. » Des objets, un chien, un chat, des voyages, et surtout sa présence. Elle a quitté un emploi très prenant, pris une pharmacie pour lui consacrer davantage de son temps, « pour compenser ». « Je ne le quittais pas. On dormait dans le même lit. » D'ailleurs, ajoute-t-elle après une hésitation, ils ne se sont jamais quittés. « Quand il était fatigué, je le portais beaucoup. Aujourd'hui, je sens toujours son poids sur moi, enveloppant ses dres d'un mouvement de bras. Je lui parle, il est là. Il m'attend. C'est moi qui tarde à venir. »

Derrière son apparence sage, Agnès n'est que colère. Qui entendra qu'à deux ans son fils prenait de l'AZT toutes les six heures, qu'il fallait le réveiller au milieu de la nuit pour lui faire ingurgiter son traitement ? Qui se souviendra qu'il est « mort squelettique, avec de grands yeux creusés, ne pouvant plus marcher » ? Qui comprendra qu'elle considère comme un « don du ciel » le coma dans lequel il a sombré, un beau jour de départ déraisonnable aux sports d'hiver ? Et

sa gratitude pour l'équipe soignante de l'hôpital Necker, qui ne s'est pas acharnée ? Et son dégoût pour ces quelques amis de toujours de la peur de la maladie a fait fuir ?

« Pardonnez-moi, je deviens vulgaire... », se reprend-elle parfois. Puis, elle s'emporte encore. « Mon fils est mort pour 20 balles ! La France est le seul pays européen qui ait bloqué le test américain. A l'époque, je travaillais dans l'industrie pharmaceutique. Le dossier d'enregistrement du test Abbott était prêt en février 1985, estime-t-elle. De février à juillet 1985, date de l'arrivée du test Pasteur, ils ont bloqué le test américain tout en sachant qu'ils contamineraient deux cents personnes par semaine. Ceux qui nient avoir été en 1985 au courant de la gravité du sida sont comme ceux qui, en 1945, niaient avoir eu connaissance des camps de concentration. C'est de la mauvaise foi totale ! C'est pour ça qu'il faut faire un procès à Fabius, à Dufoix, à Hervé. Ils ont sciemment laissé la mort s'installer. »

De ce procès devant la Cour de justice de la République, Agnès se garde bien d'attendre quoi que ce soit. « Ils sont jugés par leurs copains de classe ! » Elle le voudrait devant une cour d'assises, jure que son combat ne s'arrêtera pas dans trois semaines. Il y a l'Europe, comme ultime espoir. « Ce sont des hommes, ils doivent être jugés comme tout le monde. Je ne vis que pour ça. Vous vous rendez compte du mal qu'ils nous ont fait. » Sa plainte est l'un des sept dossiers individuels jugés recevables par la Cour de justice de la République. Mais l'Etat français a-t-il, une seconde, sondé la profondeur de cette douleur en proposant une indemnisation aux victimes, interroge Agnès, qui a refusé l'obole. « Comme si cela pouvait compenser la vie de mon fils, ses câlins, ses baisers, toutes ces images merveilleuses que j'ai dans la tête. »

Pascale Krémer

Un flot de procédures civiles et administratives

A QUI RÉCLAMER justice ? Focalisée sur les dossiers pénaux impliquant des responsabilités individuelles, l'attention médiatique, ces dix dernières années, a souvent méconnu le flot de procédures civiles et surtout administratives par lesquelles les victimes du sang contaminé ont cherché à obtenir la réparation – et non la punition – des préjudices qui leur ont été causés. Ces démarches ont souvent permis de cerner des responsabilités collectives, ou qui relevaient de personnes morales, allant jusqu'à modifier en profondeur, en matière de santé publique, les notions de faute et de responsabilité.

Ainsi, en 1988, alors qu'étaient déposées, auprès de la justice pénale, les premières plaintes d'hémophiles qui allaient déboucher, quatre ans plus tard, sur le procès des dirigeants du Centre national de transfusion sanguine, la justice civile examinait le premier cas de contamination par voie de transfusion. Victime d'un accident de la circulation en janvier 1985, contaminée lors de l'opération qui suivit par une transfusion de sang collecté en prison, Emilienne Courtellemont, soixante-deux ans, obtint 2 353 412 francs par décision du tribunal de grande instance de Fontainebleau « en réparation de ses préjudices personnels ».

Il s'agissait déjà de ce qui deviendrait un jour « l'affaire du sang contaminé », mais la somme, confirmée en appel en juillet 1989, devait, selon les juges, être payée par... le camionneur belge à l'origine de l'accident, dont la faute demeurerait « la cause essentielle et directe du dommage de la victime ». Et solidairement, son employeur et sa société d'assurance. Pour écarter la responsabilité des organismes ayant participé aux diverses opérations, de la collecte de sang à la transfusion, les juges avaient alors fait valoir que le dépistage systématique n'avait été imposé que plusieurs mois après l'accident...

Engagées par la suite, plusieurs centaines de plaintes furent déposées, soit auprès des tribunaux administratifs lorsqu'elles mettaient en cause des organismes publics – des hôpitaux, par exemple –, soit auprès de la justice civile lorsqu'il s'agissait de structures privées comme des cliniques. Liées à d'autres cas de contamination, elles élargirent le champ des responsabilités éventuelles et mirent en cause tant l'Etat, qui aurait failli dans l'exercice de son pouvoir réglementaire, que les hôpitaux ayant pratiqué les transfusions ou les centres de transfusion ayant collecté le sang. Les plaignants obtinrent jusqu'à 2 millions de francs au titre de la réparation de leurs préjudices.

DÉCISION ACCABLANTE

S'agissant de l'Etat, le Conseil d'Etat a estimé, le 9 avril 1993, qu'il avait été responsable sur le terrain de la faute, sans la qualifier, au titre de son rôle dans l'organisation, le contrôle et la réglementation de la transfusion sanguine. Cette décision, accablante pour l'administration française de la santé, confortait une approche jurisprudentielle nouvelle, reconnaissant à l'Etat des devoirs impérieux de santé publique envers les citoyens.

La haute juridiction administrative validait, en somme, l'idée d'un principe de précaution applicable à l'Etat, qui n'avait pas su, dans l'affaire du sang contaminé, prendre les mesures adaptées pour prévenir des risques non pas certains, mais qui atteignaient un niveau de probabilité élevé, mettant en péril la sécurité des administrés. En outre, elle fixait précisément, pour cette affaire, la période de responsabilité incombant à l'administration : elle s'étendait du 20 novembre 1984 – date à laquelle, selon le Conseil d'Etat, les pouvoirs publics auraient dû déclencher des mesures réglementaires eu égard aux informations qui

avaient été transmises ce jour à la Commission consultative de transfusion sanguine – au 20 octobre 1985 –, date à laquelle la réglementation assurait, selon lui, une sécurité des produits sanguins adéquate.

Cernant les hôpitaux publics, l'affaire du sang contaminé précipita l'arrivée d'un nouveau type de responsabilité hospitalière, sans faute, fondée sur un acte médical nécessaire et un risque exceptionnel n'ayant engendré des conséquences d'une extrême gravité. Certains plaignants estimant qu'il appartenait aux hôpitaux de vérifier la qualité des produits sanguins, le Conseil d'Etat a ensuite affiné, le 26 mai 1995, les conditions de cette responsabilité, estimant que ne pouvait être mis en cause un hôpital public qui n'était pas son propre opérateur transfusionnel.

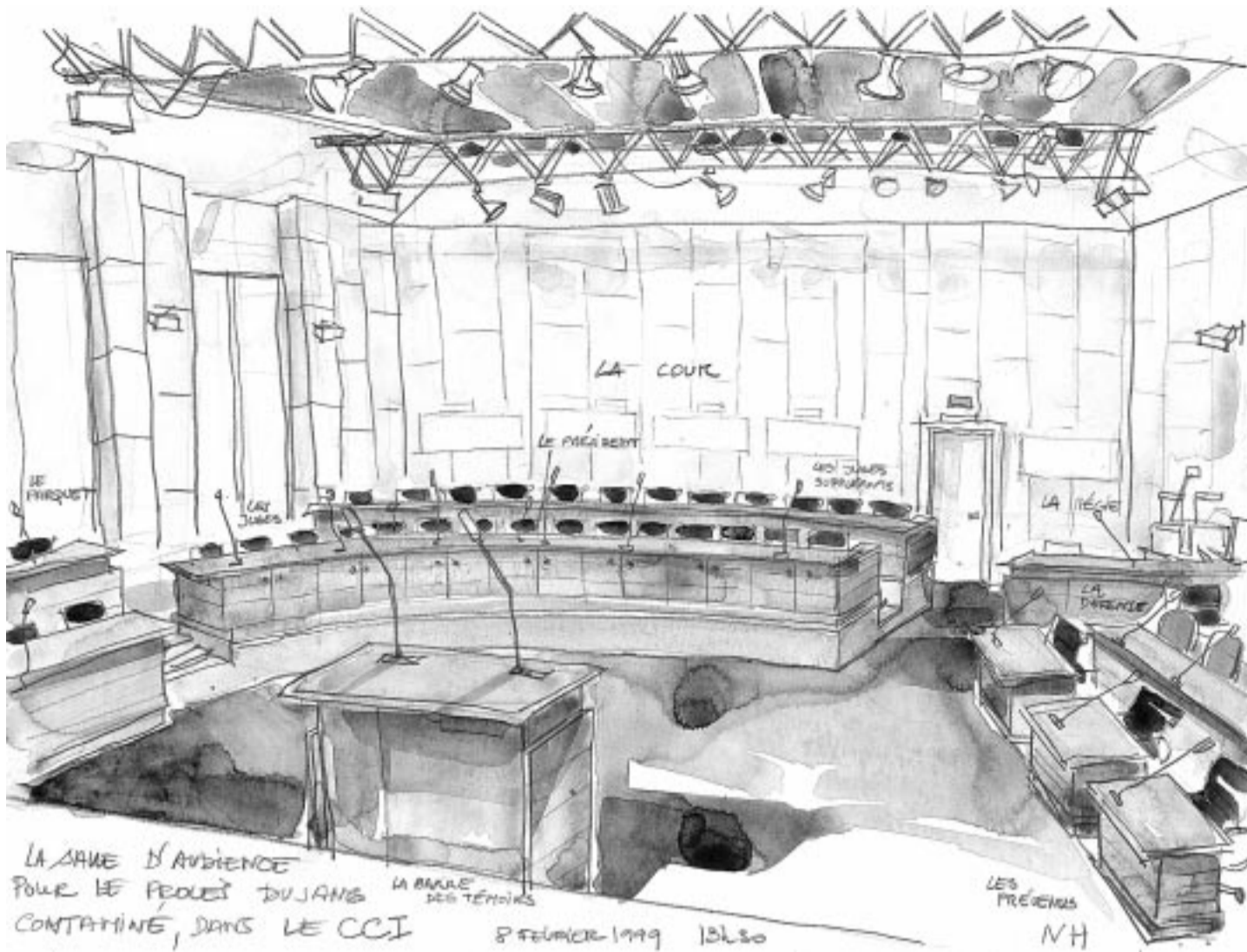
En définitive, buscolant tant les jurisprudences judiciaires qu'administratives, les plaintes des hémophiles et des transfusés ont permis de combler les éventuels vides juridiques qui entouraient jusqu'alors la responsabilité des centres de transfusion sanguine. Une harmonisation des positions de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat a fait peser sur ces établissements, qu'ils relèvent du droit public ou privé, les conséquences d'une stricte obligation de résultat, même en cas de vice indécélable. Tout patient, en ce début des « années sida », était donc en droit d'attendre d'eux qu'ils fournissent un sang ou un dérivé sanguin exempt de tout vice.

Ainsi que le rappelait le procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin, dans son réquisitoire de mars 1997, « pour la Cour de cassation, le responsable premier de la qualité d'un sang transfusé et des conséquences éventuelles de la transfusion est le centre de transfusion ».

Jean-Michel Dumay

Le jour des victimes

Dérogant à un principe fondamental de la justice pénale, dans laquelle les plaignants sont des acteurs à part entière des audiences, les textes fondateurs de la Cour de justice de la République (CJR) interdisent aux victimes de se porter partie civile pendant la procédure. Afin de pallier les inconvénients de cette situation exceptionnelle, les familles des sept victimes dont les plaintes ont été jugées recevables (après étude des vingt-deux requêtes initialement retenues) seront entendues à titre de témoins. Leurs auditions devraient intervenir au tout début du procès, dès le mardi 9 février. Le règlement de problèmes de procédure soulevés en première partie d'audience pourrait cependant conduire la Cour à reporter ces auditions au lendemain.



La « sale affaire » qui bouleverse le monde politique

PENDANT DES MOIS, personne n'a osé en parler. Bien sûr, quelques mots de soutien ont circulé. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, Laurent Fabius et Edmond Hervé ont noté des poignées de main plus appuyées, des regards parfois compatissants, quelques signes d'amitié. Devinaient-ils que, dans leur dos, on évoquait gravement une « carrière politique en suspens », une « sale affaire, vraiment » ? De Georgina Dufoix, on n'a presque rien dit. Il y a trop longtemps qu'elle a quitté le milieu politique pour que celui-ci la considère encore de son monde. Seule sa fameuse phrase « Responsable, mais pas coupable » a suragé dans les esprits. Au fond, la plupart des élus ont toujours considéré qu'elle avait résumé au mieux la situation des ministres : responsables politiquement, non coupable pénalement.

Pendant longtemps, cette certitude a même rendu l'hypothèse du procès abstraite. A l'ENA, aucun séminaire n'a jamais abordé l'affaire. Et, dans le manuel de référence qu'Olivier Schrameck, actuel directeur de cabinet de Lionel Jospin, a consacré aux cabinets ministériels, le drame du sang contaminé tient en sept lignes. Au sein de l'administration, seul le ministère de la santé en est resté marqué. Aucun ministre n'a pu, depuis, accéder aux bureaux de l'avenue de Ségur sans y repenser. Certes, bien des élus ont eu aussi à connaître, dans leur circonscription, des cas d'hommes, de femmes, d'enfants contaminés. Beaucoup ont apporté une aide matérielle et financière, constitué les dossiers d'indemnisation, encouragé les associations, plaidé la cause de séropositifs auprès des écoles ou des entreprises.

Puis, à mesure que la date d'ouverture du procès s'est approchée, le milieu politique a pris conscience que cette affaire pourrait le bouleverser à son tour. Dans les réunions des groupes politiques de l'Assemblée, le débat est pourtant longtemps resté confiné à deux ou trois allusions. « Que voulez-vous, il y

« Que voulez-vous, il y avait toujours parmi nous un juge parlementaire »

avait toujours parmi nous un juge parlementaire, raconte un député. Evoquer le fond de l'affaire aurait fini par le gêner. »

Puis chacun a plongé. Une petite troupe de députés socialistes, par ailleurs avocats pénalistes, sont venus proposer au président de l'Assemblée nationale quelques conseils de défense. Des avocats d'opposition ont entrepris la même démarche auprès de leurs confrères chargés des dossiers de Laurent Fabius et d'Edmond Hervé. Tous les avis divergeaient. Les uns ont conseillé d'embrayer une stratégie d'affrontement, une défense politique pour un procès s'apparentant à une affaire d'Etat. Les autres voyaient une défense plus modeste. Une démission de tous les mandats, d'abord, afin d'apaiser « la haine des politiques » qui s'exerce dans l'opinion publique. Et le renoncement à toute manifestation de soutien de la part des scientifiques, des intellectuels, des patrons de presse, pour ne pas créer le sentiment d'un combat entre vic-

times et élites. Même le président de la République, Jacques Chirac, a réclamé à ses conseillers une note sur l'affaire, demandant au député RPR Patrick Devedjian, également avocat, son avis sur la stratégie de défense des trois ministres. Personne, en tout cas, n'a négligé la gravité de ce qui était en train de se passer.

En 1991, François Bayrou, alors secrétaire général de l'UDF, réclamait des inculpations « au plus haut niveau politique, s'il est vérifié qu'il y a des responsabilités politiques directes ». En octobre 1992, ce fut le président du groupe RPR, Bernard Pons, qui demanda, au nom du RPR et de l'UDF, la saisine de la Haute Cour, ancêtre de la Cour de justice de la République d'aujourd'hui. A l'époque, Charles Pasqua, au Sénat, ne se gênait pas non plus pour fustiger les trois ministres. Et si un Pierre Mazeaud ou un Philippe Séguin s'étaient désolidarisés de ces attaques, la campagne électorale pour les législatives de 1993 a montré que la droite avait bien compris tout le bénéfice politique qu'elle pouvait tirer de l'affaire du sang contaminé.

Officiellement, les partis n'ont donné aucune consigne. Localement, pourtant, c'est le déchaînement. Claude Bartolone, fidèle lieutenant de l'ancien premier ministre, voit fleurir en lettres sanglantes sur ses affiches : « Bartolone = Fabius = sang contaminé ». Edmond Hervé est battu en Ile-et-Vilaine.

Aujourd'hui, pourtant, aucun de ceux qui participèrent à cette campagne n'oserait plus tenir le même rôle. Mardi matin, Charles Pasqua a déploré qu'« il y ait plusieurs procès extérieurs au procès ». « Il faut faire preuve de sérénité, a-t-il observé. Laissons les magistrats et les juges de

la Cour de justice en leur âme et conscience décider, et gardons-nous de porter tout autre jugement. »

L'ancien ministre RPR Eric Raoult ne résume-t-il pas ce nouveau comportement lorsqu'il s'excuse publiquement, le 5 février, d'avoir « dit personnellement un certain nombre de bêtises » et d'avoir sans doute « blessé » M. Fabius et ses enfants. Car, entre le déchaînement de 1993 et l'ouverture du procès, le monde politique a assisté à un autre phénomène : sa propre mise en accusation. Selon une étude citant des chiffres du ministère de la justice, trois cent quatre-vingt-quinze élus ont été mis en examen ou condamnés en 1998. Sur plus de 50 000 responsables politiques, le chiffre est très faible. Mais l'effet sur l'opinion a été désastreux.

Pis, les parlementaires, qui négligent, lors de la discussion du projet de loi, le fonctionnement pratique de la Cour de justice, n'ont plus de mot assez durs pour la qualifier. « Un vrai piège à cons », disent-ils aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon. Inquiets du pouvoir des juges, qui, selon eux, ne souhaitent que leur affaiblissement, les élus s'aperçoivent que cette institution, qui mêle responsabilités pénale et politique, juges parlementaires et magistrats professionnels, ne les sauvera pas de la suspicion. « Si les ministres sont condamnés, résume ainsi le libéral Claude Goasguen, on dira que ce sont les juges de droite, majoritaires à la Cour, qui ont voulu les accabler. S'ils sont relaxés, on dira que les politiques se protègent tous entre eux. Il n'y a pas moyen de sortir de là. »

Raphaëlle Bacqué

M^{me} Guigou : « Ne pas interférer »

LA CHANCELLERIE ne souhaite pas faire engager de poursuites contre les auteurs de trois articles de presse qui critiquaient sévèrement le travail de la commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR). Le cabinet de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a mis en avant, dans un communiqué diffusé lundi 8 février, le souci de « ne pas interférer » dans le procès du sang contaminé pour expliquer son refus de saisir le parquet, ainsi que le lui avaient demandé les trois magistrats de la commission d'instruction.

Dans un courrier daté du 27 janvier, Martine Anzani, Hervé Blondet et Guy Joly avaient réclamé des poursuites contre l'essayiste Alain Minc, le directeur des rédactions du Figaro, Franz-Olivier Giesbert, et la journaliste de Libération Judith Perrignon (Le Monde daté 31 janvier-1^{er} février). Les trois magistrats protestaient contre les accusations de falsification, de mensonge et de vengeance exprimées par les auteurs

dans des articles respectivement publiés dans Le Monde – sous le titre « Caillaux, Blum, Fabius » (nos éditions du 22 janvier) –, Le Figaro Magazine et Libération. La ministre de la justice leur a répondu « qu'afin de ne pas interférer dans le déroulement de cette affaire, qui sera très prochainement soumise à la juridiction de jugement, il ne peut être envisagé en l'état de répondre favorablement à la demande de saisine du procureur de la République ».

Le ministère a toutefois laissé ouverte la voie d'éventuelles plaintes en diffamation que pourraient déposer les magistrats visés à titre personnel. Conformément au statut de la magistrature, et « puisque les propos visés se rapportent à l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles », « si les magistrats décidaient d'engager eux-mêmes de telles poursuites, il allait de soi que le ministère de la justice prendrait en charge les frais qu'ils seraient conduits à exposer devant les juridictions compétentes ».

Les lenteurs du parquet de Paris

LES AVOCATS de Claude Weisberg, ancien conseiller d'Edmond Hervé au secrétariat d'Etat à la santé, mis en examen dans le volet non ministériel de l'affaire du sang contaminé, ont envoyé dimanche 7 février une lettre ouverte au procureur de la République de Paris, Jean-Pierre Dintilhac pour lui demander « solennellement » de prendre ses réquisitions dans ce dossier. M^{me} Françoise Toubol-Fischer et M^{me} Gérard Bismuth s'étonnent du silence du parquet, qui n'a pas fait connaître ses réquisitions dans l'affaire instruite par la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy.

La magistrate, qui instruit pour « empoisonnement » et « complicité d'empoisonnement », a clos son dossier le 21 octobre 1998 et l'a transmis au parquet de Paris afin qu'il prenne ses réquisitions dans les trois mois. Ce délai étant écoulé, la magistrate peut décider du renvoi devant une juridiction des trente-deux personnes qu'elle a mises en examen, sans attendre les réquisitions du parquet. Cette possibilité légale in-

quiète les avocats de M. Weisberg, qui redoutent que leur client soit renvoyé aux assises alors que les trois anciens ministres sont jugés, « pour des faits identiques », pour le délit d'homicide involontaire.

« Comment pouvez-vous laisser un juge d'instruction décider du règlement de sa procédure sans que le parquet ait préalablement fait connaître son appréciation ? », demandent M^{me} Toubol-Fischer et Bismuth, qui s'interrogent sur « un tel renoncement du parquet à prendre ses responsabilités institutionnelles ». « La France entière aurait une opinion sur cette affaire, juristes, médecins, sociologues, journalistes, sauf le parquet de Paris, pourtant partie à la procédure ? »

Plus généralement, les avocats dénoncent « l'absence » du parquet pendant les quatre années d'instruction et estiment que leur client n'a pas bénéficié, autrement que « de manière purement formelle des garanties auxquelles a droit un mis en examen ».

C. P.

Claude Got, expert en santé publique « La culpabilité politique commence avec le refus de savoir »

LE PROFESSEUR Claude Got, ancien chef d'un service d'anatomopathologie (hôpital Raymond-Poincaré, Garches, dans les Hauts-de-Seine), spécialiste de santé publique, a participé à la prise de décisions de politique sanitaire. Il est notamment l'auteur de *La Santé* (éditions Flammarion, 1992).

« Quelles conséquences l'affaire du sang contaminé a-t-elle eu sur la politique de santé publique ?

– Elle a eu un double impact, sur les mentalités et sur l'évolution de la notion de responsabilité. Une forme de séisme culturel a, d'une part, secoué des experts qui plaient dans l'euphorie du progrès. Ils ont compris que la confiance dans leurs connaissances et leurs pratiques devait être utilisée avec modération. Les décideurs politiques ont perçu l'ampleur de leur responsabilité, et surtout de leur fragilité, dans des domaines où les connaissances sont incertaines.

» Pour le second volet, il faudra attendre les résultats de l'ensemble des procès pour connaître les nouvelles règles de responsabilité des experts, de l'administration et des décideurs politiques. Si les directeurs d'administration peuvent être condamnés pour des décisions ou des insuffisances liées au cadre de leurs fonctions, les responsables politiques sont, eux aussi, concernés par ces procédures. Une dissociation de la responsabilité des uns et des autres est théorique. Si le fait qu'une décision politique, tardive ou inadaptée, responsable de décès, est suffisante pour se retrouver devant la Cour de justice de la République (CJR), des dizaines de procès semblables à celui du sang contaminé sont possibles. Homologuer des véhicules dont la vitesse est en contradiction avec la limite de vitesse maximale autorisée est un facteur de mort documenté depuis des décennies ; dans ce domaine, une telle passivité ne relève donc pas du principe de précaution, puisqu'il n'y a pas de place pour le doute. Quelle que soit l'appréciation juridique que l'on porte sur l'affaire du sang contaminé, elle a de facto placé la santé publique dans les activités politiques à haut risque.

– La réforme des structures de sécurité sanitaire vous paraît-elle répondre aux carences mises en lumière par cette affaire ?

– Il y a eu des progrès indiscutables, mais ils sont partiels. Le développement de mécanismes de diffusion du meilleur savoir disponible a été important, grâce, d'une part, à la définition des « bonnes pratiques » médicales, dans le cadre des conférences de consensus de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé et, d'autre part, aux expertises collectives de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Ces procédures sont longues et mal adaptées à la décision urgente.

» En aval, des progrès sont à faire dans l'amélioration de la gestion du risque. Ce sera, en partie, le rôle de l'Institut de veille sanitaire et des deux nouvelles agences qui ont en charge la gestion des médicaments, des produits humains et de l'alimentation. Le décideur politique a besoin de structures intermédiaires orientées vers l'épidémiologie, l'identification des risques, leur quantification, le contrôle de l'application des règles. Une fois l'outil créé, les difficultés porteront sur les équilibres de pouvoir et les capacités réelles de gestion.

– Comment pourra-t-on arbitrer les conflits éventuels entre les responsables de ces organismes et les décideurs politiques ?

– Il faut trouver un équilibre entre l'indépendance des agences et la nécessaire confiance qui doit exister entre les décideurs politiques et les administrateurs. Un conseil scientifique de qualité disposant d'un pouvoir d'arbitrage réel est un élément de réponse. La difficulté existe déjà quand un conflit oppose un directeur d'administration et un ministre. En cas de désaccord, c'est le ministre qui signe et assume. La difficulté est de

définir l'étendue de l'obligation de réserve du responsable administratif qui, en pratique, va se soumettre ou se démettre. Il faut améliorer la visibilité de ces relations.

– Peut-on envisager une société où les décisions sanitaires seraient cohérentes et leurs mécanismes de production totalement transparents ?

– Nous sommes dans un monde de communication, il faut en voir aussi les avantages. Tout finit par se savoir et il devient plus dangereux qu'utile de tenter de cacher une motivation ou des manœuvres. L'hypocrisie n'est pas un mode efficace de gouvernement et de survie politique. Si les organismes ayant en charge la sécurité nucléaire ont perdu leur crédibilité dans l'opinion publique, c'est à la suite d'une longue période d'expertise opaque, mal dissociée des organismes décisionnels. Il faudra longtemps pour remonter la pente, et de nombreux responsables politiques ont compris qu'il était moins dangereux d'avoir une expertise crédible qui ne cache rien, que des renseignements confiden-

« Le pouvoir a des difficultés à devenir le gestionnaire des décisions prises »

tiels qui deviennent vite des patates brûlantes. Ce n'est pas de l'angélisme mais du réalisme de dire la vérité dans l'état d'imperfection où elle existe.

– Les nouvelles agences auront-elles réellement l'indépendance et les moyens nécessaires à leur action ?

– J'ai des doutes sérieux sur nos capacités dans ce domaine. Le pouvoir très centralisé de notre pays fonctionne comme un producteur de décisions, prenant la forme de lois, de décrets, d'arrêtés, de circulaires. Il a des difficultés à devenir le gestionnaire des décisions prises. La première phase judiciaire des conséquences de la contamination des dérivés du sang a bien mis en évidence ce problème. La direction générale de la santé avait produit une bonne circulaire sur la sélection des donneurs, mais sans se donner les moyens de vérifier sa mise en œuvre. Je pourrais prendre l'exemple de l'amiante ou du plomb, qui imposent une gestion de leur présence dans les immeubles et un réel suivi, notamment sous la forme d'un annuaire informatisé. Les moyens de ces actions sont insuffisants, au niveau central et au niveau des départements.

– Pourquoi certaines décisions de santé publique sont-elles aussi peu suivies d'effets ?

– A cause de leur coût et de la peur d'entrer dans une politique de gestion et d'évaluation des risques sanitaires. Alors que les systèmes vivants fonctionnent avec des logiques « circulaires » sanctionnant les erreurs décisionnelles ou de gestion, l'Etat aime les procédures « linéaires », qui empêchent d'évaluer l'application de ses décisions et ne renvoient jamais l'expérience à la source. Elles garantissent le confort au quotidien du décideur, mais elles peuvent le conduire devant une cour de justice.

» Les médecins ont eu des difficultés à se soumettre à des évaluations, à la fois source de progrès et nécessité éthique. Les politiques et les administratifs doivent entrer dans cette procédure efficace et protectrice. La culpabilité politique commence avec le refus de savoir, permettant de supporter l'absence de décision. Quand le risque est établi, l'absence de rigueur dans la gestion rend le système, efficace en théorie, déficient dans la pratique. »

Propos recueillis par Laurence Folléa

Dessins : Noëlle Herrenschmidt

Lionel Jospin veut faire de la France le « ferment » de l'Union européenne

Le premier ministre invite la majorité à affirmer « son pluralisme sans céder à la division »

Devant les militants parisiens du PS, réunis, lundi 8 février, au Cirque d'hiver, Lionel Jospin a souligné que « l'Europe ne se substitue pas aux nations »,

mais qu'elle « leur ouvre un espace supplémentaire de démocratie et de citoyenneté » et que la France doit être le « ferment » de l'Union européenne.

« Nous voulons faire marcher l'Europe plus vite pour plus de prospérité et de solidarité », a affirmé, François Hollande, premier secrétaire du PS.

LE TROUBLE n'a duré qu'un bref instant. Au moment même où le premier ministre prenait la parole, dans la soirée du lundi 8 février, au Cirque d'hiver, à Paris, devant mille cinq cents militants prompts à s'enthousiasmer, une poignée d'enseignants anti-Allègre a jeté, des travées du haut, une pluie de petits morceaux de papier : « Jospin trahison ! Tu casses l'école de la nation » ; « Les sauvegeons sont à Bruxelles plus qu'à Sarcelles ». Soutenu par les participants de ce meeting de la fédération de Paris du Parti socialiste, sur le thème « Faites l'Europe, fête de l'Europe », Lionel Jospin ne s'est pas laissé déstabiliser. « Ne vous trompez pas de cible ! », a-t-il lancé, en rappelant que, ministre de l'éducation à partir de 1988, il avait fait passer ce budget devant celui de la défense nationale.

Est-il inquiet, M. Jospin, à l'approche du scrutin européen du 13 juin ? Ou simplement prudent, à la veille d'une échéance qui suscite, comme pour la droite, une certaine division à gauche ? Lundi soir, le premier ministre a souhaité baliser le terrain du futur combat électoral. « Nous aurons, y compris à gauche, un nombre élevé de listes », a-t-il assuré, sous l'œil attentif du premier secrétaire, François Hollande, tête de liste annoncée des socialistes. Un tel éclatement, poursuit M. Jospin, « ne résulte pas du fait européen, mais est lié au mode de scrutin, qui favorise cette dispersion ». Tout en jugeant la démarche « légitime », il prévient : « Je souhaite que la gauche plurielle affirme son pluralisme sans céder à la division (...) qu'elle valorise son message et évite de se laisser aller à la polémique. »

Ce thème revient souvent, ces jours-ci, dans la bouche du premier ministre. Il en a entretenu ses ministres le 30 janvier, lors du sémi-



naire gouvernemental de Champs-sur-Marne, puis, de nouveau, le 4 février, lors de leur réunion bimensuelle à Matignon. « Chacun d'entre vous soutiendra une liste de son choix lors des élections européennes, a-t-il dit à cette occasion, mais qu'aucun n'oublie son devoir de solidarité vis-à-vis du gouvernement ! » Lundi soir, M. Jospin a livré quelques pistes pour éviter que l'affrontement électoral ne tourne

au combat fratricide. Au-delà des différences sur l'Europe, a-t-il assuré, les composantes de la majorité possèdent « un corps central d'approche et de propositions communes ».

Pour l'essentiel, celui-ci se nourrit d'une revendication sociale commune, concrétisée en France par les 35 heures ou les emplois-jeunes et dont s'inspireraient, selon le premier ministre, nos parte-

Un geste de réconciliation avec la Gauche socialiste

Julien Dray, député de l'Essonne, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, a été chargé, au nom du groupe PS de l'Assemblée nationale, de surveiller l'application des décisions prises par le conseil de sécurité intérieure le 27 janvier. Animateur de la Gauche socialiste, courant minoritaire du PS, M. Dray n'exerçait aucune responsabilité depuis la victoire de la gauche en juin 1997. De cette mission sur la sécurité, « deuxième priorité du gouvernement » après l'emploi, il dit : « C'est François Hollande qui l'a voulu ainsi. Il veut faire la paix à l'intérieur du PS, pour pouvoir mener sa campagne européenne. »

naires européens. « Nous avons notre modèle, nos projets, nous ne les imposons pas, mais ils inspirent leurs démarches (...) ». La France, a-t-il ajouté, doit jouer ce rôle de ferment » au sein de l'Union européenne. Au passage, et alors que le PS prépare sa convention des 27 et 28 mars sur le thème « Nation-Europe », M. Jospin a redit la nécessité de « trouver une juste articulation entre la nation et l'Europe » : « Nous avons fait le choix de l'Europe profondément mais d'une Europe qui soit respectueuse des nations qui la composent. » Comme s'il déclinait déjà les slogans de la campagne socialiste, M. Jospin a martelé : « Je veux une France forte dans une Europe puissante, une France juste dans une Europe solidaire, une France moderne dans une Europe ouverte sur le monde. »

PIQUES ANTI-AMÉRICAINES

Très applaudi et volontiers lyrique, M. Hollande s'est référé à Léon Blum, mais aussi à François Mitterrand - « En servant l'Europe, nous servons la France » -, pour expliquer que « faire l'Europe, c'est le prolongement de ce que fait Lionel Jospin pour la France ». Le premier secrétaire du PS s'est appuyé sur le manifeste du Parti des socialistes européens (PSE), présenté comme « un programme commun qui engagera tous les socialistes européens », pour plaider pour une « Europe de la volonté ». Intervenant après Joan Clos, le maire socialiste de Barcelone, Michel Rocard s'est taillé un beau succès en jugeant que la voie est dégagée pour « un discours vigoureux, clair et socialiste » sur l'Europe. Comme M. Hollande et M. Jospin, il a pris soin d'agréments son discours de quelques petites piques contre les Etats-Unis.

Jean-Michel Apathie et Michel Noblecourt

Foire aux voix européennes à la fête de SOS-Racisme

À CHACUN sa fête, ses amis, ses socialistes. Lundi 8 février, pendant que le PS parisien et jospinien tient meeting au Cirque d'hiver, SOS-Racisme réunit ses invités pour son traditionnel dîner annuel. Fodé Sylla est un maître de cérémonie un peu ému : après sept ans de bons et loyaux services à la tête de l'association antiraciste, il s'apprête à passer la main à Malek Boutih, le président de la Fédération des maisons des potes. A l'Elysée-Biarritz, on se presse pour un baiser, une poignée de main d'amitié. Depuis celle qui avait précédé l'élection présidentielle de 1995, la fête de SOS-Racisme n'avait pas connu une telle affluence.

Famille, amis, toute la « mitterrannée » est là. Mazarine Pingot et Jack Lang sont arrivés parmi les premiers. Pierre Bergé a tenu à être là. Michel Charasse a réussi à se libérer. « On est toujours un peu orphelin des années 80 », résume Fodé Sylla, en hommage au président de la République, vrai parrain de SOS-Racisme. A la table d'honneur, on a rarement vu autant de ministres : Elisabeth Guigou, Jean Glavany, mais aussi quelques pièces rapportées, comme Dominique Voynet et même...

Philippe Douste-Blazy, qui ne rate jamais une fête antiraciste.

Ce soir, d'ailleurs, l'assemblée est plus politique que show business. Bernardo Bertolucci a accepté de jouer la quest star, mais Obélix (Gérard Depardieu) et Carole Bouquet ont déclaré forfait le matin même. A peine si on aperçoit Jean-Pierre Bacri derrière Marc Jolivet, compagnon de campagne de « Dany ».

« Ça sent les élections », ose tout bas Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national des Verts. Ce soir, il y a aussi beaucoup, beaucoup de communistes. Marie-George Buffet est à la table d'honneur. La sénatrice Nicole Borvo, responsable de l'immigration place du Colonel-Fabien, en préside une autre. A côté de Didier Daeninckx, Marie-Pierre Vieu, chargée de recruter jeunes, associatifs et personnalités civiles pour la liste d'« ouverture » du PCF, est en prospection.

Quand Fodé Sylla, à l'heure de l'apéritif, regrette que « 63 000 sans-papiers, qui ont fait la preuve de leur attachement à la France en déposant un dossier dans les préfectures, ne soient toujours pas régularisés », tout le monde ap-

plaudit. Table Toussaint-Louverture, table Nelson Mandela, table Hannah Arendt, table Tiananmen, on sait pourquoi on est venu. Quand il explique qu'il souhaite s'engager pour l'Europe, en « présidant la fédération internationale de SOS-Racisme », l'enthousiasme déborde. On l'entoure, on le félicite. Bravo, Fodé ! L'Europe, vraiment, quel beau challenge !

Au dessert, les langues se délient. « Si Harlem a une place sur la liste PS, si, moi, j'en ai une ailleurs, la Gauche socialiste serait bien représentée », souffle Fodé Sylla. Harlem Désir, qui guigne un strapontin européen, ne trouve pas forcément le calcul très à son goût. « Mais après tout, si les autres lui proposent une place... », lâche-t-il. François Hollande arrive en urgence du Cirque d'hiver : « On m'invite, je viens, je paie. » Les communistes affichent une mine tranquille. Eux seuls, ou presque, savent que Fodé Sylla va accepter la cinquième place que Robert Hue lui a proposée sur sa liste.

Alain Beuve-Méry et Ariane Chemin

Bercy envisage une diminution de la TVA pour les PME du bâtiment

Bruxelles autoriserait de nouvelles baisses « ciblées »

UNE FOIS n'est pas coutume, Bruxelles devrait rendre service à Bercy : le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie réfléchit à une diminution ou à une simplification des prélèvements sur les ménages pour l'an 2000 et, plus précisément, à des baisses « ciblées » de TVA. La législation européenne, qui limite fortement les possibilités dans ce domaine, devrait être assouplie dans un futur proche : la Commission européenne doit adopter le 17 février un projet de directive qui permettrait aux pays de l'Union européenne de réduire leurs taux de TVA sur les activités de services qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre. Selon La Tribune du 8 février, ce dispositif entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2000, pour trois ans.

Aujourd'hui, la sixième directive européenne prévoit deux taux minimaux de TVA : l'un de 5 % pour les produits qui peuvent être taxés à taux réduit et qui sont énumérés en annexe h de la directive ; l'autre de 15 % pour les autres biens. En France, où le taux normal de TVA est de 20,6 %, le ministère estime qu'on a à peu près épuisé les possibilités de l'annexe h. Ainsi, plusieurs activités bénéficient d'un taux réduit à 5,5 %, comme les travaux de réhabilitation sur les logements locatifs sociaux ou, encore, les appareillages destinés aux diabétiques et à certains handicapés. Au total, depuis juin 1997, les baisses ciblées de TVA décidées par le gouvernement ont représenté 8,83 milliards de francs (1,34 milliard d'euros), auxquels il faut ajouter le crédit d'impôt pour dépenses d'entretien de l'habitation principale, baisse de TVA déguisée qui a représenté 3,7 milliards de francs.

A Bercy, on pense sérieusement profiter de la nouvelle autorisation européenne pour abaisser la TVA sur l'artisanat du bâtiment. Les experts du ministère considèrent qu'en matière de TVA, les possibilités sont limitées. Une baisse généralisée de son taux, de 20,6 % à 18,6 % par exemple, coûterait très cher (70 milliards de francs) et aurait des effets limités : il est loin d'être évident qu'elle serait intégra-

lement répercutée au consommateur final. De la même manière, une baisse de 5,5 % à 5 % du taux de TVA réduit coûterait 5 milliards de francs et serait totalement invisible pour les consommateurs. Dans ces conditions, seule une baisse de 20,6 % à 5,5 % paraît aujourd'hui rentable à Bercy : la forte amplitude de la baisse oblige une répercussion dans le prix de vente final et doit donc stimuler la consommation et l'emploi.

Au ministère, on précise que la réflexion sur ce sujet ne pourra être menée sérieusement qu'une fois connue la marge de manœuvre budgétaire pour l'an 2000, c'est-à-dire pas avant le mois d'avril. On s'attend à ce que cette marge soit beaucoup moins importante qu'en 1999, compte tenu de l'effet retard du « trou d'air » que traverse l'industrie.

FAVORISER L'EMPLOI

Bruxelles semble aujourd'hui convaincu par le point de vue français sur la TVA, même si l'allègement des charges lui semble toujours le meilleur moyen de stimuler l'emploi et la consommation. Sa démarche s'inscrit dans la continuité de la réunion du Conseil européen, à Vienne, en décembre 1998, au cours de laquelle la Commission s'était engagée, à la suite d'une demande française, à rechercher des instruments fiscaux favorisant l'emploi. Sa nouvelle directive ne devrait pas énumérer les services susceptibles de bénéficier du taux réduit de TVA, mais édicter des règles générales : forte utilisation de main-d'œuvre et, donc, intérêt pour l'emploi ; fourniture directe aux consommateurs finaux, pour que ceux-ci bénéficient de la baisse de TVA ; absence de distorsion de concurrence entre pays.

Chaque pays devra informer Bruxelles, avant le 1^{er} septembre, de ses intentions, compte tenu de ce cahier des charges. Il reviendra ensuite au conseil des ministres des Quinze de se prononcer, à l'unanimité, sur ces divers programmes nationaux.

Virginie Malingre

DÉPÊCHES

■ **PARITÉ** : Frédéric Bredin, membre du secrétariat national du PS, chargée de la culture et des médias, a déclaré, lundi 8 février, que « la droite a un vrai problème avec la modernisation de la vie politique » et que « les Français commencent à s'interroger sur une forme de double langage ». « Sur la parité, cela a été particulièrement choquant », a ajouté la députée de Seine-Maritime. Les groupes socialiste et communiste du Sénat ont annoncé, dans un communiqué commun, qu'ils voteront cette réforme constitutionnelle, en deuxième lecture, « dans les mêmes termes que le texte qui sera issu de l'Assemblée nationale ».

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE** : députés et sénateurs, réunis lundi 8 février en commission mixte paritaire, sont parvenus à un accord sur les projets de loi organique et ordinaire définissant le fonctionnement des futures institutions de la Nouvelle-Calédonie. Les deux textes seront soumis à l'Assemblée nationale, jeudi 11 février, puis au Sénat, en vue de leur adoption définitive.

■ **EUROPE** : William Abitbol, président de Demain la France et conseiller de Charles Pasqua, a réagi, lundi 8 février, au discours tenu deux jours auparavant par Philippe Séguin sur « l'euro-allergie » (Le Monde du 9 février). « Philippe Séguin est un avocat de talent : il peut plaider une chose et son contraire sans le moindre scrupule », estime M. Abitbol.

■ **IMMIGRATION** : Raymond Barre, député (app. UDF) du Rhône et maire de Lyon, affirme, dans un entretien au mensuel Lyon Mag' de février, que Charles Pasqua « porte atteinte à l'effort du gouvernement, qui refuse de régulariser massivement les sans-papiers, mais qui veut au contraire tenir compte de critères précis, notamment humanitaires » quand il demande la régularisation de tous les sans-papiers. L'ancien premier ministre estime également que le gouvernement de Lionel Jospin fait « preuve d'un grand bon sens » en matière de sécurité.

■ **FRONT NATIONAL** : la cour d'appel de Paris a décidé de surseoir à statuer sur le litige opposant lénistes et mégrétistes au sujet de l'usage du nom, du logo et des fichiers du FN, en jugeant, lundi 8 février, qu'« il n'appartient pas à la juridiction des référés » de trancher ce litige (Le Monde du 5 février). L'arrêt de la cour confirme le jugement en référé du tribunal de grande instance de Paris du 15 janvier, dont les partisans de M. Le Pen avaient fait appel. Considérant que ce dossier ne peut être jugé en référé, la cour renvoie son examen au juge du fond, qui en est actuellement saisi.

■ **EXCLUSION** : quatre parlementaires communistes ont souligné, lundi 8 février, dans un communiqué, que « des points restent à clarifier » dans le projet de loi sur la couverture maladie universelle (CMU) que le gouvernement s'est engagé à faire voter avant la fin du mois de juin. Les députées Muguette Jacquaint (Seine-Saint-Denis) et Jacqueline Fraysse (Hauts-de-Seine), les sénateurs Nicole Borvo (Paris) et Guy Fischer (Rhône) réclament « la simplification des procédures et démarches » et « l'accès réel au dispositif tant de ceux qui sont en situation d'extrême précarité que de ceux qui se privent de soins pour des raisons financières ». Les élus estiment « légitime » de relever jusqu'au seuil de pauvreté (3 800 francs par mois, soit 579,31 euros) le plafond de ressources pour accéder à la CMU.

Les lobbies se bousculent contre le projet de loi sur la sécurité routière

LA SÉCURITÉ routière, tout le monde est pour, sauf lorsqu'il s'agit de prendre des dispositions contraignantes pour l'assurer. Le projet de loi qui doit traduire en actes les priorités décrétées sur ce sujet par le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, avec l'appui de Lionel Jospin, et qui doit être examiné en deuxième lecture par le Sénat, mercredi 10 février, suscite un intense lobbying. Motards, automobilistes, constructeurs ou élus locaux se sont succédé auprès des rapporteurs, Lucien Lanier (RPR) au Sénat et René Dosière (PS) à l'Assemblée nationale, pour faire valoir leurs points de vue.

Christian Gérondeau, président de la Fédération française des automobiles-clubs, qui représente les usagers de la route, se félicite d'avoir obtenu l'adoption, par l'Assemblée, d'un amendement défendu par M. Dosière, prévoyant que « la sécurité des infrastructures routières » fera désormais « l'objet d'un contrôle ». M. Gérondeau trouve anormal que les carrefours soient

équipés, selon les cas, de sens giratoires, de feux tricolores ou de peintures au sol. « Il devrait y avoir des normes, comme dans tous les domaines où la sécurité est en jeu », proteste-t-il.

Or la commission des lois du Sénat a voté, le 3 février, la suppression de cet article, à la demande de M. Lanier, qui s'est fait l'écho des protestations de l'Association des maires de France et de l'Assemblée des présidents de conseils généraux. Ces élus locaux, représentés en force au Sénat, ne veulent pas que « des techniciens de la route » leur imposent, sans concertation, de nouvelles dépenses pour l'entretien des voies départementales. Ils craignent, en outre, que l'établissement de normes ne mette en cause leur responsabilité pénale en cas de manquement.

Les constructeurs de « voitures » sans permis ont eux aussi réussi à se faire entendre des sénateurs, alors que l'Assemblée avait voté un amendement, d'origine socialiste, prévoyant que la conduite

de ces véhicules serait subordonnée à une formation au code de la route. L'Association des fabricants de quadricycles légers à moteur a expliqué à M. Lanier que ces véhicules sont surtout utilisés par des personnes âgées vivant en milieu rural, qu'ils ne causent pas d'accidents, leur vitesse étant limitée à 45 km/h, et que toute modification de leurs conditions de vente menacerait ce marché. En commission, M. Lanier a déclaré que l'article, de nature réglementaire, n'a rien à faire dans un projet de loi.

Lors de la discussion du texte par l'Assemblée, un lobbyiste de PSA-Peugeot-Citroën avait vivement réagi à un amendement socialiste proposant de brider les moteurs des véhicules neufs pour empêcher les dépassements de vitesse. Cet expert avait aussitôt fait le siège de M. Dosière et de plusieurs députés ayant des usines d'automobiles dans leur circonscription, afin de leur expliquer les « effets pervers » de l'amendement : le bridage des moteurs serait dangereux pour le conducteur,

qui a parfois besoin d'accélérer afin d'éviter un accident ; il interdirait toute exportation dans les pays de l'Union européenne ; il serait inutile, puisque « la vitesse ne constitue pas un argument de vente pour les constructeurs français ». Finalement, l'amendement n'a pas été adopté, car la mesure relève de la législation communautaire.

La Fédération française des motards en colère a elle aussi fait une discrète campagne de lobbying, avant de manifester dans Paris le 6 février. Elle proteste contre l'élargissement de la responsabilité pénuniaire du propriétaire du véhicule aux excès de vitesse ou au non-respect des feux rouges. Les motards, coiffés de casques, ne sont pas reconnaissables lorsqu'ils sont « flashés » par un radar et échappent donc aux sanctions. Ils n'ont obtenu des députés que la suppression d'une disposition qui incitait le propriétaire à dénoncer l'auteur de l'infraction.

Rafaële Rivais

Une étude précise le profil des auteurs de mauvais traitements à enfants

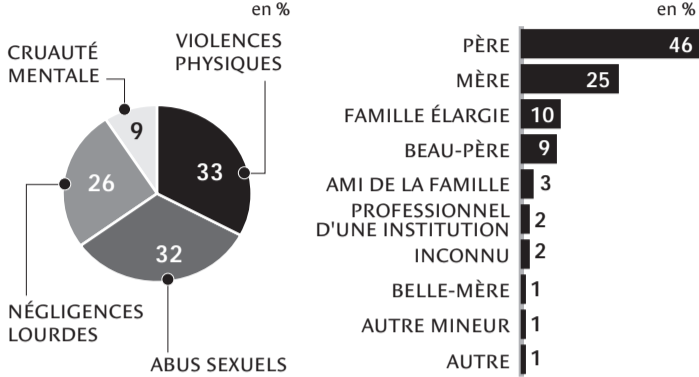
De nombreuses victimes cas sont repérées mais laissées sans protection

L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) publie, mardi 9 février, une étude sur le profil des auteurs de mauvais traitements sur des en-

fants et leurs victimes. Ces données soulignent la surreprésentation des familles monoparentales et des parents inactifs dans les foyers concernés.

La famille, première accusée

LES MAUVAIS TRAITEMENTS ET LEURS AUTEURS



Source : observatoire national de l'action sociale décentralisée

Les violences physiques constituent la première forme de maltraitance. Parents et beaux-parents sont les auteurs de ces mauvais traitements dans 81 % des cas.

QUI MALTRAITE ? Qui est maltraité ? Pour la première fois, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) publie, mardi 9 février, une étude sur le profil des auteurs et des victimes réalisées à partir d'informations en provenance du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée (Snatem) et de dix départements (Ariège, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Somme, Pas-de-Calais et Seine-Saint-Denis).

Première constatation d'importance : « La maltraitance est bel et bien une affaire de famille. » Dans la quasi-totalité des cas, les auteurs de maltraitements sont des parents : père (46 %), mère (25 %), beau-père (9 %), belle-mère (1 %), famille élargie (10 %). Ces parents maltraitants agissent même lorsqu'ils n'ont pas la garde de l'enfant. Seules exceptions à cette mainmise familiale sur la maltraitance, les abus sexuels provoqués dans 20 % des cas par des personnes totalement extérieures à la famille. « Malgré cela, souligne l'étude, rien ne justifie l'idée trop souvent répandue, en raison de l'attention portée par l'opinion aux abus sexuels, que les enfants seraient principalement menacés par des inconnus. »

Dans 30 % des cas, les enfants maltraités ont moins de 5 ans. 36 % ont entre 6 et 11 ans, 34 % de 12 à 17 ans. Ce sont pour 42 % des garçons, pour 58 % des filles, « le nombre d'abus sexuels, qui dès quatre ans deviennent le principal type de maltraitance chez les filles, expliquant à lui seul la part plus importante des filles parmi les enfants maltraités ». Même si toutes les populations d'enfants sont touchées, l'étude note « une différence très marquée entre la structure des familles d'enfants en danger et le profil des familles françaises en général ».

Les familles monoparentales et recomposées sont surreprésentées parmi les familles maltraitantes. 43 % des enfants « en danger » (qui sont effectivement maltraités

ou connaissent des conditions d'existence pouvant mettre en danger leur santé ou leur éducation) vivent avec leurs deux parents. Dans la population globale des moins de 18 ans, ils sont 81 % à vivre avec leurs deux parents. En revanche, alors que 11 % des moins de 18 ans ne vivent qu'avec un seul parent, ces enfants de familles monoparentales représentent 36 % des enfants en danger. Enfin, les enfants et adolescents vivant avec leur père seul ou leur mère seule, et un beau-parent, comptent pour 6 % dans la population totale des

Les familles monoparentales et recomposées sont surreprésentées parmi les familles maltraitantes. Seuls 43 % des enfants « en danger » vivent avec leurs deux parents

moins de 18 ans mais pour 15 % dans le contingent d'enfants en danger.

Aux « difficultés matérielles qui sont très souvent associées à la monoparentalité s'ajoutent l'isolement, le désarroi, l'absence de contre-poids, qui rendent la fonction parentale plus complexe », soulignent les auteurs de l'étude. Outre la structure familiale, l'inactivité du ou des parents semble peser lourdement. Huit mères maltraitantes sur dix sont inoccupées. « Une des représentations classiques de la monoparentalité repose sur l'idée que, lorsqu'une mère travaille, elle a du mal à assumer tout à la fois ses activités professionnelles et sa fonction parentale. Mais on voit bien ici que le fait d'être au foyer, qui s'accompagne souvent d'un isolement social - immaturité, absence de repères -, induit un risque plus grand. »

Le repérage de ces enfants maltraités est, indique l'enquête, effectué pour moitié grâce à des informations provenant directement de la population (la famille et l'enfant lui-même dans 19 % des cas, l'entourage extra-familial dans

15 % des cas, des personnes anonymes dans 17 % des cas), pour moitié grâce à des informations provenant des professionnels (pour 20 % les services sociaux départementaux, pour 6 % les autres services sociaux, pour 11 % l'éducation nationale, pour 12 % les autres professionnels). La moitié de ces informations qui parviennent à l'Aide sociale à l'enfance donnent lieu à un signalement ou à une transmission judiciaire d'urgence. Un tiers aboutit principalement à un accompagnement social. Et quelque 9 % des informations sont classées sans suite.

Les auteurs de l'étude jugent le repérage de l'enfance en danger globalement bien fait, mais relèvent deux phénomènes « inquiétants » : le nombre important d'enfants pour lesquels un signalement est réalisé dans l'année, alors qu'une première information avait conduit à y renoncer. Et celui, non moins important, des enfants signalés qui l'avaient déjà été l'année précédente. Un dossier classé sans suite est réouvert dans l'année une fois sur cinq, et conduit alors à près d'un tiers de signalements judiciaires. Quatre enfants sur dix signalés en 1997 l'avaient déjà été auparavant : 25 % avaient fait l'objet d'un signalement administratif, 30 % d'un signalement judiciaire.

Le danger, semble-t-il, est donc

fréquemment sous-estimé, ou son évolution mal anticipée. On peut, relève l'ODAS, « s'inquiéter du nombre élevé d'enfants qui, après avoir été repérés, n'ont pas fait l'objet de mesures de protection alors que, quelques mois plus tard, on découvre leur détresse ».

Pour « inquiétants » qu'ils soient jugés, ces deux phénomènes ne donnent lieu à aucune analyse dans le rapport. Une étude spécifique vient tout juste d'être lancée par l'ODAS, où, pour l'instant, on ne peut qu'esquisser quelques explications : craignant de stigmatiser les familles, et requérant de plus en plus souvent l'intervention d'un juge, les travailleurs sociaux ne signalent un enfant que lorsqu'ils sont pleinement convaincus des dangers encourus ; comme la justice est débordée, le traitement des dossiers est lent ; les familles acceptent de moins en moins l'intervention de professionnels en leur sein ; et la logique de l'action sociale reste au maintien, le plus longtemps possible, du lien avec la famille.

Pascale Krémer

De nouvelles expertises génétiques accusent Pierre Chanal

LE FAISCEAU de présomptions pesant sur l'ex-adjutant-chef Pierre Chanal, mis en examen en 1993 pour les disparitions, de 1980 à 1987, de sept jeunes gens près du camp militaire de Mourmelon (Marne) et pour le meurtre, en 1994, d'un jeune Irlandais, s'est alourdi lundi 8 février, après le versement au dossier d'analyses d'échantillons prélevés dans son véhicule.

Selon Pascal Chaux, procureur de la République à Châlons-en-Champagne, les résultats des expertises génétiques effectuées par le Centre hospitalier universitaire de Nantes sur des « éléments pilieux » trouvés dans le camping-car de l'ancien militaire indiquent, avec « de très fortes probabilités », la présence de Patrice Denis et de Patrick Gache, deux jeunes gens dont la trace fut perdue à Mourmelon le 23 août 1985 et le 30 avril 1987. D'autre part, l'analyse du laboratoire de police scientifique de Toulouse effectuée sur de la terre

prélevée sur une pelle appartenant à Pierre Chanal indique que le prélèvement est « voisin » de la terre trouvée sur le cadavre de Trevor O'Keefe, un jeune auto-stoppeur irlandais dont le cadavre fut découvert dans l'Aisne en août 1997.

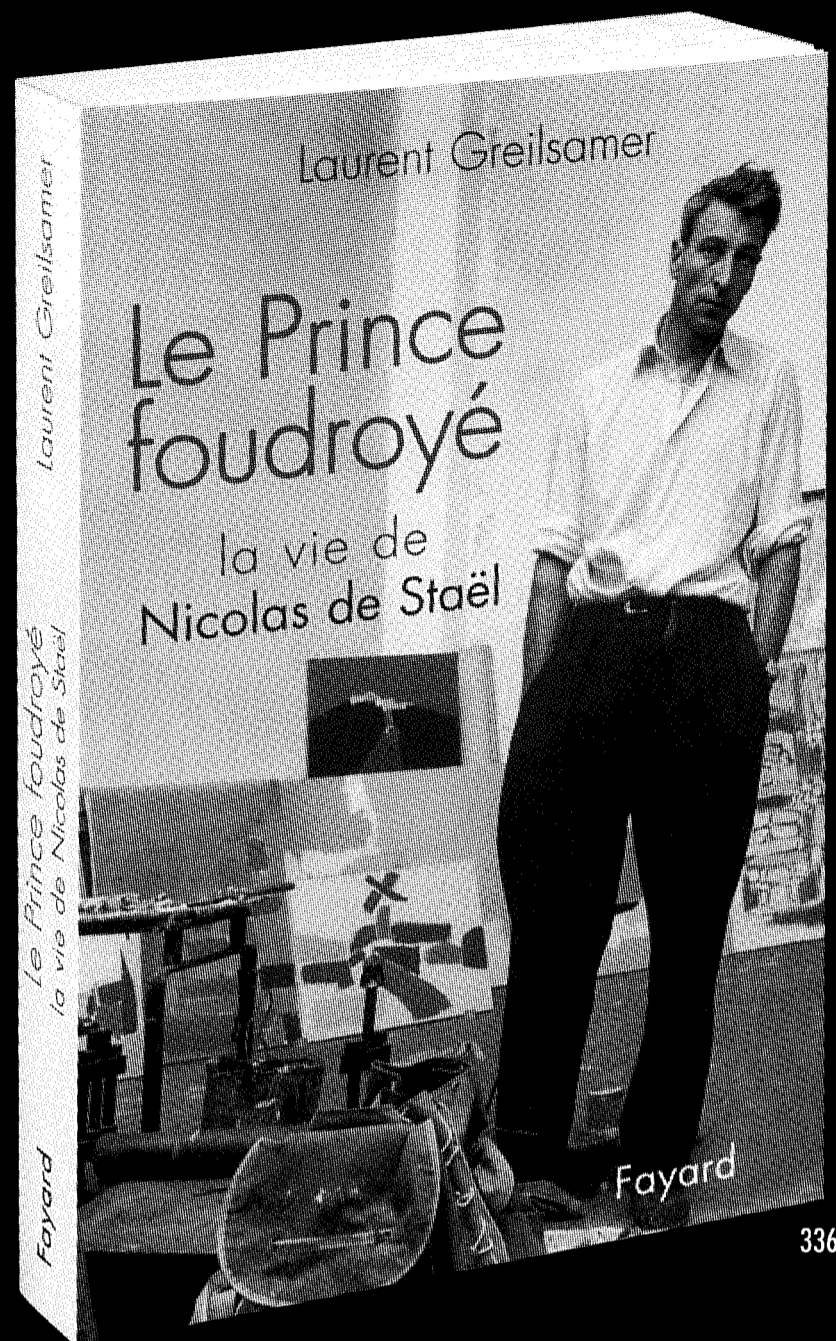
« RENFORCEMENT DU CONTRÔLE »

Pour Vincent Durtette, l'avocat des familles des disparus, ces analyses « renforcent » un faisceau déjà très lourd de présomptions. M. Durtette a déposé lundi 8 février « une demande de renforcement du contrôle judiciaire » imposé à Pierre Chanal depuis sa mise en liberté en juin 1995 « pour éviter un risque de fuite ». Après une probable audition de Pierre Chanal par le juge d'instruction Pascal Chopard, dans les prochaines semaines, les avocats des parties civiles s'apprêtent à demander la clôture de l'instruction et le renvoi « rapide » de l'affaire devant la cour d'assises. André Buffard, dé-

fenseur de Pierre Chanal, estime en revanche « très vraisemblable » qu'il fera des demandes de contre-expertises sur les analyses d'ADN « qui ne sont pas sûres à 100 %, d'autant qu'aucun prélèvement direct de comparaison n'a pu être fait sur les disparus », les échantillons de comparaison venant des familles.

Le procureur a également demandé lundi 8 février au juge Chopard un renforcement du contrôle judiciaire de Pierre Chanal afin de limiter les déplacements de l'ex-adjutant-chef, âgé de cinquante-deux ans. Résidant chez sa sœur, dans la région lyonnaise, il doit actuellement se présenter à la gendarmerie une fois par mois. Pierre Chanal avait été condamné, en octobre 1990, à dix ans de réclusion criminelle - une peine qu'il a purgée - pour l'enlèvement et le viol d'un jeune Hongrois retrouvé ligoté dans son camping-car en août 1988, lors d'un contrôle de gendarmerie près de Mâcon.

Nicolas de Staël



336 pages
140 F

Un grand peintre, de quoi est-ce fait ? ... On a envie de dire "D'où ça vient ?" Laurent Greilsamer a entrepris de répondre à cette question à propos de Nicolas de Staël dans un livre où il mêle avec bonheur l'histoire et l'anecdote, l'information et l'analyse, l'analyse d'un milieu - celui des peintres et des marchands à Paris dans les années 40-50.

Françoise Giroud, Le Monde

Biographie pionnière, Le Prince foudroyé n'est pas seulement riche de ses révélations et de ses intuitions. Elle manifeste une qualité des plus rares dans ce genre d'exercice : le tact.

Pierre Assouline, Lire

La biographie documentée et flamboyante d'un peintre hors normes...

Annie Coppermann, Les Echos

Le travail biographique de Laurent Greilsamer réussit à mettre en relief, à camper de façon intelligente et sensible le personnage hors mesures, fabuleux, séduisant et ténébreux, fraternel et à jamais lointain qu'aura été Nicolas de Staël, l'un des plus grands et graves peintres de ce siècle.

Jorge Semprun, Le Journal du Dimanche

Une vie foudroyée et une œuvre foudroyante... Laurent Greilsamer retrace l'une et l'autre avec une passion contagieuse.

Stéphane Hoffmann, Le Figaro magazine

FAYARD

Dix ans pour régénérer le réseau ferroviaire français

En investissant 120 milliards de francs (18,3 milliards d'euros) d'ici à 2010, le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, entend remédier à la saturation de certaines lignes. Si l'option « tout-TGV » est abandonnée, la grande vitesse pourrait se déployer sur de nouveaux tronçons

UN CHIFFRE à faire rêver : 120 milliards de francs (18,3 milliards d'euros). Dans l'absolu, pourtant, le volume des investissements ferroviaires projetés d'ici à 2010 n'excède pas celui de la décennie passée. C'est dans le mode de financement et dans le choix des investissements que les perspectives présentées, lundi 8 février, par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, devraient marquer un tournant. Et consacrer le retour en grâce d'un mode de transport « économe en énergie, respectueux de l'environnement et d'une grande sécurité ».

Observant que « les évolutions de ces dix dernières années se sont faites, d'une part, par l'accroissement massif de l'endettement et, d'autre part, en mobilisant l'essentiel des moyens pour le développement en négligeant l'entretien et la bonne conservation du réseau existant », M. Gayssot entend changer de cap. Et, d'abord, repartir sur des « bases financières plus saines » pour mettre en œuvre un mode de financement durable.

Le Conseil supérieur du service ferroviaire, dont le décret de création est « en cours de parution », devrait garantir l'unicité du système ferroviaire – après la réforme de 1997, amendée par M. Gayssot en juin 1998, qui a abouti à la création de Réseau ferré de France (RFF). Pour stabiliser la dette de RFF, sa dotation en capital par le gouvernement a été portée à 10 milliards de francs (1,53 mil-

liards d'euros) en 1998 et atteindra 37 milliards de francs (5,65 milliards d'euros) pour la période 1999-2001. Parallèlement, une nouvelle grille de péage pour l'usage des infrastructures a été présentée aux conseils d'administration de la SNCF et de RFF : celle-ci prévoit un effort supplémentaire de la SNCF de 400 millions de francs (60,98 millions d'euros) par an sur trois ans.

MONTAGES EN PARTENARIAT

C'est ainsi que la capacité à investir pourrait atteindre 12 milliards de francs (1,83 milliard d'euros) en moyenne annuelle pour la période 2000-2010 : 7 milliards de francs (1,07 milliard d'euros) provenant d'un autofinancement de RFF et 5 milliards de francs (0,76 milliard d'euros) de contributions de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'Union européenne et de certains pays limitrophes. Le gouvernement portera son effort en faveur du fonds d'investissements des transports terrestres et des voies navigables (FITTVN) à 2,3 milliards de francs (350,6 millions d'euros) d'ici à 2006.

Le récent bouclage du plan de financement du TGV Est-européen, qui fait largement appel aux contributions des collectivités territoriales (*lire ci-dessous*), préfigure les montages en partenariat à venir sur certains grands projets et, singulièrement, dans les futurs contrats de plan Etat-régions. Sur les grandes masses de ces 12 milliards de francs, M. Gayssot a déjà



tranché : 4 à 4,5 milliards de francs (609,75 à 685,97 millions d'euros) seront consacrés à assurer la pérennité et la « régénération » du réseau existant ; un deuxième poste – dont l'enveloppe, de l'ordre de 3 à 3,5 milliards de francs (457,32 à 533,53 millions d'euros), sera en partie déterminée par la négociation qui s'engage autour des contrats de plan – concernera les investissements de modernisation sur des lignes classiques ; enfin, 45 à 55 milliards de francs (6,86 à 8,38 milliards d'euros), sur dix ans, seront absorbés par la création de lignes à grande vitesse – y compris les 20,5 milliards de francs (3,12 milliards d'euros) de la première phase du TGV Est-européen.

M. Gayssot entend privilégier les projets qui « contribuent à la désaturation du réseau [en libérant des sillons pour le fret et les trains express régionaux] et qui sont susceptibles de phaser les projets en cours », autrement dit de réaliser des tronçons sur les lignes TGV figurant au schéma directeur de 1992. Mais les critères de rentabilité socio-économique, de rentabilité globale pour les entreprises ferroviaires – mis en lumière par le rapport de M. Rouvillois, inspecteur général des finances, à l'automne 1996 –, de cohérence et de synergie avec le réseau existant et de respect des engagements internationaux doivent également être pris en compte.

Robert Belleret

Les grands chantiers estimés prioritaires

OUTRE le TGV est-européen, dont le financement est bouclé, les propositions de mises en œuvre avancées par la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) à la demande du ministre – qui ne valent évidemment pas décisions gouvernementales, mais doivent « alimenter le débat en termes de planification (schémas de service) et de programmation (contrats de plan) » – donnent une idée assez précise des grands chantiers qui pourraient être lancés d'ici à 2010.

● **TGV sud-européen (première phase).** Réalisation du tronçon français Perpignan-Le Perthus (25 kilomètres) de la section internationale Perpignan-Figuerras. Coût : 3,3 milliards de francs (503,05 millions d'euros). Contournement de Nîmes et de Montpellier, en prolongement du TGV Méditerranéenne, en construction, qui approchera Nîmes en 2001. Coût : 4 milliards de francs (609,75 millions d'euros).

● **TGV Lyon-Turin.** Réalisation de la première phase de la partie française (Lyon-Montmélián) entre Satolas, à l'est de Lyon, et Lépin-le-Lac, à l'ouest de Chambéry. Coût : 7 à 9 milliards de francs (1,06 à 1,37 milliard d'euros).

● **TGV Rhin-Rhône.** Réalisation d'une première tranche de la première phase Mulhouse-Dijon. Coût : 9 à 11 milliards de francs (1,37 à 1,67 milliard d'euros).

● **TGV Aquitaine.** Première phase entre Angoulême et Bordeaux, avec modernisation de la gare Saint-Jean. Cette ligne est aujourd'hui à grande vitesse entre Paris et Tours. Coût : 6 à 8 milliards de francs (914,6 millions à 1,22 milliard d'euros).

● **TGV Bretagne et Pays de la Loire.** Première phase depuis le contournement du Mans jusqu'à Laval. Actuellement, la ligne à grande vitesse du TGV Atlantique s'arrête au Mans. Coût : 3 à 5 milliards de francs (457,3 à 762,2 millions d'euros).

● **Train pendulaire.** Cette technologie, qui permet de gagner de la vitesse sur des voies ordinaires, est envisagée sur les lignes Paris-Orléans-Limoges-Toulouse ; Paris-Clermont-Ferrand ; Bordeaux-Marseille ; Lyon-Clermont-Ferrand. Un prolongement pendularisé du TGV Atlantique est envisagé vers la Bretagne.

● **Modernisation et adaptation des lignes classiques.** Les projets considérés comme prioritaires sont le contournement fret de Lyon, avec la création d'un axe à l'est de l'agglomération afin de fluidifier un trafic Nord-Sud, en voie de saturation ; l'électrification des vallées vosgiennes pour desservir par le futur TGV les villes d'Epinal, Saint-Dié et Remiremont ; l'amélioration des lignes Rennes-Quimper et Rennes-Brest ; la réouverture de la ligne Bourg-en-Bresse-Bellegarde, dite « ligne des Carpathes », qui mettrait Paris à trois heures de Genève.

Par-delà ces prévisions hexagonales, le ministre, qui constate une « belle unanimité des quinze Etats de l'Union européenne pour afficher leur volonté de développement ferroviaire », appelle de ses vœux un grand emprunt européen destiné à aider au développement des réseaux européens de transport, notamment en matière de fret et de transports combinés.

R. B.

Paris-Strasbourg : comment un ministre communiste réussit à vaincre les réticences alsaciennes

LA MISE sur les rails du TGV Est-européen – dont l'intérêt stratégique ne justifie guère de longues démonstrations, même si sa rentabilité socio-économique

RÉCIT
Pour rétablir un climat de confiance, le ministre devait lâcher du lest

reste discutable –, relève d'une subtile tactique politico-financière (*Le Monde* du 28 janvier). Malgré l'effort consenti par le gouvernement, qui avait décidé de porter sa contribution de 3,5 à 8 milliards de francs (533,53 millions à 1,22 milliard d'euros), le financement de ce projet restait problématique.

Aussi, lorsque Jean-Claude Gayssot décida de convoquer, vendredi 29 janvier, une table ronde décisive réunissant toutes les parties intéressées et potentiellement

contributrices, rien n'était tout à fait joué. Pour boucler un budget de quelque 20,8 milliards de francs (3,17 milliards d'euros), une partie non négligeable des fonds nécessaires faisait défaut : environ 2 milliards de francs (304,88 millions d'euros). Même en prenant pour argent comptant les promesses d'engagement de certains partenaires (Réseau ferré de France, SNCF, Union européenne, Grand Duché de Luxembourg), et la bonne volonté manifestée par d'autres, le compte n'y était pas.

La Champagne-Ardenne s'était fait tirer l'oreille pour accepter une rallonge et l'intransigeante frilosité de l'Ile-de-France paraissait inflexible. Dès lors, à côté de la Lorraine, dont le président (DL) de région, Gérard Longuet, promettait de tirer, tel une locomotive, le train nommé désenclavement, il fallait impérativement avoir l'Alsace, où les réticences et les crispations s'exprimaient avec un bel unanimité : les élus alsaciens avaient promis de mettre au pot 1,5 milliard de francs (228,65 millions d'euros) sur la base d'un TGV-Paris-Strasbourg cent pour cent grande vitesse, et voilà qu'on leur « suggérait » une rallonge de plus de 500 millions de francs (76,22 millions d'euros)...

« DERNIÈRE CHANCE »

Adrien Zeller, président (UDF) du conseil régional, stigmatisait le « chantage indécent » et envoyait au ministère un memorandum comportant pas moins de quinze conditions. Roland Ries, maire (PS) de Strasbourg, n'était guère en retrait. « 2 milliards, jamais ! » était devenu un cri de ralliement dans la plaine d'Alsace. La « réunion de la dernière chance » pour sortir de tant d'années d'atermolements, de déclarations fracassantes et de promesses lénifiantes s'annonçait délicate.

Le vendredi dit, dès 8 h 30, M. Gayssot, recevant M. Zeller pour un petit déjeuner de travail en son ministère du boulevard Saint-Germain, l'accueillit par un jovial « bonjour Adrien ! », bientôt suivi d'un tutoiement de bon aloi, dont le vénérable président mit quelques minutes à se remettre, mais qui décripa l'atmosphère. La bonhomie matutinale du ministre n'était que la cerise sur les viennoiseries. Pour rétablir un « climat de confiance », M. Gayssot avait

un peu de lest à lâcher : une économie de 300 millions de francs. En serrant mieux les boulons sur les traverses, on avait pu miraculeusement ramener la note de 20,8 à 20,5 milliards de francs, et l'Alsace pouvait « bénéficier » d'un rabais de 200 millions de francs sur la hausse. Quant à la clause d'intéressement, réclamée par certaines collectivités, dont l'Alsace, elle était considérée comme « légitime ». Dès le milieu de la matinée, les jeux paraissaient faits. A midi, dans un pluralisme savoureusement convivial et à un train de sénateur, la « délégation » alsacienne, rassérénée, pouvait aller déjeuner au restaurant de l'Assemblée nationale.

On l'ouverture de la table ronde, on ne recensait que des « numéros un ». Comme s'il ce fut agi de signer un traité capital, c'est en présence d'un rare aréopage – un président du Sénat, quatre ministres en exercice, sans compter plusieurs anciens, trois présidents de conseils régionaux (d'opposition), une copieuse brochette de présidents de conseils généraux et de maires de grandes villes – que s'ouvrit la séance.

Mais, prenant tout le monde à contre-pied, la Champagne-Ardenne manifestait d'ultimes réserves. Pour faire bonne mesure, le président (UDF) du conseil général de la Marne, Albert Vecten, se déclarait trop mal informé pour s'engager. Tout était bloqué. On suspendit la séance. Christian Poncelet, président (RPR) du Sénat, tenta de désamorcer la petite crise en s'entremettant. En vain. Un nouveau tête-à-tête entre le ministre et le rétif président marnais se révéla décisif. Dix minutes suffirent. En se déclarant prêt à signer le « relevé de décisions », qui vaut protocole d'accord, M. Vecten précisa qu'il agissait « par solidarité », ajoutant, d'un air impénétrable : « C'est la première fois que je me laisse convaincre par un communiste. »

Puis on sabla le champagne pour célébrer ce bon compromis. Dans l'entourage du ministre, on se félicita aujourd'hui des mérites conjugués de la transparence et de la franche explication « entre quatre yeux ». En Alsace, on ne rit pas encore du bon tour de table qu'on s'est offert en haussant le ton.

R. B.

LE MONDE diplomatique

EUROPE

Enjeux et risques d'une Union européenne élargie par Jean-Yves Potel

L'opinion polonaise hésite par Robert Soltyk

Trafic de femmes en provenance de l'Est par Yves Gery

L'amère victoire des mineurs roumains par Damien Roustel

■ **FONDS DE PENSION** : Jouer sa retraite en bourse ? par Michel Husson – Un triple échec aux Etats-Unis, par Jacques Nikonoff. – Au nom des entreprises ? par Dominique Plihon.

■ **MÉDIAS** : Journalistes à tout faire de la presse américaine, par Eric Klinenberg. – Il y a quinze ans : « Vive la crise ! », par Pierre Rimbart.

■ **MALAISIE** : Un nationalisme pervers, par David Camroux.

■ **AFGHANISTAN** : Un double piège, par Chantal Aubry.

■ **TECHNOLOGIES** : Une station spatiale ruineuse et inutile, par Robert Bell. – Les termes inégaux des échanges électroniques, par Philippe Quéau.

■ **PROCHE-ORIENT** : En Irak, des sanctions qui tuent, par Denis Halliday. – Israël assume « sa » bombe, par Amnon Kapeliouk.

■ **CULTURE** : La musique techno a dix ans, par Sylvain Desmille. – Le cabinet des illusions photographiques, par Edgar Roskis.

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F - 3,66 €

Tensions autour du dossier du barrage de Chambonchard

LES VERTS de la région Centre dénoncent le « chantage » exercé selon eux par l'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Epala) dans le dossier du barrage de Chambonchard, sur le Cher, « projet pharaonique sous-évalué à 600 millions de francs » (91,46 millions d'euros) et, selon eux, « parfaitement inutile ». Les Verts ont rappelé, dans un communiqué diffusé lundi 8 février, l'« avis défavorable de Dominique Voynet », ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Chambonchard est devenu « un combat politique », regrettent-ils. Ils réagissaient aux déclarations du président de l'Epala, Eric Doligé, député (RPR) du Loiret, qui avait fait part de son impatience, rappelant que la décision de construction du barrage était prévue dans le plan « Loire grandeur nature » approuvé en 1994. L'Epala a menacé d'engager un recours contentieux contre l'Etat si « le premier ministre retenait la proposition de M^{me} Voynet ».

DÉPÊCHES

■ **TRANSPORTS** : des mouvements de grève, liés à des agressions, affectent la circulation des bus dans plusieurs villes. A Lyon, ce sont les conducteurs des lignes de la banlieue est qui ont prolongé, mardi 9 février, un arrêt de travail entamé la veille. Aucun bus ne circulait, ce mardi, à Mulhouse (Haut-Rhin), à la suite de l'agression d'une conductrice. A Grenoble, l'ensemble du réseau a été paralysé, lundi 8 février, après l'incendie volontaire, dimanche soir, d'un bus.

■ **RECOURS** : le groupement Arys, candidat malheureux à la concession du bouclage de la rocade à l'ouest de Paris (A 86), a déposé, lundi 8 février, un recours en référé auprès du tribunal administratif de Paris. Ce groupement, dont la société Bouygues est le principal actionnaire, estime qu'il y a eu « inégalité de traitement » vis-à-vis de son concurrent, Cofiroute, dans la procédure d'attribution du marché (*Le Monde* du 30 janvier).

Un aller simple pour Alger

BANDEROLES pliées, tracts en main, une petite centaine de manifestants patientent sur le quai de Roissy II, la gare ferroviaire qui dessert l'aéroport parisien. Non loin d'eux, quatre gendarmes escortent un jeune homme appuyé sur des béquilles. « C'est un sans-papiers, dit Frédéric Michel, militant de SUD-Rail, un syndicat de la SNCF. Il va prendre le train des expulsés. » Il veut parler du TGV de 10 h 04, qui assure une liaison quotidienne entre Lille et Marseille. Ce jour-là, l'association Droits devant !, qui milite aux côtés des sans-papiers, et tous les syndicats SUD (SUD-Rail, Aérien, PTT, magistrats) engagés dans la lutte contre les renvois en Algérie, se sont mobilisés. Ils sont venus pour empêcher le transfert du sans-papiers vers le centre de détention administrative d'Arenc, sur le port de Marseille. Dès le lendemain, il sera embarqué de force sur le *Tareq-Ziyad*, un bateau qui effectue la navette entre Marseille et Alger.

A 10 heures pile, le nez de la locomotive pointe dans l'obscurité du tunnel. Soudain, un militant se détache du groupe, décapsule un long bâton fumigène et saute sur la voie. La cohue est immédiate. Certains tentent de monter dans les wagons pour distribuer des tracts aux passagers, d'autres s'assoient sur les rails en scandant : « Non aux expulsions ! » En quelques minutes, la gare se remplit de CRS, de policiers en civil et de gendarmes mobiles, leur casque de moto encore vissé sur la tête. Des courses poursuites et des altercations vigoureuses ont lieu pendant presque une heure sous les regards étonnés des passagers. Des renforts arrivent continuellement, et les forces de l'ordre finissent par être plus nombreuses que les manifestants. A 11 heures, le train est prêt à repartir. « Ce genre d'action a peu d'impact sur le public, se plaint Pierre Contesenne, de SUD-Aérien. Regardez, il n'y a jamais personne dans cette gare ! Le ministère de l'intérieur le sait bien. Jusqu'au printemps dernier, la plupart des transferts s'effectuaient le soir au départ de la gare de Lyon. Evidemment, à Roissy, la discrétion est assurée ! »

Dans le train, seuls deux gendarmes sont restés pour encadrer le jeune Algérien. Ils traversent le wagon pour gagner leurs places, toujours les mêmes, un carré près de la porte automatique. L'un des passagers se penche vers eux pour se renseigner. « Ce monsieur est expulsé ? » La réponse est immédiate : « C'est juste un transfert de prisonnier. Pourquoi, ça vous intéresse ? »

Petit à petit, le calme revient. Parfois, quelques regards furtifs trahissent la curiosité des voyageurs. Certains habitués de la ligne Lille-Marseille semblent trouver la scène complètement banale. « C'est comme ça plusieurs fois par semaine, confirme un contrôleur. Pour nous, ce sont des clients comme les autres. »

A l'heure du déjeuner, l'ambiance se détend. Les deux gendarmes sortent leurs sandwiches et les partagent avec l'Algérien. « Il n'a pas d'argent pour payer sa nourriture. Il faut quand même être humain... » La discussion s'engage autour du café. Un blouson en toile, un jean délavé, une basket et un bandage de fortune autour du pied gauche, Hassan a vingt-huit ans. Arrivé clandestinement en France à l'âge de dix ans, il a vécu de petits boulots en petits boulots dans le quartier de Barbès, à Paris. « Dans mon bled, il n'y avait pas de travail. Pour nous, la France, c'est un peu comme un eldorado... » Il se fait arrêter une première fois lors d'un contrôle de routine à la sortie d'une boîte de nuit à Pigalle, mais il tombe malade avant de passer devant le juge délégué par le tribunal de grande instance chargé de statuer sur son sort. Emmené d'urgence dans un hôpital, il profite de la faible surveillance pour s'enfuir. « La deuxième fois, c'était la bonne. J'ai pris trois mois de prison. T'ima-



Deux journalistes ont suivi pour « Le Monde » le parcours d'un de ces sans-papiers expulsés qui sont souvent embarqués de force vers l'Algérie. De la gare ferroviaire de Roissy II au centre de rétention d'Arenc, sur le port de commerce de Marseille, témoignages et photos volées...

Reportage réalisé par Wilfried Estève, photographe indépendant, membre du collectif de photographes L'Œil public, et Bertrand Houard, journaliste indépendant.

gines ? Trois mois de prison alors que j'ai jamais rien fait de mal. » Entre deux phrases, Hassan tire quelques bouffées sur sa cigarette et replonge bien vite ses mains sous la table. « Pas facile de fumer avec ça, hein ? ! » Visiblement, il tente de dissimuler les menottes qui lui entravent les poignets. « En plus, ils veulent m'envoyer en Algérie, mais moi, je suis marocain ! » Surpris, les gendarmes tournent la tête vers lui. « Tout à l'heure, je dois voir le consul d'Algérie. Il reconnaîtra mon accent... Il saura que je suis marocain. »

Arrivé à la gare Saint-Charles, en plein centre de Marseille, Hassan est emmené dans une fourgonnette qui doit le conduire au centre de rétention administrative. Quelques heures plus tard, au téléphone, il nous apprend que le consul d'Algérie lui a délivré un laissez-passer. En clair, il sera expulsé dès le lendemain vers Alger. Sa seule chance reste de rencontrer un représentant marocain. Pour le moment, il voudrait nous faire connaître un certain Akim, un Algérien retenu depuis cinq jours. Il nous fera passer pour des membres de sa famille afin que nous puissions entrer.

Il prétend pouvoir photographier la vie à l'intérieur du centre, « pour que les gens voient Arenc ». Isolé au fond du port de commerce, le môle d'Arenc n'a rien de commun avec les centres de rétention flambant neufs, comme il en existe au Mesnil-Amelot, près de Roissy. Il accueille chaque année près de deux mille sans-papiers, dont la moitié sont algériens. Les Marseillais l'appellent la prison pour étrangers. A partir des années 70, le gouvernement l'a utilisé pour retenir, en toute illégalité, les sans-papiers. En 1980, les centres de rétention administrative ont été légalisés, mais aucun texte ne prévoit les conditions de ces séjours.

D'ailleurs, Arenc ressemble plus à un entrepôt désaffecté qu'à un bâtiment administratif. Les fenêtres défoncées laissent apparaître de grandes pièces en ruines, encombrées de gravats et de poutres en bois qui dégringolent du plafond. En fait, seul le toit du bâtiment est occupé. En bas, aux pieds des escaliers qui mènent à l'entrée du centre, des panneaux rouillés avertissent les visiteurs : « Attention aux corniches. Chute de béton. » Après avoir décliné son identité dans un interphone, une grille s'ouvre sur un escalier extérieur qu'il faut gravir jusqu'à une terrasse jonchée de déchets métalliques. De l'autre côté, se trouve enfin une petite porte vitrée, l'unique accès au centre.

Aussitôt à l'intérieur, des policiers procèdent à une fouille minutieuse : poches, chaussures,

ceintures... En face de l'entrée, s'ouvre une grande pièce nue, carrelée, avec au plafond un puits de lumière qui permet de voir un peu la couleur du jour. D'habitude, des familles entières s'entassent ici, le temps d'embrasser un mari, un père ou un fils, parfois une femme. Aujourd'hui, le parloir est presque vide. Seule une Tunisienne, accompagnée de ses deux enfants, est venue visiter un parent.

« Quelques chaises, une table, c'est tout. On n'a même pas la lumière du jour. Alors on s'ennuie et on pense. Et quand on pense, on a peur »

Akim nous rejoint par le long couloir qui mène aux chambres. Il a trente-neuf ans et vit en France avec sa femme depuis vingt ans. A la suite d'une condamnation pour un délit mineur, il s'est vu frappé d'une deuxième peine, l'interdiction de séjour. De l'Algérie, où il ne connaît personne, il n'a plus qu'un souvenir vague : « Je ne parle même pas arabe ! » Son dossier est entre les mains de la Cimade (Comité intermouvemment auprès des évacués), l'unique association humanitaire habilitée à tenir des permanences dans les centres de rétention.



ques heures. Il crie, paniqué, au bord des larmes : « Je n'ai pas vu le consul de mon pays ! Je vais être expulsé vers l'Algérie ! C'est pas possible, je suis marocain ! On m'a dit que, là-bas, on allait me faire des misères ! Ça veut dire quoi ? Venez vite, je vais faire une connerie ! »

Le centre d'Arenc est en pleine effervescence. Des fourgons et des voitures banalisées attendent au pied du bâtiment. Les premiers expulsés, menottés et escortés, descendent les marches pour se rendre aux bateaux qui partent aujourd'hui à destination de Tunis et d'Alger. Les gardiens nous prennent pour des policiers. Ils nous saluent et nous laissent entrer dans le bâtiment. Trop tard. Les pompiers sont déjà là. Hassan a avalé une petite cuillère et une lame de rasoir. Il est évacué d'urgence vers l'hôpital Nord de Marseille. En passant sur sa civière, il sourit douloureusement. Il sait qu'il ne partira pas aujourd'hui pour l'Algérie.

« Malheureusement, ces cas sont très fréquents, souligne Lionel Raymond, de la Cimade. Certains Marocains vivent dans des bleds où il n'y a pas de recensement, donc l'administration ne leur délivre jamais de pièce d'identité. » Selon l'association, près de trois cents Marocains sont expulsés chaque année vers Alger, où ils sont placés en garde à vue dans les sous-sols du commissariat central.

D'après des témoins revenus en France, les conditions de détention seraient particulièrement pénibles et peuvent se prolonger pendant plusieurs mois. « Les autorités algériennes justifient cette garde à vue par la nécessité de vérifier les identités sur place », raconte Hervé Benoist Gouyer, un des membres de l'association qui travaille au centre d'Arenc.

Le cas de Karim Bourmali est digne de Kafka ! » Expulsé à trois fois en Algérie, refoulé à chaque fois par les autorités locales après un séjour au commissariat, ce jeune qui se dit marocain, purge, en France, une peine de dix-huit mois de prison pour « entrave à une mesure d'éloignement ». A sa sortie, il sera de nouveau expulsé. « Quand la Cimade demande une vérification de nationalité, conclut Hervé Benoist Gouyer, il arrive que les préfetures nous la refusent. Les étrangers séjournent de moins en moins longtemps à Arenc. Cela rend difficile notre travail de défense des droits des étrangers. Ainsi, l'administration n'a pas voulu reporter le départ d'Hassan, ce qui aurait permis de vérifier sa nationalité. »

Aujourd'hui, Hassan purge une peine de six mois à la prison des Baumettes pour avoir refusé d'embarquer. La dernière fois que nous l'avons contacté au téléphone, il semblait toujours inquiet sur son sort : « J'en ai marre d'avoir peur. J'ai envie d'être dans le désert, tout seul. Et pouvoir respirer en me disant que je suis un homme libre. »

Bertrand Houard



Page de gauche et ci-contre : un vendredi de novembre, sur le quai de la gare ferroviaire de Roissy II, près de l'aéroport parisien, deux gendarmes escortent un sans-papiers qui doit être expulsé vers Alger dès le surlendemain.

Lorsque le TGV de 10 h 04 en direction de Marseille entre en gare, une centaine de manifestants appartenant aux syndicats SUD (Sud-Rail, Aérien, PTT et Magistrats) sautent sur les voies pour bloquer le train. Après une heure d'intervention musclée, les forces de l'ordre maîtrisent les militants et embarquent l'expulsé de force.

Dans le train, les gendarmes tentent de saisir l'appareil photo.



D.R.



Ci-dessus : trois salles communes à peine chauffées, des chambres fermées pendant la journée et une salle de douche : le centre de rétention administrative d'Arenc, dans les Bouches-du-Rhône, ressemble à un vaste entrepôt en ruine. Pour dénoncer leurs condition de séjour, ces retenus ont accepté de se prendre en photo.

Ci-dessus : dimanche matin, 11 heures. Le « Tareq-Ziyad », un bateau algérien qui effectue la navette entre Marseille et Alger, s'appête à quitter le port. Hassan, un jeune sans-papiers, tente de se suicider. Il est évacué d'urgence vers l'hôpital nord de Marseille. Cette fois, il n'embarquera pas pour l'Algérie.



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Allemagne : première épreuve

CENT JOURS après avoir conduit à la victoire sa coalition SPD-Verts, le chancelier Gerhard Schröder vient d'essayer une humiliante défaite électorale. Déjà la presse allemande avait rivalisé de critiques, plus méchantes les unes que les autres, pour « célébrer » les premiers cent jours d'une coalition qui, le 27 septembre dernier, avait mis fin à seize ans de gouvernement chrétien-démocrate. Les chefs d'accusation se bousculaient : ambigüité au sommet sur la politique économique à suivre, et notamment sur les projets de réforme fiscale ; confusion sur l'avenir de l'énergie nucléaire ; présentation hâtive du projet de réforme du code de la nationalité, etc. Ce à quoi le chancelier, homme de grand pragmatisme, pouvait rétorquer que les sondages le créditaient toujours d'une solide popularité.

Las, cette fois, c'est l'électorat qui vient de sanctionner durement la coalition SPD-Verts. Dans le Land de Hesse, elle a perdu, dimanche 7 février, la majorité qu'elle détenait depuis 1991. Elle est battue par la CDU et les libéraux, en somme la majorité sortante du chancelier Helmut Kohl. Ce ne sont pas les sociaux-démocrates qui perdent du terrain, mais les Verts locaux, notamment à Francfort – la ville de Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères, et celle dont Daniel Cohn-Bendit a été l'un des élus. Mais en perdant la Hesse M. Schröder perd la majorité à la Chambre haute du Parlement. Le coup est dur.

Les pessimistes – ou les réalistes, c'est selon – en tireront des

conclusions définitives sur la vraie nature de l'électorat allemand : profondément conservateur... En remerciant M. Kohl et en choisissant M. Schröder, le dit électorat n'aurait aspiré qu'à un changement de tête. C'est toujours la vieille dialectique du programme et du bulletin de vote, celle de la plate-forme qui gagne et des intentions réelles des électeurs. La gauche, un peu partout en Europe, et notamment en France, connaît cela.

A vrai dire, la campagne de Hesse a été, à l'instigation de la CDU locale, transformée en référendum sur un sujet : le projet de réforme de la nationalité. M. Schröder a proposé que les étrangers vivant en Allemagne depuis huit ans puissent en acquérir la nationalité, tout en gardant la leur. Pourraient ainsi bénéficier d'un double passeport quelque 4 millions de personnes, pour beaucoup des Turcs, sur les plus de 7 millions de résidents étrangers que compte le pays.

Cette réforme est un gros bouleversement. Mais elle est conforme à un pays qui abrite une société largement multiculturelle ; elle devrait atténuer les drames qui, ici ou là, ont surgi à propos de l'immigration. L'Allemagne, en la matière, a montré qu'elle savait être généreuse : quel pays d'Europe de l'Ouest a autant qu'elle ouvert ses portes aux rescapés des drames de l'ex-Yougoslavie ?

Le chancelier doit assurer une direction plus ferme de la coalition. Il ne doit pas renoncer à la réforme de la nationalité. Il n'y a pas de fatalité dans cette grande et forte démocratie qui, à maintes reprises, a montré son aptitude au changement.

L'écart par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LES FRANÇAIS n'ont jamais été aussi confiants, et ils ne se sont jamais autant suicidés ! La révélation, fin janvier, de ces deux sondages contraires n'a étonné personne. Il est vrai que la contradiction n'est qu'apparente, et nullement nouvelle : « Ça va mieux » pour ceux qui allaient bien, et plus mal pour les autres. Comme l'argent et le droit à la parole, le moral va à ceux qui l'ont déjà.

Nos observateurs de la vie sociale n'ont jamais su – ou voulu – mesurer cet effet humain recopié de l'accumulation capitaliste, baptisé « fracture » le temps de promesses électorales, et qu'on pourrait nommer plus généralement « l'écart ». « Ecart » entre la Bourse et l'ANPE, entre les cabinets de « consulting » et les RMistes, entre la compétence technocratique et le saumâtre quotidien, ce fameux « terrain », d'autant plus invoqué par les experts qu'ils s'en éloignent résolument.

Les mêmes écartent, pour cause de populisme, les doutes émis sur leur aptitude à traiter les déchets de leurs thèses. Les dégâts sociaux du chômage programmé et de la flexibilité, chez nous comme dans le tiers-monde, n'ébranlent en rien leurs certitudes – j'en ai fait l'expérience lors d'un séminaire récent sur les chances d'une « coopération compétitive » (sic). Concurrence et rivalité d'abord ; la main tendue aux éclopés, laissons cela à l'abbé

Pierre ou à Geneviève de Gaulle ! La sainteté au secours du profit : ainsi a toujours fonctionné la bonne conscience « entrepreneuriale ». Elle voudrait désormais faire adopter ses alibis à l'échelle de la planète : on a entendu un conseiller de la Banque de France souhaiter l'extension de la « mondialisation » à... « la pensée de l'humanité sur elle-même ».

Nos banlieues, Calcutta, Bogota et le Sahel ne jurant plus que par l'esprit de Davos : ver-rat-on ce miracle au « troisième millénaire », comme disent les banquiers, pour faire visionnaire ?

Parmi les endroits d'où se dévoile le mieux « l'écart », et que devraient fréquenter davantage nos décideurs, il y a les divers organismes voués à orienter les appels au secours médical, sous lesquels perce la détresse économique, sociale et culturelle. Il faut avoir vu les médecins de garde du SAMU parisien répondre patiemment, dans la pénombre des veilles et des écrans informatiques, aux terreurs nocturnes des citadins plongés dans la solitude ou la gêne, pour mesurer ce qui sépare la réalité vécue des propos tenus sur les plateaux de télévision, en blouse blanche ou non.

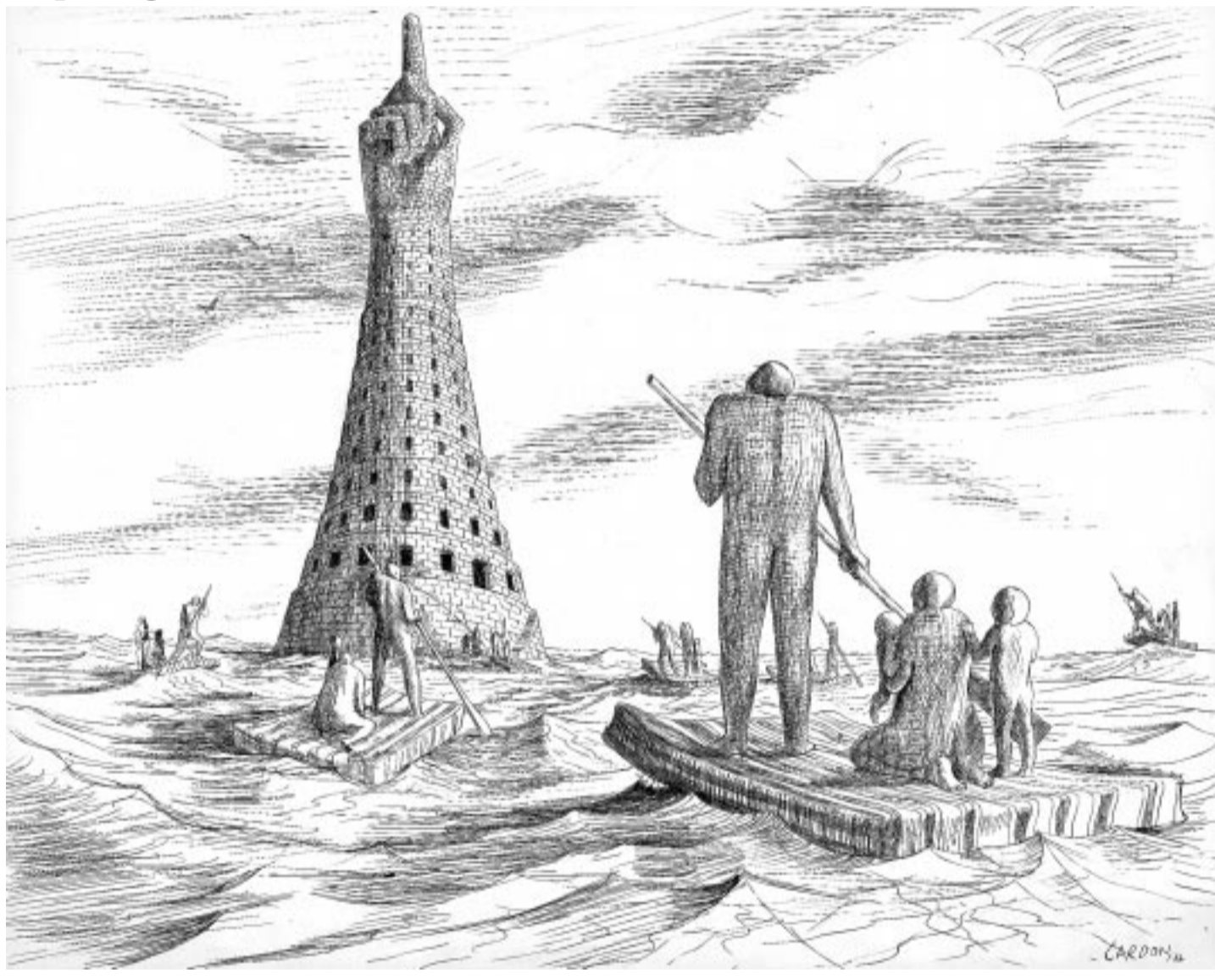
Où trouver une « petite place » dans des hôpitaux surchargés pour telle vieille asthmatique que sa voisine ne sait comment soulager ? « A quelle hauteur, monsieur, cette douleur

thoracique ? » Combien de Lexomil avalés contre la déprime du dimanche soir ? Un appel sur quatre relève de la prépsychiatrie. Quand les diffusions de matches ou de feuilletons s'achèvent, le standard clignote. Le droit théorique aux soins et la médiatisation de l'information médicale ont éveillé des vocations à l'automédication, tandis que la dislocation des liens familiaux et de voisinage créait un besoin de confession qui rassure et console.

A raison de quatre cents consultations téléphoniques par jour pour deux millions et demi d'habitants *intra muros*, neurologues, anesthésistes et cardiologues, souvent changés en « bobologues », dispensent diagnostics, aides morales et appels au bon sens, tout en veillant à ne pas laisser passer la « vraie » urgence et en gérant à distance leurs confrères des ambulances envoyées sur place. « Alors, grand-père, que se passe-t-il ? » ; « Pas de quoi payer le médecin ? On arrive ! »

Suprême « écart » : pendant que, sous le feu des projecteurs, le gratin des colloques se flatte de faire avaler l'idéal du gestionnaire-tuteur à un peuple bêtelement retardé par des scrupules chrétiens d'un autre âge, une poignée de spécialistes payés au SMIC ou presque ramassent les blessés du champ de bataille libéral ; discrètement, à la nuit tombée.

Le passage par Cardon



Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzy, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenaires audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pierres errantes

DANS toutes nos villes dévastées, les urbanistes se heurtent au même problème : comment, sur une topographie nouvelle, utiliser les monuments dignes de survivre, ou ce qui en reste ? Paris leur offre plusieurs solutions. La pratique la plus simple est celle de la translation. Plus astucieux est le « remploi », qui greffe sur le corps d'un monument le visage d'un autre.

Le cas le plus typique de « vagabondage » est celui que nous offre le sort des ruines des Tuileries, incendiées par la Commune le 24 mai 1871. Le culte du souvenir et le prestige de leur valeur artistique leur ont assuré une dispersion comparable à celle que connaissent les vestiges de la Rome antique. Le couturier Worth, qui devait sa fortune à l'Empire, a fait transporter les colonnes dans son parc de Suresnes ; elles sont classées à l'Inventaire supplémentaire des mo-

numents historiques. Le comte Pozzo di Borgo a construit avec les pierres des Tuileries le château de la Punta, qui domine le golfe d'Ajaccio. D'autres fragments sont visibles à l'Ecole des beaux-arts, rue Raynouard, rue Lacépède, mais aussi en province. Et un balcon entier a été remonté sur une avenue de Boston...

Mais l'art d'accommoder les restes aboutit, dans l'esthétique urbaine, à d'étranges rencontres. Ne voit-on pas au parc Monceau fraterniser, autour d'un plan d'eau, le décor de la Folie de Chartres et la colonnade de Notre-Dame-de-la-Rotonde, que Catherine de Médicis destinait à la sépulture des Valois à Saint-Denis ? Etrange confusion des dynasties et des genres, de la galanterie et de l'art funéraire.

Albert Mousset

(10 février 1949.)

Fonctionnaires : Lionel Jospin sur un terrain miné

Suite de la première page

Revenu au pouvoir, la gauche s'est employée à déminer le terrain, sans toutefois perdre de vue les grands équilibres. Lionel Jospin a renoncé à la réduction des effectifs, et le ministre chargé du dossier de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a signé un accord salarial pour deux ans (1998-1999) avec cinq fédérations syndicales, notamment FO, renouant ainsi avec une politique contractuelle oubliée par son prédécesseur. De son côté, le ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a desserré le carcan budgétaire des hôpitaux, soumis en 1997 à une rigueur sans précédent. Enfin, le premier ministre a nommé un nouveau directeur général de l'administration et de la fonction publique, un temps militant à la CGT, comme un gage d'apaisement et de volonté de dialogue.

Mais, très vite, sont apparus les premiers tiraillements dans certains secteurs comme l'éducation nationale, où se concentrent près de la moitié des 2,5 millions de

fonctionnaires de l'Etat. La volonté de Claude Allègre, le ministre de l'éducation nationale, de « dégraisser le mammoth », autrement dit de réduire les effectifs de son administration centrale, a été interprétée comme un signe de défiance par ce secteur, amplifié par le projet de réforme du système de mutation des enseignants. Aujourd'hui, ce sont les agents des finances qui menacent leur ministre, Dominique Strauss-Kahn, d'un conflit majeur, notamment aux impôts et au trésor public. Ces luttes plus ou moins larvées entretiennent un climat tendu, qui compromet la réussite de négociations plus larges.

Lionel Jospin, qui avait su calmer les enseignants en 1989 en revalorisant leurs carrières au prix d'un effort budgétaire considérable, est aujourd'hui confronté à un problème d'une tout autre ampleur. Il va devoir ouvrir au moins deux chantiers qui, à eux seuls, peuvent mettre le feu à l'administration : la baisse du temps de travail et les retraites. Instruit par l'échec de la méthode « à la hussarde » d'Alain Juppé, qui avait débouché sur le mouvement social de novembre-décembre 1995, il s'est montré d'une grande prudence. Le premier ministre a affiché son souci de la concertation et, sur les retraites, il a prévenu qu'« il faudra tenir compte des spécificités liées au statut », clin d'œil aux agents de la fonction publique.

La partie n'est pas perdue, mais

les fonctionnaires restent rétifs au changement. Certains éléments du débat à peine mis sur la place publique, ils ont été contestés par la CGT, FO et la FSU (éducation), qui ont vu dans leur publication le signe avant-coureur d'une remise en cause du statut des fonctionnaires. Ainsi, les premières conclusions du Commissariat au plan, chargé par M. Jospin d'une concertation avec les partenaires sociaux sur l'avenir des retraites, ont-elles été jugées « catastrophistes », et interprétées comme un moyen à la fois de monter les salariés du public contre ceux du privé et de préparer l'opinion aux réformes. La réplique de ces trois syndicats a été immédiate : « Nous ne sommes pas prêts à accepter de Jospin ce que nous avons refusé à Juppé en 1995. »

ÉQUILIBRISME

La réaction a été tout aussi virulente sur la question du temps de travail. La « fuite », dans la presse, d'une note de l'inspection générale des finances dénonçant les libertés que certaines administrations prendraient avec les horaires légaux (Le Monde du 3 février), a, là encore, accrédité l'idée que la gauche souhaite, comme la droite, revenir sur certains « acquis ». Si le gouvernement a l'intention d'accorder une baisse de la durée du travail en contrepartie d'une amélioration des services rendus aux citoyens (horaires d'ouverture plus étendus, etc.), il faudra que les fonctionnaires ac-

ceptent plus de flexibilité dans leurs horaires.

Ce discours peut-il être entendu par des fonctionnaires qui restent dans l'ensemble plus critiques vis-à-vis des gouvernements et plus prompts à se mobiliser que les salariés du privé ? Depuis le début des années 90, la CGT, FO et la FEN (éducation) ont été débordés sur leur gauche par SUD (La Poste, France Télécom) et la FSU (éducation, recherche). C'est le secteur dit « protégé » qui était aux avant-postes du mouvement social de 1995. Comme sur d'autres dossiers, le premier ministre est obligé de jouer les équilibristes. Il rappelle volontiers que si un Etat fort est nécessaire pour réguler l'économie de marché, il doit aussi se moderniser pour être plus proche des citoyens.

Il affirme également vouloir « faire l'Europe sans défaire la France », mais il sait que la construction européenne l'oblige à ouvrir à la concurrence des services jusqu'à présent de la compétence de l'Etat. Enfin, il ne peut ignorer que dans un pays où 15 millions de salariés sont exposés aux risques du chômage, les fonctionnaires doivent accepter certains changements en échange d'un statut protecteur. Ce sont ces messages et ces réformes que M. Jospin doit faire passer. Sans désespérer les fonctionnaires, cœur battant du « peuple de gauche ».

Jean-Michel Bezat

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOO
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfils du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'irrésistible cycle de la famine en Somalie

par Jean-Jacques Graisse et Ken Menkhaus

DANS diverses régions du sud de la Somalie, la famine a refait son apparition, menaçant plus d'un million de personnes. Les causes de cette famine, pour familières qu'elles soient, sont alarmantes : mauvaises récoltes successives jointes à des conflits armés incessants, au banditisme, à l'effondrement du pouvoir. Tous symptômes de ce que l'on désigne désormais sous l'appellation d'« urgences complexes ».

Les crises humanitaires dans la Corne de l'Afrique et les scènes de misère atroce qu'elles engendrent prouvent tous les ans depuis les années 70 ont montré les limites de l'aide humanitaire dans des situations de ce type. Au moment où les organisations des Nations unies et les organismes de secours non gouvernementaux mobilisent les ressources et préparent les stratégies destinées à faire face à l'urgence en Somalie, une discussion franche s'impose sur ce qu'il est possible de faire et ce qu'il est impossible de réaliser dans les régions touchées.

Ce qui fait la complexité de ces situations d'urgence, c'est qu'elles sont issues de crises politiques et non de catastrophes naturelles. En Somalie, sécheresses et inondations ont aggravé l'insécurité alimentaire. Mais la transformation de la faim en famine est, elle, due aux milices qui pillent les réserves familiales, brûlent les villages, contraignent les populations à se déplacer, perturbent les mécanismes traditionnels de survie et bloquent les ports. Les milices et leurs chefs ne sont en aucun cas solidaires de notre engagement en faveur des victimes de ces crises, même s'ils prétendent

s'inquiéter de leur sort auprès des médias.

Pis encore : le sud de la Somalie est, pour l'essentiel, dans un état de délabrement politique tangible. Les progrès réalisés ces dernières années par des coalitions de chefs de communauté, d'hommes d'affaires et de notables pour mettre en place une administration locale ont récemment connu un coup d'arrêt dans tout le sud du pays, en général à cause des miliciens, peu désireux de se soumettre à un régime de droit.

A mesure que la guerre s'intensifie, les communautés sont de plus en plus réticentes à discipliner des bandes armées dont elles risquent d'avoir besoin pour se défendre contre d'autres clans. Au sein des milices mêmes, les disputes entre les miliciens non payés et leurs chefs sont courantes. Au bout du compte, la région se trouve prise dans un engrenage de destruction qui la ramène à la situation d'anarchie qu'elle a connue en 1992 et qui crée pour les organismes de secours un environnement où ils éprouvent les plus grandes difficultés à opérer.

Bien que la communauté internationale reconnaisse la nature politique de crises comme celle de la Somalie, elle continue de réclamer des solutions humanitaires à des problèmes politiques. Lorsqu'une intervention humanitaire devient un substitut à une stratégie politique, il en résulte une série de dilemmes et de choix pénibles pour les organismes de secours et pour le monde entier.

Car le problème se pose en ces termes : l'aide alimentaire et les autres formes de secours fournies

dans le cadre d'opérations d'urgence complexe sont considérées par les acteurs locaux comme un bien crucial pour lequel il faut se battre et une ressource dont il faut priver l'ennemi. Le plus souvent, une petite partie des secours est détournée par les milices (la presse exagère parfois l'ampleur de ces détournements). Dans le pire des cas, les critiques prétendent que l'aide alimentaire tend même à exacerber les combats et à prolonger les guerres.

Les stratégies en chambre qui pensent que la solution aux livraisons d'aide humanitaire dans des crises d'urgence complexes est une simple question de technique se fourvoient

Ces mêmes critiques répugnent pourtant à admettre combien le choix est ingrat : suspendre l'aide d'urgence dans les régions où prévaut l'insécurité, c'est vouer des milliers de villageois à la mort ou à la misère. Quelle morale invoquer et quelle justification trouver à punir les victimes plutôt que les coupables ? Supprimer les distributions d'aide alimentaire dans les régions touchées provoquerait une augmentation considérable du nombre de réfugiés et de personnes dépla-

cées et les pays voisins auraient eux aussi à en supporter les conséquences.

Ces vingt dernières années, les Nations unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les organismes privés de secours ont eu recours à diverses techniques pour remédier partiellement à ce problème. Le Programme alimentaire mondial, par exemple, sous-traite la responsabilité des livraisons d'aide alimentaire aux hommes d'affaires locaux en échange d'une « caution

de bonne exécution » qui leur est rendue une fois les vivres effectivement livrés, dans de bonnes conditions de sécurité. Cette formule a permis de diminuer sensiblement le nombre d'attaques contre les convois d'aide en déléguant la responsabilité de la sécurité aux acteurs locaux plutôt qu'aux organismes d'aide.

Grâce à des systèmes de suivi de la sécurité alimentaire beaucoup plus élaborés, il est désormais possible de prévoir les pénuries ali-

mentaires suffisamment à l'avance ; cela donne aux organismes d'aide davantage de temps pour mobiliser l'appui des donateurs et préparer des interventions d'aide. La distribution de l'aide alimentaire a été décentralisée afin de prévenir ou de minimiser les mouvements de population. On préfère les produits de moindre valeur, comme le sorgho, qui présentent moins d'intérêt pour les pilliers. La responsabilité de la distribution des vivres est de plus en plus souvent confiée aux « anciens », aux sages et aux groupements féminins, qui sont parfois en mesure de mobiliser la communauté pour tenir les bandits à distance. Enfin, les opérations de secours sont désormais plus efficacement associées à des activités d'aide au relèvement pour permettre aux communautés de se reprendre rapidement, une fois l'urgence passée.

Ces mesures – et d'autres encore – ont fait diminuer les détournements d'aide du fait des milices, mis un frein aux guerres dont l'aide fait l'objet et accru le rôle des acteurs locaux dans les interventions d'urgence.

Il ne faut pourtant pas perdre de vue que ces mesures ne sont capables de compenser qu'en partie les dilemmes des opérations de secours mises en œuvre dans le cadre de crises d'urgence complexes. Les organisations d'aide – locales ou in-

ternationales – qui prétendent être à l'abri des problèmes de livraison d'aide dans des crises de ce type trompent le public. Et les stratégies en chambre qui pensent que la solution aux livraisons d'aide humanitaire dans des crises d'urgence complexes est une simple question de technique se fourvoient. Il n'y a pas de solution miracle.

Dans des régions comme le sud de la Somalie, les organismes de secours n'ont d'autre choix que de faire preuve de créativité dans un contexte d'anarchie et de pillages. De même que l'on ne saurait s'excuser d'avoir pour mission de sauver des existences, l'on ne saurait se faire trop d'illusions sur les opérations de secours : pour créatives qu'elles soient, elles ne pourront pas remplacer une action diplomatique sérieuse et soutenue visant à traiter les causes politiques de ces crises.

Jean-Jacques Graisse est sous-directeur exécutif au Programme alimentaire mondial, l'organisme des Nations unies chargé de l'aide alimentaire.

Ken Menkhaus est professeur adjoint de science politique au Davidson College (Caroline du Nord), actuellement consultant au Bureau des Nations unies pour le développement de la Somalie.

L'exciseuse est-elle une criminelle ?

par Geneviève Calame-Griaule

LE procès de l'exciseuse malienne Hawa Gréou (*Le Monde* du 4 février) pose – une fois de plus – le problème de l'attitude de la justice française devant cette coutume considérée comme une mutilation sexuelle barbare, dont le but serait, selon certains, d'empêcher le plaisir sexuel chez la femme, et qui est traitée comme un crime de droit commun passible de longues années de prison.

Il ne s'agit pas de se poser ici en ethnologue passiste défenseur à tout prix du maintien des coutumes ancestrales ni de nier les conséquences graves que peut avoir cette opération, d'autant plus qu'elle est pratiquée dans des conditions souvent dangereuses. Qu'il soit bien clair que, pour ma part, je souhaite la voir disparaître et remplacée, par exemple, par une marque corporelle qui aurait une valeur symbolique, ce qui est parfaitement concevable dans le système de pensée africain.

Je voudrais simplement suggérer qu'avant de condamner il faut essayer de comprendre les raisons des comportements traditionnels, même si ces raisons ne sont pas toujours senties ni expliquées très clairement par les femmes elles-mêmes, surtout lorsqu'elles sont musulmanes, donc souvent coupées de la tradition animiste.

Il faut en effet se reporter à des croyances anciennes, mais toujours vivantes dans une grande partie de la population, et qui, de toute façon, continuent d'influencer les comportements et la psychologie populaires.

Les institutions de la circoncision et de l'excision sont en rapport avec la notion de personne, souvent d'une grande complexité dans les cultures africaines. Selon les mythes d'origine, la règle des naissances établie par le dieu créateur pour les êtres humains était la gémellité, c'est-à-dire qu'il ne devait naître que des jumeaux de sexe opposé. Cette règle ayant été perturbée par des désordres, les naissances uniques sont devenues les plus fréquentes, mais il est demeuré une sorte d'ambivalence dans l'être humain, ambivalence que la nouvelle règle des naissances uniques aurait dû éliminer complètement.

Mais comme il est difficile, même

pour Dieu, d'anéantir le désordre une fois qu'il s'est installé, une trace s'est réfugiée dans les organes sexuels des humains. Le principe de sexe opposé a pour support le prépuce chez l'homme et le clitoris chez la femme (notions qui ne sont pas sans intérêt pour la psychanalyse). Débarrasser l'individu de ces organes, donc du principe gênant, est conçu comme une opération indispensable pour qu'il assume sa pleine sexualité masculine ou féminine (selon le sexe dominant) et donc sa fécondité adulte, essentielle pour la survie du groupe dans la pensée traditionnelle.

Les institutions de la circoncision et de l'excision sont en rapport avec la notion de personne, souvent d'une grande complexité dans les cultures africaines

L'excision est censée être la condition qui permet à la femme de concevoir des enfants, d'où la remarque de M^{me} Gréou que, dans son pays, « si la fille n'est pas excisée, elle ne peut pas se marier ». Quant au droit au plaisir sexuel pour la femme, de nombreux témoignages d'ethnologues prouvent qu'il est parfaitement reconnu, y compris dans les ethnies où l'excision est pratiquée.

Cette « forgeronne » soninké, qui, selon le témoignage du *Monde*, s'est expliquée avec une grande dignité, doit-elle vraiment être considérée comme une criminelle et encourir quinze ans de prison ? Doit-elle être mise sur le même plan que les « droits communs » ou même les pervers sexuels ?

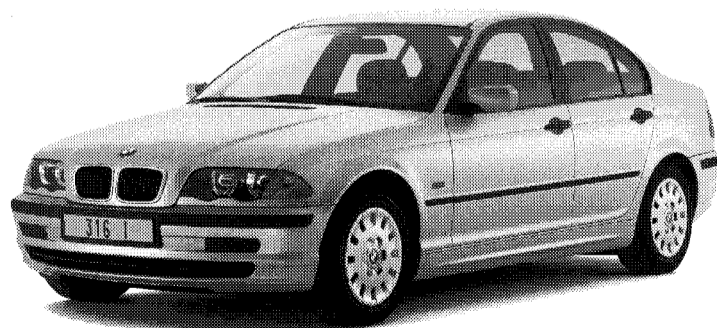
Geneviève Calame-Griaule est ethnologue, directrice de recherche honoraire au CNRS.

Actualité, économie, loisirs,

sport, tout ce que vous

aimez dans ce journal est dans

la nouvelle BMW 316i.



La nouvelle BMW 316i sort cette semaine.
Son prix aussi sort de l'ordinaire. 148 500 F*

*Prix maximum conseillé au 4/01/99. AM 99. Hors peinture métallisée.



ÉNERGIE Le projet du gouvernement allemand d'abandonner le nucléaire ne devrait pas avoir d'incidence immédiate sur la Cogema, estime dans un entretien au *Monde*

son PDG, Jean Syrota. ● LES CONTRATS signés en 1990 avec les électriciens allemands devraient être exécutés. Pour la dizaine d'années à venir, le chiffre d'affaires attendu est

de l'ordre de 30 milliards de francs. ● L'AVENIR du nucléaire est assuré à moyen ou long terme, estime M. Syrota. Il se défend des accusations de manque de transparence qui lui sont

souvent faites. ● UNE RECOMPOSITION de l'industrie nucléaire mondiale est en cours, après le rachat du fabricant américain de réacteurs nucléaires Westinghouse par le britan-

nique BNFL. ● L'ENTREPRISE publique pourrait jouer un rôle moteur dans la réorganisation des participations minières de l'Etat que le gouvernement souhaite engager.

L'Allemagne ne peut remettre en cause les contrats avec la Cogema

Le PDG de la société publique de retraitement, Jean Syrota, estime, dans un entretien au « Monde », que les engagements internationaux seront tenus, même si le nucléaire est abandonné outre-Rhin. Il se défend du manque de transparence dont l'entreprise est souvent accusée

« L'Allemagne envisage toujours d'abandonner le nucléaire, mais sans fixer de date butoir. Quelles sont les répercussions pour la Cogema ?

— Si je me réfère aux récentes déclarations du chancelier Schröder, la situation a évolué par rapport à l'engagement électoral SPD-Verts. Le gouvernement a écarté la perspective d'un arrêt du retraitement le 1^{er} janvier 2000 et engagera des négociations avec les électriciens. A ce stade, nous pensons que les contrats signés en 1990, entre les électriciens allemands et la Cogema ou son concurrent britannique BNFL, pourraient être exécutés. Les électriciens d'outre-Rhin sont pour nous des clients très importants. Pour la dizaine d'années à venir, le chiffre d'affaires attendu est de l'ordre de 30 milliards de francs.

— Quels sont les accords avec les électriciens et les gouvernements ?

— Deux types de contrats ont été signés en 1990 : d'une part, des contrats commerciaux entre les électriciens allemands et la Cogema pour des opérations de retraitement entre 2000 et 2010 et, d'autre part, un accord entre les gouvernements français et allemand. Ce texte stipule que les gouvernements

ne mettront pas d'obstacle à l'accès des producteurs d'électricité vers La Hague et n'empêcheront pas le retour des déchets vers leur pays d'origine. Ce texte a une signification juridique très forte. Dans la hiérarchie des actes, un accord international est au-dessus des lois et ne peut donc être dénoncé par une loi. Si d'aventure, l'Allemagne violait cet accord par une loi, celle-ci pourrait être contestée et, en tout état de cause, elle ne pourrait pas être invoquée comme un cas de force majeure en ce qui concerne les contrats commerciaux.

— Comment réagissez-vous aux accusations d'absence de transparence ?

— Il est de bon ton dans un certain nombre de milieux de dire que la Cogema pêche par un manque de transparence. Il s'agirait d'une culture du secret liée aux origines militaires du nucléaire. C'est une situation qui ne nous satisfait absolument pas et nous faisons le maximum pour ne pas mériter cette critique. Nous organisons des visites de sites, expliquons dans le menu détail les impacts sur l'environnement, donnons de l'information sur les moindres dysfonctionnements, fournissons des données économiques. Nous en faisons beaucoup, et nous sommes prêts à

en faire encore davantage. Nos installations sont contrôlées de manière infiniment plus fréquente et plus approfondie que bien d'autres secteurs d'activités.

— Vous donnez peu d'informations concernant les prix...

— Il y a une limite à respecter, car il ne faut pas handicaper l'entreprise qui affronte une concurrence très rude sur son marché mondial. Donner de façon détaillée sur la place publique les contrats commerciaux, les coûts et les secrets technologiques est impossible. Il en est ainsi pour n'importe quel industriel.

— Vous ne savez pas gérer les situations de crise. Pourquoi ?

— Cette impression vient de ce que, jusqu'à présent, nous n'avons eu à gérer que des crises sans fondement réel. Des informations erronées sont diffusées régulièrement par certaines organisations, dont le but affiché est d'obtenir l'arrêt des activités de La Hague. Prenons un exemple récent remontant à novembre 1998. Depuis longtemps, nous pressentions que nous serions critiqués un jour pour nos émissions de krypton 85, un gaz rare qui ne se fixe pas et constitue donc un élément sans danger pour la santé. Nous avons informé les populations locales et diffusé, dans



JEAN SYROTA

différentes brochures, de nombreuses informations sur ce sujet. Cela n'a pas raté. Le jour où une de ces organisations a feint de découvrir ce gaz, et a cherché à faire croire qu'il était très dangereux, tout s'est passé comme si nous n'avions rien fait. Les agences de presse, puis les médias ont repris cette « révélation » avant de chercher à la vérifier. Ils lui ont donné un grand écho, avant de reprendre, en trois lignes, deux jours plus tard, les démentis de différentes sources autorisées et compétentes.

— A La Hague, le 19 janvier, la direction a-t-elle incité les salariés à manifester leur hostilité à la venue de Daniel Cohn-Bendit ?

— Nous ne vivons pas dans un régime stalinien à La Hague. Nous

n'avons naturellement pas incité les salariés à manifester une quelconque hostilité. M. Cohn-Bendit avait souhaité venir visiter nos installations. Nous avons fait le maximum pour que cela se passe dans des conditions convenables, comme c'est le cas chaque année pour plus de 10 000 personnes. C'est vrai que la visite d'une personnalité politique antinucléaire en campagne a un caractère exceptionnel. M. Cohn-Bendit était aussi, semble-t-il, attendu par d'autres que nos salariés. Que je sache, cela ne s'est pas mieux passé pour lui quelques jours plus tard dans le Nord.

— Comment voyez-vous l'évolution du nucléaire, qui s'apprête à vivre une période de moindre croissance ?

— Nous assistons à une recomposition dans l'industrie mondiale. Je ne vois pas pourquoi ce qui est valable pour d'autres secteurs ne le serait pas pour le nucléaire. Notre concurrent BNFL a acheté le fabricant américain de réacteurs nucléaires Westinghouse et cherche à se rapprocher de l'allemand Siemens. Son objectif est d'avoir une base industrielle et de services plus large et une présence plus développée dans le monde. L'équivalent en France correspondrait à un rappro-

chement entre la Cogema et Framatome. Il manquerait alors une dimension internationale que Siemens, l'allié traditionnel de Framatome, pourrait apporter.

— Où en sont vos discussions pour créer un pôle minier français ?

— Cette idée est dans l'air depuis un certain temps. Nous faisons des petits pas dans cette direction. Nous sommes associés avec Eramet dans deux opérations concernant le manganèse, et regardons les activités dans l'or que le BRGM a reprises depuis son divorce avec son partenaire australien.

— Croyez-vous toujours au développement du nucléaire ?

— Oui. Actuellement, le nucléaire se développe spécialement en Extrême-Orient, mais aussi à l'Est, alors qu'en Europe de l'Ouest, les possibilités sont plus limitées. A moyen ou long terme, les prix des hydrocarbures ne resteront pas toujours aussi bas qu'aujourd'hui, où la compétitivité du nucléaire par rapport au gaz s'est réduite. D'autre part, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est devenu une priorité, ce qui devrait inciter fortement aux économies d'énergie et à la production d'électricité nucléaire. Il faut aussi regarder l'expérience suédoise. En 1980, ce pays a décidé par référendum d'abandonner l'énergie nucléaire de 1997 à 2010. Aujourd'hui, rien n'a été engagé, 45 % de l'électricité vient du nucléaire, l'échéance de 2010 a été abandonnée, et la majorité de la population a changé d'avis.

— Un sondage IFOP, publié le 28 janvier dans l'hebdomadaire VSD, indique, pour la première fois, que plus de la moitié des Français sont favorables à l'arrêt des centrales. Cela a dû mettre en émoi le lobby nucléaire...

— J'ai vu ce sondage, je ne sais pas comment la question a été posée. Nous faisons régulièrement des études d'opinion, et elles ne vont pas en ce sens. Il y a d'ailleurs un large consensus exprimé en faveur du nucléaire au niveau politique en France. Quand vous parlez de « lobby », je pense plutôt au lobby antinucléaire, dont la présence est constante dans les médias, tout en soulignant qu'il n'a pas réussi à dégrader le sentiment positif de l'opinion à l'égard de notre industrie. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

Martine Orange

Le gouvernement souhaite réorganiser ses participations minières

DEPUIS plusieurs semaines, le gouvernement a engagé d'intenses négociations avec les différents partis néo-calédoniens, la Cogema, Eramet et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour réorganiser ses participations minières (*Le Monde* du 30 janvier). Tous avancent avec la plus extrême prudence. « Cela peut prendre un jour, des semaines ou même ne jamais aboutir », commente un observateur. Au ministère des finances, le mutisme est complet : « Beaucoup de rumeurs circulent. Nous risquons de vous opposer le démenti le plus formel », déclare un porte-parole.

Il ne s'agit pas de créer un vaste groupe minier mêlant tous les intérêts de l'Etat, comme le réclament depuis longtemps certains membres actifs du corps des Mines. Dans l'esprit du gouvernement, la volonté est de trouver des solutions à de nombreux problèmes que Matignon ne veut plus voir resurgir : en premier lieu, concilier les intérêts néo-calédoniens et ceux d'Eramet, afin d'éviter le déchaînement de passions comme en 1997, lors des négociations sur le référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie ; en second lieu, en finir avec la ges-

tion erratique des actifs minières du BRGM et sauver ce qui peut l'être encore. Pour réaliser ce projet, le gouvernement compte s'appuyer sur la Cogema, le groupe disposant d'une importante trésorerie et exerçant, en dehors du nucléaire, des métiers (exploitation de mines d'uranium et d'or) proches de ceux du BRGM et d'Eramet.

Les négociations les plus intenses tournent autour d'Eramet. Le gouvernement cherche les moyens pour associer les territoires néo-calédoniens au développement du nickel. Cette mesure de justice permettrait aussi de pérenniser l'activité de la SLN, filiale d'Eramet dans le nickel, présente en Nouvelle-Calédonie. Selon le schéma imaginé, l'Erap, la holding publique qui détient 54,5 % du capital d'Eramet, troquerait une partie de ses actions contre des titres de la SLN. Ces derniers seraient apportés à un fonds d'investissement néo-calédonien, créé à cette occasion et détenu à parité par les provinces Nord et Sud de l'île. L'Etat serait prêt à leur céder 20 % à 30 % du capital de la SLN. Les discussions portent sur la valorisation de la SLN et, surtout, sur le niveau de la participation des provinces de Nouvelle-Calédonie.

Dans la foulée, le restant des titres détenus par l'Erap pourrait être racheté par la Cogema. Le groupe nucléaire entretient des relations proches avec Eramet : il s'est associé au développement de la branche manganèse, autre métier d'Eramet. Si ce schéma est retenu, la Cogema deviendrait le premier actionnaire et le représentant des intérêts publics dans Eramet. Ce dernier serait, de fait, privatisé.

METTRE FIN À UNE GESTION DÉSASTREUSE

En parallèle, d'autres négociations sont engagées sur l'avenir des actifs minières du BRGM. Le gouvernement veut mettre un terme à la gestion opaque et désastreuse de ces biens, qui s'est traduite par la perte des mines d'or de Yanacocha, au Pérou, l'un des gisements les plus rentables du monde. Fin décembre 1998, le BRGM a divorcé, dans une totale discrétion, avec son partenaire australien Normandy Poseidon : leurs relations avaient tourné à l'aigre depuis la perte de l'or du Pérou, seul actif qui intéressait l'australien. Leur société commune, dans laquelle le BRGM avait apporté tous ses titres minières contre une participation de 35 %, est

en voie de dissolution. Le BRGM devrait récupérer une partie de ses actifs, dont des mines d'or au Soudan, un gisement en Côte d'Ivoire, des permis d'exploration en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'une soule de 142 millions de francs (21,6 millions d'euros). L'australien reprendrait des mines d'or en Côte d'Ivoire et au Ghana, autrefois propriétés du BRGM.

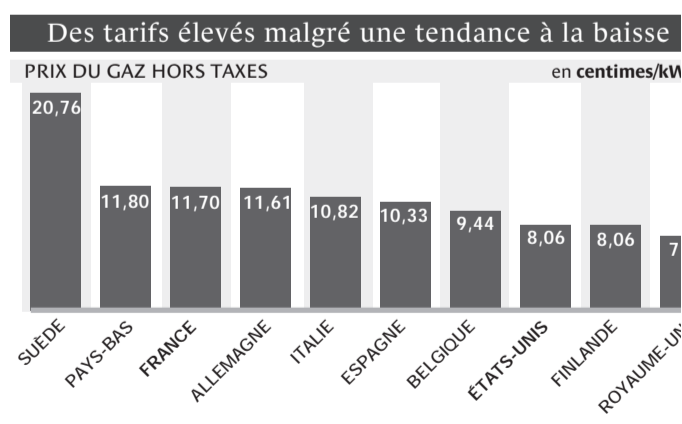
Les actifs minières récupérés par le BRGM devraient être transférés à une société qui pourrait prendre le nom de Cominor. Le BRGM a besoin d'un partenaire sûr pour l'aider à valoriser ses actifs minières : le gouvernement a demandé avec insistance à la Cogema de prendre les choses en main. Celle-ci deviendrait l'actionnaire majoritaire de la société détentrice des actifs minières.

Le BRGM et la Cogema négocieront pour définir le périmètre de la société, arrêter le prix à payer par la Cogema pour entrer dans le capital et déterminer le fonctionnement de la société commune. Les discussions pourraient aboutir d'ici à la fin du premier semestre.

Gaz de France a connu en 1998 une année record

« NOS RÉSULTATS sont particulièrement bons grâce à une forte progression de nos performances commerciales, 3 à 4 % de croissance moyenne sur un marché de l'énergie qui a progressé d'un peu plus de 1 % ». Pierre Gadonneix, président de Gaz de France (GDF), affichait sa satisfaction en dressant, mardi 9 février, le bilan de l'année 1998. Celle-ci a vu les ventes directes de gaz augmenter de 7,5 % en volume, l'arrivée de 160 000 clients supplémentaires – ce qui en fait un record historique –, le raccordement de 280 nouvelles communes au réseau, en hausse de 30 %, sans oublier le décollage des commandes de centrales de cogénération, produisant de l'électricité et de la chaleur à partir du gaz, et le démarrage du gaz naturel de ville avec plus d'une centaine d'autobus utilisant ce carburant propre, contre sept en 1997.

Le chiffre d'affaires a progressé de 6,3 % par rapport à 1997 pour atteindre 58,7 milliards de francs (8,95 milliards d'euros). Le bénéfice, après rémunération de l'Etat, progresse de 67 %, à 2,5 milliards de francs. « La rentabilité d'exploitation se situe entre 11 et 12 %, soit l'équivalent du firmes concurrentes dans notre secteur, note le président de GDF. L'année 1998 restera une étape importante dans la stratégie de Gaz de France pour se



L'étude annuelle du NUS révèle aussi une inversion de tendance sur la période 1997-98 comparée à 1996-97, où les prix avaient augmenté. Les tarifs du gaz naturel ont globalement baissé.

préparer aux nouvelles règles du jeu que fixera la directive européenne et affronter une compétition plus ouverte. »

En août 2000, le marché du gaz s'ouvrira à la concurrence en Europe. Cette ouverture intervient alors que le gaz a le vent en poupe. Présenté comme l'une des énergies les moins chères, ses tarifs baissent régulièrement. Pour les clients industriels, dont la consommation est supérieure à 100 gigawattheure par an, la France, en proposant un prix hors taxes inférieur à 7 centimes par kilowattheure (kWh), se classe par-

mi les premiers à égalité avec les Pays-Bas, légèrement devancé par la Grande-Bretagne et la Belgique aux alentours de 6 centimes le kWh. « Nous sommes à l'aube de plusieurs décennies gazières », prédit M. Gadonneix.

L'une des évolutions marquantes est le développement des installations de cogénération. En 1998, l'ensemble des commandes représente une puissance de 1 300 mégawatts, soit l'équivalent d'une tranche nucléaire et un doublement par rapport au parc existant. « Nous pensons que la part de la cogénération représentera désor-

mais 20 % de notre croissance », estime le patron de GDF. En France, où plus de 80 % de l'électricité est produite par les centrales nucléaires d'EDF, la cogénération « viendra en complément d'une utilisation optimale de ce parc ».

GDF s'est fixé trois axes de développement : « S'appuyer sur ses points forts en France comme la distribution et le génie climatique pour continuer et se développer à l'étranger, qui représente 10 % du chiffre d'affaires et devrait passer à 20 % ; renforcer le rôle de la France comme plaque tournante du gaz en Europe ; et assurer une production en propre ». L'entreprise publique a acquis en mer du Nord britannique deux participations dans des champs conformément aux accords signés en 1997 avec Elf et Total. « Nous avons accru significativement notre rôle de producteur. En 2001, cela représentera 3 % de nos approvisionnements, pour monter à 15 % en 2005. » Une autre tâche est d'adapter les contrats à la concurrence : « Nous cherchons avec nos fournisseurs les moyens d'introduire plus de souplesse dans nos contrats d'approvisionnement à long terme : ceux-ci représenteront encore, dans le futur, l'essentiel, même si nous envisageons aussi de traiter à court terme ».

D. G.

France Télécom augmente le prix de l'abonnement de 10 francs par mois

FRANCE TÉLÉCOM a annoncé, mardi 9 février, ses nouveaux tarifs, caractérisés par une hausse de l'abonnement et une baisse de certains tarifs de communication.

Au 1^{er} mars, le prix des communications nationales baissera ainsi de 12 %, passant de 1,14 franc la minute à 1 franc TTC, en plein tarif. Parallèlement, le prix des communications internationales enregistrera une baisse de 10 % en moyenne sur le prix à la minute. La plage horaire à demi-tarif (valable en semaine de 19 heures à 8 heures) sera étendue à la totalité du samedi, et commencera donc le vendredi à 19 heures pour s'achever le lundi à 8 heures.

Autre innovation, la mise en place prochaine d'un abonnement « social », à la demande expresse du gouvernement. Ce dispositif aura pour objectif de proposer une réduction sur le prix de l'abonnement principal aux personnes confrontées à des difficultés économiques ou à certains handicaps. Les modalités seront fixées par décret.

Une majorité des abonnés verra toutefois ses factures augmenter. France Télécom s'apprête en effet à appliquer une hausse du prix de l'abonnement de 14,7 %, qui passe-

ra de 68 francs à 78 francs TTC par mois, tandis que le prix des communications locales reste inchangé. Le tarif des renseignements téléphoniques augmentera, lui, de 21 % à 4,50 francs (au lieu de 3,71 francs).

Ces diverses mesures ont fait réagir la fédération syndicale SUD, qui regrette que les principaux bénéficiaires de cette réforme tarifaire soient les entreprises, grosses consommatrices de communications longues distances, et non la majorité des utilisateurs. Les communications locales, rappelle le communiqué, représentent 60 % de la dépense moyenne des particuliers.

« Avec ce réaménagement, nous terminons le processus de rééquilibrage entamé il y a quatre ans », explique Carole Froucht, directeur de la division marketing grand public de France Télécom. « L'abonnement était en-dessous du coût qu'il représentait », précise-t-elle. En cinq ans, le prix de l'abonnement a augmenté de 70 %. Dans le même temps, celui des communications nationales est passé de 2,30 francs à 1 franc la minute en tarif normal, soit une baisse de plus de 50 %.

Emmanuel Paquette

Le débat entre la Deutsche Bank et les organisations juives est sur la bonne voie

Négociations sur l'indemnisation du travail forcé

LE SECRÉTAIRE général du Congrès juif mondial (CJM), Israel Singer, s'est montré plutôt satisfait à l'issue de sa rencontre, lundi 8 février, à Washington avec Bodo Hombach, ministre à la chancellerie allemande, bras droit de Gerhard Schroeder, et Rolf Breuer, président du directoire de la Deutsche Bank.

Cette réunion portait notamment sur l'opposition du CJM au rachat de la banque américaine Bankers Trust par la Deutsche Bank - si cette dernière ne reconnaissait pas sa responsabilité financière envers les survivants de l'Holocauste -, et plus largement sur la constitution d'un fonds d'indemnisation des victimes du travail forcé dans les camps nazis, fonds qui sera financé par les entreprises allemandes qui en ont profité.

« Nous sommes sur la bonne voie (...) pour trouver une réponse morale, matérielle et historique » aux demandes des victimes de l'Holocauste, a commenté M. Singer à l'issue de la réunion, précisant : « Nous avons parcouru un long, long chemin aujourd'hui. Nous nous orientons dans la bonne direction. Si nous continuons de cette façon, il n'y a pas de raison de parler [de boycottage de la fusion bancaire] ». M. Breuer a déclaré qu'il s'attendait que la fusion respecte le calendrier prévu et se fasse d'ici à la fin du deuxième trimestre. Il a rappelé, dans un entretien télévisé diffusé mardi 9 février, que l'acquisition de Bankers Trust n'aurait plus de logique économique si elle tardait trop.

Elan Steinberg, porte-parole du CJM, a confirmé qu'il espérait « pouvoir rendre compte aujourd'hui ou demain à Alan Hevesi [le contrôleur des finances de la ville de New York], de ces discussions constructives et encourageantes ». Il a indiqué que les différentes parties étaient d'accord pour « avancer en coopérant plus qu'en s'affrontant ».

Des groupes de travail auxquels participeront les grandes entreprises allemandes seront créés et commenceraient à se réunir en

Allemagne dans une dizaine de jours. Ces groupes de travail doivent déterminer le volume de l'indemnisation du travail forcé auquel ont eu recours les entreprises allemandes. Aucun montant n'aurait été évoqué lors de la rencontre de lundi. « Nous n'avons vraiment pas parlé d'argent aujourd'hui, nous avons discuté du processus », a indiqué M. Singer à la presse. Une source proche des négociations a toutefois indiqué qu'un montant de 1,3 milliard de dollars (1,15 milliard d'euros) serait trop faible. Les avocats des victimes rappellent notamment les liens étroits que la Deutsche Bank entretenait avec le régime nazi et estiment, selon le *Financial Times* du 9 février, que l'indemnisation doit atteindre au moins 1 milliard de dollars de la part de la seule Deutsche Bank et beaucoup plus de la part des autres entreprises.

« PARTIE ÉMERGÉE DE L'ICEBERG »

La Deutsche Bank a reconnu jeudi 4 février qu'elle avait participé au financement de la construction du camp d'extermination d'Auschwitz. Dans un entretien au quotidien allemand *Bild* du 9 février, M. Breuer a indiqué qu'après la réunification allemande, des archives inaccessibles avaient été ouvertes et que l'information récemment découverte sur le financement d'Auschwitz n'était peut-être « que la partie émergée de l'iceberg ». « Il y a encore des archives dans les pays d'Europe centrale qui n'ont pas été étudiées, et aucun pronostic sur ce qu'elles contiennent n'est possible. »

M. Hombach, chargé de mener les négociations de « réconciliation » entre les organisations juives et les grandes entreprises allemandes, a souligné que les discussions sur la question du dédommagement des victimes mais aussi celle de la « protection légale des entreprises allemandes contre de futures plaintes » étaient un « très, très bon début ».

Sophie Fay

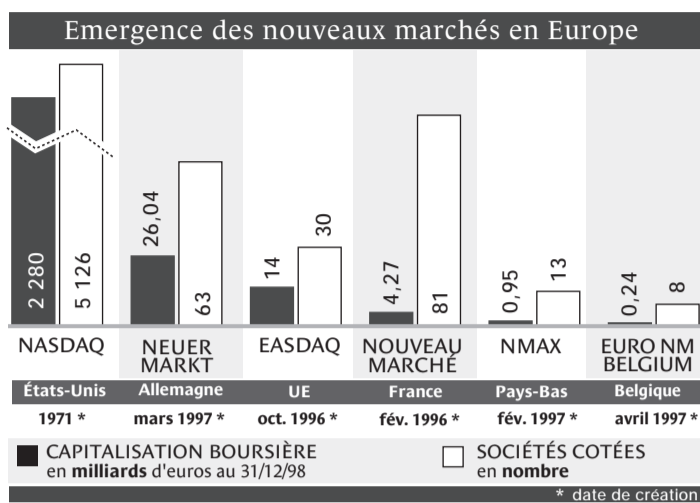
La guerre des nouveaux marchés d'actions fait rage en Europe

Le Neuer Markt allemand est en position de force

Depuis trois ans, les marchés consacrés aux valeurs de croissance se sont multipliés en Europe. Malgré un succès de notoriété, le Nouveau Mar-

ché parisien, qui soufflera sa troisième bougie le 14 février, n'a pas réussi à acquérir une dimension européenne et cherche à attirer des sociétés

de plus grande taille. Les tentatives d'harmonisation au sein du réseau EuroNM ne vont pas assez vite au goût des investisseurs institutionnels.



valeurs de croissance du RM sur le Nouveau Marché ».

La crainte des responsables du marché français est que le Neuer Markt préfère un jour s'allier avec l'Easdaq, basé à Bruxelles, dont la taille (14 milliards d'euros) est davantage comparable. Cette crainte n'est pas dénuée de fondements, si l'on écoute Erik Hallmann, le vice-président de l'Easdaq en charge du développement, qui affirme que le Neuer Markt allemand a proposé, à l'été 1998, de racheter 51 % du capital du marché bruxellois. Ce que réfute Jan Altmann, porte-parole de la Deutsche Börse (maison mère du Neuer Markt), qui affirme que cette dernière « n'a même pas entamé les discussions ». Selon le porte-parole, « le réseau EuroNM est lancé, et le Neuer Markt fera tout pour le développer ».

STRATÉGIE DIFFÉRENTE

L'Easdaq est un marché privé, créé en octobre 1996 par des institutions financières. Ce marché électronique a, dès le départ, adopté une stratégie résolument différente de celle du réseau EuroNM. Ce dernier rassemble des marchés qui ont encore une forte connotation nationale. En revanche, l'Easdaq a voulu jouer la carte européenne, estimant que les start up doivent s'adresser immédiatement aux marchés et aux

investisseurs internationaux. Il a pris pour modèle le Nasdaq américain, qui regroupe plus de 5 000 sociétés pour une capitalisation boursière de 2 600 milliards de dollars (2 200 milliards d'euros).

Or, après environ trente mois d'existence, l'Easdaq est en quête d'un nouveau souffle. Son concept européen n'a attiré que 30 sociétés. Aujourd'hui, sa situation financière est délicate. Il cherche depuis de longs mois à augmenter son capital de 18 millions d'euros pour financer son développement en Europe (installer des bureaux à Londres, à Paris et à Francfort, et démarcher les investisseurs de ces pays). Devant la réticence de ses actuels actionnaires, il tente d'en séduire d'autres de l'autre côté de l'Atlantique. Les banques d'investissement américaines lui apporteraient, outre de l'argent frais, un nouveau courant d'affaires (sociétés à introduire et investisseurs pour animer ce marché).

Par ailleurs, l'Easdaq ne cache pas sa volonté de démarcher les valeurs françaises cotées sur le Second Marché afin de leur « offrir une double cotation permettant à ces sociétés de lever des fonds auprès d'investisseurs internationaux », souligne M. Hallmann. En 1996, l'émergence de marchés boursiers dédiés aux valeurs de croissance européennes avait été

saluée comme un événement majeur de la finance européenne. Ces marchés s'insèrent dans le cercle vertueux qui se met en place en Europe sur le modèle des Etats-Unis : le capital-risque finance les jeunes sociétés de croissance qui viennent ensuite en Bourse pour trouver une nouvelle catégorie d'investisseurs. Cela permet de renouveler et dynamiser le tissu industriel en Europe.

LE RISQUE DE LA MULTIPLICATION

Mais aujourd'hui, les investisseurs se plaignent de la multiplication des marchés : celle-ci divise par autant la liquidité déjà peu élevée sur chacune des places. Les opérateurs qui gèrent des portefeuilles sectoriels de valeurs de technologie et la biotechnologie veulent pouvoir arbitrer ces valeurs entre elles et ne veulent pas être obligés de disperser leurs forces (être membres des différents systèmes de négociation et de règlement génère des coûts).

Or la tendance actuelle serait plutôt à l'accroissement du nombre de nouveaux marchés. Ainsi, le Nuovo Mercato italien a été officiellement admis au sein du réseau EuroNM le 29 janvier. Selon Giampaolo Ferrari, le directeur du marketing de la Borsa italiana, « ce marché ouvrira ses portes en avril », même si, reconnaît M. Ferrari, « le tissu industriel italien ne dispose pas de beaucoup de valeurs de technologie ». Ce lancement devrait être suivi par ceux des nouveaux marchés suisse et suédois, en cours de création.

Inévitablement, le temps viendra où il faudra réconcilier les intérêts contradictoires des investisseurs internationaux et des Bourses nationales. Si les grandes banques d'investissement internationales décident qu'il faut un marché unique de valeurs de croissance en Europe, les responsables de marchés devront se mettre autour d'une table, comme cela a déjà été fait pour la plate-forme pan-européenne des grandes valeurs.

Enguérand Renault

REPRODUCTION INTERDITE

E M P L O I

OFFRES

Réviser de comptes fournisseurs
Société de service internationale à forte croissance recherche un professionnel de la comptabilité et/ou de l'audit pour ses activités en France. Nous sommes la société d'audit de comptes fournisseurs la plus importante en Amérique du Nord et avons une opportunité pour un individu à haut niveau d'énergie, universitaire, avec 10 à 15 ans d'expérience, capable de travailler en anglais et en français. Les données personnelles des candidats ont peu d'importance mais notre choix se portera sur une personne qui a une mentalité d'entrepreneur, est à l'aise en informatique courante et est un bon communicateur. Nous offrons une rémunération en rapport avec les efforts fournis, qui deviendra vite au-dessus de la moyenne.

Loder Drew & Associates
40, rue du Stand
1204 Genève
0041-22-8070439
Attn : M.B. Fontannaz.

Lycée français Niamey (Niger)
rech. résidents insilts et cert. hist-géo, angl., EPS, SES.
Fax : 0022734243

AGENCE DE PRESSE MEDICALE (REUTERS COMPANY)

RECRUTE

REDACTEUR EN CHEF

- ♦ Basé à Paris
- ♦ Solide expérience Journalistique exigée
- ♦ Anglais courant

Merci envoyer candidature à

APM INTERNATIONAL
Service des Ressources Humaines
91, avenue de la République
75540 PARIS Cedex 11.

Société Allemande recrute en CDD pour le monde entier (Turquie, Suède, Arabie saoudite, etc.) SUPERVISEURS en raffinerie - chimie - pharmaceutique, etc. ... Bilingue anglais indispensable. Envoyer CV avec photo à W.L.S. GmbH, Postfach 650364, D - 66142 Saarbrücken.

Groupe scolaire privé, ht niv. Le Caire, recrute pour son école primaire :

Des instituteurs ou professeurs des écoles :
- expérience de 5 ans minimum.
- Détachement.
- Salaire français.

Envoyer candidatures (CV, lettre de motivation) à M^{me} Esmat LAMEI, par télécopie au n° (00202) 346 46 07 ou 516 26 08.

DEMANDES

J.F. sérieuse, motivée, 19 ans, parlant néerlandais, bac tourisme (étud. à Bruxelles), ch. emploi réceptionniste, hôtesses d'accueil, employée de bureau.
Tél. : 06-82-33-32-92

Assistante Ressources Humaines rech. entreprise pour contrat de qualif. en alternance (formation GRH par la CCI de Paris, durée : 1 an, libre de suite.
Tél. : 01-39-98-78-97
Portable : 0-60-39-65-37

JURISTE D'AFFAIRES
J.F. 25 ans, DESS de droit des affaires et fiscalité au sein du magistrère d'Assas. Plusieurs stages en cabinet d'avocats. Solides connaissances en droit des sociétés, sûretés et fiscalité. Angl. courant. Rigoureuse et motivée.
Tél. : 01-42-06-38-20.

EX-POMPIER DE PARIS

15 ans de service et 18 mois d'intendance en école d'ingénieurs. Chef d'équipe d'interventions, gestion des matériels spécialisés : BNPS, initiation aux risques radiologiques et chimiques, spécialiste secours routiers, chef d'équipes incendie IGH et CTE-CME, ch. emploi (ouvert à toutes propositions).
Tél. : 01-42-43-83-15

Le franco-russe Starsem lance quatre satellites américains

BAÏKONOUR

de notre envoyé spécial

Quatre nouveaux satellites de la constellation de téléphonie mobile Globalstar ont été lancés, mardi 9 février à 04 h 54 (heure française), par une fusée russe de type Soyouz mise en œuvre par la société franco-russe Starsem. Ce lancement est important pour trois raisons.

La première tient au fait que Globalstar n'a pas fait lancer de satellites depuis septembre 1998. A cette époque, cette filiale de Loral Space and Communications, associé côté français à France Télécom et à Alcatel, a perdu douze satellites d'un coup dans l'explosion de la fusée ukrainienne Zenit-2. Coût de ce revers : 240 millions de dollars et une chute de 40 % du titre Globalstar. Cet échec a contraint la firme à différer de plusieurs mois la mise en service de sa constellation, qui devrait compter, lorsqu'elle sera opérationnelle, quarante-huit satellites en service plus quatre en réserve. A ce jour, huit satellites ont été mis sur orbite par des fusées américaines. Le succès d'aujourd'hui est donc essentiel pour que Globalstar « puisse offrir un service commercial dès le mois de septembre ».

La deuxième raison concerne la société franco-russe Starsem. En la créant en 1996, Aérospatiale (35 % des parts), Arianeespace (15 %), l'Agence spatiale russe RKA (25 %) et le Centre de Samara, constructeur des fusées Soyouz (25 %), ont joué un bon coup. Starsem a pu ainsi s'offrir les services de la fusée russe Soyouz, convoitée par des industriels étrangers soucieux d'ajouter à leur gamme un des lanceurs de satellites bon marché de l'empire soviétique. Parallèlement, Boeing s'est offert les services de la Zenit et Lockheed-Martin ceux de la puissante Proton russe.

A chaque 35-40 millions de dol-

lars le tir, contre 120 millions pour Ariane-5, la fusée Soyouz, déclinée en deux versions (Ikar et Fregat), a de quoi séduire car elle a déjà été tirée à plus de 1 650 exemplaires. Malgré ces références, la société franco-russe n'avait pas droit, mardi 9 février, à la moindre erreur pour son entrée dans le petit monde très concurrentiel des lanceurs de satellites. Selon Jean-Yves Le Gall, PDG de Starsem, ce sont quelque 700 satellites de classe moyenne qui devraient être lancés sur la période 1997-2005, sur des orbites basses et moyenne. Starsem qui a déjà investi 35 millions de dollars à Baïkonour pour offrir aux opérateurs de satellites des conditions « équivalentes à celles qu'ils ont à Kourou (Guyane) et à Cap Kennedy (Floride) » sait qu'il lui faut effectuer « quatre à cinq lancements par an pour vivre ». Depuis 1996, pas un tir n'a été effectué. Celui qui vient d'avoir lieu est donc une aubaine et un sésame pour qu'entrent en jeu les commerciaux.

CALENDRIER AMENDE

Six lanceurs sont déjà prêts à l'usine de Samara qui, à terme, pourrait consacrer la moitié de sa capacité de production aux besoins de Starsem. Pour l'heure, la firme franco-russe a vendu deux Soyouz à l'Agence spatiale européenne pour les satellites astronomiques Cluster et six à Globalstar pour le lancement de 24 satellites, avec option pour six autres (*Le Monde* du 7 octobre 1998). Le reste de la constellation Globalstar est confié à la fusée Delta américaine et à la fusée européenne Ariane. Si tout va bien, la filiale de Loral devrait disposer de 32 satellites en bonne marche fin mai.

Ce calendrier a été maintes fois remis en cause. D'abord par l'échec de la Zenit, mais aussi, et c'est le

troisième élément que redoutait Starsem, par l'embargo du gouvernement Clinton sur le lancement de satellites de technologie américaine par des lanceurs russes ou chinois. L'affaire a traîné. Starsem, qui espérait tirer en novembre 1998, a dû patienter. Le temps que s'aplanissent les tensions entre l'administration américaine et le constructeur de satellites Hughes, mis en cause par le Pentagone dans une affaire de tranfert de technologie vers de la Chine.

Derrière cet embargo existait aussi la volonté de Washington de peser sur la Russie, à laquelle les Etats-Unis reprochent d'avoir aidé l'Iran dans l'élaboration de son programme de missiles balistiques. Inquiets, les industriels américains ont plaidé leur cause. Lockheed-Martin a dit son inquiétude de devoir annuler cette année le tir de quelques-uns des Proton qu'il avait prévu. Son vice-président, Robert H. Trice, a fortement souligné « que les relations déjà nouées produisaient de la richesse qui permettait de maintenir les ingénieurs russes en place ». En particulier ceux que Pratt et Whitney emploie pour la mise au point du moteur russe RD 180, qui équipera la prochaine famille de lanceurs américains EELV (Evolved Expandable Launch Vehicle).

Fort heureusement, le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright et son homologue russe Igor Ivanov ont signé, le 26 janvier à Moscou, un « Satellite Technology Safety Guards », qui, « s'il ne lève pas le problème des quotas », dissipe une partie des nuages et offre à Starsem l'occasion de se battre enfin sur son créneau et d'utiliser au mieux les treize Soyouz qu'elle a commandés.

Jean-François Augereau

Comment Internet a transformé « Business Week »

Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire économique américain évoque l'influence des médias électroniques sur son titre, dont il souhaite développer l'internationalisation - notamment en Europe -, et défend la presse pour son traitement du « Monicagate »

STEPHEN SHEPARD vit dans un monde global. Il rentre de Davos - ses sommets enneigés, son Forum économique, tous les grands de ce monde - et s'arrête quelques jours à Paris, dans l'ambiance feutrée de l'hôtel Raphaël. Il est à la tête d'un hebdomadaire qui diffuse à plus d'un million d'exemplaires, qui fait référence dans les milieux économiques : *Business Week*. Rédacteur en chef du magazine depuis 1984, il veut développer l'internationalisation du titre « pour refléter la globalisation du monde des affaires ». « Cela signifie qu'aux Etats-Unis, nous consacrons plus de place aux événements internationaux et que nous proposons trois éditions du magazine, aux Etats-Unis, en Asie et en Europe, qui ont le plus souvent des couvertures différentes, une moitié du magazine est commune, l'autre moitié est spécifique à la région. »

Aux Etats-Unis, la diffusion de *Business Week* ne progresse plus. Le magazine compte développer son implantation en dehors de ses terres. L'hebdomadaire diffuse 85 000 exemplaires en Europe et 70 000 en Asie.

« Aujourd'hui nous intensifions nos efforts en Europe. Nous visons une diffusion de 100 000 exemplaires en l'an 2000. » Les principaux marchés de *Business Week* sont « là où l'économie est la plus forte » : l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Stephen Shepard s'arrête et lance en souriant : « Il y a un problème de langage avec le Royaume-Uni ! »

Le problème de langage s'appelle principalement *The Economist* qui règne en maître sur son île. « L'avantage en Angleterre, c'est qu'on y parle anglais, l'inconvénient c'est qu'il y a une forte

concurrence avec *The Economist* et le *Financial Times*. Notre but n'est pas de concurrencer les journaux locaux, mais de nous adresser aux responsables ouverts sur l'international, qui peuvent lire l'anglais. Nous avons notre chance sur le continent, c'est une course. »

« C'est presque une extension naturelle pour nous de couvrir la révolution qu'est Internet »

Business Week a également des partenariats avec plusieurs éditeurs dans le monde, dont *Le Point* en France, qui traduit plusieurs articles dans une édition spéciale diffusée auprès des hommes d'affaires.

Le changement majeur du magazine vient d'Internet, avec *Business Week* on line. Avant de se lancer dans la course, l'hebdomadaire a très tôt accordé de l'importance à l'évolution technologique. « En 1979, nous étions le premier magazine à avoir une rubrique consacrée aux technologies de l'information, explique le rédacteur en chef, c'est presque une extension naturelle pour nous de couvrir la révolution qu'est Internet. C'est une histoire américaine qui s'étend partout dans le monde. Dans certains domaines, les Etats-Unis ne sont pas leaders, comme dans la téléphonie mobile par exemple où les Euro-

peens sont en tête. » Une vingtaine de journalistes s'occupent du service électronique. « Le défi, c'est comment transformer un hebdomadaire avec sa culture et ses objectifs, explique Stephen Shepard, en une forme de *Business Week* quotidien. Mais nous ne cherchons pas à concurrencer les agences. » L'apparition d'Internet exerce une influence sur le contenu même des journaux. « *The Wall Street Journal*, par exemple, s'oriente davantage en direction d'une agence de presse économique. En même temps, il accentue le côté magazine du quotidien, essaie d'interpréter davantage les événements. Nous allons aussi dans ces deux directions. Sur papier, nous devenons un magazine de points de vue. Nous ne

sommes pas idéologiques, mais chaque article a un point de vue, pas seulement une analyse. En même temps, on essaie de faire une version quotidienne sur Internet. »

« Contrairement à une agence, nous ne voulons pas être nécessairement les premiers à donner les informations sur Internet, poursuit-il, mais on veut être les plus analytiques, les plus complets. Nous voulons des articles nouveaux et originaux sur les deux supports. Seulement un tiers du magazine est consacré à ce qui s'est passé dans la semaine. Nous voulons trouver de bons articles et les diffuser, sans attendre la parution dans l'hebdomadaire, mais pas nécessairement des nouvelles du jour ou de l'heure. »

Le magazine est réputé pour la qualité de ses reportages, plutôt que pour les événements qu'il révèle. « Ce n'est pas notre fonction première, mais nous publions des scoops, même si ce n'est pas toutes les semaines », réfute Stephen Shepard. Là encore, Internet exerce son influence : « Quand nous avons une information dont on sait qu'elle peut sortir ailleurs avant la publication du magazine, nous la mettons sur Internet. Les informations vieillissent vite aujourd'hui car il y a beaucoup de concurrence. Grâce au web, nous avons un mécanisme pour donner ces informations instantanément. »

Business Week on line a deux entrées. L'accès au magazine est payant, « afin de préserver le cœur

de notre activité », tandis que le journal offre plusieurs services gratuits. Selon M. Shepard, le site compte 85 000 abonnés et 125 000 personnes consultent la partie gratuite. « Nous développons une nouvelle audience de gens qui ne sont pas abonnés au magazine », se réjouit-il. Selon lui, il n'y aura pas d'opposition entre des « services totalement payants et d'autres entièrement gratuits. Il y aura différents contenus éditoriaux. Certains seront gratuits d'autres payants, au sein d'un même site ».

« Nous développons une nouvelle audience de gens qui ne sont pas abonnés au magazine »

« C'est très à la mode de critiquer les médias »

SPÉCIALISTE des affaires économiques, *Business Week* peut sembler loin des remous du « Monicagate ». « Nous avons consacré deux éditoriaux à l'affaire et nous avons considéré que Clinton ne devait pas être démis de ses fonctions, mais qu'il devait être blâmé », explique son rédacteur en chef, Stephen Shepard.

Il se sent pour autant concerné par le débat sur le rôle des médias dans l'affaire et prend vigoureusement leur défense. La publication du rapport Starr va pour lui de soi : « C'est le réquisitoire contre le président des Etats-Unis. Comment ne pas le publier ? »

L'OBLIGATION D'EXPLIQUER

De nombreuses critiques avaient accueilli cette publication, faite notamment par *Le Monde*. Un sondage de la Sofres, réalisé pour *Télérama* et *La Croix*, montrait récemment que 88 % des Français condamnaient cette décision.

« Que doivent faire les médias quand le président a une relation sexuelle à la Maison-Blanche ? Ne pas couvrir ? Et quand le procureur Starr poursuit le pré-

sident jusqu'à une procédure d'« impeachment », à cause d'actes sexuels, la presse doit-elle l'ignorer ? »

« Tout est dans le rapport Starr, tous les détails sexuels. La presse avait une obligation d'expliquer ce qui se passait. Il y a eu quelques erreurs, mais la plupart des informations de la presse étaient vraies, y compris la robe bleue de Monica. Le président a commis de nombreuses fautes, le procureur Kenneth Starr, dans son mode d'enquête, aussi et qui doit-on blâmer ? Les médias ? C'est très à la mode de critiquer les médias pour tout ce qui ne tourne pas rond dans la société, c'est une illustration flagrante de l'adage selon lequel il vaut mieux punir le messager. »

Stephen Shepard se méfie des généralisations : « On met tout le monde dans le même sac. De qui parle-t-on : du *New York Times*, d'un petit quotidien local, d'une télévision locale, d'une chaîne nationale, de *Matt Drudge* sur Internet ? Aux Etats-Unis, il y a 1 700 journaux, des centaines de radios et de chaînes de télévision, et maintenant Internet. Et de qui l'on parle ? Des médias. »

A. S.

Alain Salles

Le pacte, conclu pour une durée de cinq ans, entre Vivendi, Canal Plus et Pathé écarte TF 1

LE CONSEIL DES MARCHÉS FINANCIERS (CMF), a validé, lundi 8 février, l'accord de préemption réciproque conclu le 2 février entre Canal Plus, Vivendi et Jérôme Seydoux. Selon le CMF, ce pacte d'actionnaires ne constitue pas « une action de concert ». Il n'obligera donc pas les trois partenaires à lancer une offre publique d'achat (OPA) sur le reste du capital de Pathé.

L'aval du CMF met un terme, au moins provisoire, à la bataille boursière autour du groupe dirigé par M. Seydoux. Pris de court par l'entrée surprise de TF 1 dans le capital de Pathé, Vivendi, avec l'appui de Canal Plus, a répliqué et déployé un cordon sanitaire autour

du groupe de Jérôme Seydoux. Pathé n'est désormais plus une proie pour un raider. Son PDG précise qu'il n'a « nullement dans ses intentions d'organiser une fusion, quel qu'en soit le sens, entre Pathé et TF 1 ou toute autre société liée à TF 1 ou ses actionnaires de référence actuels ».

PAS AU-DELÀ DU TIERS

A côté de Jérôme Seydoux, premier actionnaire avec 30,88 % des parts et 46,39 % des droits de vote, Vivendi et Canal Plus contrôlent 28,55 % du capital et 24,26 % des droits de vote. La chaîne cryptée et le groupe de Jean-Marie Messier ont assuré ne pas vouloir aller au-delà du tiers du capital de Pathé.

Guy Duthell

France 3 a diffusé un reportage tourné par des CRS de montagne

FRANCE 3 s'est fait piéger par les CRS de montagne. Une partie des images sur le sauvetage en montagne, diffusées dans le magazine « Des racines et des ailes », mercredi 3 février, n'ont pas été réalisées par les auteurs du reportage. Ce n'était pas précisé dans l'émission, pas plus qu'il s'agissait d'images d'entraînement et non de situations réelles. Cette anomalie a été révélée par l'émission « Arrêt sur images » sur La Cinquième, dimanche 7 février.

La séquence de l'émission de Patrick de Carolis décrit la journée d'une équipe de CRS de Grenoble, intervenant à l'Alpe d'Huez (Isère). Le reportage montre plusieurs de leurs interventions pour dégager des vacanciers en difficulté. On les voit se diriger vers un skieur qui s'est fracturé les deux jambes contre un rocher, puis soigner un enfant qui s'est blessé en faisant de la luge et enfin hélitreuiller un alpiniste coincé sur une paroi de glace depuis deux heures.

En réalité, deux de ces séquences n'ont pas été tournées par les journalistes. Elles ont été

selon le pacte d'actionnaires, conclu pour une durée de cinq ans renouvelable, Canal Plus et Vivendi disposeront de quatre sièges au conseil d'administration. Le CMF a précisé les conditions d'application du droit de préemption. Outre la mutation, la transmission ou la cession de titres Pathé, les accords prévoient aussi la perte par M. Seydoux de la majorité dans les holdings, sans l'aval de Vivendi et Canal Plus, d'un traité de fusion où Pathé serait absorbé. Avec 8,98 % des parts, TF 1 est totalement marginalisé dans le tour de table du groupe de M. Seydoux.

fournies par un CRS cameraman, qui a prétendu les avoir tournées lors d'opérations de sauvetage.

Il s'agirait de films réalisés lors de séances d'entraînement au cours desquelles les CRS jouent à la fois le rôle des sauveteurs et des blessés. Ces cassettes sont normalement destinées à l'usage interne des CRS à des fins pédagogiques.

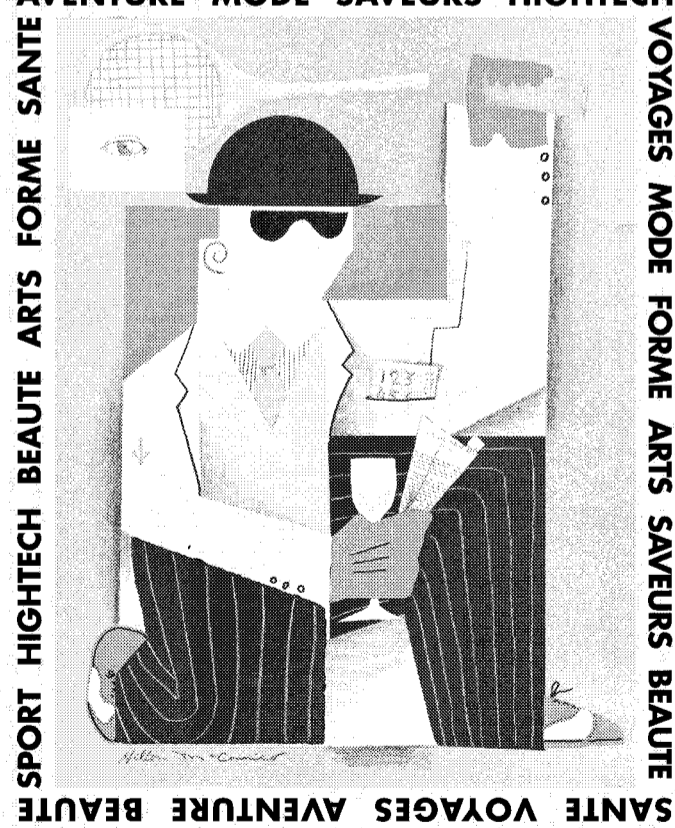
SUPERCHERIE

Ce reportage a été fourni à France 3 par la société de production de Tony Comiti. Lors du montage et des visionnages qui ont précédé l'émission, personne n'a dépisté la supercherie. Furieux de cette bévue, qui intervient après les faux dealers de TF 1 joués par les gendarmes (*Le Monde* du 28 janvier), Patrick de Carolis devrait s'en expliquer devant les téléspectateurs lors de l'émission « On se dit tout », dimanche 14 février, et surtout de la prochaine édition de « Des racines et des ailes », mercredi 24 février.

Françoise Chirot

d' h m m e

AVENTURE MODE SAVEURS HIGHTECH



LE PREMIER SALON DES AU MASCULIN

DU 25 AU 28 MARS 1999 ESPACE EIFFEL-BRANLY PARIS

RENSEIGNEMENTS TÉL : 01 40 55 53 55 - FAX : 01 40 55 53 59

OTOPPE

uisine
ins de France

MONTEPS

MAGAZINE Archi-Design FEMME

CRISTAL

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **MICROSOFT** : l'éditeur de logiciels américain Microsoft a annoncé lundi une alliance avec l'opérateur britannique BT (ex-British Telecom) pour développer des services d'accès à Internet à partir d'un téléphone mobile. Microsoft évalue les investissements à 1 milliard de dollars (900 millions d'euros) sur cinq ans.

● **NETSCAPE** : Netscape et Nextel, un spécialiste des télécommunications portables, se sont alliés pour développer un outil d'accès et de navigation sans fil (portable) sur Internet, selon un communiqué commun lundi. Motorola, qui fabriquera les téléphones, et Unwired Planet, un fabricant de logiciels de navigation pour cellulaires, sont également associés à cette alliance.

● **METALLGESELLSCHAFT** : le conglomérat allemand a fait part, lundi, de sa volonté de se recentrer sur ses activités chimiques et dans l'ingénierie. Il a annoncé l'acquisition de 74,85 % de GEA, un groupe d'ingénierie appartenant à une banque suisse, Guyerzeller.

● **PERNOD RICARD** : le groupe de spiritueux a confié à la banque d'affaires JP Morgan une mission « portant sur le devenir de sa marque américaine Yoo-Hoo (boissons chocolatées) après l'éventuelle cession d'Orangina », selon un communiqué publié lundi 8 février.

● **PSA** : la CGT a décidé de reprendre les débrayages mercredi 10 février sur le site de Peugeot-Sochaux pour protester contre le nouvel accord sur les 35 heures proposé par la direction vendredi 5 février.

SERVICES

● **UCANSS** : évoquant des « tractations » ou une « pseudo-négociation », les fédérations CGT et CFDT de la protection sociale s'inquiètent d'un accord possible entre FO et l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS) concernant l'application des 35 h pour les quelque 180 000 agents de la Sécurité sociale.

● **SCETA** : la filiale de la SNCF va devenir SNCF Participations, holding regroupant l'ensemble des participations et filiales pour

permettre un « mode de fonctionnement plus simple et efficace ».

● **COMMERCE ELECTRONIQUE** : le groupe américain USA Networks va annoncer mardi la fusion de sa filiale de télévision câblée Home Shopping Network avec Lycos, moteur de recherche sur Internet spécialisé dans le commerce électronique, affirme mardi le Wall Street Journal dans son édition interactive.

● **AMERICAN AIRLINES** : le PDG de la compagnie aérienne a lancé un appel aux pilotes ayant décidé de ne pas se présenter à leur travail lundi, causant l'annulation de quelque 500 vols intérieurs, de reprendre leur poste au plus vite. Ils protestent contre les conditions d'intégration dans la compagnie des 300 pilotes de la compagnie Reno Air, récemment acquise par American, qu'ils jugent contraires au contrat collectif signé avec les pilotes.

FINANCE

● **CRÉDIT LYONNAIS** : les organisations syndicales de la banque ont demandé à l'Etat de « geler le processus de privatisation » pour réfléchir à la protection des intérêts des salariés menacés depuis la fusion Société générale avec Paribas.

● **CAISSES D'ÉPARGNE** : l'intersyndicale CFDT-CGT-Syndicat unifié a lancé une pétition nationale contre le projet de loi de réforme du statut des Caisses d'épargne, afin d'obtenir son retrait, faute de quoi elle appellera à un « mouvement de grève reconductible » dès la fin février.

RÉSULTATS

● **BRITISH AIRWAYS** : le transporteur britannique a enregistré pour la première fois depuis près de quatre ans une perte avant impôts au troisième trimestre de son exercice achevé le 31 décembre 1998, à 75 millions de livres (108 millions d'euros), contre un bénéfice de 115,2 millions d'euros pour la même période de 1997. Sur les neuf premiers mois de l'exercice, le résultat avant impôts a chuté de 39,2 %, à 310 millions de livres (446,4 millions d'euros).

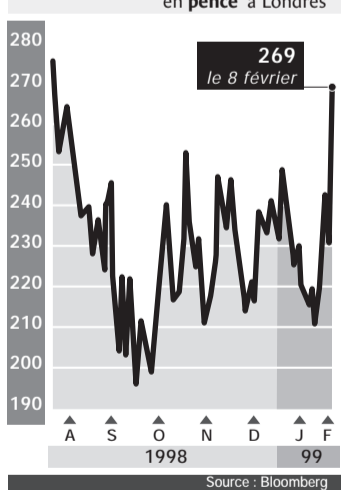
● **COMMERZBANK** : la quatrième banque privée allemande a annoncé, lundi 8 février, un bénéfice net de 1,87 milliard de marks (958 millions d'euros) en 1998, en hausse de 47,4 %, selon des chiffres provisoires.

VALEUR DU JOUR

Ladbroke s'offre Stakis

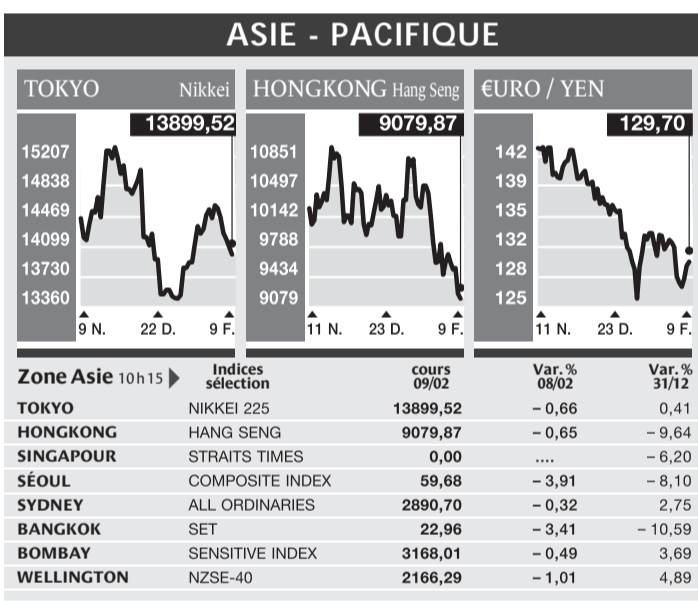
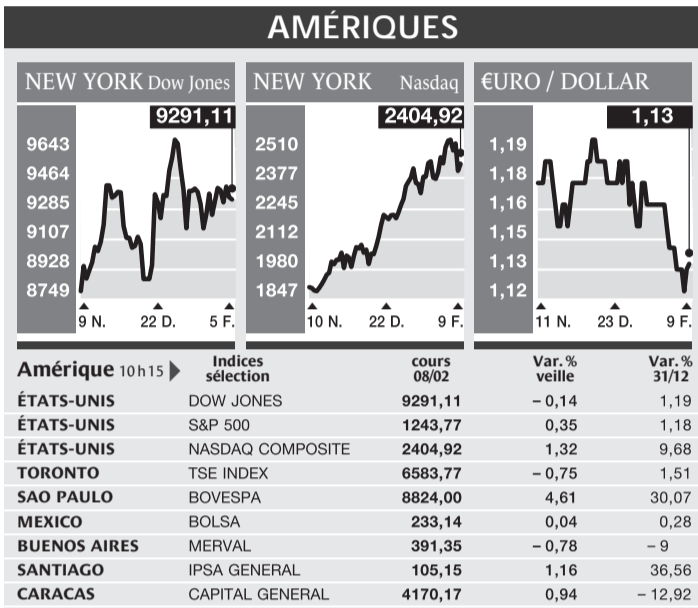
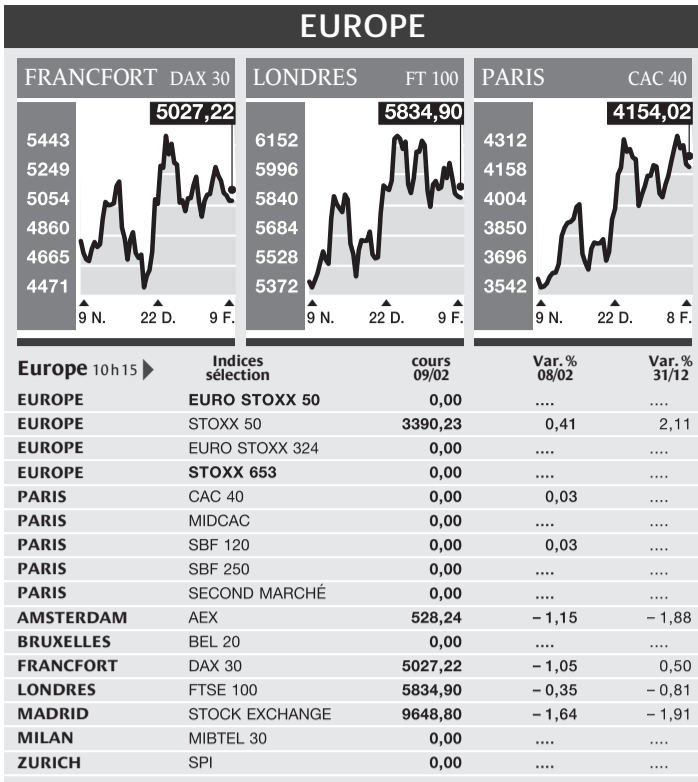
Action Ladbroke

FREINÉ jusqu'à présent dans sa croissance externe, le groupe hôtelier britannique Ladbroke devrait mettre la main sur une cible de choix. Lundi 8 février, l'opérateur de la marque Hilton en dehors des Etats-Unis a annoncé qu'il avait déposé une offre amicale d'achat sur le groupe britannique d'hôtels et de casinos Stakis. Ladbroke va offrir 144,25 pences par action Stakis (146 pences en incluant le dividende final pour l'année achevée en septembre que recevra chaque actionnaire), ce qui valorise Stakis à quelque 1,16 milliard de livres (1,67 milliard d'euros). Cette opération, payée à hauteur de 57,7 % en cash, le reste étant échangé contre des titres Ladbroke, devrait être bien accueillie par les actionnaires : l'offre représente une prime de 32 % sur le cours du 3 février, dernier jour de cotation de l'action avant l'annonce officielle de l'opération. Peu convaincue par la stratégie de Ladbroke après l'échec du rachat de la chaîne de jeux et de paris Coral l'an dernier, la communauté boursière a salué cette acquisition. Lundi, l'action Stakis a grimpé de 11,35 % à 157 pences, tandis que l'action Ladbroke bondissait de 16,45 % à 269 pences. Même si les analystes s'attendaient plutôt à une opération aux Etats-Unis, ce qui aurait renforcé la dimension internationale du groupe, cette acquisition devrait permettre au Ladbroke de mieux résister au ralentissement économique et à l'érosion des prix en réalisant des



économies d'échelle estimées à 16 millions de livres (23 millions d'euros) en l'an 2000. Stakis gère 54 hôtels, 22 casinos et 70 clubs de remise en forme au Royaume-Uni. Les hôtels Stakis prendront la marque Hilton, ce qui doublera le nombre de chambres de l'enseigne outre-Manche à 16 147, Ladbroke devenant le troisième groupe hôtelier au Royaume-Uni, le premier groupe de clubs de sport et le deuxième opérateur de casinos. Autre bonne nouvelle, Ladbroke a également indiqué qu'il s'attend à un résultat avant impôts et éléments exceptionnels de 276,9 millions de livres (398 millions d'euros) pour 1998, en hausse de 22,3 % et légèrement supérieur aux prévisions des analystes.

Joël Morio



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 a gagné 0,85 %, à 4 189,19 points, à l'ouverture des transactions, mardi 9 février. Après avoir hésité entre les propos pessimistes de Ralph Acampora, l'un des gourous de Wall Street, et la progression de la Bourse de Francfort, les investisseurs semblaient finalement opter pour l'optimisme. La veille, l'indice avait progressé de 0,16 %, à 4 154,02 points, soutenu par les valeurs pétrolières qui ont gagné du terrain sur des rumeurs de fusion.

FRANCFORT

L'INDICE DAX 30 a débuté la séance du 9 février sur un gain de 0,18 %, à 5 061,29 points. Les bons chiffres du chômage en Allemagne (réduction du nombre de sans emploi de 59 000 personnes au mois de janvier) et par la spéculation entourant les valeurs automobiles ont permis au marché de redresser la tête après une baisse de 0,88 %, à 5 052,44 points, enregistrée lundi 8 février.

LONDRES

L'INDICE FT 100 a terminé la séance du lundi 8 février sur une baisse de 0,35 %, à 5 834,90 points. Le marché a été pénalisé par la hausse des taux des emprunts d'Etat à long terme et par le recul des valeurs bancaires. Les analystes s'attendent à une nette dégradation des résultats 1999 dans ce secteur.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES a terminé la séance du lundi 8 février par un recul de 0,14 %, à 9 291,11 points. Les investisseurs ont fait preuve de prudence à la suite des propos alarmistes tenus par l'un des analystes les plus écoutés de Wall Street, Ralph Acampora. « Nous sommes inquiets des perspectives à court terme du marché », écrit le gourou de la firme Prudential Securities dans son commentaire hebdomadaire. Les indicateurs suggèrent qu'une correction est en préparation. Le pronostic est une baisse du marché des actions de 5 % à 10 % par rapport aux niveaux actuels.

TAUX

À L'OUVERTURE des cotations, mardi 9 février, le rendement des emprunts d'Etat français à 10 ans est resté stable, à 3,93 %, contre 3,87 % vendredi 5 février. Le contrat Notionnel négocié sur le Matif était pour sa part inchangé, à 111,45 points. A Francfort, le taux du Bund (emprunt d'Etat allemand) s'est légèrement détendu à 3,837 %, entraînant une hausse du contrat à terme sur le Bund.

MONNAIES

MARDI 9 février dans la matinée, l'euro a regagné du terrain face au dollar. Il s'est négocié à 1,1351 dollar contre 1,1220 dollar au plus bas des cotations la veille. La faiblesse passagère du dollar ne se retrouve pas face au yen. La devise japonaise s'est négociée sur la base de 113,69 yens pour 1 dollar.

ÉCONOMIE

Les banques américaines moins sévères dans l'octroi de crédits aux entreprises

LES BANQUES américaines se sont faites récemment moins sévères dans l'octroi de prêts aux entreprises, alors qu'elles avaient notablement resserré leurs conditions de crédit de septembre à novembre dans le sillage des turbulences financières, selon une enquête de la Réserve fédérale (Fed) publiée lundi 8 février. D'après une enquête auprès de 55 banques américaines, seulement 7 % de ces institutions ont indiqué avoir durci leurs critères pour les prêts industriels et commerciaux aux moyennes et grandes entreprises. De septembre à novembre, 37 % des banques interrogées avaient rendu leurs conditions de prêts plus sévères.

● **ÉTATS-UNIS** : l'écart entre riches et pauvres ne cesse de s'accroître en Californie, en dépit de l'expansion économique que connaît le plus riche et le plus peuplé des Etats américains, selon une étude rendue publique mardi par un centre de recherches privé, le Public Policy Institute of California.

● **JAPON** : la consommation des ménages au Japon est retombée en décembre, avec un recul de 0,6 % sur son niveau du même mois de 1997, après sa poussée inattendue de novembre (+ 1,3 %). Sur l'ensemble de l'année écoulée, la consommation des ménages nippons a reculé de 2,2 %.

● **Le chef des services économiques du gouvernement japonais** Taichi Sakaiya a concédé, mardi 9 février, ne pouvoir exclure la possibilité d'une contraction du produit intérieur brut (PIB) de l'archipel au premier trimestre, mais a estimé peu probable une rechute de l'économie nipponne, après le frémissement de reprise apparu depuis quelques semaines. L'économie devrait continuer à évoluer « de manière indélicate », selon lui.

● **BRÉSIL** : des entreprises américaines prévoient d'injecter au moins 16 milliards de dollars (14,15 milliards d'euros) en investissements directs au Brésil en 1999, mais attendent cependant que la situation économique se stabilise, selon le nouveau président de la Chambre de commerce américaine à Rio de Janeiro, Rubem Branco.

● **UNION EUROPÉENNE** : les ministres européens des finances ont invité, lundi, à Bruxelles, l'Italie à

envisager des « mesures correctives » pour son plan de stabilité budgétaire du fait de prévisions de croissance trop optimistes. Outre l'objectif de ramener le déficit public italien à 1 % du produit intérieur brut, le plan de Rome prévoit de réduire la dette publique à 107 % en 2001 en se fixant la cible des 100 % pour 2003 (lire page 5).

● **Le ministre italien du Trésor**, Carlo Azeglio Ciampi, a exclu, lundi, l'éventualité d'un collectif budgétaire pour contenir le déficit public. « Il n'y a aucun collectif budgétaire en vue », a affirmé M. Ciampi.

● **Les ministres européens des finances** n'ont pas fait, lundi, de progrès notables sur la réforme du financement de l'Union européenne. Ils n'ont en particulier pas obtenu d'accord de principe sur le plafonnement des dépenses agricoles, contrairement aux objectifs affichés de la présidence allemande.

● **Le gouvernement britannique** va présenter « dans quelques jours » son plan national de transition détaillant les mesures concrètes pour préparer un éventuel passage à l'euro, a indiqué lundi à Bruxelles, Gordon Brown, le chancelier de l'Echiquier.

● **CRÉISSANCE MONDIALE** : le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a estimé lundi à Bâle que l'économie mondiale avait une « bonne chance » de retrouver une forte croissance cette année. « Il y a bien sûr un certain ralentissement par rapport à l'année dernière, mais nous voyons qu'il y a une bonne chance de retrouver une forte croissance dans le cours de l'année », a-t-il commenté à l'issue d'une réunion des gouverneurs des banques centrales du G 10.

● **ROYAUME-UNI** : la production industrielle du Royaume-Uni a de nouveau reculé en décembre, s'affichant en baisse de 0,8 % par rapport à novembre. Cette baisse dépasse de beaucoup les pronostics des marchés, qui s'attendaient dans l'ensemble à un recul de 0,3 %.

● **ALLEMAGNE** : la production industrielle allemande a stagné en décembre comparé à novembre.

● **OCDE** : l'aide publique et les apports privés consentis par les pays membres de l'OCDE aux pays en développement ont fléchi en 1997 pour la première fois depuis le début de la décennie, selon un rapport du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. L'aide publique au développement est tombée en 1997 à son niveau le plus faible depuis le début de la décennie, à 49,8 milliards de dollars (44 milliards d'euros), contre 57,9 milliards (51,2 milliards d'euros) en 1996. Selon les prévisions du CAD, ce recul s'est poursuivi et même accentué en 1998.

Taux de change fixe zone euro

€uro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Cours de change croisés

09/02 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	114,75000	0,87146	1,13260	0,17268	1,63840	0,70577
YEN	114,75000	0,87146	129,70500	19,81500	188,01000	81,03500
EURO	0,88292	0,77098	1,15245	0,15245	1,44705	0,62340
FRANC	5,79110	5,04670	6,55957	1	9,50055	4,09315
LIVRE	0,61035	0,53245	0,69030	0,10535	1	0,43080
FRANC SUISSE	1,41690	1,23475	1,60375	0,24455	2,32160	1

Taux d'intérêt (%)

Taux 08/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,15	2,90	3,93	4,80
ALLEMAGNE	3,13	3,04	3,84	4,77
GDE-BRETAG.	5,12	5,24	4,37	4,35
ITALIE	3,02	2,08	4,06	4,99
JAPON	0,25	0,28	2,49	...
ÉTATS-UNIS	4,84	4,51	4,92	5,32
SUISSE	1,12	1,22	2,52	3,86
PAYS-BAS	3,15	3,25	3,96	4,83

Matif

Cours 10h15	Volume 09/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5
MARS 99
Euribor 3 mois
MARS 99

Matières premières

En dollars	Cours 08/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,17	-2,31
WTI (NEW YORK)	11,65	-0,17
LIGHT SWEET CRUDE	11,65	-0,89

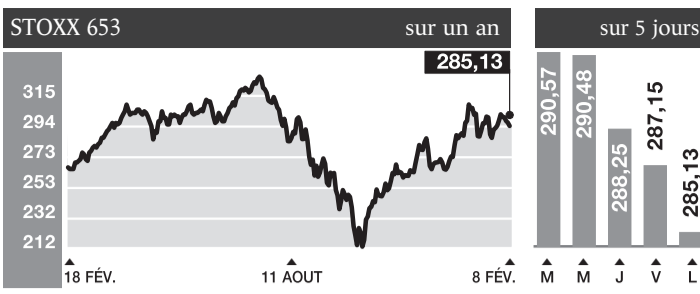
En Euros	Cours 08/02	Var. % 05/02
OR FIN KILO BARRE	8250	...
OR FIN LINGOT	8290	-0,12
ONCE D'OR (LO) \$	288,85	-0,19
PIÈCE FRANCE 20 F.	49,20	-1,99
PIÈCE SUISSE 20 F.	49,50	-2,54
PIÈCE UNION LAT. 20 F.	49,60	-3,69
PIÈCE 10 DOLLARS US	265	-1,49
PIÈCE 20 DOLLARS US	458,25	-2,50
PIÈCE 50 PESOS MEX.	307	...

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

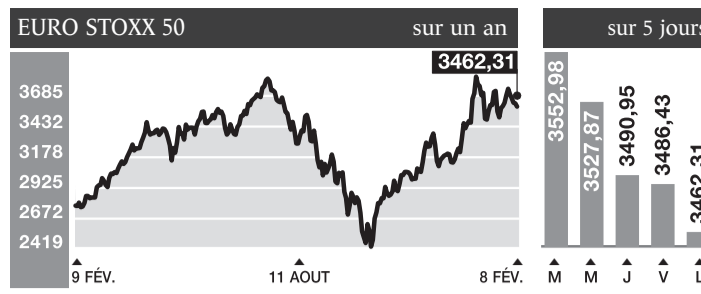
VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre du constructeur automobile allemand **BMW** a grimpé de 6,52 %, lundi 8 février, sur des rumeurs d'OPA de la part de concurrents allemand (Volkswagen) ou américain (General Motors).
 ● L'action de la **Deutsche Bank** a progressé de 0,82 %, lundi, grâce à l'espoir d'un compromis avec le congrès juif mondial qui menaçait de bloquer l'acquisition de Bankers Trust.
 ● Le titre **Commerzbank** n'a gagné que 0,39 %, lundi, malgré la publication d'un résultat net pour 1998 en hausse de 47 %, à 960 millions d'euros. Le président de la banque allemande, Walter Seipp, a annoncé son prochain départ et son rempla-

cement par Dietrich-Kurt Frohwein.
 ● L'action de la banque britannique **Lloyds TSB** a abandonné 0,39 %, lundi. La banque a écopé d'une amende de 603 500 euros et de l'obligation de verser 634 800 euros à ses clients en compensation des surfacturations effectuées dans la gestion de fonds communs.
 ● L'action **British Telecom** a reculé de 0,43 %, lundi, en dépit de la signature d'une alliance avec Microsoft pour développer des services d'accès à internet à partir d'un téléphone mobile.
 ● A l'annonce de l'OPA sur son concurrent Stakis, l'action du groupe hôtelier britannique **Ladbroke** a gagné 16,45 %, lundi.



BEAZER GROUP	GB	2,47	+1,80
BENETTON GROUP	IT*	1,46	-1,35
BERKELEY GROUP	GB	7,48	+0,39
BRITISH AIRWAYS	GB	5,78	+3,65
BRYANT GROUP PL	GB	1,58	+0,93
CHARGEURS RM	FR*	43,5
CLUB MED./RM	FR*	89,2	+0,22
COATS VIELLELLA	GB	0,54	-2,63
CONSTRUCTION	GB	10,44	+0,28
COURTAULDS TEXT	GB	2,05	-1,40
DT.LUFTHANSA N	DE*	19	+0,26
ELECTROLUX -B	SE	16,37	+1,40
EMI GROUP	GB	6,63	+0,22
EURO DISNEY/RM	FR*	1,14	+2,70
FINNARR	FI*	4,85	+1,04
G WIMPEY PLC	GB	1,73
GRANADA GROUP P	FR*	16,54	+0,09
HERMES INTL	FR*	75,6	-1,11
HPI	IT*	0,56
HUNTER DOUGLAS	NL*	23,1	+3,82
KLM	NL*	25,35	-0,59
LADBROKE GRP	GB	3,99	+2,23
LIQUILUX/RM	FR*	9,7	+2,65
NCL HLDG	NO	2,41	-0,48
PATHE/RM	FR*	235	-0,84
PENTLAND GRP	GB	1,38	+1,06
PERSIMMON PLC	GB	3,02
PLC GROUP	GB	2,87	-1
SAIRGROUP N	CH	195,72	+0,80
SAS DANMARK A/S	DK	9,55
SEB/RM	FR*	54,5	+1,87
THE SWATCH GRP	CH	508,18	+1,75
THE SWATCH GRP	CH	120,49	+0,65
WILLIAM BAIRD	GB	1,18	+1,25
WILSON BOWDEN	GB	8	+0,73
WOLFORD AG	AT*	43,8	+0,46
WWW UK UNITS	GB	0,70	-2,04
► DJ E STOXX CCYC P		151,67	+0,59



SHANKS & MCEWAN	GB	3,34
SIDEL/RM	FR*	70	-1,82
BTR SIEBE	GB	3,59	+0,82
SITA/RM	FR*	184,5	+1,10
SKF -A	SE	12,42	-1,35
SKF -B	SE	12,65	-1,32
SOPHUS BEREND -	DK	31,61	-0,84
SOPHUS BERENDS	DK	29,32	-3,11
STORK NV	NL*	18,5	+3,06
SULZER FRAT.SAI	CH	514,42	+0,37
SVEDALA	SE	14,62
SVENDBORG -A	DK	7800,42	-1,69
T.I.GROUP PLC	GB	5,76	+2,32
TOMRA SYSTEMS	NO	28,65	+0,41
ULSTEIN HOLDING	NO	19,84
UNITOR	NO	8,35	+2,86
VA TECHNOLOGIE	AT*	65,3	+2,19
VALMET	FI*	10,3	-0,96
► DJ E STOXX IND P		319,23	+0,92

09/02 10h 38

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	35,68	+0,16
BASF AG	BE*	31,8
BMW	DE*	735	+1,17
CONTINENTAL AG	DE*	25,4	-1,17
DAIMLER-BENZ AG	DE*	78,99
FIAT	IT*	2,87	+0,35
FIAT PRIV.	IT*	1,48	+2,07
LABINAL/RM	FR*	182,2	+1,84
LUCAS VARITY	GB	4,21	-0,34
MAGNETI MARELLI	IT*	1,28	+0,79
MICHELIN-B./RM	FR*	37,7	-0,76
PEUGEOT/RM	FR*	137	+0,74
PIRELLI	IT*	2,53	+0,80
RENAULT	FR*	44,51	+0,92
SOMMER ALLIBER/	FR*	25,89	+1,03
VALEO/RM	FR*	78	-1,02
VOLKSWAGEN	DE*	67	+0,30
VOLVO -A	SE	23,48	+0,24
VOLVO -B	SE	24,22	+0,47
► DJ E STOXX AUTO P		272,02	+0,64

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	16,83	+0,78
ABN AMRO HOLDIN	NL*	18,2	-1,09
ALLIED IRISH BA	GB	16,04	-1,95
ALPHA CREDIT BA	GR	115,44
ARGENTARIA RS	ES*	22,5	+0,81
B PINTO MAYOR R	PT*	19
BANCO ESSI R	PT*	10,6
BANCA AUSTRIA AG	AT*	42,37	+1,85
BANK OF IRELAND	GB	18,50	-1,09
BANK OF PIREAUS	GR	37,55
BANKINTER	ES*	32,5	+0,25
BARCLAYS PLC	GB	20,09	+0,22
BAYR.HYPO-UVER	DE*	55	+2,80
BCA FIDEURAM	IT*	5,4	+3,65
BCA INTESA	IT*	4,3	+1,90
BCA ROMA	IT*	1,3	+0,78
BCO BILBAO VIZC	ES*	12,81	+0,47
BCO CENTRAL HIS	ES*	10,1	+0,90
BCO POPULAR ESP	ES*	62	+0,98
BCO SANTANDER	ES*	16,82	+0,24
BCP REG	PT*	27,31
BNP/RM	FR*	74,5	-0,67
CCF/RM	FR*	81,9	+1,55
CHRISTIANIA BK	NO	3,71	-0,62
COMIT	IT*	5,7	+0,35
COMM.BANK OF GR	GR	108,61
COMMERZBANK	DE*	26,7	+2,69
DEN DANSKE BK	DK	116,20	+0,47
DEN NORSKE BANK	NO	3,70	-1,24
DEUTSCHE BANK A	DE*	49,6	+1,22
DEXIA CC	BE*	148,9	-0,13
DEXIA FCE RM	FR*	136,1	+0,29
DRESDNER BK AG	DE*	34,6	+1,47
ERGO BANK	GR	76,65
FIRST AUSTRIAN	AT*	49,42	-91,41
FOERENINGSSB A	SE	22,64	+0,75
FOKUS BK	NO	8,76	-1,92
HALIFAX	GB	10,16	+0,72
HSBC HOLDS	GB	21,68	+1,29
IMI	IT*
IONIAN BK REGS	GR	54,77
JYSKE BANK DK	DK	77,33
KAPITAL HOLDING	DK	45,05	+2,13
KBC BANCASSURAN	BE*	72,7	+0,28
LLOYDS TSB	GB	11,28	+0,78
MERITA	FI*	5,5	-0,90
NAT BANK GREECE	GR	63,93
NATEXIS	FR*	55,5	-0,18
NATL WESTM BK	GB	16,74	+0,70
NORDBANKEN HOLD	SE	5,87
OBERBANK	AT*	62	+0,16
ROLO BANCA 1473	IT*	20,9	+1,70
ROYAL BK SCOTL	GB	17,10	+0,17
S-E-BANKEN -A	SE	9,88	-0,57
SPAREBANKEN NOR	NL*	156,5
STE GENERAL-A/	FR*	138,6	-0,72
SV HANDBK -A	SE	35	+1,31
UBS N	CH	285,62	+1,22
UNICREDITO ITAL	IT*	4,2	-2,33
UNIDANMARK -A	DK	73,97	+1,72
XIOSBANK	GR	41,46
► DJ E STOXX BANK P		260,08	+0,33

PRODUITS DE BASE

ACERINOX REG	ES*
ALUMINIUM GREEC	GB	54,29
ARJO WIGGINS AP	GB	1,80	-0,80
ASSIDOMAEN AB	SE	16,43	-4,28
AVESTA	SE	3,33
BEKAERT	BE*	384,3	+0,08
BILTON	GB	4,47	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	42,3	+1,20
BRITISH STEEL	GB	1,89	+1,56
BURHARMAN NV	NL*	14,95	-0,99
BUNZL PLC	GB	3,54	-0,41
CART.BURGO	IT*	5,17
DEGUSSA	DE*	36
ELKEM ASA, OSLO	NO	12,24	-0,47
ELVAL	GR	11,59
INPARSA	PT*	19,85
JOHNSON MATTHEY	GB	6,82
MAYR-MELNHOF KA	AT*	46,62	+1,35
METSÆ-SERLA A	FI*	6,63	-2,50
MOD B FR	FR	24,73	+1,39
NORSKE KJØPIND-	NO	28,31	-0,41
OUTOKUMPU OY -A	FI*	8,8	+2,33
PECHINEY-A	FR*	32,8	+2,50
PORTUCAL INDUST	PT*	5,33
RAUTARUUKKI K	FI*	5,89	+0,34
RIO TINTO	GB	11,54	+0,89
SIDENOR	GR	22
SILVER & BARYTE	GR	33,51
SMURFIT JEFFERS	GB	1,70	+1,74
SONAE INDUSTRIA	PT*	12,08
SOPORCEL	PT*	11,66
SSAB SW ST A FR	SE	10,39	+3,37
STORA ENSO -A	FI*	8,5	+1,19
STORA ENSO -R	FI*	8,75	+1,74
STORA KOPPAR -	SE	9,94
THYSSEN	DE*	177	-1,39
TRELLEBORG B	SE	9,09
UPON MINIERE	BE*	33,3	-0,86
UNIM-KYMMENE COR	FI*	24,6	+0,41
USINOR	FR*	12,85	+0,39
VIOHALCO	GR	29,48
VOEST-ALPINE ST	AT*	27,3	+0,07
► DJ E STOXX BASI P		156,61	+0,24

CHIMIE

AGA -A	SE	11,74	-0,95
AGA -B	SE	11,91	+0,96
AIR LIQUIDE/RM	FR*	136,7	-1,51
AKZO NOBEL	NL*
BASF AG	DE*	31,8
BAYER AG	DE*	32,33	+1,35
BOC GROUP PLC	GB	11,99	-3,73
CIBA SPEC CHEM	CH	71,95	+1,54
CLARIANT N	CH	458,23
DYNO INDUSTRIER	NO	14,39	-1,98
EMS-CHEM HOLD A	CH	5038,08	-0,37
HENKEL KGAA VZ	DE*	75,3	+0,80
HOECHST AG	DE*	39,2	+0,79
ICI	GB	7,87	-0,18
KEMIRA	FI*	6,21	+2,14
LAPORTE	GB	8,29	-0,70
LENZING AG	AT*	56
PERSTORP -B	SE	10,22
SNIA BPD	IT*	1,33	+0,76
SOLVAY	BE*	60,4	-0,66
TESSENDERLO CHE	BE*	45	-0,66
UCB	BE*
► DJ E STOXX CHEM P		287,06	+0,47

CONGLOMÉRATS

AKER RGI -A	NO	10,44	-3,23
BTR	GB	1,95	+0,75
CGIP/RM	FR*	54,05	-0,09
CIR	IT*	1,04
D'IETIEN SA	BE*	440	-1,90
GAZ ET EAUX/RM	FR*	43,8	+0,69
GBL	BE*	164
GENL ELECTR CO	GB	7,69	+0,57
GVEAERT	BE*	63,5
HAGEMEYER NV	NL*	31	+1,81
INCHCAPE PLC	GB	2,12	+0,69
INVESTOR -A	SE	38,95	-3,36
INVESTOR -B	SE	40,65	-1,10
KVAERNER -A	NO	19,49	-4
KVAERNER -B	NO	16,36	-3,42
LYM/H/RM	FR*	217,1	-1,32
MYTILINEOS HOLD	GR	15,73
NORSK HYDRO	NO	33,64	+0,69
OERLIKON-BUEHRL	CH	109,88	+2,03
ORKLA -A	NO	12,99
ORKLA -B	NO	11,25
SONAE INVESTIME	PT*	37,7
VEBA AG	DE*	49,85	+1,84
► DJ E STOXX CONG P		232,3	-0,17

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM	GB	13,68	+0,75
CABLE & WIRELES	GB	12,02	+1,60
DEUTSCHE TELEKO	DE*	38,5	+0,26
EUROPOLITAN HLD	SE	90,32
FRANCE TELECOM	FR*	79,3	+1,99
HELLENIC TELE (GR	26,22
KONINKLIJKE KPN	NL*	42,6	+1,19
PORTUGAL TELECO	PT*	44,86
SWISSCOM N	CH	366,46	+2,44
TELE DANMARK	DK	110,39	-0,45
TELECEL	PT*	181,99
TELECOM ITALIA	IT*	8,4	-1,06
TELECOM ITALIA	IT*	5,92	-1,33
TELEFONICA	ES*	39,65	+0,63
TIM	IT*	5,36	+3,28
VODAFONE GROUP	GB	15,72	+0,37
► DJ E STOXX TCOM P		650,32	+0,73

VALEURS FRANÇAISES

● Accor poursuivait sa hausse entamée lundi et gagnait 1,85 % à 208,8 euros mardi 9 février en début de séance. Le groupe hôtelier a pris lundi 65 % dans le capital de Frantour, ce qui va renforcer ses parts de marché en France et élargir son réseau de distribution. ● Alstom a débuté la séance en hausse de 1,63 % à 22,4 euros mardi 9 février. Sa filiale GEC Alstom a remporté un contrat pour la construction d'une centrale électrique à Singapour. ● Altran progressait de 3 % à 260,5 euros mardi matin. Le groupe d'ingénierie a vu son chiffre d'affaires augmenter de 35 % à périmètre comparable en 1998. ● L'action du Crédit commercial de France progressait de 1,67 % à 82,25 euros en début de séance mardi. La banque serait en passe de céder sa conservation de titres aux Banques populaires. De nouveaux candidats se seraient en outre manifestés pour reprendre la participation des Mutuelles du Mans dans la banque. ● Infogrames bondissait de 7,87 % à 62 euros mardi à l'ouverture de la séance. L'éditeur de logiciels de loisirs a vu son chiffre d'affaires augmenter de 36 % au premier semestre de l'exercice 1998-1999. Il s'attend à une progression du même ordre des ventes pour l'exercice en cours. Par ailleurs, Infogrames a pris une participation de 50 % dans le capital de Canal + Multimédia, jusqu'à présent filiale à 100 % de la chaîne cryptée.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 9 FÉVRIER Cours relevés à 10h15 Liquidation : 19 février

Table of stock prices for France, including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like B.N.P., CR.LYONNAIS(TP), RENAULT(T.P.), etc.

Table of stock prices for various international companies, including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like GUILBERT, GUYENNE GASCOGNE, HACHETT FILIEME, etc.

Table of stock prices for international companies, including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like SOCIETE GENERALE, SOC.FONC.LYON., SODEXHO ALLIANCE, etc.

Table of stock prices for international companies, including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 8 FÉVRIER Cours relevés à 17h35

Table of stock prices for the Nouveau Marché, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like ADL PARTNER, AB SOFT, ALPHAMEDIA, etc.

(Publicité)

Advertisement for VW Lupo. Text: 'LA GRANDEUR N'EST PAS UNE QUESTION DE TAILLE'. Includes an image of the Lupo car.

SECOND MARCHÉ

MARDI 9 FÉVRIER Une sélection. Cours relevés à 10h15

Table of stock prices for the Second Marché, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like ADA, AIGLE, ALGECO, etc.

Table of stock prices for various international companies, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like CGBI, CLAYEUX, CNIM, etc.

Table of stock prices for various international companies, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like GUY DEGRENNE, GUYOMARC H N., HERMES INTL, etc.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 8 février

Table of SICAV and FCP values, including columns for 'Valeurs unitaires* euros', 'Francs**', and 'Date cours'. Lists various investment funds.

MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC

Table of Multi-Promoteurs CCBP-CDC values, including columns for 'Valeurs unitaires* euros', 'Francs**', and 'Date cours'. Lists various investment funds.

Table of various financial instruments and funds, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like OBLIVION, OBLIATION, OBLIATION, etc.

Fonds communs de placements

Table of Fonds communs de placements values, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists various investment funds.

Table of various financial instruments and funds, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like CREDIT LYONNAIS, CREDIT LYONNAIS, etc.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of SG Asset Management values, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists various investment funds.

SPORTS L'équipe de football d'Angleterre joue, mercredi 10 février, à Wembley, un match amical face aux champions du monde français, au moment où un rapport, commandé par le

gouvernement travailliste, dénonce les effets pervers du développement économique des clubs. ● LE RAPPORT de la Football Task Force, voulue par Tony Blair, démontre que « le travail,

auprès des communautés, a été marginalisé à mesure que les considérations commerciales devenaient prioritaires ». ● CES REPROCHES concernent les grands clubs du championnat an-

glais et certains de leurs joueurs, accusés de ne pas se consacrer aux activités sociales prévues par contrat. ● LES SUPPORTEURS s'élèvent avec de plus en plus de vigueur contre les dérives

du système. ● DES PETITS CLUBS ont cédé à la tentation du « tout profit » et se trouvent en difficulté ; d'autres ont, au contraire, choisi de ne pas se couper de leurs racines populaires.

L'évolution du football est au cœur d'un débat de société en Angleterre

Alors que l'équipe nationale affronte les champions du monde français, mercredi 10 février, à Wembley, un rapport, établi à la demande du gouvernement travailliste, provoque une polémique sur le rôle social des joueurs et l'avenir des clubs professionnels du pays

LONDRES

de notre envoyé spécial

« Le football n'est pas une question de vie ou de mort, c'est bien plus important que cela. » Cette mémorable formule du manager de Liverpool, Bill Shankly, a longtemps servi de précepte à l'Angleterre du football : elle en avait fait sa philosophie de référence. Or, la voilà aujourd'hui saisie d'un doute. Non pas à propos du jeu en lui-même, plus apprécié que jamais, mais de son évolution. A l'heure où les grands clubs suscitent la convoitise de puissants groupes financiers, où les stades de l'élite (la « Premier League ») affichent complet, le pays s'interroge : le football n'est-il pas en train de se couper de ses racines ? D'oublier ses obligations sociales, de sacrifier ses clubs de second plan ?

Le débat ne se limite pas à un quarteron de nostalgiques. Dans un pays où ce sport est ancré dans la culture populaire, l'affaire concerne les quatre-vingt-douze clubs des quatre divisions professionnelles. Tout se passe comme si le football anglais, enivré par le succès commercial de ses clubs vedettes, était pris de vertiges.

Peu après son arrivée au pouvoir, en 1997, le premier ministre, Tony Blair, avait chargé une nouvelle structure, la Football Task Force, de mener une série d'enquêtes sur l'évolution de ce sport. Après s'être penché sur la question récurrente du racisme (*Le Monde* du 30 juin 1998), ce groupe d'étude a rendu, le 11 janvier, un autre rapport consacré, cette fois, au rôle social des clubs et des joueurs. Même s'il est moins critique que celui sur le racisme, ce document de cinquante-cinq pages pointe une évidence : « Le développement commercial du football a apporté des bénéfices, mais il a aussi créé un

malaise, dans certains quartiers, quant à la direction prise. Certains estiment que le travail social auprès des communautés a été marginalisé à mesure que les considérations commerciales devenaient prioritaires. »

LUTTER CONTRE LA VIOLENCE

En Angleterre, ce travail social n'est pas une vue de l'esprit ; il est prévu noir sur blanc dans les contrats des joueurs. Qu'il évolue en Premier League ou en troisième division (quatrième et dernier échelon professionnel), tout « pro » doit consacrer trois heures de son temps hebdomadaire à des activités extérieures : visites d'écoles ou d'hôpitaux, parrainages d'équipes de jeunes... Le but recherché est tout à la fois de maintenir le lien avec la population et de lutter contre la violence.

Les seules statistiques disponibles sur ces activités datent de 1996. Cette année-là, les joueurs – toutes divisions confondues – ont consacré 4 000 heures à des « prestations » sociales. Les plus célèbres n'ont pas été nécessairement les plus généreux. « L'action des joueurs de l'élite auprès des communautés est en déclin », regrette la Task Force. Bien des joueurs se comportent en effet comme des vedettes du show-business, inaccessibles et hautaines. Le public peut de moins en moins s'identifier à des héros populaires, issus d'un milieu social modeste, comme c'était le cas autrefois.

Ces reproches visent principalement les clubs en vue et certains de leurs joueurs, au comportement de mercenaires. Entre 1994 et 1996, les londoniens de Chelsea ont effectué en tout et pour tout trois visites dans le cadre d'un programme intitulé « le football dans la communauté ». D'autres, en revanche, se sont distingués de ma-



David Beckham, milieu de terrain de Manchester United, avec le maillot de l'équipe d'Angleterre.

nière plutôt positive : Leeds (65 visites), Liverpool (127) ou Wimbledon (178).

STRATÉGIE DIFFÉRENTE

Au-delà des joueurs, l'ensemble du milieu du football est mis en cause. La Task Force rappelle que les clubs ont largement bénéficié des aides publiques à la suite du drame de Sheffield (96 morts, en avril 1989). A cette époque, leurs finances étaient au plus mal, et la collectivité avait dû participer à la rénovation des stades, à hauteur de 750 millions de francs (quelque 114 millions d'euros).

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. Grâce à la télévision, l'argent afflue, et la Premier League place trois de ses représentants dans les dix clubs les plus riches du monde : Manchester United (n° 1), Newcastle (n° 8) et Liverpool (n° 9). Forte de ce constat, la Task Force rappelle ces nouveaux riches à leurs obligations : « En investissant en dehors du secteur professionnel, le football montrerait que les activités commerciales sont compatibles avec des actions au bénéfice de la communauté, dans l'intérêt d'un public

plus large. »

Ces recommandations seront-elles suivies d'effets ? Bien des observateurs en doutent. L'enjeu est pourtant majeur : l'avenir du football et sa place dans la société sont en jeu. Si la tendance actuelle se confirme, le fossé séparant les nantis et les « sans grade » continuera en effet de s'élargir, et les plus faibles disparaîtront. Or, dans toutes les métropoles du pays, les clubs professionnels – même « pauvres » – sont au cœur de la vie sociale, et toute disparition serait vécue comme un drame local.

Dans le centre de l'Angleterre,

région sinistrée où des dizaines de formations professionnelles cohabitent tant bien que mal depuis plus d'un siècle, les symptômes d'une crise sont déjà perceptibles. En troisième division, la moyenne de spectateurs dépasse rarement 5 000 personnes, ce qui est insuffisant pour entretenir des effectifs de vingt à trente professionnels. Ça et là, des fusions sont envisagées, hypothèses inimaginables il y a encore cinq ans. Lassées de vivre dans l'ombre de Manchester United, trois équipes des environs (Bury, Oldham et Rochdale) songent ainsi à s'associer sous un seul maillot : un projet qui provoque la colère de leurs supporters respectifs.

D'autres dirigeants adoptent une stratégie différente. Confirmant l'analyse de la Task Force, ils estiment que la survie passe par un renforcement des liens sociaux. Preston North End (deuxième division) ou Leyton Orient (*lire ci-dessous*) jouent habilement la carte d'un « football de proximité », multipliant les initiatives en faveur des enfants, des familles, des collectivités... De la même manière, Sunderland (Nord-Est) récupère-t-il les jeunes spectateurs qui, faute de places au stade de Newcastle, ne peuvent assister aux matches de cet imposant voisin.

Il reste à savoir si ces démarches seront suffisantes pour sauver les clubs en perdition dans les divisions inférieures. Dans son rapport annuel sur le football anglais, publié en août 1998, le cabinet d'audit financier Deloitte et Touche semblait en douter : « Vivre au-dessus de ses moyens est devenue la règle plutôt que l'exception pour la plupart des clubs. Cette situation ne peut durer éternellement. »

Philippe Broussard

A Londres, Orient FC survit à l'ombre des puissants

LEYTON (Est de Londres)

de notre envoyé spécial

Ce Londres-là ne figure pas dans les dépliants touristiques. Les visiteurs l'ignorent, les supporters le snobent. Ils lui préfèrent Arsenal et ses vedettes françaises, ou encore Chelsea, le club des dandies. A Leyton, dans la banlieue est de la capitale britannique, le football n'est pas affaire de business ni de paillettes, c'est une question de tradition. Le club local, Leyton Orient, vit caché, donc plutôt heureux, dans son vieux stade de Brisbane Road (13 000 places).

L'endroit ne paie pourtant pas de mine avec ses projecteurs sur pylônes et ses travées hors d'âge. Ici, pas de parkings privés ni de loges pour privilégiés. Les murs sont peints en rouge et blanc, les couleurs de toujours, et c'est déjà un luxe dans un quartier sans joie.

Le Leyton Orient FC, créé en 1881, est l'archétype du petit club condamné à rester dans l'ombre des puissants. Il évolue en troisième division, au plus bas niveau professionnel ; autant dire à des années-lumière de l'élite, la Premier League. A défaut de palmarès, il s'accroche à quelques faits d'armes, notamment une demi-finale de « Cup » perdue contre Arsenal, en 1978. Depuis, Orient n'a guère brillé mais ses supporters – en moyenne 4 200 par match – lui sont restés fidèles. La plupart d'entre eux ont pourtant délaissé le quartier, désormais peuplé d'immigrés indiens et pakistanais.

Orient revendique son identité cockney, ce côté volontiers frondeur de l'Est londonien. Est-ce suffisant pour survivre ? « Cela devient de plus en plus difficile, admet Franck Woolf, c'est le pire championnat qu'il soit. Notre objectif est évidemment d'en sortir. Nous estimons que notre place est en première division (NDLR, l'équivalent de la deuxième division française). »

Avec 28 joueurs, dont le salaire moyen est d'environ

20 000 francs (3 048 €) par mois – sans compter les primes –, Orient est donc à la peine, même s'il compte dans ses rangs un ancien avant-centre du Paris-SG et de Monaco, Amara Simba.

Les recettes au guichet ne suffisent évidemment pas à rémunérer les joueurs – « de plus en plus exigeants », selon Franck Woolf –, les dirigeants sollicitent les sponsors et comptent sur d'hypothétiques retransmissions télévisées. Un match de Coupe d'Angleterre retransmis par la chaîne Sky rapporte ainsi 750 000 francs (114 336 €) au premier tour ; le double lors des tours suivants.

A Leyton comme ailleurs, la survie passe avant tout par un soutien populaire renforcé. En association avec les partenaires sociaux, le club multiplie les initiatives en direction de la population. Les éducateurs essaient de former des jeunes talents. Les dirigeants cherchent également à attirer de nouveaux supporters, en proposant des tarifs avantageux.

Cette stratégie porte ses fruits. Orient séduit en incarnant le football britannique à la mode d'antan. Stephen Rowland, un supporter qui n'a pas manqué un match depuis treize ans, s'en réjouit : « C'est un club familial, où les fans sont proches des joueurs. On organise des fêtes, un arbre de Noël pour les enfants. » Pour ce mécanicien de 42 ans, la dimension sociale est primordiale. « Les grands clubs saturent, explique-t-il, ils ne peuvent accueillir tous leurs fans. Du coup, les gens redécouvrent le plaisir de supporter une équipe comme la nôtre. A la limite, peu importent les performances. L'essentiel est de respecter les valeurs que nous voulons transmettre à nos enfants. Le vrai football, celui que nous aimons, est ici. »

Ph. Br.

Les supporters se mobilisent

LONDRES

de notre envoyé spécial

Les supporters tiennent un rôle crucial dans le débat sur l'avenir du football anglais. Nombre d'entre eux revendiquent en effet un droit de regard sur la vie des clubs ; voire, dans certains cas, sur leur gestion. Il faut dire que l'action des « fans » s'avère parfois déterminante. Dans son rapport, la Task Force, groupe d'étude mis en place par le gouvernement de Tony Blair, cite l'exemple de ceux de Bournemouth et de Northampton dont la mobilisation a permis de sauver, au moins à court terme, ces petits clubs en perdition.

Dans un pays encore marqué par la violence des hooligans, ce type d'analyse sur les supporters marque une évolution importante. Les fans non-violents ne sont pas considérés comme des figurants du jeu, mais comme des acteurs à part entière. Des acteurs dont les relations avec les dirigeants en place sont souvent conflictuelles. « Nous avons été surpris, écrivent les auteurs du rapport, par le nombre de conflits entre les dirigeants et les supporters,

conflits qui ont provoqué des crises de confiance entre les clubs et la population. »

Les fanzines – publications artisanales, souvent critiques – donnent le ton en dénonçant les excès des dirigeants. Le plus influent, *When Saturday Comes*, créé en 1986, ouvre ses colonnes à divers intervenants (fans, universitaires, journalistes...) et tient la chronique des changements en cours dans le monde du football. Ces derniers mois, il a notamment pris position contre le projet de création d'une compétition réunissant les grands clubs européens.

« L'INSULTE FAIT PARTIE DU JEU »

D'autres fanzines adoptent un ton beaucoup plus virulent. C'est le cas d'*Offence*. Ces rédacteurs critiquent la manière dont les supporters sont traités dans les stades du Royaume : la surveillance – excessive à leurs yeux – des stadiers et de la police, l'interdiction de se lever trop souvent de son siège et, d'une manière plus générale, la transformation du stade en salles de spectacle « guindées ».

Avec un sens aigu de la provocation, les responsables d'*Offence* dénoncent l'évolution du football. Interrogé par *Le Monde*, l'un d'eux, Carlton Brick, explique : « Nos détracteurs disent que nous faisons la promotion de la violence mais c'est faux. Nous sommes opposés à la violence. Nous disons simplement que la société criminalise les supporters. Même si cela peut choquer, je pense que l'insulte entre fans fait partie du jeu, du rituel lié du football. Si j'ai envie de vous traiter de « branleur français », je dois pouvoir le faire. La passion et l'émotion sont en train de disparaître. »

Sans aller jusqu'à soutenir ce type de discours, la Task Force incite les clubs à se tourner davantage vers le public populaire. « Les supporters, estime-t-elle, ont montré qu'ils avaient un rôle important à jouer pour le maintien d'une relation forte entre les clubs et la population. Les organisations de fans sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important et elles devraient être aidées financièrement. »

Ph. Br.

Le Monde
interactif

<http://www.lemonde.fr>

Les nouvelles technologies : les hommes, les entreprises, les produits pour entrer et vivre dans le XXI^e siècle.

L'histoire extraordinaire d'un médium démocrate, le papier

Inventée il y a deux cents ans par le Français Louis-Nicolas Robert, la machine à papier en continu allait mettre à la portée de tous un matériau jusqu'alors réservé aux riches et à l'Etat

« LAISSEZ parler/Les p'tits papiers/A l'occasion/Papier chiffon/Puissent-ils un soir/Papier buvard/Vous consoler./Laissez brûler/Les p'tits papiers/Papier de riz/Ou d'Arménie/Qu'un soir ils puissent/Papier maïs/Vous consoler. » Cette chanson de Serge Gainsbourg – qui choqua la France en brûlant, à la télévision, un autre papier, un billet de 500 francs – illustre à merveille les mille facettes de ce matériau protéiforme. Tout comme la lettre volée d'Edgar Poe, exposée au regard de tous et, de ce fait, introuvable, il est devenu « invisible » à force d'être vu, estime Pierre-Marc de Biasi, directeur de recherches à l'Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM, CNRS), spécialiste des brouillons et notes de Gustave Flaubert, et auteur de deux livres consacrés à l'omniprésent papier.

« Cet objet apparemment sans histoire a une histoire complètement extraordinaire », s'enthousiasme-t-il. Etrange histoire en vérité que celle de ce médium humble, né en Chine où il servait à tout – et de papier hygiénique dès le V^e siècle... –, passé en terre d'Islam où son usage se réduisit à l'écriture et où il prit une place bureaucratique de première importance, détronant papyrus et parchemin. « Le



Louis-Nicolas Robert.

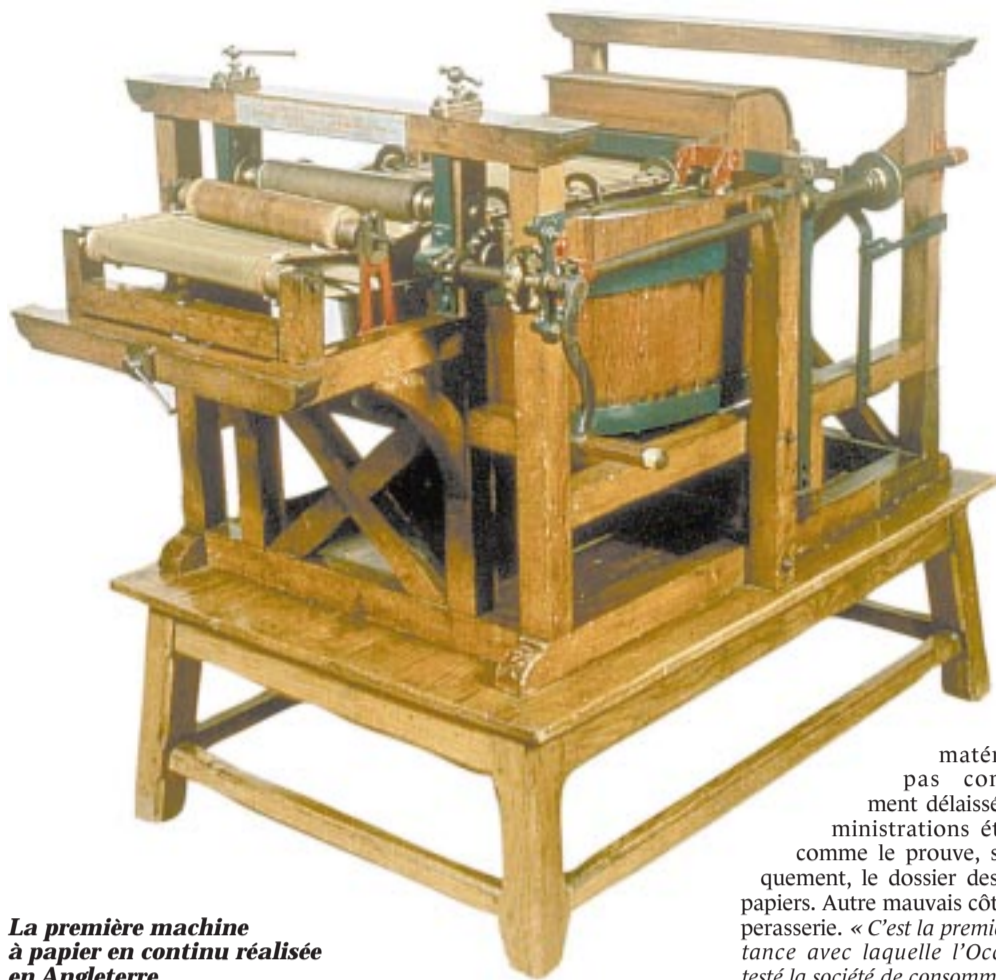
calife abbasside Haroun al-Rachid impose l'usage du papier dans son immense administration, pour lutter contre les faux, raconte Pierre-Marc de Biasi. A la différence du parchemin, qui peut aisément être gratté, et sur lequel un scribe habile peut substituer un nom à un autre, on ne peut effacer l'écriture à l'encre sur du papier sans entamer la feuille... »

Le papier, outil d'Etat, déjà, mais aussi de religion. Le Coran puis la Bible s'y lisent au Moyen Age. « Vers le milieu du XIII^e siècle, note

le chercheur de l'ITEM, par une étrange et délicate coïncidence, l'Inquisition se met en place en même temps que les premiers moulins à papier d'Europe. Avec le papier, des cultures entières ont disparu par le feu », que ce soit les codex mayas ou les « livres décadents de la physique juive » (dixit Goebbels) brûlés par les nazis à Berlin en 1933. Par sa fragilité, le papier sert les dictatures.

De fait, longtemps ce matériau a collaboré avec le pouvoir. Assignats, lettres de cachet ou feuilles de route, le papier fait, littéralement, la loi. Papier pouvoir car papier rare, souligne cependant Pierre-Marc de Biasi. Confectionné, feuille par feuille, à partir d'une matière première limitée en quantité, les chiffons, il reste un objet de luxe au XVIII^e siècle. Ainsi la part du papier dans la fabrication de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot s'élève à 67 % du coût total. Sa relative rareté empêche encore le papier d'exprimer sa vocation de rebelle.

Deux révolutions techniques vont le libérer. En décembre 1798, Louis-Nicolas Robert, employé par Didot Saint-Léger comme premier commis de la manufacture papetière d'Essonnes, dépose un brevet pour « une machine à faire le pa-



D. K.

La première machine à papier en continu réalisée en Angleterre d'après les plans de Louis-Nicolas Robert.

« ruban » continu de 12 à 15 mètres, n'échappe pas à Didot, qui la rachète à son employé. « Mais, dans les jours qui suivent, raconte Pierre-Marc de Biasi, le beau-frère de Didot, un Anglais, s'empare des plans et file outre-Manche où de grands papeteriers londoniens lui font faire un prototype. »

Cet acte d'espionnage permettra à la papeterie anglaise de réaliser sa révolution industrielle avant tout le monde, tandis que Louis-Nicolas Robert ne pourra jamais financer la construction de sa machine. Il se reconvertisse dans l'enseignement, tout en inventant, avant l'heure, une « machine à

écrire » et un procédé de « reproduction sur presse lithographique à partir de clichés » qui ne trouveront aucun débouché. Ce génial précurseur s'éteindra en 1828, après avoir détruit ses « ustensiles »...

Sa machine ne permet cependant pas de résoudre le problème de la matière première. Il faudra attendre la fin des années 1860 que le procédé chimique d'extraction de la cellulose du bois soit au point. « On peut alors produire dans des quantités qui n'étaient pas imaginables avant, explique Pierre-Marc de Biasi. Le papier en abondance devient la substance de la démocratie. Un monde de papier se met en place : journaux, cahiers de classe, affiches, bulletins de vote, etc. C'est aussi la naissance du quatrième pouvoir, la possibilité, à travers le journalisme, de défaire un gouvernement criminel. » Certes, le

matériau n'a pas complètement délaissé les administrations étatiques comme le prouve, symboliquement, le dossier des... sans-papiers. Autre mauvais côté, la papeterie. « C'est la première substance avec laquelle l'Occident a testé la société de consommation : le papier est périssable, on le jette, on le gaspille, il est partout. » Les plus grosses machines à papier d'aujourd'hui, véritables monstres de 350 mètres de long, tournent à 120 km/h et peuvent produire 1 000 tonnes par jour. En 1997, la consommation mondiale de papier (hygiène et conditionnement inclus) s'élevait à 300 millions de tonnes.

On a cru, un temps, que l'ère de l'informatique tuerait ce support. Pour l'instant, c'est le contraire qui se passe. Photocopieuses, fax, imprimantes en consomment avidement. « Il ne peut pas disparaître de notre horizon, assure Pierre-Marc de Biasi, parce qu'il est entre nous et les machines, entre nous et le silicium. » Face à l'écran, il reste le tangible. Face au virtuel, il reste la preuve. Et puis, un monde sans papier serait atroce. Imaginez, plus de lettres d'amour et plus de confettis...

Pierre Barthélémy

Rendez-vous

● **Exposition.** A l'occasion du bicentenaire de la machine à papier en continu, le Palais de la Découverte, à Paris, accueille, du 9 février au 17 octobre, l'exposition « Le Papier, c'est la vie », présentant le cycle du papier et ses applications. De mars à octobre, des conférences traiteront des enjeux de l'industrie papetière (papier et forêt, recyclage, fabrication et protection de l'environnement, recherche, métiers du papier, etc.). Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Du mardi au samedi de 9 h 30 à 18 heures, les dimanches et jours fériés de 10 heures à 19 heures. Entrée : 27 F (4,12 €). Tarif réduit : 17 F (2,59 €). Renseignements au 01-40-74-81-73, sur Minitel au 3615 DECOUVERTE ou sur Internet <http://www.palais-decouverte.fr>

● **Livres.** La Saga du papier, de Pierre-Marc de Biasi et Karine Douplitzky, coédition Adam Biro/Arte Editions, 250 p., 395 F (60,22 €). Histoire du papier, de Pierre-Marc de Biasi, collection Découvertes Gallimard, 128 p., 82 F (12,50 €).

● **La télévision.** Arte consacrera, mardi 23 février à 21 h 45, une soirée Théma au papier. Elle est composée de trois documentaires (sur l'histoire du papier, son cycle industriel et l'utilisation qu'en font certains artistes) suivis du film du cinéaste iranien Abbas Kiarostami *Où est la maison de mon ami ?* (1987).

● **Le moulin de Fleurac,** propriété du département de la Charente, inscrit au répertoire des Monuments historiques, et le Musée du papier d'Angoumois accueillent les visiteurs et les initient à l'histoire du papier (tél. : 05-45-91-50-69).

Soixante-dix bobines par jour

A moins de lire cet article sur le site Internet du Monde, vous tenez probablement entre les mains un journal d'une centaine de grammes. Provenant de Suède, de Finlande ou de Belgique, le papier sur lequel il est imprimé ne pèse que 40 grammes au mètre carré (contre 80 à 100 g/m² pour le papier bureautique standard). C'est à la fois peu et beaucoup. Car, à cinq cent mille exemplaires quotidiens en moyenne, ce sont 22 000 tonnes de papier que notre entreprise doit acheter chaque année. Soit à peu près autant de bobines. Pesant un peu plus d'une tonne, ces énormes cylindres de 1,25 mètre de diamètre pour 1,28 mètre de large (soit quatre fois la largeur d'une page) sont constitués d'une feuille unique d'environ 17 kilomètres de long. Chacun des trois cent douze jours de parution du Monde voit les deux rotatives d'Ivry-sur-Seine ingurgiter soixante-dix bobines... et 450 kilos d'encre noire.

NERSAC de notre envoyé spécial

Quand les héritiers de Louis-Nicolas Robert multiplient les prouesses techniques pour produire du papier au kilomètre dans des usines qui n'en finissent pas, d'autres le font à la main, feuille par feuille, répétant des gestes séculaires. Une demi-douzaine de moulins à papier pratiquent encore en France cet art inventé au III^e siècle avant Jésus-Christ par les Chinois et dont le secret fut arraché à l'Empire du Milieu par les Mongols, puis récupéré au milieu du VIII^e siècle par les Arabes à Samarkand. La Syrie, la Mésopotamie et, plus tard, l'Italie grâce aux croisés, se sont les portes d'entrée de cette technique qui envahira alors l'Europe. Les Italiens, qui auront leur premier atelier en 1280 à Fabriano, seront d'ailleurs au cœur de la plupart des améliorations apportées à la fabrication de la pâte à papier.

Au moulin de Fleurac, une belle bâtisse du XVII^e siècle dont les murs de calcaire blanc se réfléchissent dans les eaux de la Charente, Henri Doucet perpétue la tradition des papeteries charentaises du XVIII^e siècle. Bon an, mal an, il fabrique, seul, 6 000 à 7 000 feuilles d'un papier dans la composition duquel il n'y a pas une once de cellulose de bois. Henri Doucet ne pratique que la cellulose du coton et du lin. Celle des tissus usagés qu'autrefois

on déchiquetait et on broyait à bras d'homme pour transformer dans l'eau leur cellulose en une bouillie fibreuse d'un joli blanc un peu crémeux.

La mode a changé et les synthétiques ont conquis le monde. Le moulin de Fleurac s'approvisionne donc aux meilleures sources : du lin blanchi produit dans le nord de la France et du coton originaire de Caroline du Nord. L'ensemble, convenablement mélangé, est déchiqueté par les lames d'une machine à cylindre inventée au XVIII^e siècle – la pile hollandaise – alimentée par... un moteur électrique. Jadis, la Charente et la roue du moulin entraînaient d'imposants maillets à la tête ferrée taillée dans un bois sans tannin – le peuplier – pour éviter de colorer la pâte à papier. Ce procédé, imaginé par les Italiens, a été abandonné : il ne produisait que 10 kilos de pâte par jour, alors que la pile hollandaise permet d'en faire 45 kilos en trois heures.

Cette amélioration du rendement est la seule entorse à la tradition. Pour le reste, Henri Doucet ne transige pas et surveille ses mélanges avec le regard jaloux d'une grand-mère qui fait des confitures. Armé d'une longue cuiller de bois, il brasse le contenu d'un immense chaudron de cuivre dans lequel pâte à papier et eau ont été mélangées de manière très précise pour assurer le gramme des futures feuilles. Les fibres de cellulose remontent, le mélange devient plus homogène.

C'est le moment. Henri Doucet saisit une forme. Un cadre en bois baké dans le fond est tendu de dizaines de fils de laiton, les vergeures, tenus par des chaînettes de cuivre. « Encore un héritage des Italiens. Ils ont remplacé les tiges de bambou des Chinois par des fils de laiton, ce qui donne de plus belles feuilles. » Mais le progrès technique a son prix. « Une forme, c'est 20 000 à 30 000 francs. La haute couture, ça a toujours coûté cher », lance le maître papetier en regardant les différentes formes accrochées au mur. Un Jésus, une couronne, une coquille, un raisin.

FAITS POUR DURER

Henri Doucet plonge la forme. Avec des gestes de chercheur d'or, il la remonte, la brasse doucement pour tamiser l'eau que laisse passer la grille de laiton. Un fin tapis de fibres de cellulose blanche se dépose. Une feuille de papier est née, fragile et gorgée d'humidité. D'un geste vif, elle est déposée sur un feutre et recouverte aussitôt d'un autre feutre. Puis c'est de nouveau le puisage pour une autre feuille et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une centaine ait été faite.

Le tout est alors pressé pour lui faire rendre la moitié de son eau, puis l'ensemble est transporté dans grenier doté de per-

siennes coulissantes pour faire circuler l'air où chaque feuille est mise à sécher, telle un torchon, sur une corde. « Mais sans épingle à linge » pour ne pas la blesser. Le séchage peut prendre entre une heure et dix jours, selon la météo. Sortent de l'épreuve des feuilles cloquées, ondulées, parfaitement propres à la vente sans un bon « repassage » d'une nuit passée sous presse entre deux cartons.

Au matin, les feuilles sont examinées une par une, débarrassées de leurs impuretés et mises en liasse pour être plongées dans un bain chaud de gélatine : le « collage au trempé ». Une opération délicate qui les rend imperméables et capables de résister aux outrages du temps. Les restaurateurs de vieux ouvrages, les relieurs et même les pouvoirs publics – qui ont parfois utilisé ces feuilles pur lin et coton pour les lettres de créance de leurs ambassadeurs – ne s'y sont pas trompés. Ces papiers-là sont faits pour durer, se réjouit Henri Doucet. « A l'image de ces documents qui, après six siècles, présentent un état de conservation remarquable. Pas comme les papiers journaux, fabriqués à partir de fibres de résineux, et qui, du fait de la présence dans la pâte, aux côtés de la cellulose, de lignine, jaunissent avec le temps. »

Jean-François Augereau

PARIS 7^e

LA TERRASSE
Face à l'École Militaire, qualité et tradition. au 1^{er} étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin et café compris).
Menu prestige à 215 F avec homard.
Banc d'huîtres - Gibiers
2 pl. de l'École Militaire - ☎ 01.45.51.62.60

PARIS 7^e

Le Bistrot de Breteuil
Sérieux - Qualité - Prix
Une adresse qu'on ne peut que vous recommander : le haut de gamme des formules tout compris. Jugez vous-même : une sélection de produits frais de première qualité parmi les plus appréciés (pour ne pas dire les plus chers), des vins directs de propriété, le tout pour 182 F (apéritif, vin et café compris). Très rare, dans un tout compris, 6 superbes files de claires de Marennes Oléron n°2. Ouvert 7j/7.
3, place de Breteuil
☎ 01.45.67.07.27

PARIS 12^e

Les SAVEURS de PRINTEMPS
"une cuisine de goûts pour des gens de goût"
Exceptionnel menu des 4 cuisines régionales
Sichuan, Shangai, Canton, Pékin à 150 F et Carte
23, avenue Docteur Arnold Netter
☎ 01.44.68.99.99 - Fermé Lundi

PARIS 12^e

Face au port de la Bastille
LE MANGE TOUT
Cuisine traditionnelle
Spécialités Rouergue, Quercy, Aveyron.
Menu saveur 190 F (vin compris)
Menu du jour 99,50 F. Carte 129 F et 159 F
24, bd de la Bastille - Tél. 01.43.43.95.15
Le soir service sur réserv. après Spectacles

PARIS 14^e

MONIAGE GUILLAUME
Cheminée, Spécialités de Poissons et Bouillabaisse, Homards du Vivier.
Salon part. 25 pers. - Chbres confort**
MENU ST VALENTIN/Ouv. Dim. 14 Fév.
88, rue de la Tombe-Issoire. Tél. 01.43.22.96.15

PARIS 14^e

AU MOULIN VERT
À 5 minutes de la Porte de Versailles, cette accueillante chaumière propose un menu-carte exceptionnel à 185 F, kir maison, vin et café compris. Douze entrées (terrines de foie gras, saumon mariné...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, magret aux baies de cassis...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale.
En semaine menu "express-midi" à 109 F.
Ouvert TLJ - Métro ALÉSIA
34 bis, rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 15^e

A TIPAZA
COUSCOUS - TAGINES
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Poissons - Carte env. 160 F
155, rue Saint Charles
01.45.54.01.17 - Ouvert T.L.J.

77 SEINE ET MARNE

LA MARE AU DIABLE
le restaurant romantique de George Sand
Près des grandes cheminées ancestrales, dans un havre de paix de 17 ha, Fête de la Saint-Valentin Samedi 13 février, dîner dansant des amoureux, aux chandelles, avec notre chanteur de charme 350 F.
Dimanche 14 février dîner des amoureux 300 F (tombola avec de nombreux lots).
Menu d'affaires 215 F. Menu-Card 245 F.
(35 km de Paris) Accès direct autoroute A5a, sortie 12 - RN 6 - 77550 Melun Sénart
01.64.10.20.90 - Séminaires. Hébergement.

PARIS 17^e

ROYAL-MONCEAU
Menu spécial St Valentin 240 F
Plateaux de fruits de mer et sa formule de l'écailler 139 F. Formules de 75 F à 128 F + Carte. Menu 169 F : au choix : Kir maison, 6 entrées, 8 plats, 6 desserts et 1/2 bouteille de vin de pays/pers.
Tij jusqu'à 0 h 30. (Salons)
4, av. de Villiers - 01.43.87.28.34 - M° Villiers

LES GRANDES MARCHÉS
Place de la Bastille
Au pied de l'Opéra de la Bastille, une grande adresse pour un repas de qualité.
Huîtres toute l'année, poissons du marché, plats traditionnels et vins à découvrir.
Tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.
Réservation : ☎ 01 43 42 90 32
* 1 entrée, 1 plat, 1 dessert.

GASTRONOMIE
Publicités

Robinson à la table de Crusoe

Le naufragé sous l'œil d'un diététicien

TOUT VA MAL. On vous le dira, on l'entend, la rue le murmure. Nous sommes véritablement à plaindre. Nos magasins généraux regorgent de tout ce qu'une société raisonnablement organisée peut offrir de nécessaire et de superflu à ses protégés. Nos stocks sont en crue. De partout nous parviennent les ardeurs et les souffles de continents hier encore ignorés. L'essentiel nous est donné et tout nous est permis. A plaindre. Sans force, et pour ainsi dire sans appétit, nous nous baignons dans l'opulence de marées équinoxiales de parvenus. Tout va mal. Et rien non plus ne paraît vraiment s'arranger pour cette autre moitié du monde qui meurt silencieusement d'être tombée du mauvais côté du partage. Que faire, mon cher Robinson, que faire ?

Robinson, l'incarcéré des alizés, le Crusoe que nous portons chacun en nous, avec ce vague regret qu'il nous manquera toujours de ne pas nous être échoué un jour de grosse houle sur le sable grinçant de nos solitudes ; enfin tranquille, patron unique de nos désarrois et seul commanditaire de nos frayeurs. De nos fringales aussi. « Repas servi, tout le monde à table ! », claironne le perroquet. Justement, c'est la question qu'il faut se poser. Il subsisterait de quoi, aujourd'hui, Robinson ?

A homme exemplaire, régime exemplaire. Pour ça, et pour la liane rôtie à laquelle il devrait ressembler au bout de sa petite trentaine d'années de cocotiers-beach, il lui faudrait... Il lui faudrait un diététicien. Un « routeur », comme disent les nouveaux navigateurs, un guide qui saurait l'entraîner sans trop de dégâts jusqu'au terme de son ascèse balnéaire.

Précisément, nous l'avons, ce spécialiste ; là, sous la main, dans ce restaurant maritime du 10 de l'avenue de New-York, dit Port-Alma, où le poisson est infiniment mieux traité que dans beaucoup d'autres endroits de la capitale. Le savant personnage nous avait déjà semblé très pertinent (*Le Monde* du 23 dé-

cembre) dans son explication de texte sur le régime méditerranéen, pierre de touche du *Dictionnaire de diététique et de nutrition* qu'il venait de publier au Cherche-Midi Editeur. Docteur Pierre Dukan, un ennemi personnel de l'abus, grand propagateur de la minceur bien admise. Le jeu était celui-ci : Robinson est sur le départ, aidons-le à se pourvoir du strict minimum, tout en lui souhaitant bon vent et longue vie.

Commençons par le plus éclairant : les condiments. Oignon ou ail, ail ou oignon ? Franchement, dit le spécialiste, il serait criminel d'hésiter. Contre toutes les vacheries qui nous accablent, du cholestérol à la tension artérielle, des maladies cardio-vasculaires au cancer jamais vaincu, en passant par le vieillissement cellulaire prématuré et toujours à craindre, mille fois vive l'ail ! Boîte à outils universelle pour le futur ilien.

LA POMME OU L'ORANGE ?

Robinson étant déjà pratiquement tiré d'affaire, passons à Crusoe. Rayon fruits, son médecin traitant hésitait. La pomme ou l'orange ? La pomme à l'âme anglosaxonne, douce aux souvenirs, ou l'orange talismanique et triomphante. A la réflexion, l'isolé trouverait davantage de réconfort dans la fréquentation de la championne de la vitamine C ; elle atténuerait sa morosité dans les moments de spleen et lui redonnerait plus sûrement du cœur à l'ouvrage que sa concurrente. C'est aussi par l'œil que l'on soigne la morosité. L'imagination, ce grand remède.

Basse-cour, quelle espèce choisir ? Selon l'académie présente, le naufragé avait tout intérêt à s'encombrer d'une dinde et de son promis, animaux d'ornement autant que de compagnie, assouplis à l'urbanité depuis leur farouche débarquement des Amériques au XVI^e siècle, d'élevage commode et de chair aussi maigre que rassasiante. Et par là-dessus, réveillons garantis pour celui qui espèrerait

DESSINS DESCLIOZEUX



toujours passer le prochain sous des minuits moins torrides. « La mer est remplie d'eau, c'est à n'y rien comprendre », hasarde Erik Satie, joyeux champion du non-sens ; de poissons aussi. Il restera à notre intrépide à apprendre à pêcher pour être dégagé de beaucoup de soucis. Pêcher, pas si simple. Il lui faudra consolider ses forces avant de devenir habile. Un peu de viande lui serait utile. Alors quelles grosses bêtes ? Bovins dans le pré, chèvre à son piquet, moutons sur les herbus ? Allons plus vite, dit la médecine. Le porc nouveau est arrivé ; des as, aux qualités exceptionnelles, aux performances proches de celles du bœuf. N'hésitons pas, pour Robinson, un cochon. Charcuterie à suivre, quartiers fumés, quartiers salés, saucissons secs et boudin pour les jours d'anniversaire ; un peu de joie, que diable ! un peu de retour à la civilisation, qui, consommée modérément, n'a jamais fait tant de mal.

Côté céréales, je vous mets quoi, monsieur le futur gouverneur ? Riz, blé, maïs ? Blé, blé... Blé, pour le signe de la croix sur le pain, pour le pain, pour la farine et les sablés du dimanche matin, pour les pâtes et les petits oiseaux, pour la construction du four banal, pour la moisson, pour les mois de juillet et les filles



Jean-Pierre Quélin

Il y a quatre ans, l'astronaute canadien Chris Hadfield, embarqué à bord de la navette Atlantis, avait fait déguster à ses collègues russes des bonbons au sirop d'érable. Un produit pour le moment plus facile à trouver dans

l'espace que sur notre sol. On saluera toutefois l'expérience de quelques supermarchés Leclerc en région parisienne, qui importent depuis peu du beurre d'érable. Comme le raconte Mario Fortier, qui fabrique ce produit dans son érabièrre de Saint-Pierre-Baptiste au Québec, « Il n'y a aucun produit laitier dans ce beurre-là, c'est juste du sirop d'érable cuit à 112°C, refroidi vivement et baratté jusqu'à obtenir une consistance particulièrement crémeuse ». Cette pure confiserie n'existe pour le moment chez nous qu'en version nature, mais Mario envisage d'envoyer prochainement ici son beurre d'érable aux canneberges, les fameuses aïrelles canadiennes.

Guillaume Cruzet

★ Sirop d'érable, Citadelle, Shady Maple Farm, Eric Bur. 20 F, 3,04 € environ le flacon de 250 g. Beurre d'érable La Samare 45 F, 6,86 € environ le pot de 225 g.

BOUTEILLE

AOC côtes-du-jura



Domaine Baud, « cuvée tradition »

Le vignoble du Jura s'étire sur le « Revermont », le long de la route de Salins-les-Bains à Arbois et Voiteur, jusqu'à Lons-le-Saunier et Saint-Amour. Le cépage savagnin (vin jaune), sans doute originaire du Tyrol autrichien, fut planté au XVI^e siècle, lorsque la Franche-Comté était une province de l'empire des Habsbourg. C'est le monocépage du célèbre château-chalon, mais il est aussi d'ancienne tradition de l'assembler avec le chardonnay, qui couvre aujourd'hui 45 % des quatre AOC du Jura. Au Domaine Baud, vigneron de père en fils depuis 1790, la « cuvée tradition » contient moitié de savagnin issu d'une sélection de vins jaunes après deux et trois ans de vieillissement, assemblée avec l'autre moitié de chardonnay vieilli en foudres de 30 hectolitres. La réussite est totale : robe jaune de couleur vieil or ; nez aux arômes persistants de noix et d'amandes fraîches. C'est un vin équilibré, puissant et gras, charpenté et légèrement épicé, que l'on aurait tort de réserver à l'accompagnement du seul coq au vin jaune et aux morilles à la crème. L'expression du terroir, si particulière, conduit à rechercher des accords contrastés avec le véritable comté accompagné de fruits secs, avec un foie gras de canard, ou bien encore avec les classiques de la cuisine du Sud-Est asiatique, en particulier le canard pékinois. Côtes-du-jura 1994, « cuvée tradition » : 55 F TTC (8,38 €) la bouteille.

★ Domaine Baud Père et Fils. Le Vernois, 39210 Voiteur. Tél. : 03-84-25-31-41. Télécopie : 03-84-25-30-09.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA BOCA

■ Qui se souvient encore du restaurant Nicolas, où Raymond Oliver, dit-on, fit ses débuts ? C'était une grande brasserie créée en 1923, dotée d'un décor redondant de moulures et de colonnades, réputé pour son excellent foie de veau. L'exploitation fut poursuivie jusque dans les années 70. Deux jeunes femmes ont repris le flambeau et s'efforcent de faire revivre cet établissement. Un petit menu de deux plats dans un choix restreint est servi au déjeuner, du lundi au samedi, pour 59 F (8,99 €). Un autre menu à 98 F (14,94 €) offre un choix plus conséquent entre une dizaine d'entrées et de plats. On choisira le petit tartare de thon, le caquelon de moules au curry, le pressé de lapin, entrées savoureuses et copieuses. Suivront le curry d'agneau riz Madras, les rognons de veau et moutarde à l'ancienne ou le dos de cabillaud rôti au thym, des produits frais et bien traités. Les desserts n'excèdent pas 35 F (5,34 €). Petite carte de vins, certains à moins de 100 F (15,24 €). Le meilleur rapport qualité-prix du quartier.

★ 12, rue de la Fidélité, 75010 Paris. Tél. : 01-53-24-69-70. Ouvert tous les jours.

BUBUNE

■ Sous cette enseigne cocasse, Bubune nous régalaît déjà au 50, rue Amelot. Elle récidive près de la gare Cardinet (75017). Mais ce qui relevait autrefois de l'ouvrage de dame s'est affirmé. Une fine crème de potiron ouvre le repas. Les terrines maison, au foie de volaille ou au canard, sont présentées sur une délicate gelée parfumée. L'élève a écouté la leçon du maître, Christian Constant. Bonne idée que ce mignon de veau traité à la façon d'une blanquette. La raie, soigneusement pochée, est accompagnée de lentilles vertes du Puy ; le loup en papillote est parfumé à la réglisse. Plateau de fromages, puis desserts – comme à la maison – c'est le clafoutis aux griottes, la pomme confite ou les pruneaux au jus épicé. Les portions sont conséquentes et les vins choisis avec discernement. La qualité de l'accueil compense la rusticité du décor. A la carte, compter 130 F (19,82 €).

★ 16, rue Jouffroy-d'Abbans, 75017 Paris. Tél. : 01-42-67-60-10. Ouvert du lundi au vendredi, au déjeuner.

Brasseries

CAFÉ DE VENDÔME

■ La place Louis-le-Grand fut bâtie sur les terrains de l'hôtel de Vendôme. Inséré derrière les arcades royales, l'hôtel qui porte aujourd'hui ce nom occupe la prestigieuse adresse du 1, place Vendôme. Il vient d'être restauré à grands frais et dispose, à l'étage, d'un bar-fumoir très confortable où peuvent être servis quelques plats d'une carte restreinte. On accède au Café de Vendôme, au décor d'un luxe intempêtif, par la rue Saint-Honoré. La cuisine de Gérard Sallé, ancien chef du Piazza, a su résister aux tentations du cadre et s'adapter aux goûts et aux saveurs de l'époque. Si la ravigote de langue de veau poêlée et rémoulade de céleri rave tiède manque un peu de caractère, la volaille du Gâtinais à la broche et pomme mousseline, en revanche, ou la salade d'aile de raie aux choux verts sont d'une parfaite exécution. Un menu à 190 F (28,97 €), café compris, tempère l'envolée des prix, à condition de signaler son choix à la commande. Sinon, les mêmes plats seront impitoyablement facturés au prix de la carte, soit 325 F avec le café (49,55 €). Un usage que l'on croyait fort heureusement perdu ! Service au demeurant courtois et chevronné. A la carte, compter 350 F (53,36 €).

★ 358, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 01-55-04-55-55. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

Le sirop d'érable

En France, on connaît mieux le sirop d'érable que la ouananiche. C'est que le Québec, où l'on trouve ces deux produits, ne les propose pas avec la même abondance. La ouananiche, ce petit saumon, que l'on pêche dans les eaux douces de quelques lacs du Nord-Est, est un poisson rare. Certains Québécois eux-mêmes n'en n'ont jamais dégusté.

Il n'en va pas de même pour le sirop d'érable, pilier de l'alimentation dans la Belle Province, et qui s'exporte de plus en plus en France. Si nous n'en sommes pas encore au point de nous en servir comme là-bas pour faire mijoter les légumes secs, parfumer la soupe de pois ou caraméliser la viande, il a fait son apparition chez nous à l'heure du petit déjeuner, entre le pot de miel et celui de confiture.

Le Québec, qui assure à lui seul 70 % de la production mondiale de ce nectar puissamment sucré, va rentrer le mois prochain en pleine période de récolte. C'est au moment du dégel, en mars et avril, que les acériculteurs se mettent au travail. L'érable (acer, en latin) est entaillé à environ 1 mètre du sol, parfois en plusieurs points. La méthode s'est modernisée depuis les temps

anciens où les Indiens pratiquaient cette incision au tomahawk.

Depuis les années 70, l'écorce est forée au vilebrequin, puis on installe dans les entailles des tuyaux en plastique, parfois équipés de pompe à vide, pour aspirer la sève jusqu'à la « cabane à sucre ». C'est dans ce bâtiment que l'eau d'érable est chauffée jusqu'à ce que, grâce au sucre qu'elle contient, elle prenne la consistance d'un sirop. Avant que le liquide n'arbore une teinte foncée et s'épaississe, beaucoup d'eau sera partie en vapeur. Il faut en moyenne 40 litres de sève pour obtenir un seul litre de sirop. Cuit dans de grandes bassines plates que l'on porte à 104 °C, le sirop est ensuite filtré et mis en bouteille alors qu'il est encore chaud. Certains copieurs, peu scrupuleux de la qualité du produit, n'hésitent pas à vendre, en France également, du sirop de maïs juste aromatisé à l'érable. Les Québécois se gaussent de cet ersatz, qu'ils baptisent ironiquement *jus de poteau*, préférant évidemment le produit naturel issu de l'un des 25 millions d'arbres exploités sur leur territoire.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 80 F - 130 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 6^e
KALIMNOS
LE NOUVEAU RESTAURANT GREC,
propose une cuisine authentique
dans un cadre exceptionnel.
Soirées animés au bouzouki.
Menus 78/150 F. Carte env. 180 F. 250 pers.
47, boulevard du Montparnasse
Tél. : 01 45 48 44 63 - 7J/7

PARIS 6^e
La Chope d'Alsace
SAINT-VALENTIN
Menu 190 F
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6^e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'Ecole de Médecine

PARIS 6^e
Yugaraj
Spécialités Indiennes
"Yugaraj demeure, dans sa catégorie, l'un des plus
sûrs représentants parisiens". Gault/Millau 99 - 14/20
A midi le Delhi-Express 130 F
Carte environ 180 F à 190 F
14, rue Dauphine. 01.43.26.44.91 - Fermé lundi midi

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de
rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 100 F et
Carte 90/120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 6^e
Kâmala - Inde
"La cuisine indienne"
Recom. Gault Millau, Gallimard,
Petit Futé, France Soir, M. Pivert
• 13, rue Mr Le Prince Ge.
Tél. 01 40 51 73 27 M^o Odéon
• 351, rue de Valenciennes 15e
Tél. 01 45 31 75 06 M^o Convention

PARIS 7^e
LES MINISTERES
Menu 175 F apéritif et vin compris
Nouveau : Livraison de
Fruits de Mer sur tout Paris
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 7^e
La Poule au Pot
Poule au pot, Andouillette AAAA,
Croustillant poire et chocolat...
Formule 98 F. Menu 138 F. Carte.
Fermé samedi midi et dimanche
121, rue de L'Université - 01.47.05.16.36

PARIS 7^e
Thoumieux
SPECIALITE DE CASSOULET
et CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7^e) Tél. 0147.05.49.75

Les Frères Blancs
RESTAURATEURS A PARIS

En février, "Menu Etoilé"
par Marc Meneau **228 F***

"Entrée"
Coquilles Saint-Jacques 34,76 €
galette de poireaux fondants
beurre émulsionné aux ciboulettes

"Plat"
Magret de Canard Mulard
en manteau de légumes
figue et endive confites, jus brun au Porto et fines épices

"Dessert"
Poire rôtie parfumée à la Cannelle
glace aux saveurs de réglisse

CHARLOT 12, place de Clichy - 01 53 20 48 00
LA FERMETTE MARBEUF 5, rue Marbeuf - 01 53 23 08 00
AU PIED DE COCHON 6, rue Coquillière - 01 40 13 77 00
BRASSERIE LORRAINE 2, place des Ternes - 01 42 27 80 04
LA MAISON D'ALSACE 39, Champs-Élysées - 01 53 93 97 00
LE PROCOPE 13, rue de l'Ancienne Comédie - 01 40 46 79 00
GRAND CAFE CAPUCINES 4, bd des Capucines - 01 43 12 19 00

*Prix service compris 15% sur H.T. hors boissons.

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.40

Accalmie

MERCREDI, la perturbation qui a traversé notre pays s'évacue vers l'Italie, laissant le pays sous un ciel de traîne chargé, dans lequel se produiront encore quelques averses de neige et de timides éclaircies. L'air froid envahit le pays et la chute des températures gagne le Sud.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. - Des averses de neige ou de pluie se produiront par endroits. Cependant, des éclaircies se développeront au cours de la journée. Il fera de 4 à 7 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les nuages resteront nombreux, porteurs çà et là d'averses de neige, parfois mêlées à de la pluie. Les éclaircies seront belles au Sud et à l'Ouest. Un petit vent de nord-ouest renforce la sensation de fraîcheur.

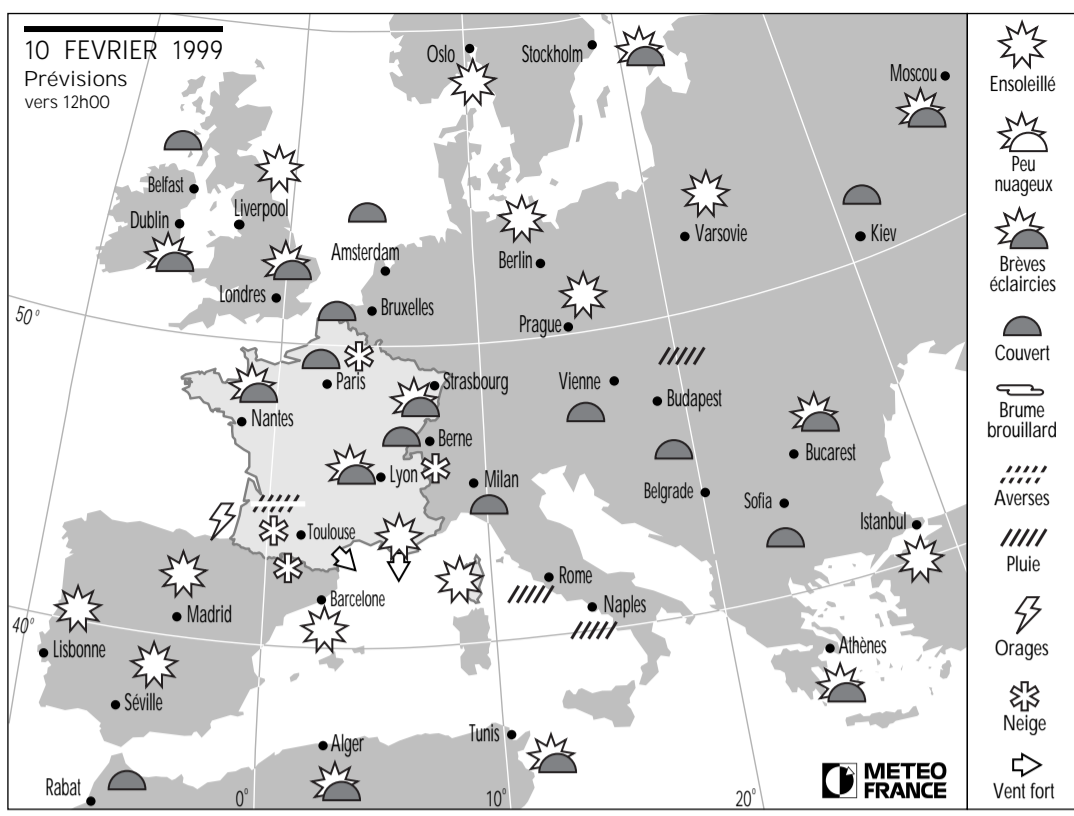
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le soleil ne réussira que rarement à percer l'épaisse couche nuageuse qui donnera encore quelques

averses de neige. Les températures seront en baisse.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les températures chutent, ne dépassant pas 3 à 8 degrés d'est en ouest. Quelques averses de neige ou de pluie et neige mêlées se déclencheront. Le ciel restera chargé sur les Pyrénées. Ailleurs, des trouées se développeront.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Il fera froid, et les températures resteront négatives de l'Auvergne aux Alpes. Les éclaircies seront timides, et les versants nord des reliefs resteront généralement chargés. Quelques averses de neige se produiront par endroits. Le vent de nord atteindra 50 à 60 km/h dans la vallée du Rhône.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Mistral, tramontane et vent d'ouest au sud de la Corse souffleront jusqu'à 100 à 110 km/h. Le soleil sera de retour sur tout le pourtour méditerranéen. Il fera de 7 à 10 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **RUSSIE.** La chaîne Holiday Inn vient d'ouvrir son premier établissement moscovite, le Moscou-Vinogradovo. Situé à quelques minutes de l'aéroport international, au bord d'un lac au nord du centre-ville, il comporte notamment 154 chambres, une piscine, un sauna, un centre d'affaires et une salle de réunion pouvant accueillir 250 personnes. Une navette gratuite conduit les clients du centre-ville à l'aéroport.

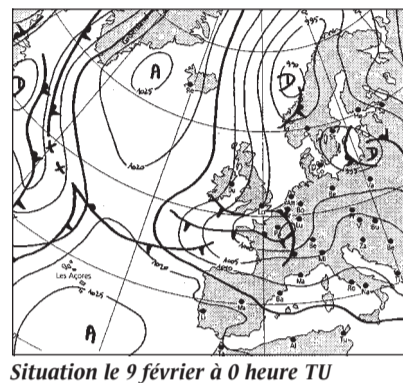
■ **ESPAGNE.** La compagnie aérienne Iberia met Paris, Marseille et Nice à portée d'une trentaine de villes espagnoles au prix de 1 085 F (165 €), de 1 480 F (225 €) pour les Canaries, les taxes, variant de 109 à 148 F (17 à 22 €) non incluses. Pour en bénéficier, acheter son billet avant le 20 février, voyager avant le 24 mars et rester de deux à quatorze jours sur place. Les vols Iberia sont non-stop ou avec transit à Barcelone ou Madrid sur certaines destinations. Réservations au 0800-075-075.

PRÉVISIONS POUR LE 10 FÉVRIER 1999

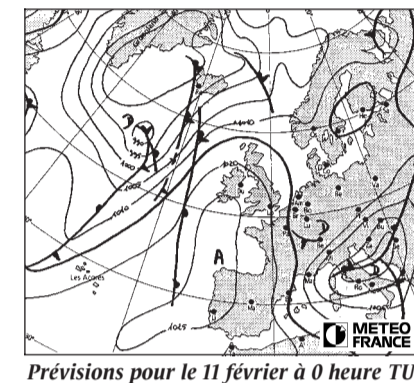
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-2/1 N
AJACCIO	4/11 S	
BIARRITZ	2/7 P	
BORDEAUX	0/5 P	
BOURGES	-1/1 N	
BREST	0/5 N	
CAEN	1/3 N	
CHERBOURG	-1/4 P	
CLERMONT-F.	-3/2 P	
DIJON	-3/1 N	
GRENOBLE	-2/2 *	
LILLE	-1/4 N	
LIMOGES	-3/0 N	
LYON	-3/1 N	
MARSEILLE	0/6 S	
NANTES	-1/5 N	
NICE	3/11 S	
PARIS	-1/2 C	
PAU	-3/2 P	
PERPIGNAN	2/7 S	
RENNES	-1/5 N	
ST-ETIENNE	-3/1 P	
STRASBOURG	-2/1 C	
TOULOUSE	0/3 P	
TOURS	-1/2 N	
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/28 P	
FORT-DE-FR.	22/27 S	
NOUMEA	24/28 S	

PAPEETE	25/30 C	KIEV	-7/1 C	VENISE	-3/7 P	LE CAIRE	12/20 S
POINTE-A-PIT.	20/28 S	LISBONNE	6/11 S	VIENNE	-6/3 C	MARRAKECH	7/16 S
ST-DENIS-RE.	24/29 S	LIVERPOOL	-3/4 S	AMÉRIQUES		NAIROBI	17/30 S
EUROPE		LONDRES	-3/3 N	BRASILIA	21/29 N	PRETORIA	19/28 N
AMSTERDAM	-2/2 C	LUXEMBOURG	-5/3 C	BUENOS AIR.	17/28 S	RABAT	6/15 C
ATHENES	8/15 N	MADRID	2/9 S	CARACAS	21/28 N	TUNIS	7/15 N
BARCELONE	2/10 S	MILAN	-1/6 C	CHICAGO	1/11 N	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	-2/3 C	MOSCOW	-10/6 N	LIMA	22/27 C	BANGKOK	20/31 S
BELGRADE	4/8 C	MUNICH	-8/1 C	LOS ANGELES	6/10 S	BOMBAY	19/28 S
BERLIN	-5/2 S	NAPLES	6/13 P	MEXICO	11/22 C	DJAKARTA	26/29 C
BERNE	-7/3 C	OSLO	-16/12 C	MONTREAL	-7/3 N	DUBAI	17/25 N
BRUXELLES	-2/1 N	PALMA DE M.	3/10 N	NEW YORK	3/6 N	HANOI	17/25 S
BUCAREST	-3/1 C	PRAGUE	-8/5 S	SAN FRANCISCO	5/9 N	HONGKONG	18/23 N
BUDAPEST	-2/1 P	ROME	5/13 S	SANTIAGO/CHI	13/31 S	JERUSALEM	11/19 C
COPENHAGUE	-6/4 S	SEVILLE	3/14 S	TORONTO	-2/2 C	NEW DEHLI	11/23 S
DUBLIN	-2/4 N	SOFIA	-3/5 C	WASHINGTON	2/13 N	PEKIN	-2/7 S
FRANCFORT	-4/1 C	ST-PETERSB.	-17/15 C	AFRIQUE		SEOUL	-3/5 N
GENEVE	-5/2 C	STOCKHOLM	-12/7 N	ALGER	4/11 N	SINGAPOUR	25/30 C
HELSINKI	-21/18 S	TENERIFE	11/14 N	DAKAR	16/23 S	SYDNEY	22/25 N
ISTANBUL	5/12 S	VARSOVIE	-7/4 S	KINSHASA	23/32 N	TOKYO	3/11 S



Situation le 9 février à 0 heure TU



Prévisions pour le 11 février à 0 heure TU

PRATIQUE

L'aide juridictionnelle met le droit à la portée de tous

ACCORDÉE aux plus démunis pour leur permettre de se défendre ou d'attaquer devant toute juridiction (civile, pénale, administrative), l'aide juridictionnelle permet l'accès au droit. Les étrangers résidant en France et détenant un titre de séjour valable pour un an au moins peuvent en bénéficier.

L'aide peut être totale ou partielle, selon la moyenne mensuelle des ressources du demandeur au cours de la dernière année civile, ou depuis le début de l'année en cours, s'il y a eu baisse des revenus. Un plafond est fixé chaque année. En 1999, il est de 4 940 francs par mois (753 €) pour l'aide totale, et de 7 412 francs (1 129 €) pour une aide partielle, avec une majoration de 562 francs (85,60 €) par personne à charge. Les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation du Fonds national de solidarité ou de l'allocation d'insertion sont dispensés de justifier le niveau de leurs ressources.

Les prestations familiales et sociales n'entrent pas dans le calcul des revenus. On tient compte des salaires, loyers, rentes, retraites, pensions alimentaires, et des biens

(meubles et immeubles, même non productifs) du demandeur et des personnes vivant à son foyer : enfants, ascendants, conjoint, concubin. On examine également les éléments du train de vie : patrimoine, voiture. Mais si la procédure oppose un couple (en cas de divorce), les revenus du conjoint ne seront pas pris en compte.

La décision du bureau d'aide juridictionnelle (BAJ) intervient dans un délai de quelques jours pour des affaires urgentes, à plusieurs semaines. Le rejet doit être motivé : revenu supérieur au plafond, demande manifestement irrecevable ou mal fondée : « Par exemple, aller au pénal, alors qu'il n'y a eu ni contravention ni délit », explique-t-on dans un BAJ. On élimine aussi les demandes fantaisistes, comme celle « d'une personne gênée par des bruits de voisinage... émanant d'esprits frappeurs ! ».

Le demandeur dispose d'un mois pour exercer un recours. S'il estime que ses ressources ont été surestimées, il peut solliciter par lettre recommandée avec accusé de réception une nouvelle délibération au BAJ qui a rendu la décision contes-

tée. Il devra fournir des éléments d'appréciation nouveaux. Si c'est l'action qui est jugée irrecevable ou mal fondée, la demande d'AJ fera l'objet d'un recours auprès du président du tribunal.

On peut demander l'aide juridictionnelle avant ou pendant une instance. Une fois l'aide obtenue, il ne faut pas perdre de temps, car elle deviendrait caduque si la justice n'était pas saisie dans l'année de sa notification. Le bénéficiaire peut choisir librement son avocat ou laisser ce soin au bâtonnier.

« Celui-ci s'efforce de trouver un avocat spécialiste du domaine

A savoir

- Loi 01-647 du 10 juillet 1991 ; décret d'application 91-1266 du 19 décembre 1991. Loi 98-1163 du 18 décembre 1998.
- Chiffres. En 1997, il y a eu 709 606 admissions à l'AJ (620 235 à l'aide totale, 89 371 à l'aide partielle) et 71 028 rejets. Les contentieux civils arrivent en tête (431 006), suivis des contentieux pénaux (273 023) et administratifs (5 577).

concerné et dont le cabinet ne soit pas trop éloigné du domicile du bénéficiaire », explique Bruno Marcus, du Conseil national des barreaux. Mais il n'y arrive pas toujours : « Mon avocate, spécialiste du divorce, ne connaissait rien à la fiscalité », raconte Hélène. Heureusement, il est permis de changer d'avocat, y compris pour aller en appel.

Les bénéficiaires éprouvent parfois le sentiment d'être considérés comme des clients de seconde zone. « L'avocat ne m'a donné ni conseils, ni points de repère. Il ne m'a même pas communiqué mon jugement », s'indigne Thomas, qui était surendetté et en procès avec des banques. Le mode de désignation des avocats diffère selon les barreaux : il peut faire appel au volontariat ou à l'astreinte. Les volontaires s'acquittent d'autant plus volontiers de cette tâche qu'ils militent dans les domaines de la défense des salariés, des locataires ou du droit d'asile. Mais les désignés d'office apprécient moins la clientèle de l'aide juridictionnelle, car leur rémunération est inférieure à leurs honoraires habituels.

L'Etat verse une contribution dé-

terminée pour chaque barreau, en fonction de l'effectif des avocats et du volume des aides juridictionnelles. Chaque procédure est affectée d'un nombre déterminé d'unités de valeur (24 UV pour un divorce pour faute, 20 pour les prud'hommes). L'unité pour une aide totale est rémunérée de 134 francs à Paris à 152 francs (20 à 23 €) dans la Meuse. Pour calculer les honoraires de l'avocat, on multipliera l'unité de valeur par le coefficient de la procédure et on y ajoutera des majorations éventuelles : 9 UV pour une expertise avec déplacement.

Ainsi, à Bobigny, où le taux de l'UV est de 142 francs (21 €) dans le cas d'un divorce pour faute, l'avocat percevra vingt-quatre fois 142 francs, soit 3 408 francs (519 €) hors taxes. « C'est en dessous de mes honoraires habituels, qui sont de 12 000 francs (1 829 €), estime un avocat. Cela ne couvre même pas les frais de fonctionnement de mon cabinet ; les avocats supportent économiquement le poids de la solidarité nationale. »

Dans le cas d'une aide juridictionnelle partielle, la participation de l'Etat va de 15 % à 85 % en fonc-

tion des ressources du bénéficiaire. L'avocat peut alors percevoir un complément d'honoraires qui ne dépassera pas le montant du plafond de ressources fixé pour l'attribution de l'aide juridictionnelle totale.

Cet honoraire complémentaire fait l'objet d'une convention écrite soumise à l'accord du bâtonnier. « Pour un divorce pris en charge à 55 %, le complément ira de 2 450 à 3 500 francs (373 à 533 €), selon les revenus du client et les difficultés de l'affaire », dit un avocat.

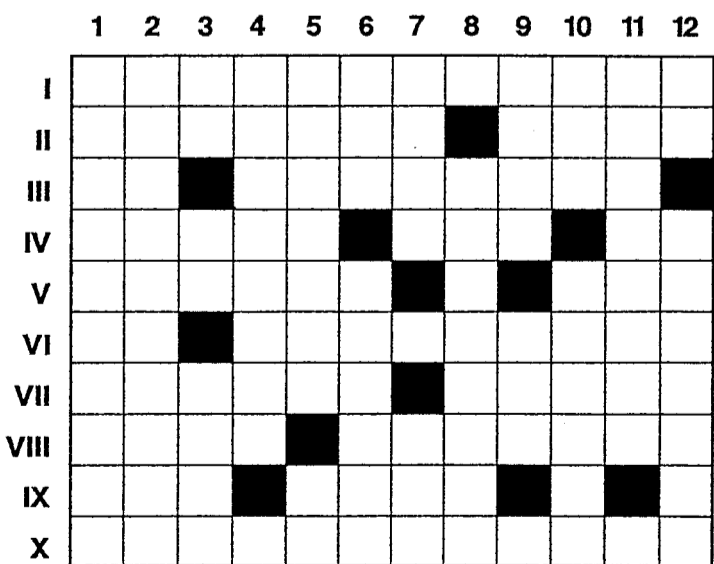
Le bénéficiaire de l'AJ doit savoir que, s'il perd son procès, il pourra être condamné à payer les frais de l'adversaire. Si, au contraire, il obtient d'importants dommages et intérêts, l'avocat pourra lui réclamer des honoraires équivalents à ceux qui auraient été fixés au jour de la demande si celle-ci ne lui avait pas été accordée. Mais le BAJ aura prononcé au préalable le retrait de l'aide. Il y a là de quoi motiver l'avocat, mais les sommes en jeu sont rarement assez conséquentes pour qu'il puisse profiter de cette possibilité.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99035

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. En attendant de tout remettre en place. - II. Tricher en prenant. Taille par les deux bouts. - III. Conjonction. Ses enfants sont tous vicieux. - IV. Fait le joint. Conduit du portail au chœur. Un peu ringard. - V. Met du jaune dans la vie. Un titre pour les Espagnols, un cadeau pour nous. - VI. Marque une supposition. Semeurs de désordre. - VII. Portes ouvertes sur le grand vide. la vierge est prise sur la bête. - VIII. Née dans le Perche,

elle rejoint la Seine. Faire surface. - IX. L'Amérique en VO. Estuaire breton. - X. Essaie de ne rien perdre.

VERTICALEMENT

1. Chez lui, faire du bien n'est pas forcément sorcier. - 2. Qui saura toujours s'en sortir. - 3. Cours court. Petit par un bout. Quand la rupture fait du bruit. - 4. Gentiment amusante. - 5. Comme un terrain nettoyé avant culture. En apnée. - 6. Possessif. Evêque et écrivain, il est le père de l'histoire

religieuse. - 7. L'Irlande poétique. Ses lames présentent des dangers. - 8. Prendra soin. - 9. Rescrit papal. Filet retourné. - 10. Royal support de justice. Jeu de mains dans l'exécution. - 11. Ne ménage pas la monture. - 12. Points. Faire paraître dans la presse.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99034

HORIZONTELEMENT

I. Claustrophobie. - II. Aiseau. Ocre. - III. Bec. Créatifs. - IV. Adeptes. Va. Ri. - V. Net. Filial. - VI. Evection. Vil. - VII. Miséréré. Réa. - VIII. En. Siné (sinécure). Ha. - IX. Laçat. Lied. - X. Taure. Sémélé.

VERTICALEMENT

1. Cabanement. - 2. Lie-de-vin. - 3. Ascètes. Lu. - 4. Us. César. - 5. Sectatrice. - 6. Tare. Iéna. - 7. Rue. Forêts. - 8. Aviné. - 9. Total. HLM. - 10. Ici. Ivraie. - 11. Orfraie. El (le). - 12. Nasillarde.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE

PROBLÈME N° 108

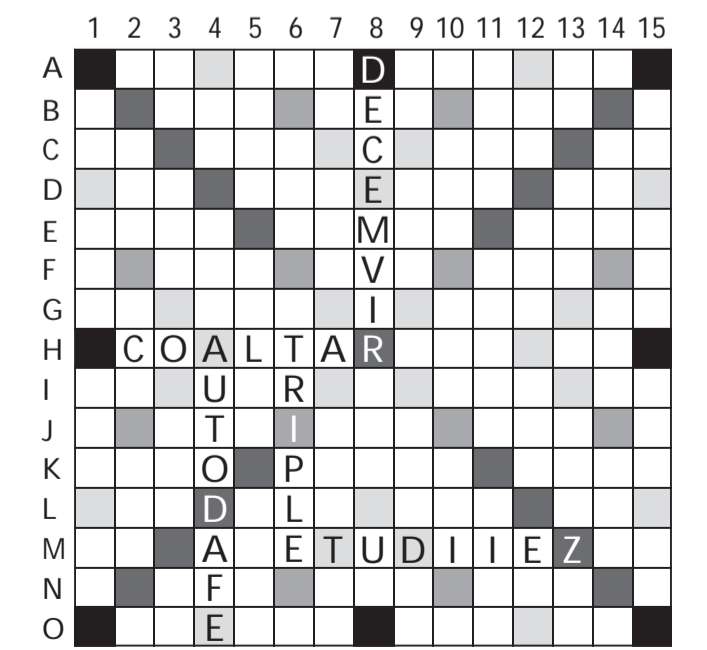
Ne jouez pas toutes vos lettres.

1. Tirage : E E E I P R X
 a) Trouvez un mot de sept lettres, implaçable.
 b) Trouvez le top (plus de 100 points), sans scrabbliser.
 c) Avec ce même tirage, trouvez 3 mots de huit lettres en le complétant avec 3 lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.
 N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.
 2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.
 d) E I L O N T U : trouvez 3 sept-lettres. E L M O P R T : en utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans Le Monde du 17 février

Solutions du problème paru dans Le Monde du 3 février

Chaque solution est localisée sur la



grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

- a) AUGURES, 11 I, 82, en collante à gauche d'AMITOSÉS.
- b) AUGURES, 15 A, 140. L'ana-

gramme GUEUSERA perd 60 points.

- c) GAUSSEUR, qui se moque, N 8, 72 - FUGUERAS, 4 H, 76 - SURRAIGUE, 5 D, 86 - JAUGEURS, 7 H, 68 - SAUGRENU, 13 A, 71.
- d) RACOLAT-DEFOULAT.

Michel Charlemagne

MUSIQUE Les Arts florissants, l'une des plus célèbres formations de musique baroque, fête ses vingt ans. ● **DANS UN ENTRETIEN** au Monde, son fondateur, William

Christie, rappelle les origines « folkloriques » de cet ensemble, les réserves des critiques et surtout celles de l'Etat à soutenir un mouvement perçu comme « éphé-

mère ». ● **LES FORMATIONS BAROQUES** forment un laboratoire libéral à la marge d'un secteur largement subventionné. ● **UNE QUARANTAINE** d'entre elles ont décidé

de se fédérer afin de se faire entendre du ministère de la culture. La part de la musique baroque dans la programmation des festivals de musique classique est en effet pas-

sée de 10 % en 1991 à 30 % en 1998. Or, d'après le ministère, la totalité de ces ensembles reçoit l'équivalent de la subvention accordée à un seul orchestre de région.

William Christie fête les vingt ans prolifiques des Arts florissants

Dans un entretien au « Monde », le fondateur et chef de la formation raconte son parcours exemplaire au service du répertoire baroque et le manque de soutien du ministère de la culture à un univers pourtant très populaire

« A quoi songiez-vous quand vous avez créé les Arts florissants, il y a vingt ans ?

– Strictement à rien d'autre que vivre le moment présent, le partager avec des collègues de grand talent et voler de mes propres ailes. Il était temps que je fonde un ensemble, que je m'exprime. J'étais à l'orée de ma trentaine. La dizaine de musiciens, dont Dominique Visse était la figure de proue, qui étaient du voyage avaient de 18 à 25 ans. J'avais le sentiment que je faisais partie d'un petit milieu de gens qui avaient du temps à consacrer à la musique, qui avaient du talent et qui s'aimaient.

– **Comment travailliez-vous à cette époque... historique ?**

– Nous avions de longues périodes de travail à Paris et à la campagne dans des salles de paroisse désaffectées, des temples protestants, des lieux gratuits. Nous étions un peu des SDF. Un jour, Guillemette Laurens, une de nos chanteuses, a lancé : « Nous avons une maison de famille dans le Sud-Ouest, elle n'est pas trop moche et elle est grande, nous pourrions peut-être y faire retraite ? » Nous nous sommes ainsi retrouvés dans une merveilleuse maison du XVIII^e siècle et avons travaillé sans autre but que cela.

– **De quoi viviez-vous ?**

– D'amour et d'air pur. J'avais une maison de campagne en Vendée qui avait une grande pièce vide. J'y ai installé des lits de camp. C'était assez drôle. Figurez-vous que des voisins se sont mis à rôder autour de la maison pour savoir ce que cette bande de jeunes « fabriquaient ». Comme ils nous ont entendus chanter des cantiques, tard le soir, ils nous ont dénoncés. Deux gendarmes sont venus, peu aimables ces deux-là, vérifier que nous n'étions pas une secte. C'était une époque un peu folklorique ; nous étions tellement heureux.

– **Vous vouliez travailler, vous viviez d'air et d'amour, mais vous aviez bien un but...**

– Ressusciter des partitions du grand patrimoine français, celles des Moutin, Lambert, Lully, Charpentier, et d'autres. Quand je regarde notre bibliothèque, je suis fasciné par le travail effectué. Il faudrait publier tout cela. Bien sûr, nous prêtons des partitions de notre fonds, mais cela ne suffit pas. Il faudrait, par exemple, éditer une « méthode rose » du chant choral pour aider les jeunes ensembles.

– **Quel était le contexte de la**

vie musicale française lors de vos débuts ?

– Nous étions au début d'un mouvement. Jean-Claude Malgoire, cette grande personnalité, était déjà là. Ainsi qu'une poignée de clavicinistes dont Blandine Verlet, la jeune star, et bien sûr Scott Ross. Mais aussi une solide tradition d'organistes, dont Francis Chapelet et Michel Chapuis. Il nous a fallu séduire le public, voyager pour nous faire connaître en France et à l'étranger. Ce que nous avons pu faire, grâce à l'irremplaçable Association française d'action artistique. Il a fallu aussi séduire les maisons de disques et les critiques, qui étaient réservés sur le travail des ensembles spécialisés dans la musique ancienne. Mais nous avons présenté un opéra de chambre de Rameau lors des Proms de Londres, dès 1980, et l'année suivante tout un programme Lambert et Moulinié à Amsterdam. Avec beaucoup de succès, je dois dire dans les deux cas : les Britanniques et les Néerlandais ont découvert ces musiques avec curiosité.

– **La critique n'a quand même pas été dans sa totalité difficile à convaincre...**

– Non, bien sûr ! Il y a eu, il y a toujours, Jacques Merlet, dont les émissions sur France-Musique et le festival qu'il dirigeait alors ont tellement fait pour nous. Et Philippe Beausant, dont les idées, les écrits, l'action ont été si importants pour notre mouvement et pour la musique ancienne française. Je ne voudrais pas oublier Alain Durel, qui nous a aidés à nos débuts en nous invitant au festival Musique dans la ville à Aix-en-Provence, et Alain Pacquier, qui a fondé le Festival de Saintes. En revanche, un seul fonctionnaire aura été fidèle à ses engagements, c'est Vincent Berthier de Lioncourt [alors directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France]. Les autres !

– **N'est-il pas paradoxal de constater que les ensembles français de musique baroque drainent un public nombreux, proposent tant de redécouvertes de notre patrimoine, mais reçoivent si peu de l'Etat ?**

– Paradoxe, c'est le bon mot. Nous ne sommes toujours pas acceptés, nous sommes tolérés. Il me semble que l'Etat, influencé par quelque mentor, pense parfois que nous sommes un mouvement éphémère qui peut vivre en dehors du milieu officiel, dans un état sauvage. Jusqu'à une date récente, on



William Christie : « Deux gendarmes sont venus vérifier que nous n'étions pas une secte. »

considérait que la vraie pédagogie était le fait du Conservatoire de Paris, où enseignaient des spécialistes. Pour tous ces gens-là, toujours présents mais moins influents, le mot spécialiste est une maladie. Notez que ce n'est pas franchement différent ailleurs, puisque, aux Etats-

Unis et en Grande-Bretagne, la vie musicale officielle nous considère de la même façon. Du temps que j'enseignais dans cette institution, j'ai vu des élèves très tristes venir me voir en disant : « Je ne peux plus assister à votre classe, car mon professeur est en colère. » Un autre me

dire : « Vous voulez que je vous joue quelque chose comme je sais devoir le jouer devant le jury de mon prochain examen ou comme j'ai envie de le jouer ? »... »

– **Vous faites sans doute allusion à Pierre Boulez, qui rejette l'interprétation de la musique**

ancienne sur instruments anciens. Mais ne conforte-t-il tout simplement pas une opinion déjà faite ?

– La France est victime de la centralisation, malgré la décentralisation. Trois ou quatre personnes, au ministère et à la tête d'institutions, décident de tout. On a vécu cela à Radio-France, récemment encore, et à la direction de la musique presque de tout temps. Dans ses récentes déclarations au sujet du spectacle vivant, le ministère se contente d'un vague discours. Quand vous parlez aux responsables de la musique officielle, vous avez l'impression de parler dans une langue qui leur est incompréhensible.

– **Comment vivez-vous votre manque de subventions publiques directes ?**

– Nos concerts et nos productions d'opéras sont beaucoup trop chères et nous avons un mal fou à les vendre aux scènes nationales, aux opéras, aux festivals. Nombre de nos projets de coproduction sont ainsi annulés, parfois à la dernière minute. Très récemment, l'Opéra national de Lyon a laissé tomber un projet qui nous a fait perdre six semaines de travail. Il aurait fallu que j'abandonne les Arts flo pour diriger l'orchestre salarié par cette maison. Ce n'est pas possible. J'ai des responsabilités à assumer face aux musiciens et aux chanteurs de notre ensemble.

– **Que va-t-il se passer dans l'immédiat ?**

– L'Etat nous aide un peu, la région Basse-Normandie et la ville de Caen nous sont fidèles, mais Pechiney, notre principal mécène, va cesser de nous soutenir, après dix ans de fidélité. Je vais donc créer l'association des Amis des Arts florissants pour tenter de trouver de l'argent auprès de personnes privées. Mais ce n'est pas une solution viable à long terme. Rien dans le système fiscal français n'incite une personne privée à soutenir l'art.

– **D'après le ministère, la totalité des ensembles français de musique baroque reçoit 28 millions de francs de l'Etat et 25 millions des collectivités locales, soit la subvention reçue par un seul orchestre de région comme celui de Bordeaux. Que vous inspire cette disparité ?**

– Elle confirme tout ce que je viens de vous dire. »

Propos recueillis par Alain Lompech

COMMENTAIRE

UN LABORATOIRE LIBÉRAL

Ridiculisés par les commentaires parfois peu amènes d'une critique musicale qui refusait d'être bousculée dans ses habitudes, tôt affublés du sobriquet douteux de « baroqueux », les interprètes philologues de la musique ancienne ont finalement conquis public... et critiques. Mais ils sont toujours moqués par les tenants du progrès en art qui les accusent d'avoir une pratique historicisante de la musique. Un combat d'arrière-garde cependant battu en brèche par quelques musiciens irréfutables. Qu'un chef de la stature de Simon Rattle vienne à Paris travailler son Rameau avec William Christie, avant de le diriger avec l'Orchestre de l'âge des Lumières, est plus qu'un signe. C'est la victoire du pragmatisme et de l'intelligence sur les certitudes et l'inculture musicale.

Tenu par des engagements qui absorbent l'essentiel de son budget et qu'il ne remet pour ainsi dire jamais en cause quelle que soit la qualité objective des institutions subventionnées, le ministère n'a pas pu, pas su et sans doute pas voulu accompagner

de façon significative l'essor des ensembles de musique ancienne. C'est aussi que le mode de fonctionnement particulier de ces orchestres et de ces chœurs est une sorte de laboratoire libéral. Se développant à la marge de la vie musicale officielle, ces « institutions » doivent se vendre sur le marché. Elles ne coûtent quasiment rien à l'Etat et ne lui causent guère de soucis : pas de grèves, pas de conventions collectives spécifiques, pas de statut pour les musiciens, pas de chefs à nommer, pas de technocrates à caser.

Malgré leur renommée et leur présence privilégiée au catalogue des grandes compagnies de disques – dont les grands orchestres parisiens sont, pour ainsi dire, absents de nos jours –, ces musiciens éprouvent des difficultés à se faire entendre : quel organisateur de concerts accepte de payer à prix quasiment coûtant un concert quand il peut s'offrir une formation subventionnée pour dix fois moins cher ? Seulement ceux qui y tiennent. D'après le ministère de la culture, huit des principaux ensembles baroques n'attirent que 240 000 spectateurs par an. Combien en attireraient-ils s'ils étaient subventionnés dignement ?

A. Lo.

L'unisson fait la force

Une quarantaine d'ensembles de musique spécialisée veulent se faire entendre du ministère de la culture

LA PART OCCUPÉE par la musique baroque dans la programmation des festivals de musique classique est passée de 10 % en 1991 à 30 % en 1998. Malgré leur succès auprès du public, musiciens et chanteurs professionnels évoluent dans des ensembles fragiles. Peu ou pas subventionnées, ces formations n'emploient pas d'artistes permanents, mais seulement des intermittents. Dix d'entre elles – dont Les Arts florissants, Il Seminario musicale, La Chapelle royale –, viennent de former un groupe de travail pour préparer la création d'une fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (Fevis), dans le but avoué de se faire entendre de l'Etat. Elles rejoignent ici d'autres musiciens indépendants, à l'origine de ce regroupement, comme le chœur Accentus, l'ensemble vocal A Sei Voci et les Marseillais de Musicatreize.

« A plusieurs, on peut espérer trouver une oreille plus attentive auprès du ministère de la culture », explique Catherine Desbordes, administratrice de l'Ensemble baroque de Limoges, membre du groupe de travail. Dirigé par le violoncelliste Christophe Coin, l'ensemble mène une vie musicale très intense, à

l'instar de la plupart de ces orchestres indépendants. Logé aux portes de Limoges, dans un petit château vide en instance de rénovation, il donne une cinquantaine de concerts par an, dont une saison en Limousin. Il enregistre deux à trois disques par an – le dernier consacré à la musique de chambre autour de la viole de gambe de Telemann est sorti en octobre (Auvidis). Christophe Coin prépare actuellement les *Cantates de Pentecôte*, de Bach, et *La Flûte enchantée*, de Mozart.

Dans le cadre de ses activités de recherche, l'Ensemble baroque de Limoges organise régulièrement des colloques, réunissant une centaine de spécialistes. Son livre *Amour et Sympathie* reproduit les actes des rencontres internationales autour des instruments à cordes sympathiques (Edition Ensemble baroque de Limoges, diffusion Pulim).

Subventionnée par l'Etat et les collectivités locales (3,5 millions de francs au total), l'équipe de Christophe Coin peut salarier six permanents. Elle doit aussi s'autofinancer à 55 % et faire appel à des musiciens intermittents. A Paris, la formation plus jeune de Christophe Rousset, Les Talens lyriques, em-

ploie deux cents musiciens et chanteurs intermittents par an. « Nous devons nous autofinancer à 98 %, car nous recevons une aide de la Fondation France Télécom mais aucun argent public, explique Lorraine Villermaux, administratrice. Alors que l'Agence française d'action artistique, du ministère des affaires étrangères, nous envoie représenter la France à l'étranger, nous recevons des réponses négatives du ministère de la culture à nos demandes de subvention. Christophe Rousset a été fait chevalier des arts et des lettres : c'est joli mais ça ne donne pas de quoi monter un opéra ! »

CONCERTS A PRIX COÛTANTS

Les Talens lyriques enregistrent chez Decca (*Cantiques spirituels de Racine ; Musique de danse de Versailles...*), jouent dans de grandes salles à Boston ou Amsterdam. Sans aide publique, ils sont condamnés à vendre leurs concerts à prix coûteux. « Nous sommes obligés de rester dans les réseaux de diffusion relativement élitistes, car, pour les scènes nationales, qui assurent une meilleure démocratisation culturelle, nos concerts sont deux à trois fois trop chers. Quant aux maisons d'opéra, elles entretiennent un

orchestre permanent qui n'interprète pas les opéras baroques. Elles ne peuvent donc payer en plus des musiciens pour jouer ce répertoire. Ainsi, c'est tout un pan du patrimoine, de Lully à Rameau, qui échappe au public. »

Le chœur Accentus, dirigé par Laurence Equilbey, est à l'origine de ce projet de fédération qui intéresse actuellement une quarantaine d'ensembles spécialisés. « Du baroque au contemporain, nous avons en commun le fait d'employer seulement des artistes intermittents et de rencontrer les mêmes problèmes fiscaux et administratifs », explique Olivier Manté, administrateur d'Accentus.

Pendant que le groupe de travail rédige les statuts de la future Fevis, le ministère de la culture étudie les conclusions de l'enquête menée par ses inspecteurs sur l'ensemble du mouvement baroque en France. Au budget 1999, une faible hausse des crédits pour la musique ancienne a été dégagée (+ 650 000 F). Et, dans le langage évasif cher à l'administration, le ministère assure que « l'attention à ce secteur va être renouvelée ».

Catherine Bédarida

Vlady Kibaltchich, peintre, pas disparu

Rencontre avec le fils de Victor Serge

CUERNAVACA (Mexique)

de notre envoyé spécial

Dans l'atelier - à Cuernavaca - où est mort Mingus, « au-dessous du volcan », Vlady, soixante-dix-neuf ans, catogan de cheveux argentés, chapeau de paille, chemise en soie bleu de guède boutonée comme une chemise de moujik, chapeau de paille, Vlady Serge prend, au milieu d'immenses formats en cours de travail, connaissance du dossier de presse de *Disparus*, le film de Gilles Bourdos qui sort en France le 10 février. Aussitôt, le fils de Victor Serge, révolutionnaire professionnel et voyageur, écrivain, anarchiste avant 1914, rallié aux bolcheviks puis trotskiste, cherche des connaissances, note l'absence d'Etienne, « l'homme de confiance de Sedov qui a trahi tout le monde ». Sedov était le fils de Trotski, mort mystérieusement dans un hôpital parisien le 15 février 1938.

« Et Reiss ? Le seul à savoir où était opéré Sedov... Passons... Tant de choses ont été dites, que l'histoire a confirmé... La vérité historique n'est pas l'important : elle est impossible à atteindre. L'important, c'est de traverser les strates de mythes qui se sont empilées. Les trotskistes étaient peu nombreux mais très forts. Ils avaient la raison politique : la raison et l'intelligence de cette raison. Nous n'avons jamais plié, malgré les traques, les exécutions, savez-vous... »

- Vous étiez poursuivi ?

- Bien sûr, mais cela n'a aucun intérêt. On était tous poursuivis par la Guépéou et les stalinien de France. On le savait. On vivait. Dans une organisation, chacun fait ce qu'il peut. C'est un mélange d'activités modestes, de romans, de stencils, de pagaie, d'engueulades, c'est une passion, la recherche de la vérité, une discipline consentie... le martyr : Reiss, Klement, Sedov, tant d'autres, regardez [petite galerie de portraits au crayon, d'un trait expressif] : voici Tarov, un Tatar, un bolchevik, il s'évade de camp de concentration, se retrouve en Perse, est esclavagisé, enchaîné comme une bête, dans un moulin

de bois, à moudre du blé ; une inondation emporte le tout, des Anglais le sauvent à des kilomètres de là et le dépêtrent ; grâce à Sedov il rejoint la France et rallie mon groupe Nouveau Départ [auquel participaient aussi Dina et Sacha Vierny] ; cela ne l'a pas empêché de mener une activité fractionniste, il a voulu me débarquer, il n'aimait pas mon communisme un peu anarchisant.

- Vous étiez marginal vis-à-vis de ce groupe ?

- J'étais plus proche du POUM espagnol que de la IV^e Internationale. J'ai dû rejoindre mon père au Mexique en 1941. Et ici, Alfred Rosmer, mort : un ouvrier catalan qui avait connu Tagore, procureur implacable. Là, le maire socialiste de Madrid réfugié en France, que Vichy a livré à Franco qui s'est empressé de l'exécuter. J'étais jeune et sectaire, naturellement.

» Tout reste à recommencer, on ne peut pas faire autrement, on va essayer de ne pas refaire les mêmes conneries, mais, à coup sûr, on en fera d'autres. Contre le



Anouk Grinberg et Grégoire Colin dans « Disparus ».

stalinisme, en tout cas, contre l'alliance du stalinisme et du nazisme, nous avons eu depuis le début raison. A part ça, poursuivis ou pas, la vie continuait, avec ses intrigues, ses petits gestes, sa force. Ici, au Mexique, les stalinien ont été culturellement dominants. Vous ajoutez la corruption et la misère, cela aboutit à une mémoire brouillée, un syncrétisme crétin, des mots vidés, stupides ; tout est à réinventer :

même Marcos, qui est une personnalité merveilleuse, n'est-ce pas, est conscient qu'il est nourri de ça, de cette mémoire gâchée.

- La peinture, vos grandes fresques, les trois toiles dans la maison de Trotski, c'est une façon d'éclairer les faits, de lutter ?

- La peinture, c'est un phare d'où l'on peut voir les crises, un phare privilégié. Comme elle est une sensibilité sans parole, elle exprime, mais ce n'est pas une

question d'image, avant les mots, ou après. Elle concerne toutes les disciplines. C'est une technique de quatre mille ans, une culture matérielle très complexe, très alchimique, dont on ne parle jamais.

» Je prépare mes couleurs à l'œuf tous les matins. Je travaille comme Titien. Il me semble que je suis le seul depuis Delacroix et Moreau à travailler ainsi. Depuis le geste magnifique de Duchamp, l'urinoir offert à la contemplation, n'est-ce pas, on n'a plus fait grand-chose. Les peintres malheureusement ont abandonné la peinture. Faute de ce travail vous n'obtenez pas les noirs, les rouges ou les blancs justement lumineux. Les noirs surtout. Regardez.

- Le travail...

- J'ai soixante-dix-neuf ans, voyez-vous. La révolution, ce n'est pas un terme sociologique : c'est un mot de l'astronomie. Les révolutions font partie des révolutions de la planète, de la matière, de l'organique. Tout est toujours à refaire.

» Je vais vivre encore jusqu'à quatre-vingt-six ans, peut-être quatre-vingt-sept, je ne sais pas encore. J'ai beaucoup de travail jusque-là. La vie n'est pas faite pour vivre. Il faut accomplir sa tâche. J'ai beaucoup le sens des responsabilités : cela peut paraître étrange, n'est-ce pas ? Tel est mon marxisme anarchisant. »

Propos recueillis par Francis Marmande

Jean-Michel Frodon

L'adieu aux camarades

Disparus. Une évocation muséale de la geste trotskiste

Film français de Gilles Bourdos. Avec Grégoire Colin, Anouk Grinberg, Xavier Beauvois, Frédéric Pierrot, Redjep Mitrovista, Michel Duchaussoy, Brigitte Catillon. (1 h 50.)

Adaptant - lointainement - *Nous cheminons entourés de fantômes aux fronts troués*, roman de Jean-François Vilar (Seuil) évoquant la saga des premiers âges du trotskisme et la déprime moderne des espoirs révolutionnaires, Gilles Bourdos s'attaque à une partie difficile. On voit bien, et même trop bien, qu'il s'est posé toutes les bonnes questions : comment rendre lisible une histoire obscure, déjà lointaine et méconnue de presque tout le monde ? Comment relier ce drame des an-

nées 30 au présent ? Comment inscrire une aventure politique dans un cadre à la fois plus large (les aspirations d'une génération) et plus personnel ? Le résultat est une illustration sage, où ne passe pas un souffle de vie, d'un scénario combinant reconstitution appliquée et métaphores insistantes - parfois jusqu'au gag involontaire, comme cette scène de sodomie entre le stalinien et le trotskyste.

MAN RAY ET RAMÓN MERCADER

La figure centrale de *Disparus* est celle d'un jeune ouvrier typographe (Grégoire Colin), militant trotskiste attiré par la poésie des surréalistes, qui épousera une de leurs égéries (Anouk Grinberg), également maîtresse d'un machiniste stalinien (Xavier Beauvois). Le film évoque les

silhouettes de plusieurs personnalités réelles : Man Ray, Ignace Reiss, dont l'assassinat par la Guépéou ouvre le film, Klement, le secrétaire de la IV^e Internationale (trotskiste), lui aussi victime de la violence des émissaires stalinien, ou Ramón Mercader, futur meurtrier du « Vieux » réfugié au Mexique.

Des ramifications contemporaines (durant la « Révolution de velours » en Tchécoslovaquie) cherchent à ajouter au drame historique un suspense à rebondissement. Malgré l'intérêt des faits évoqués et la qualité de l'interprétation, ces dispositifs savamment agencés ne parviennent qu'à montrer davantage le caractère artificiel de l'évocation.

Rabih Abou-Khalil, celui qui unifie l'oud et le jazz

LA GUERRE CIVILE a contraint Rabih Abou-Khalil à quitter le Liban en 1978. Ce n'est pas quelque chose dont le compositeur et joueur d'oud - le luth arabe - aime

PORTRAIT

Compositeur libanais vivant en Allemagne, il équilibre des mondes musicaux différents

parler. « Je pensais aller en Europe pour améliorer ma connaissance de la flûte. Ça s'est fait plus vite que prévu. » Rabih Abou-Khalil prend le temps de poser chaque phrase en français ; parfois un mot anglais lui paraît plus précis. Au cosmopolitisme de Beyrouth a succédé la richesse culturelle de Munich, en Allemagne. S'il a vécu le déracinement, c'est avec moins de douleur apparente que les personnages du film *Yara* (« La Cicatrice de mon âme »), de Yilmaz Arslan, production germano-turque dont Rabih Abou-Khalil vient d'enregistrer la musique, qui figure dans son dernier disque.

« Mon grand-père était un joueur de nay, une flûte ; mon père m'a donné l'amour de la musique clas-

sique ; ma mère chantait Frank Sinatra ; et moi je devais être un des rares au Liban à écouter Frank Zappa. A un moment, tout ça s'est mélangé et une partie de ma musique est née. » Il enregistre son premier disque avec quelques économies, le vend à la sortie de ses concerts dans de petites salles. ECM, la compagnie de Manfred Eicher, qui enregistre Keith Jarrett, s'intéresse d'abord à lui ; mais c'est avec Mathias Winckelman, de la compagnie Enja, que Rabih Abou-Khalil trouvera un interlocuteur.

La réputation d'Abou-Khalil a commencé à toucher le milieu du jazz. L'oud, dont il fait son instrument, intrigue. Bientôt on retrouve sur ses disques et dans ses concerts des membres du groupe Oregon (le contrebassiste Glen Moore) ou le saxophoniste Charlie Mariano qui, depuis les années 60, étudie les musiques du Japon et de l'Inde.

PAS D'« ORIENTAL JAZZ » !

« Il y avait, au début des années 80, une sorte de courant, avec Codona ou Oregon, qu'on appellerait aujourd'hui world jazz. Mais c'était surtout fondé sur l'improvisation et l'expérimentation. Je pense être d'abord un compositeur. En tout cas je ne joue pas de l'« oriental

jazz ». Ça ne veut rien dire. » Le terme a pourtant été souvent accolé au nom de Rabih Abou-Khalil. Compositeur, il se sent d'abord comme celui par qui passent des mondes musicaux différents, qu'il essaye d'unifier sans les trahir. Cette notion d'équilibre transparait dans nombre de ses enregistrements, toujours présentés dans de superbes pochettes décorées d'enluminures et de calligraphies. Comme Thelonious Monk, qui sans cesse est revenu, à chaque fois différemment, sur certaines de ses compositions, Rabih Abou-Khalil aime que chaque disque soit une tentative nouvelle.

Ses ensembles ont compté parfois plutôt des hommes du jazz (le trompettiste Kenny Wheeler, le contrebassiste Steve Swallow...), parfois plutôt des musiciens traditionnels. Il a aussi écrit pour le Balanescu String Quartet.

Il joue aujourd'hui avec le tubiste Michel Godard, le violoncelliste Vincent Courtois (aussi à l'aise avec Michel Petruccianni qu'avec les Rita Mitsouko), le percussionniste et batteur Mark Nauseff et le joueur de tambour Nabil Khaiat. « C'est une formation légère, qui paraît simple. Mais elle doit mettre en jeu la notion de dynamique, fondamentale dans mon écriture et qui me semble un peu absente dans la musique actuelle. J'aime bien aussi ne pas jouer avec des instruments tempérés. C'est plus risqué, il faut en permanence trouver un son général du groupe. De ce point de vue on peut probablement me rapprocher de la pratique du jazz. »

Sylvain Siclier

★ Nouvel album : « Yara », Enja Records ENJ-9360 2, distribué par Harmonia Mundi.

★ Concert au New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. samedi 13 février, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 à 130 F (16,77 à 19,82 €).

La « descente en enfer » du chef d'orchestre Misha Katz

ORLÉANS

de notre correspondant régional

Misha Katz n'a plus envie de sourire. Ce jeune chef d'orchestre, plein de passion, né en 1954 à Rostov-sur-le-Don (Russie), élève de Rostropovitch, puis de Leonard Bernstein, fondateur du Trio Chostakovitch en France où il a choisi de s'installer en 1985, réside à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). En 1996, il a été nommé chef permanent de l'Orchestre national de Biélorussie en 1996. Aujourd'hui, il est écarté de ses fonctions.

Il est pourtant loin d'avoir démerité. L'orchestre, vieux de soixante-dix ans, une des meilleures formations de l'URSS comme le disait Sviatoslav Richter, mais qui avait périclité, avait retrouvé sous sa baguette en quelques mois sa qualité, au point de remplir à nouveau les salles de concert à Minsk et d'être invité à l'étranger, complément de revenus indispensable pour ses musiciens qui gagnent à peine l'équivalent de 150 francs par mois.

Etat de grâce de courte durée. Misha Katz - qui a acquis la nationalité française en 1991 - a commencé à recevoir sous sa porte, à Minsk, des lettres anonymes antisémites. Puis il s'est vu sommé par l'administration de jouer de la musique nationale.

En septembre 1998, il n'était plus que « chef associé ». On s'est mis à le surveiller et à le filer. Et, en octobre, interdiction lui a été faite de travailler avec l'orchestre qu'il venait de ressusciter. Lettres-pétitions des musiciens, louant son talent, son travail acharné et ses qualités humaines au président biélorusse Loukachenko, grand amateur d'opéra, paraît-il, et au ministre

de la culture Sosnovski : rien n'y a fait. Misha Katz n'est plus qu'un chef sans orchestre. Les tournées en Occident qu'il avait organisées, notamment à Angoulême, ont dû être annulées, et celles de 1999 sont compromises.

« Les fonctionnaires là-bas vivent encore à l'heure soviétique, se désolent-ils, je suis une victime du durcissement nationaliste et antisémite. » Refroidissement biélorusse, dont les ambassadeurs occidentaux en poste à Minsk ont fait les frais à la même période. Ceux-ci s'étaient vu confisquer leurs résidences pour permettre au président Alexandre Loukachenko d'agrandir son palais. Rappelés par leurs gouvernements après cet incident ubuesque, ils ont regagné le 17 janvier la capitale biélorusse, à l'exception du représentant des Etats-Unis (Le Monde du 16 janvier 1999).

ÉTRANGER PARTOUT

« C'est un pays pétri de dons musicaux, regrette Misha Katz, j'ai tout donné là-bas au public qui me soutient, aux musiciens qui ont pleuré en me demandant de ne pas les abandonner. » Les malheurs du chef d'orchestre n'en finissent pas, y compris... en France.

Créateur du Trio Chostakovitch, un ensemble remarqué, Misha Katz, qui vit dans un modeste HLM de la banlieue orléanaise, voit aujourd'hui sa subvention de la région et de la DRAC fortement amputée. « Je suis un étranger partout, dit-il amer. Dès qu'on étouffe l'art, j'ai l'impression de chuter en enfer ! »

Régis Guyotat

DIMANCHE 14 FÉVRIER 17H

SAFRI DUO percussions

RAVEL - CHOPIN - R. WALLIN - W. SIEGEL - A. PAPE - M. MIKI
2 cœurs, 4 mains, 16 baguettes - tous à l'unisson !

LUNDI 15 FÉVRIER 20H30

KRONOS QUARTET

ALI-ZADEH - RYLEY - SCHNITTKER - GLASS - VON BINGEN...



LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4 95

CHOISIR SA PRÉPA

Les résultats complets des classes préparatoires aux concours 1998 des grandes écoles sur Minitel

118 grandes écoles en fiches sur le site Internet du Monde

Sur Minitel

Sur Internet

3615 LEMONDE (2,23 F/mn)

www.lemonde.fr

La mort d'Iris Murdoch, écrivain, philosophe et poète

Elle a été saluée comme « l'une des romancières préférées de la Grande-Bretagne »

Atteinte depuis cinq ans de la maladie d'Alzheimer, Iris Murdoch, née à Dublin le 15 juillet 1919, diplômée d'Oxford et de Cambridge, est morte

lundi 8 février dans une maison de soins d'Oxford où elle avait été admise il y a trois semaines. Ses vingt-sept romans ont fait d'Iris

Murdoch, qui disait volontiers « *La vie est terrible... et très drôle* », l'une des romancières les plus appréciées par les Britanniques.

LES PHOTOS la montraient le plus souvent sans apprêt, les cheveux flous et l'œil clair dans un visage rond. Une figure dessinée à grands traits, où s'attardait quelque chose d'enfantin. L'ombre d'un sourire ou l'ébauche d'une pensée malicieuse, voilà ce qui semblait flotter dans le regard de cet écrivain à l'imposante bibliographie. Iris Murdoch, qui s'est éteinte à l'âge de soixante-dix-neuf ans, laisse derrière elle quelque trente livres dont elle ne se souvenait absolument plus être l'auteur.

Atteinte depuis cinq ans de la maladie d'Alzheimer, la romancière n'avait cependant pas tout à fait disparu de la scène publique. A plusieurs reprises, au cours des deux dernières années, son mari avait accueilli des journalistes dans leur petite maison. Plutôt que de sombrer dans un silence accablé, John Bayley n'a pas hésité à évoquer la progression du mal et ses manifestations sur une intellectuelle dont il partageait la vie depuis plus de quarante ans. Il a publié un livre de Mémoires intitulé *Elegy for Iris*, où il raconte leurs années de vie commune et comment la maladie a transformé une évidence, leur existence, en quelque chose d'autre, « *le mariage ayant pris son propre destin en main* ». Une démarche inhabituelle et d'autant plus remarquable que la romancière jouissait d'une importante renommée.

CAPHARNAÛM

Ses fictions, qui conjuguent habilement talent romanesque et souci de réflexion, avaient fait d'elle l'une des figures marquantes de la vie littéraire outre-Manche.

La gentillesse et la gaieté légendaires d'Iris Murdoch n'étaient sans doute pas pour rien dans cette popularité. Née à Dublin, en 1919, elle fut l'enfant unique et choyée de parents qui ne tardèrent pas à s'installer en Angleterre. Petite fille, elle grandit donc dans les

quartiers londoniens de Hammersmith et Chiswick, avant d'aller étudier à Oxford, où elle fut une ardente militante communiste, ce qui ne dura pas. Suivit un bref passage dans l'administration du Trésor, puis deux ans au sein de l'organisme des Nations unies chargé des réfugiés. Ce fut à Bruxelles, entre deux voyages, qu'elle tomba, par hasard, sur un exemplaire de *L'Être et le Néant*, de Sartre. « *J'avais passé des années sans ouvrir un livre. Le travail avec les réfugiés était très gratifiant et je pensais en faire une activité à vie* », devait-elle raconter, en 1992, dans un entretien au journal anglais *The Independent*.

Bibliographie

La quasi-totalité de l'œuvre d'Iris Murdoch est traduite en français et publiée chez Gallimard depuis 1964. Plusieurs titres sont disponibles aussi en édition de poche (« Folio », Gallimard) : *Les Cloches* (1985), *Les Angéliques* (1988), *La Mer, la mer* (1992), *Le Rêve de Bruno* (1989), *Sous le filet* (1985), *Pâques sanglantes* (1989). *Le Château de la Licorne* a paru au Mercure de France en 1965. *La Souveraineté du Bien* a été publiée aux Editions de l'Éclat en 1994.

Son premier essai – publié en 1953, qui n'est pas disponible en français – s'intitulait *Sartre, Romantisme Rationalist, et le dernier est Existentialist and Mystics* (1997). Son dernier roman, *Le Dilemme de Jackson*, paru en Angleterre en 1995, est en cours de traduction et va être publié dans quelques semaines par Gallimard.

La lecture de Sartre, pourtant, bouleverse ses plans. « *Je n'étais pas complètement d'accord avec lui, mais ce livre m'a ramenée à la philosophie, que j'avais beaucoup aimée à Oxford, même si je ne me concevais pas comme une philosophe* ». Cette découverte la conduisit bientôt à Cambridge, où elle se maria en 1956. Elle et John, inséparables, vivront toute leur vie dans un capharnaüm, où les livres, les manuscrits et une collection de pierres s'empilent en pyramides menaçant toujours de s'écrouler. Iris a repris ses études sous la houlette de disciples de Wittgenstein. Elle-même se réclamera par la

suite de la pensée du philosophe et logicien britannique d'origine autrichienne. Son premier livre publié sera un essai sur Sartre, puis, en 1954, un roman, *Sous le filet* (Gallimard, « Folio »), immédiatement salué par la critique. Les autres suivront car elle écrivait sans effort, disant avoir tout dans la tête, jusqu'aux dialogues, avant même de s'installer à sa table de travail.

ZONES OBSCURES

Son dernier roman, *Jackson's Dilemma*, a été publié en 1995 alors qu'elle commençait sans le savoir à être atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle avait obtenu le James

Tait Black Memorial Prize en 1973 pour *Le Prince Noir* (Gallimard), puis le Booker Prize en 1978 pour *La Mer, la mer* (Gallimard) et avait été élevée au rang de Dame Commander of the British Empire par la reine Elizabeth, en 1987. Comme Wittgenstein, Iris Murdoch aurait pu dire que, même si « *tout ce qui peut être dit peut être dit clairement* », il n'en reste pas moins qu'« *il y a assurément de l'inexplicable* ». Car dans chacun de ses romans, l'exploration de la nature humaine débouche sur des zones obscures, souvent tortueuses et sur des fonctionnements humains que la raison ne

suffit pas à expliquer. Le texte est mené dans le plus strict respect des règles de la langue, avec une clarté qui met en valeur le mystère de ce qu'il révèle.

Les personnages murdochiens sont généralement des bourgeois intellectuels qui cherchent leur chemin dans un labyrinthe aux contours de l'Angleterre. Très souvent, ils changent de vie, ou tentent de le faire, dans l'espoir de trouver une vérité qui leur échappe. Ils s'opposent parfois comme des forces antagonistes, symbolisant le Mal ou le Bien – indissociables, la Rédemption pouvant prendre la forme de l'Ange exterminateur. La religion et ses formes corrompues ou poussées à l'extrême côtoient les interrogations philosophiques et métaphysiques, sans que le roman sombre dans une lourdeur démonstrative, car Iris Murdoch fait toujours preuve d'ironie et d'humour, elle s'amuse et jubile à faire bifurquer ses intrigues romanesques vers la farce, le macabre, la magie, l'inattendu.

Elle regardait avec distance tout ce que l'on pouvait appeler « nouvelles formes narratives », préférant le roman « à l'ancienne manière », qui garde au récit son importance, citant Dostoïevski ou Dickens et la tradition réaliste européenne. Bien que plusieurs fois citée comme possible prix Nobel, elle disait appartenir plutôt « à la seconde division, pas comme les dieux qu'ont pu être Jane Austen, Henry James ou Tolstoï ». Elle expliquait en souriant avoir choisi de s'exprimer par le roman alors qu'elle a enseigné la philosophie à Oxford pendant trente ans, parce que cela lui coûtait moins d'efforts, la philosophie étant une « *activité inhumaine* » exigeant « *un esprit parfaitement clair* ». La maladie aura détruit cette luminosité.

Raphaëlle Rérolle et Martine Silber

Purisme français et éclectisme américain au festival de Radio-France

PRÉSENCES 99. Œuvres de Bruno Mantovani, Frédéric Durieux, Bertrand Dubedout, Bruno Giner, Fred Lerdaahl, Mario Davidovsky, David Lang, Joshua Fineberg et John Zorn, par Donatienne Michel-Dansac (soprano), Véronique Ghesquière (harpe), Jean Geoffroy (percussions), quatuor de percussions Descon IV, Emmanuel Conquer (direction); Renée Jolles (violin), Ensemble Continuum, Joel Sachs (direction). Maison de Radio-France, le 7 février.

De Varèse à Xenakis, la percussion a rythmé la poussée moderniste du XX^e siècle. Les festivals de musique contemporaine ont donc pris l'habitude de lui réserver un concert exclusif. Celui de Présences 99 s'est apparenté à une revue d'effectifs des compositeurs français.

Bruno Mantovani (né en 1974) est un jeune dont on parle de plus en plus. Son solo de marimba, *Moi jeu...*, trahit toutefois une cruelle absence de personnalité. Alternant un velouté presque inaudible et un martèlement intempêtif des lames, cette pièce convulsive ne laisse que le souvenir d'une interprétation de

haut vol réalisée, sans partition, par Jean Geoffroy. Ce dernier met ensuite sa prodigieuse technique au service de Frédéric Durieux (né en 1959), mais on prête moins attention à la performance car la musique produite est, cette fois, de première qualité. Reposant sur une écriture à la fois basique (rythmique régulière) et flamboyante (échappées virtuoses), *Incidences* réussit le tour de force d'introduire une véritable dimension harmonique dans un langage constitué d'événements à hauteurs indéterminées.

A la maîtrise cérébrale et expressive du matériau par Frédéric Durieux succède le délayage naïf et kitsch de Bertrand Dubedout (né en 1958). *Fractions du silence, huitième livre* coule la poésie très précieuse d'André du Bouchet dans une vocalité excessivement fin de (XIX^e) siècle et multiplie les clichés de la suggestion instrumentale, lumineuse (scintillements de vibraphone et de crotales) ou théâtrale (punctuations de wood-blocks comme dans les pièces radiophoniques d'antan).

Perdue avec Dubedout, la cohérence organique qui rapprochait Mantovani et Durieux réapparaît dans *Images de peaux* de Bruno Giner (né en 1960), une belle pièce pour cinq percussionnistes (un soliste et un quatuor judicieusement

spatialisé) qui procède d'un motorisme communicatif. La thématique de Présences 99 s'articule autour de l'axe Paris-New York-Montréal. Une fois la cause du Québec entendue (*Le Monde* du 2 février), il nous fallait donc apprécier la relation franco-américaine. Au purisme des Parisiens (exception faite du Bayonnais Dubedout, qui professe à Toulouse) a succédé l'éclectisme des New-Yorkais (exception faite de Joshua Fineberg, natif de Boston résidant à Paris depuis 1991).

ADEPTES DE LA DÉVIATION

Dans le cas de Fred Lerdaahl (moins connu comme compositeur que comme musicologue associé au linguiste Ray Jackendorff pour une approche cognitive de la musique tonale), on osera même le terme de déviationnisme. *Fantasy Etudes* pour six instruments s'appuie, en effet, sur divers phénomènes de libre extension d'un fragment initial en *do* majeur.

Ni nostalgique ni moderniste, cette œuvre habilement écrite se suffit à elle-même. Tout comme – mais à un moindre degré d'auto-nomie esthétique – *Synchronisms n° 9* de Mario Davidovsky qui table sur la distance introduite entre un violon en quête d'abstraction lyrique et une bande enregistrée à vo-

cation parasitaire. Lui aussi adepte de la déviation (mais encore un cran en dessous de Davidovsky !), David Lang confie à dix instrumentistes – tous debout, comme pour un concert de rock ? – le soin d'entretenir dans *I fought the law* un hoquet maladroit (selon une technique répétitive qui rappelle plus l'Anglais Michael Nyman que l'Américain Steve Reich) et fruste (sur des arpegges d'accords parfaits truffés d'impuretés tonales).

Extrêmement élaboré, *Recueil de pierre et de sable* présente Joshua Fineberg comme l'antithèse de David Lang. La pièce se perd, hélas !, entre académisme spectral et japonisme de pacotille. Il s'agit néanmoins d'une composition authentique. On n'en dira pas autant du besogneux collage de John Zorn au titre *For your eyes only...* sans doute justifié car rien n'est vraiment fait pour l'oreille dans ce jeu de massacre pour vingt instruments où, par exemple, voisinent sans lien musical un rythme de tango et une citation d'*Arcana* d'Edgar Varèse. Pour illustrer la capacité des Américains à détourner de manière créative l'héritage classique, le très polyvalent Ensemble Continuum aurait vraiment dû programmer Spike Jones.

Pierre Gervasoni

SORTIR

PARIS

Catherine Diverrès

Corpus, la dernière pièce de la chorégraphe Catherine Diverrès, créée au Théâtre national de Bretagne (*Le Monde* du 20 janvier), parle des états extrêmes du corps, du vide qui succède aux trop fortes tensions. Corps sous mescaline qui puisent leur effroi dans les mots de *L'Infini turbulent* du poète Henri Michaux, corps sous décharge d'adrénaline, notre corps quotidien stressé, disséqué par Jean-Luc Nancy, dans son ouvrage *Corpus* qui donne, ici, son titre à une chorégraphie où des hommes et des femmes livrent de durs combats avec et contre eux-mêmes. *Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. M^o Châtelet. Les 9, 10, 12 et 13, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 140 F.*

Bernard Levasseur (baryton)

A « Disques en lice », l'émission de critique discographique de François Hudry sur la chaîne culturelle de la radio suisse romande, on était tombé en arrêt devant la fraîcheur d'un baryton canadien alors inconnu ici, Bernard Levasseur. Il chantait *La Bonne chanson*, de

Gabriel Fauré, avec charme et simplicité. Il est à Paris pour un récital de la série Francis Poulenc, accompagné au piano par Louise-Andrée Baril. *Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris-13^e. M^o Quai-de-la-Gare. Le 9, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.*

Trio Wanderer

Le pianiste Vincent Coq, le violoncelliste Raphaël Pidoux et le violoniste Jean-Marc Phillips sont les protagonistes de l'un des meilleurs trios du moment. Ils ont choisi de jouer le *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 70 n°2* de Beethoven. En deuxième partie de programme, l'excellent violoncelliste Henri Demarquette et le pianiste Alexandre Gasparov se joindront à Jean-Marc Phillips pour interpréter des pièces de Tchaïkovski, puis Demarquette et Phillips joueront un duo de Kodaly. Enfin, les six artistes se réuniront pour interpréter le 1^{er} mouvement de l'*Octuor* de Mendelssohn. *Eglise Saint-Marcel, 82, boulevard de l'Hôpital, Paris-13^e. M^o Saint-Marcel. Le 9, à 20 h 30. 100 F.*

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Affliction

de Paul Schrader (Etats-Unis, 1 h 54).

Astérix et Obélix contre César de Claude Zidi (France, 1 h 45).

Bubbles Galore (***) de Cynthia Roberts (Canada, 1 h 30).

Buffalo '66 de Vincent Gallo (Etats-Unis, 2 h).

Children of the Revolution de Peter Duncan (Australie, 1 h 38).

Des chambres et des couloirs de Rose Troche (Grande-Bretagne, 1 h 36).

Le Fantôme de l'Opéra (*) de Dario Argento (Italie, 1 h 43).

Le Jour du peintre (***) de Werner Nekes (Allemagne, 1 h 24).

Le Nuage de Fernando Solanas (Argentine, 1 h 50).

O Amor natural (***) de Heddy Honigmann (Hollande-Bresil, 1 h 16).

L'Ombre d'Andersen d'animé de Jannik Hastrup et Bent Haller (Danemark, 1 h 18).

La Petite Marchande de roses de Victor Gaviria (Colombie, 1 h 45).

Plus qu'hier, moins que demain de Laurent Achard (France, 1 h 26).

Preaching to the Perverted (***) de Stuart Urban (Grande-Bretagne, 1 h 39).

Redeef 54 d'Ali Abdy (Tunisie, 1 h 31).

Venus Beauté (Institut) de Tonie Marshall (France, 1 h 45).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Henri Cueco

Galeria d'exposition du théâtre, place Georges-Pompidou, 78, Montigny-le-Bretonneux. Tél. : 01-30-96-99-00. De 12 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 9 février au 30 avril. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Arto guerrier

d'Antonin Artaud, mise en scène de Régis Hebbette. *Théâtre L'Echangeur, 59, avenue du Général-de-Gaulle, 93 Bagnolet. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-43-62-71-20. 35 F et 55 F. Jusqu'au 20 février.*

Le Cid

de Pierre Corneille, mise en scène de Declan Donnellan. *Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les 9 et 10, à 20 h 30. Tél. : 01-46-55-43-45. 85 F et 120 F.*

L'Importance d'être d'accord

de Bertolt Brecht, mise en scène d'Alexis Forestier. *Gare au théâtre, 13, rue Pierre-Sémard,*

dernière représentation le 14 février

La Fuite en Egypte

Bruno Bayen

Théâtre de Gennevilliers
Centre Dramatique National
Location 01 41 32 26 26

Théâtre Rive Gauche

6, rue de la gaité 75014 Paris

Loc 01 43 35 32 31

Philippe Avron Je suis un saumon

Du mardi au samedi 21 h,
dimanche 15 h.

RFR Télérama

« Philippe Avron sublime l'art périlleux du spectacle à une voix. » LE FIGARO – « Talent et générosité. » L'HUMANITÉ – « Un moment rare. Merci pour ce cadeau. » RADIO FRANCE VAUCLUSE – « Du grand art. » LA MARSEILLAISE.

LES HUISSIERS
Michel Vinaver Mise en scène Alain Françon
Jusqu'au 28 février
Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

EN VUE

■ « Hussein est crevé ! », ont titré, lundi 8 février, *Jomhuri islami* et *Qods*, quotidiens de Téhéran.

■ Les **Savtchouk**, qui collaient des affichettes dans les rues de Lvov, en Ukraine, pour vendre **Ivan**, leur petit garçon de trois ans, au prix de 150 dollars, ont confié aux policiers : « *Nous avions besoin d'argent.* »

■ « *Mais, je ne dépense que 5 dollars par jour pour nourrir ma fille !* », s'est indigné, devant un tribunal de New York, **Ron Perelman**, PDG des cosmétiques Revlon Caleigh, milliardaire, à qui son ex-femme réclamait une pension alimentaire de 50 000 dollars par mois.

■ Selon **Elisa Pozza Tasca**, chargée par le Conseil de l'Europe d'un rapport sur les trafics d'organes, un cœur d'enfant albanais se vend 300 millions de lires (150 000 euros) en Italie.

■ Les carabinieri qui s'étaient vainement lancés à la poursuite d'un cambrioleur sur le Ponte Vecchio, à Florence, ont arrêté pour « *acte obscène* », au même endroit, six jours plus tard, deux amoureux qui se volaient des baisers.

■ Le « *roi* » **Godin de Saint-Quentin-sur-Sioule**, petite commune du Puy-de-Dôme, fondateur d'une académie de sculpture, régnait sur son « *royaume* », ses « *princes* » ses « *comtes* » et ses « *barons* ». Dénoncé par ses « *pages* », il comparait pour vols et agressions sexuelles, devant la cour d'assises de Riom.

■ « *Ce ne sont pas des fêtards du samedi soir* », assure le docteur **Howard Stoate**, député travailliste, qui a prescrit à ses collègues de la chambre des communes du Viagra, remboursé en Grande-Bretagne pour les cas d'impuissance grave uniquement.

■ Pour évaluer leur degré de dépendance, les usagers trouveront sur le site web du magazine américain *Newsweek* (<http://www.newsweek.com>), un test mis au point par **Maressa Hecht Orzack**, psychologue de l'Ecole de médecine de l'université Harvard, spécialisée dans le traitement des internautes intoxiqués.

■ « *Avant d'entrer dans la salle, n'oubliez pas d'éteindre vos téléphones portables* », précise une notice distribuée aux sénateurs qui ont à se prononcer sur l'impeachment de **Bill Clinton**.

■ « *J'ai eu le mal de mer, je devais faire attention à ne pas me faire couler par les cargos. J'ai failli m'écraser sur des falaises en arrivant, mais c'est fantastique !* », a raconté, le 1^{er} février, à l'escale de Ténériffe, **Didier Bovard**, de Vacheresse, en Savoie, qui traverse l'Atlantique en pédalo.

Christian Colombani

Le succès de la chaîne tchèque Nova

La première télévision privée d'Europe de l'Est, créée il y a cinq ans, a tout misé sur le divertissement et le sensationnel et domine le marché. Le quotidien pragois « Dnes » décortique ce phénomène

« **LA NATION TCHÈQUE** a-t-elle vraiment la télévision (privée) qu'elle mérite ? » Le titre du dossier consacré par le quotidien pragois *Dnes* au cinquième anniversaire de la télévision privée Nova, qui a débuté ses émissions le 4 février 1994, est révélateur. Depuis le premier jour, la chaîne dirigée par l'ambitieux Vladimir Zelezny, cinquante-quatre ans, ancien porte-parole du Forum civique de Vaclav Havel après la « révolution de velours de 1989 », irrite les intellectuels et les journalistes. Aucun d'entre eux, persuadés que le Tchéquie est cultivé et intelligent, n'imaginait la réussite de

Nova, dont le profil est « bassement » commercial. Moins honteux, le quotidien *Pravo* estime que « ces cinq années ont montré à la société tchèque ce qu'elle est ».

Largement inspirée par le numéro un allemand RTL, les télévisions italiennes de Silvio Berlusconi ou ses consœurs d'outre-Atlantique, Nova diffuse de nombreuses séries, de préférence américaines, des jeux et des émissions de divertissement. Le journal télévisé, où les faits divers et les images du président sur son lit d'hôpital filmé par la fenêtre de l'immeuble d'en face ont la place d'honneur, mélange informations et



plaisanteries au goût douteux. Les films, presque uniquement hollywoodiens et tchèques, sont saucissonnés sans pitié par la publicité.

« *Non seulement Nova domine le marché télévisuel mais elle influence aussi le style de vie et la langue* », constate avec amertume *Dnes*. Des

personnages, des expressions et des manières sont passés dans la vie quotidienne et surtout devenus une référence ou un repoussoir. Car Nova a divisé le pays en deux camps retranchés : 40 % de téléspectateurs ne regardent jamais une autre chaîne, et quelque 20 % ne zappeaient pour rien au monde sur Nova.

Lors du lancement de sa télévision, Vladimir Zelezny avait dressé le portrait « idéal » du téléspectateur de Nova : « *M. Novak [le Durand tchèque] et sa famille, ordinaire, moyen, majoritaire* ». Les enquêtes sociologiques le

confirment : « *Le téléspectateur de Nova correspond à l'image du Tchéquie moyen* », que le président Havel appelle le « *petit Tchéquie* », frileux, chauvin et renfermé sur soi. Les inconditionnels de Nova ont majoritairement un bas niveau d'éducation, sont jeunes ou des personnes de plus de quarante-cinq ans, vivent en province, ce qui, du point de vue des annonceurs, ne constitue pas les meilleures cibles.

OCCIDENTALISATION FREINÉE

La tentative de Nova d'attirer davantage les 13-35 ans – dont les comportements s'apparentent à ceux des classes moyennes occidentales – s'est soldée par un échec. La chaîne a dû mettre un frein à son occidentalisation. Elle s'est heurtée au « *goût rétro et conservateur* » de sa clientèle fidèle, très demandeuse de jeux, de divertissements et de vieux films tchèques, en particulier de l'entre-deux-guerres et des années de la normalisation, après l'écrasement du « printemps de Prague » en 1968.

Mais les Tchèques aiment-ils vraiment leur télévision privée ? Le psychologue Bohuslav Blazek, spécialiste des médias, interrogé par *Dnes*, n'en est pas certain : « *Tout simplement il la consomme* ». D'ailleurs, après avoir dominé l'Audimat avec 70 % d'audience dans les premières années, Nova a connu une certaine désaffection. « *Une trop grande monotonie guette Nova, dont le monde est sans surprise* », met en garde Bohuslav Blazek.

Martin Plichta

DANS LA PRESSE

LA CROIX

Bruno Frappat

■ De tous les idéaux humains, la justice est peut-être le plus inaccessible. (...) Réparation partielle limitée à la symbolique, toute condamnation bute sur l'impossibilité de rétablir la victime dans la totalité de ses droits, dans la vie d'avant les vies saccagées. (...) Le nouveau procès du sang contaminé illustrera sans doute l'inévitable et frustrante incapacité du judiciaire à établir la justice. (...) Dans trois semaines, quoi ? Deux issues, dont aucune ne pourra satisfaire l'ensemble de la société. La condamnation et c'est tout le fonctionnement de l'Etat qui entrera dans l'ère du soupçon systématique, de la paralysie pour cause d'obsession du zéro défaut. L'acquiescement, et la plainte des vic-

times se sera perdue dans le grand tout des mécanismes sans visage et de l'impossible « *vérité* ». La Cour tranchera entre deux périls et deux injustices.

FRANCE-SOIR

Yves Thérard

■ Un procès exceptionnel par sa nature assurément. Mais justifiait-il, pour cela, autant d'exception dans son déroulement. (...) Ni la gravité des faits, ni la douleur des accusés, ni la douleur des victimes ne peuvent expliquer cette mise en scène. (...) Les appels à la sérénité, lancés ces derniers jours par certains élus et commentateurs, pour que passe une justice équitable dans cette affaire du sang contaminé, paraissent étranges, déplacés même. Dans sa forme, et quel que soit le verdict, ce procès restera un montage judiciaire, une parodie d'équité, une dérive en dé-

mocratie. Une exception condamnable dans un grand pays de droit.

LE FIGARO

Franz-Olivier Giesbert

■ D'abord on se dit (...) que ce procès est utile et nécessaire. Des accusations graves avaient été lancées depuis longtemps : il fallait bien un jour que justice passe. (...) Comment ne pas se réjouir que les hommes politiques aient à répondre de leurs actes ? (...) Les victimes avaient droit à ce procès. Nous avons besoin d'entendre la vérité. Ensuite, après ce premier mouvement, on ressent une gêne devant la logique perverse qui sous-tend le procès. Le droit français est en train d'inventer une nouvelle notion : on est coupable dès lors qu'on est responsable. Moyennant quoi, il faut le savoir, nous entrons dans l'ère de la crimi-

nalisation de toutes les décisions, politiques ou pas. (...) Tous ceux qui, dans ce pays, détiennent une once de pouvoir, politique ou économique, sont aujourd'hui menacés. La responsabilité devient illimitée.

LIBÉRATION

Serge July

■ Ce procès est devenu indispensable. Comme un pis-aller. Comme une résultante de la culture envahissante de l'irresponsabilité. Comme une occasion de parler enfin le langage de la responsabilité, de définir les devoirs d'un ministre. Comme un ultime rappel à l'ordre. En démocratie, il n'y a pas de politique sans une éthique de la responsabilité, pas de politique sans contrôle. A charge pour les politiques de prouver, jour après jour, leur vertu. Sinon, ce sera, faute de lieux, la justice qui s'en chargera.

perso.infonie.fr/arthur73

Une campagne d'information contre le dopage



LE JOUR, Martial Ferretti, trente ans, est responsable d'un club de remise en forme à Aix-les-Bains (Savoie). La nuit, sous le pseudonyme d'Arthur, il s'occupe de son site Web « *Salut les athlètes* », consacré au dopage : « *Je l'ai ouvert il y a un an et demi, bien avant que n'éclate l'affaire Festina lors du dernier Tour de France* ». De fait, il a débuté sa croisade contre le dopage en 1987, peu après s'être inscrit dans une salle de musculation : « *Dès mon premier entraînement, je me suis retrouvé au milieu de gens qui se dopaient pour développer en accéléré leurs masse musculaire* ». Afin de les dissuader, il commence à accumuler de la documentation sur les molécules dopantes et leurs effets secondaires.

Aujourd'hui, « *Arthur* » affiche sur le Web toutes les informations dont il dispose, y compris une liste des principaux produits circulant actuellement sous le manteau : le dernier en date est l'interleukine, utilisée pour augmenter l'effet de la célèbre érythropoïétine (EPO). Internet est un lieu stratégique pour mener cette campagne, car de nom-

breux athlètes utilisent le réseau pour passer commande de produits dopants auprès de sociétés étrangères, le plus souvent américaines : « *Il suffit d'un numéro de Carte bleue pour se procurer des anabolisants ou des hormones de croissance* ».

Certains sportifs viennent sur le

site pour se documenter, ou pour témoigner : « *Je reçois des messages de gens qui ont visiblement été confrontés au problème et qui se posent des questions. D'autres racontent comment ils s'approvisionnent* ». Mais pour entrer en contact avec ceux qui ne se manifestent pas spontanément,

Martial a dû ruser : il a référencé son site dans les grands moteurs de recherche en citant les noms des principales substances dopantes. Ainsi, chaque semaine, il reçoit plusieurs messages d'internautes cherchant à se procurer des produits illicites : « *Lors du dernier Tour de France, la demande a grimpé à dix par jour !... Je ne me pose pas en censeur, je les mets simplement en garde : certains vont jusqu'à prendre des cocktails d'anabolisants, de testostérone et de diurétiques. Si vraiment ils ne peuvent pas décrocher, je leur donne des conseils pour limiter la casse* ».

Peu à peu, la gestion de « *Salut les athlètes* » est devenue pour Martial une mission, qui accapare ses soirées. Il découvre aussi que le problème du recours aux substances illicites pour changer son corps ne concerne pas seulement les sportifs : « *Je trouve quelques messages de filles qui sollicitent des conseils pour maigrir* ».

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

PIRATAGE

■ Un pirate informatique finlandais a réussi à pénétrer le serveur de l'université de Berkeley (Californie) et à effacer les archives du journal électronique des étudiants, le *Daily Californian*, ainsi que son carnet d'adresses. – (AP)

COMMERCE EN LIGNE

■ Le département américain du commerce a fait savoir qu'à partir de cette année, il allait établir des statistiques nationales sur toutes les opérations commerciales réalisées via Internet. Les premiers chiffres précis seront disponibles vers le milieu de 2000. Selon des instituts de recherche privés, les Américains ont dépensé sur Internet en 1998 environ 9 milliards de dollars (7,9 milliards d'euros). – (AP)

CHINE

■ Les autorités de Pékin ont ordonné la fermeture d'un forum de discussion très fréquenté, accessible via un site Web intitulé « *Nouvelle Vague* », hébergé par une société informatique chinoise. Les messages étaient rédigés sur un ton très libre et abordaient de nombreux sujets politiques, y compris le dixième anniversaire du massacre de la place Tiananmen, en juin. – (AP)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360^F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVENEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

Je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/99
• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/mn)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Une cérémonie d'allégeance

par Alain Rollat

LES FUNÉRAILLES des grands de ce monde confèrent à la télévision un pouvoir émotionnel à nul autre pareil. Elle s'en délecte en direct, en jouit en superproduction. De tous les rituels collectifs, les obsèques d'un grand homme constituent, en effet, le summum de la communication à l'échelle planétaire. L'existence de l'opinion publique mondialisée s'y atteste, à l'écran, dans un format que n'atteignent jamais ni les mariages princiers ni les Jeux olympiques. Seules les cérémonies funéraires de ce type rassemblent sans exception les grands de ce monde et les petits peuples dans une égale larmoyance. Soudain, le temps s'arrête et l'Histoire défile devant un catafalque. Le rite est immuable. C'est le plus archaïque des moments sacrificiels, mais c'est toujours la même émotion qui nourrit l'imaginaire collectif. Parce que c'est l'instant magique de la pa-

renthèse miraculeuse où cessent les guerres, où les ennemis se réconcilient, où l'inconscient de la fraternité universelle s'exprime dans un panégyrique unanime qui voit communier ensemble les puissants et les anonymes.

Dans l'ordre de ces événements interruptifs qui suspendent le cours de toutes les autres actualités, les funérailles du roi Hussein de Jordanie auront donc été dignes de celles de John Kennedy, d'Anouar El Sadate et d'Itzhak Rabin. A un détail technique près, qui revêtira une importance majeure aux yeux des anthropologues du troisième millénaire : ces images fortes, dont l'album de la mémoire universelle gardera le souvenir éternel, nous les avons reçues sous la forme d'un choc frontal par l'entremise d'une seule caméra. Une seule caméra que l'ordre protocolaire des choses royales avait mise en scène à la seule place digne de

son propre rang : derrière le catafalque, mais légèrement au-dessus. Au-dessus des mortels. En position de prééminence absolue.

De sorte qu'en rendant hommage au défunt les grands de ce monde s'inclinaient aussi, et surtout, devant la télévision, maîtresse de leurs destinées. Et tous, ils le savaient. C'est à elle qu'Assad le Syrien a demandé pardon. C'est à elle qu'Ararat le Palestinien a adressé son salut militaire. C'est devant elle que s'est figé Nétanyahou l'Israélien. C'est devant elle que Clinton l'Américain a baissé les yeux. C'est à sa couronne qu'ils ont tous juré fidélité. Sous la cérémonie funéraire se cachait un cérémonial d'allégeance à l'image. C'était l'hommage de la caste gouvernante au suzerain du nouvel univers féodal. On les dit grands mais leurs pouvoirs sont aussi fragiles que la symbolique qui les entretient. Ce ne sont que des hommes liges.

MARDI 9 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.30 La Guerre d'Espagne. Avec André Bachoud ; Michel Catala ; Josephina Cuesta ; G. Dreyfus ; Rémi Skoutelsky. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Avec Jewel, Edward Norton, François Forestier, Teri Moise. **Canal +**
 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**
 20.00 20 h Paris Première. Avec Xavier Beauvois. **Paris Première**
 20.50 Fréquentstar. Notre-Dame de Paris. **M 6**
 21.00 Le Gai Savoir. Faut-il brûler l'Internet ? **Paris Première**
 22.50 Place de la République. **France 2**
 23.35 Comment ça va ? Hôpital, mode d'emploi. **France 3**
 0.45 Le Cercle. Les femmes et le polar. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.55 Le Vieux Pêcheur et la Mer. **Odyssee Planète**
 20.05 Tribus indiennes. [7/20]. **Arte**
 20.15 Reportage. Ma Bourgogne. **Arte**
 20.25 Botticelli ou la trilogie humaniste. **Odyssee**
 20.30 Les Grands Jours du siècle. [4/4]. La guerre d'Espagne, prélude à la tragédie. **Forum Planète**
 20.35 Y a-t-il une vie dans l'espace ? **Planète**

Le Monde TELEVISION

FRANCE 3

20.50 Les 6^{es} Victoires de la musique classique et du jazz
 En direct du Palais des congrès à Paris, cette cérémonie, retransmise en simultané sur France-Musique, est présidée par Yehudi Menuhin qui, avec l'Orchestre national de France, dirigé par Enrique Diemecke, interprète Schubert et, avec Maria Joao Pires, Mozart. Parmi les autres invités, Cecilia Bartoli, Augustin Dumay, Fazil Say, Leonid Kuzmin...

20.40 La Vie en face. Apartado, ville meurtrière. La lutte de Gloria Cuartas, maire colombien. **Arte**
 20.45 Les Descendants. [1/13]. **Histoire**
 21.40 Francis Scott Fitzgerald, retour à Babylone. **Arte**
 21.50 Les Ateliers du rêve. [1/6]. **Histoire**
 23.00 L'Égypte. [4/5]. **Histoire**
 23.30 L'Épopée des fusées. [5/13]. Les femme astronautes. **Planète**
 23.35 Les Déserts australiens. **Odyssee**
 0.55 Le Mystère des faux Van Gogh. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

19.30 et 22.15 Football. Coupe des Rois. Tournoi indoor de Genève. **Eurosport**

MUSIQUE

19.30 Haydn, Mozart et Schubert par le Wiener Klavier Trio. **Mezzo**
 20.00 Angélique Kidjo. Montréal 1996. **Muzzik**
 20.45 La Folle Journée de Nantes. Œuvres de Franck, Ravel et Debussy. **Mezzo**
 20.50 Les 6^{es} Victoires de la musique classique et du jazz. En direct du palais des Congrès de Paris. Retransmis simultanément en stéréophonie sur France-Musique. Présidé par Yehudi Menuhin. **France 3**
 20.59 Soirée Leopold Stokovski. **Muzzik**

CANAL +

22.19 Les bizarreries des Faell
 Bien connu des amateurs d'animation à base de pâte à modeler et de bizarreries en 3 D, Lyonel Kouro signe cette surprenante série de programmes interludes. Diffusées du lundi au jeudi, les Faell (formes aléatoires en légère lévitation) ne durent qu'une minute, même pas le temps d'un clip. On y voit des choses étranges, de forme géométrique, animées d'imprévisibles mouvements.

22.25 Solti's Bartok in Budapest. Avec l'Orchestre symphonique de Chicago. **Muzzik**
 22.45 Beethoven par Davis et Arrau. Avec l'Orchestre symphonique de Londres. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.30 Jennie, Lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [1/3]. **Festival**
 21.15 Les Montagnes bleues. Paolo Barzman [2/2]. **RTBF 1**
 22.40 Parfum de meurtre. Bob Swaim. **M 6**

SÉRIES

20.40 The Practice. Dans l'arène. Coup de poker. **Série Club**
 20.55 La Vie à cinq. Retour de flammes. **Téva**
 21.00 Seinfeld. Une vie de chien. **Canal Jimmy**
 21.45 Ally McBeal. These are the Days (v.o.). **Téva**
 23.10 L'Instiit. Le Crime de Valentin. **Festival**
 23.10 Star Trek, la nouvelle génération. Soupçons (v.o.). **Canal Jimmy**
 0.00 Star Trek, Deep Space Nine. Abandon (v.o.). **Canal Jimmy**
 0.05 Expériences interdites. Panique (v.o.). **13^{ème} Rue**
 0.50 Cop Rock. Happy Mudder's Day (v.o.). **Canal Jimmy**

ARTE

23.10 The Great Gatsby
 Distribuée en France en 1951 sous le titre *Le Prix du silence*, cette adaptation du roman de Francis Scott Fitzgerald, réalisée en 1949 par Elliot Nugent, un spécialiste de comédies légères, fut considérée comme médiocre et sombra dans l'oubli. On la redécouvre, aujourd'hui, à cause de la patine du noir et blanc et grâce à l'interprétation romantique d'Alan Ladd, en arriviste au cœur tendre.

FILMS

16.00 Ludwig ou le Crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti (Fr. - It. - All., 1972, 135 min). **Ciné Cinéma 2**
 17.00 Irma la douce ■■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1963, 150 min). **Cinétoile**
 18.30 La Reine des bandits ■■■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 117 min). **Ciné Cinéma 3**
 19.30 Ceux de Cordura ■■■ Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, 125 min). **Cinétoile**
 20.55 Les Contrebandiers de Moonfleet ■■■ Fritz Lang (Etats-Unis, 1955, 95 min). **TMC**
 21.55 Trainspotting ■■■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 90 min). **Ciné Cinémas**
 22.00 Leçon de chimie à neuf heures ■■■ Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**
 22.15 Kika ■■■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, 110 min). **Cinéstar 1**
 23.05 Histoires extraordinaires ■■■ Roger Vadim, Louis Malle et Federico Fellini (France, 1967, 120 min). **Cinétoile**
 23.05 Secrets et mensonges ■■■ Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 140 min). **Cinéstar 2**



UNIVERSAL CITY STUDIO INC

23.10 The Great Gatsby ■■■ Elliott Nugent. Avec Alan Ladd, Betty Field (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). **Arte**
 23.25 Le Beau Serge ■■■ Claude Chabrol (France, 1958, 93 min). **Ciné Classics**
 1.00 Key Largo ■■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

MERCREDI 10 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.35 Irak-USA, autopsie d'un conflit. Invités : Michael Barry, Jean-Louis Dufour, Charles Hargrove, Ghassan Salamé, François Thuail, Subi Toma. **Forum Planète**
 23.15 Hervé Bazin ou la générosité incamée. **Forum Planète**

MAGAZINES

16.00 Saga-Cités. Emeutes urbaines, et après ? **France 3**
 17.05 Les Lumières du music-hall. Les Compagnons de la chanson. Georges Guétary. **Paris Première**
 17.10 Le Débat. **LCI**
 18.00 Stars en stock. Joan Crawford. Gregory Peck. **Paris Première**
 18.00 et 21.00 Le Grand Journal. **LCI**
 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : François Cluzet, Bernard Bertolucci, Isabelle Carré. **Canal +**
 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**
 20.00 20h Paris Première. Bruno Putzulu. **Paris Première**
 20.10 Faits divers. Le souffle de Clabeca. **RTBF 1**
 20.15 Passe-moi les jumelles. Histoires de ténébres et de lumière. **TSR**
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Cagoule : enquête sur une conspiration d'extrême droite. **Arte**
 20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Quand on navigue sur un fleuve. **Histoire**
 21.05 Faits divers. La Nuit des braconniers. **TV 5**
 22.35 Ça se discute. Les jeux d'argent font-ils le bonheur ? **France 2**
 22.55 L'Envers du décor. Attention ! Vous êtes filmés. **TF 1**
 23.10 Un siècle d'écrivains. Pierre Reverdy. **France 3**
 0.20 Fréquentstar. Notre-Dame de Paris. **M 6**
 0.45 Le Cercle. Le sentiment amoureux. **France 2**

DOCUMENTAIRES

17.30 Jean Dreville. **Odyssee Planète**
 18.30 Cinq colonnes à la une. **Planète**
 18.30 L'Égypte. [4/5]. Dieux et démons. **Histoire**
 19.00 Connaissance. Le Sixième Sens, arme secrète ? **Arte**
 19.00 Les Métiers. Bourgogne : Le faïencier et le tonnelier. **Odyssee**
 19.20 Petits gadgets et grandes inventions. **Planète**

Le Monde TELEVISION

CINÉ CINÉMA 1

7.25 La Reine des bandits
 C'est l'histoire vraie de Phoolan Devi, issue d'une caste inférieure, mariée à onze ans contre son gré, en fuite à l'adolescence, persécutée, emprisonnée, libérée par des hors-la-loi, chef de bande au début des années 80. Elle se rend en 1983 et sort de prison en 1994. Le cinéaste Shekhar Kapur insiste plus sur les malheurs de son héroïne que sur l'aspect social de sa rébellion. Du cinéma épique.

19.30 La Chine, dragon millénaire. La patrie de Confucius. **Odyssee**
 20.00 On the Road Again. Pakistan. **Odyssee**
 20.15 Reportage. Les Oubliés de la médecine. **Arte**
 20.25 Amchi, médecine traditionnelle tibétaine. **Odyssee**
 20.30 Guerre du Golfe, autopsie d'un conflit. **Forum Planète**
 20.35 Seul en poste. **Planète**
 20.45 Manu Dibango. Silences. **Mezzo**
 20.55 Vivement le mariage. **Téva**
 21.30 Les Tribus indiennes. [7/20]. Les Cherokees. **Planète**
 21.30 Otkikoto, la légende du lac. **Odyssee**
 21.45 Chroniques hongroises. [2/2]. **Histoire**
 21.55 Le Métis. **Odyssee**
 22.00 Y a-t-il une vie dans l'espace ? **Planète**
 22.25 Le Musée d'Orsay. Après l'impressionnisme. **Odyssee**
 22.30 Hervé Bazin. **Forum Planète**
 22.40 Musica. Rolf Liebermann. Une vie pour l'opéra. **Arte**
 22.50 Les Enfants d'Helsinki. **Planète**
 23.20 Les Macaques des Célèbes. **Odyssee**
 23.25 Profil. Arthur Miller. Un voyage intérieur. **Arte**
 23.50 Bonaparte. **Odyssee**
 0.00 Les Quatre dromadaires. Enquête chez les requins. **France 3**
 0.05 Lonely Planet. [2/39]. Maroc. **Planète**
 0.05 Une Australie blanche et pure. **TSR**
 0.20 La Lucarne. Béatitudes. **Arte**
 0.55 L'Épopée des fusées. Les femmes astronautes. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

16.30 Tennis. Tournoi messieurs de Dubaï. 3^e jour. **Eurosport**

MUSIQUE

18.00 Montreux 88. **Muzzik**
 18.30 La Folle Journée de Nantes. Œuvres de Franck, Ravel et Debussy. **Mezzo**
 20.00 Gerhard Oppitz & Nicolas Economou jouent Rachmaninov. Transcription pour deux pianos des *Danses symphoniques* op. 45 n° 1, 2 & 3. **Muzzik**
 22.55 Frank Black et Skunk Anansie. Londres 1994. **Paris Première**

TÉVA

20.55 Vivement le mariage
 Un documentaire parfois drôle, souvent émouvant sur les préparatifs du mariage. Cinq couples, d'origines et de sensibilités différentes, se racontent et se dévoilent quelques jours avant le grand rendez-vous à l'église ou à la mairie. Grâce à un montage de qualité, la caméra glisse de l'un à l'autre, sans rater ni les larmes de joie ni les angoisses de celles et ceux qui vont se dire « oui ».

TÉLÉFILMS

20.30 L'Ennemi public numéro 2. Edouard Niermans. **Festival**
 20.40 Mannequin le jour... Christian Duguay. **RTL 9**
 20.40 Sale journée pour un flic. Alan Metzger. **13^{ème} Rue**
 20.50 La Vie d'un autre. Patrice Martineau. **M 6**
 21.15 Seulement par amour. Bill D'Elia. **RTBF 1**
 22.10 La Malédiction de Marialva. Antonio de Macedo. **Festival**

SÉRIES

20.00 Larry et Balki. Ah ! le grand amour. **TMC**
 20.05 Cosby. **France 3**
 20.15 Ellen. A Kiss Is Still a Kiss. **RTL 9**
 20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Soupçons. **Canal Jimmy**
 20.40 Homicide. On ne joue plus. **Série Club**
 20.55 La Kiné. Stade 3. **France 2**
 20.55 Le Chinois. Les Somnambules. **TMC**
 21.30 Two. Malheureux anniversaire. **Série Club**
 21.55 Presque parfaite. Ça déménage (v.o.). **Canal Jimmy**
 22.10 La Rédac. Lettre morte. **Disney Channel**
 22.13 New York Undercover. Enquête chez les requins. **13^{ème} Rue**
 22.15 Oz. Tribus ancestrales (v.o.). **Série Club**
 22.30 Urgence. **TV 5**
 22.30 Friends. The One with the Kips (v.o.). **Canal Jimmy**
 22.35 Ally McBeal. Mariage à trois. **M 6**
 22.50 Absolutely Fabulous. Le caisson. **Canal Jimmy**
 23.05 3^e planète après le Soleil. [2/2]. A Nightmare on Dick Street (v.o.). **Série Club**
 23.25 Dharma & Greg. Mon père ce zéro. **M 6**
 23.30 Townies. It's Go Time (v.o.). **Série Club**
 23.30 The New Statesman. Le roi Piers (v.o.). **Canal Jimmy**
 23.50 Susan ! Harcèlement. **M 6**
 23.55 South Park. La ville au bord de l'éternité (v.o.). **Canal +**
 0.20 Spin City. Souvenirs, souvenirs (v.o.). **Canal +**
 0.30 New York Police Blues. Andy passe sur le billard (v.o.). **Canal Jimmy**

FRANCE 3

23.10 Un siècle d'écrivains
 On dit souvent de Pierre Reverdy (1889-1960) qu'il fut un poète pour poètes. Pierre Dumayet et Robert Bober se sont placés du côté de la lecture et des rapports à l'art au détriment, sans doute, de l'incarnation, pour évoquer l'enfant de Narbonne. Si ce portrait manque de corps, il ravira par sa finesse et sa délicatesse, « tenues » par la fluidité de superbes images d'eaux, de cieux et d'arbres.

FILMS

13.00 Dune ■■■ David Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min). **Cinéstar 1**
 13.25 Le Beau Serge ■■■ Claude Chabrol (France, 1958, N., 100 min). **Ciné Classics**
 15.05 Leçon de chimie à neuf heures ■■■ Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**
 17.00 Silverado ■■■ Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1985, 130 min). **Cinéstar 1**
 17.00 Secrets et mensonges ■■■ Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 145 min). **Cinéstar 2**
 17.45 Pookie ■■■ Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1969, 105 min). **Cinétoile**
 18.35 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [1/2] (F. - It. - All., 1972, v.o., 115 min). **Ciné Cinémas**
 19.25 Riff-Raff ■■■ Ken Loach (Grande-Bretagne, 1991, v.o., 95 min). **Cinéstar 2**



CINÉ CLASSICS

20.30 Key Largo ■■■ John Huston. Avec Humphrey Bogart, Lauren Bacall (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
 21.00 The Crow ■■■ Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, 100 min). **Cinéstar 2**
 22.25 She's so Lovely ■■■ Nick Cassavetes (Etats-Unis, 1997, v.o., 90 min). **Canal +**



SIPA PRESS

22.25 Je vous aime ■■■ Claude Berri. Avec Catherine Deneuve, Jean-Louis Trintignant (F., 1980, 105 min). **Ciné Cinémas**
 22.40 L'Année de tous les dangers ■■■ Peter Weir (Australie, 1983, 115 min). **RTL 9**
 0.20 La Taverne de l'Irlandais ■■■ John Ford (Etats-Unis, 1963, v.o., 105 min). **Cinétoile**
 2.35 Le Bataillon du ciel ■■■ Alexandre Esway [1/2] (France, 1946, N., 80 min). **Ciné Classics**
 3.05 Cocoon ■■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, v.o., 115 min). **Ciné Cinémas**
 3.55 Les Anges déchus ■■■ Wong Kar-Wai (Hongkong, 1996, 90 min). **Canal +**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
 19.05 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Le Père de la mariée. Film. Charles Shyer.
 22.50 High Secret City. Adieu bébé. Mort d'un vétérinaire.
 0.30 Le docteur mène l'enquête. L'orpheline.
 1.20 TF 1 nuit, Météo.
 1.35 Reportages. Du rifi sur le Rio Grande.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
 19.25 Qui est qui ?
 20.00 Journal, Météo.
 20.55 Un jour sans fin. Film. Harold Ramis.
 22.40 Bouche à oreille.
 22.50 Place de la République.
 0.25 Journal, Météo.
 0.45 Le Cercle. Les femmes et le polar.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Un livre, un jour.
 18.55 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Cosby.
 20.35 Tout le sport.
 20.50 Les 6^{es} Victoires de la musique classique et du jazz.
 22.55 Météo, Soir 3.
 23.30 Le Journal de Vail.
 23.35 Comment ça va ? Hôpital, mode d'emploi.
 0.30 Magazine olympique.
 0.55 Le Mystère des faux Van Gogh.
 1.50 Saga-Cités.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 20.40 Les 101 Dalmatiens ■■■ Film. Stephen Herek.
 22.19 Les Faell.
 22.20 Le Flic de San Francisco. Film. Thomas Carter (v.o.).
 0.15 Le Capitaine Nemo et la Ville sous-marine ■■■ Film. James Hill (v.o.).

ARTE

19.00 Archimède.
 19.45 Météo, Arte info.
 20.15 Reportage. Ma Bourgogne.
 20.40 La Vie en face. Apartado, ville meurtrière. La lutte de Gloria Cuartas, maire colombien.
 21.35 Soirée thématique. Francis Scott Fitzgerald : L'envers du paradis. 21.40 Francis Scott Fitzgerald, retour à Babylone. 23.10 The Great Gatsby ■■■ Film. Elliott Nugent (v.o.). 0.40 L'argent fait le bonheur ■■■ Film. Robert Guédiguian.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants.
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.10 Notre belle famille.
 20.40 Décrochage info, E = M6 découverte.
 20.50 Fréquentstar. Notre-Dame de Paris.
 22.40 Parfum de meurtre. Téléfilm. Bob Swaim.
 0.20 Capital. Les nouveaux pirates.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Altan Gokalp.
 21.00 Poésie studio. Rafael Alberti. Hélène Sanguinetti.
 22.10 Mauvais genres.
 23.00 Nuits magnétiques [2/2].

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Les 6^{es} Victoires de la musique classique et du jazz. Émis simultanément de France 3, par l'Orchestre national de France, dir. Enrique Arturo Diemecke. Œuvres de Mozart, Schubert, Ravel, Ginastera, Saint-Saëns.
 22.30 Musique pluriel.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Impromptus* n° 1 op. 29 et n° 3 op. 51, de Chopin ; *Giselle* (le début du ballet), de Adam, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Michael Tilson-Thomas.
 20.40 Tchaïkovski au festival de Verbier. Œuvres de Tchaïkovski.
 22.43 Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Bartok, Kurtag.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 Cinq sur 5 !
 16.25 Extrême limite.
 16.45 Medicopter.
 17.40 Beverly Hills.
 18.25 Exclusif.
 19.05 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Météo.
 20.45 Football. Match amical. Angleterre - France.
 22.55 L'Envers du décor. Attention ! Vous êtes filmés.
 0.10 Minuit sport.

FRANCE 2

15.55 La Chance aux chansons.
 16.40 Des chiffres et des lettres.
 17.10 Un livre, des livres.
 17.15 Cap des Pins.
 17.40 Rince ta baignoire.
 18.15 Friends.
 18.45 Et un, et deux, et trois.
 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
 19.20 Qui est qui ?
 20.00 Journal, Météo.
 20.55 La Kiné. Stade 3.
 22.35 Ça se discute. Les jeux d'argent font-ils le bonheur ?
 0.25 Journal, Météo.
 0.45 Le Cercle. Le sentiment amoureux.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
 16.00 Saga-Cités.
 16.40 Les Minikeux.
 17.45 C'est pas sorcier.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Un livre, un jour.
 18.55 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Cosby.
 20.35 Tout le sport.
 20.50 Spécial info. Que faire du Kosovo ?
 22.30 Météo, Soir 3.
 23.00 Le Journal de Vail.
 23.10 Un siècle d'écrivains. Pierre Reverdy.
 0.00 Les Quatre Dromadaires. Enquête chez les requins.
 0.50 Nocturnales. Roland Petit : 25^e anniversaire.

CANAL +

15.20 Spin City.
 15.50 Décode pas Bunny.
 16.20 Toonsylvania.
 16.40 C+ Cléo.
 ► En clair jusqu'à 21.00
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 21.00 La voie est libre ■■■ Film. Stéphane Clavier.
 22.24 Les Faell.
 22.25 She's so Lovely ■■■ Film. Nick Cassavetes (v.o.).
 23.55 South Park. La ville au bord de l'éternité.
 0.20 Spin City. Souvenirs, souvenirs.
 0.45 Big Brother. Film. Jackie Chan.
 2.20 Paris ■■■ Film. Raymond Depardon.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et - accompagnés du code ShowView - ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite. Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
 ■ On peut voir.
 ■■ Ne pas manquer.
 ■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
 ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Vert est mis

par Pierre Georges

LES CÉRÉALIERES de la Beauce seraient-ils les damnés de la terre et du blé ? Cela se saurait. Seraient-ils les oubliés de la PAC et des subventions européennes ? Cela se saurait. Seraient-ils des agriculteurs de montagne tirant le diable, et le Crédit agricole, par la queue ? Cela se saurait.

Deux commandos d'environ chacun un centaine de plus ou moins jeunes agriculteurs ont mis le cap, lundi, sur deux lieux symbolisant sans doute à leurs yeux leurs ennemis principaux : l'ENA, c'est à dire l'Etat, et le ministère de l'environnement, c'est-à-dire les Verts. Armés de barres de fer pour dépailler la cour de l'ENA, pour forcer à les portes du ministère, les commandos étaient venus pour saccager, pour casser, pour menacer. Ils ont saccagé, cassé, menacé. Non dans l'égarement ou l'échauffement d'une fin de manifestation, mais de façon totalement déterminée, froide, préméditée.

C'est une vieille tradition française : les manifestations paysannes sont souvent violentes, entre jacqueries, affrontements de rue et débordements vers ces lieux qui symbolisent l'Etat, les préfectures notamment. En ce sens, elles échappent aux conventions ordinaires de la manifestation, à cette règle du jeu non écrite sur les limites à ne pas dépasser. Elles sont redoutables et donc redoutées par les autorités.

Les foules paysannes en colère ont toujours eu, si l'on ose ce cliché, la tête près du bonnet. Elles n'ont jamais été trop regardantes sur les moyens de signifier leur désarroi, leur inquiétude ou leur fureur sur la politique agricole conduite par le gouvernement. Mais, lundi à Paris, il s'est agi d'autre chose. Ni plus ni moins

que d'une agression directe, frontale, calculée contre le pouvoir et ses représentants. L'attaque d'un ministère ou de l'ENA ne sont pas choses si fréquentes et si insignifiantes qu'il ne faille condamner cette extrême violence et cette radicale façon de protester. Quand bien même serait légitime l'inquiétude des céréaliers de Beauce face au projet de réforme de la PAC.

Et puis il est un autre aspect, détestable, qui se confirme semaine après semaine : une véritable campagne de haine anti-Verts, anti-écologistes, se développe dans le pays, attisée par quelques apprentis sorciers ou par quelques lobbies dérangés. A la Hague, concernant le nucléaire ; dans le Nord ou ailleurs, s'agissant de la chasse ; avenue de Ségur, au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : pour les agriculteurs, l'ennemi principal, à abattre, à pourchasser est désormais identifié, ciblé. Le Vert : voici le Mal absolu, le gibier et la proie.

Après les mauvaises manières faites à Daniel Cohn-Bendit, pisté comme nuisible par les chasseurs lors de ses déplacements, un commando d'agriculteurs a littéralement mis à sac le bureau de Dominique Voynet, brisant tout, détruisant les documents, volant les effets personnels, proférant menaces et insultes à l'égard de l'absente comme des personnes présentes. D'évidence, la haine du Vert s'installe, contre ce pelé, ce galeux, cet empêcheur de nucléariser, de chasser et de polluer en rond.

Ce climat de traque et de haine ne saurait durer. Sauf à provoquer un jour le pire. Il appartient donc à l'Etat de tout faire pour d'urgence y mettre un terme.

Des agriculteurs du Bassin parisien saccagent le bureau de M^{me} Voynet et les locaux de l'ENA

Le président de la FNSEA, Luc Guyau, devait être reçu par Lionel Jospin et Jacques Chirac

PLUSIEURS GROUPES d'agriculteurs venant des départements du grand Bassin parisien ont mené lundi 8 février en fin de matinée deux opérations commando dans la capitale. Avenue de Ségur, un groupe a envahi le bureau de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, alors qu'elle était en déplacement à Nantes. Ils ont commis de graves dégâts, notamment sur le matériel informatique. Un peu plus tard, d'autres manifestants se sont dirigés vers la rue de l'Université pour tenter d'occuper les locaux de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Ils ont dépaillé une partie de la cour de l'école, répandu de la farine et souillé les locaux avec du fumier.

Selon la police, 318 personnes ont été interpellées après ces graves incidents, et lundi soir 15 personnes étaient encore en garde à vue dans les locaux de la 6^e division de la police judiciaire.

Baptisé « Penalty », ce coup de force était officiellement organisé par les responsables des branches départementales de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Mais au sein de ces organisations, la Coordination rurale, syndicat classé à droite, cherche depuis 1992 toutes les occasions de faire de la surenchère, et, par exemple, les leaders FNSEA du Loiret, de Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir ont publié des communiqués dénonçant à la fois les projets de réforme de la politique agricole commune (que les Quinze devraient adopter fin mars qui donne lieu actuellement à des négociations très difficiles, voir p. 5), et les initiatives de la ministre (Verts) de

l'environnement. Celle-ci souhaite en effet mettre en œuvre systématiquement une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui pénaliserait fortement toute utilisation d'engrais, d'herbicides, de pesticides et de produits phytosanitaires. « Comment l'agriculture pourrait-elle survivre à une baisse du prix d'intervention des céréales de 20 %, de la viande bovine de 30 % et du lait de 15 %, partiellement compensée, alors que lui sont imposées de nouvelles contraintes environnementales ? » s'interroge Michel Zwarycz, de la fédération d'Eure-et-Loir. La fédération des syndicats d'Ile-de-France, pour sa part, dénonce « l'abus du principe de précaution », une notion fortement présente dans le projet de loi d'orientation agricole en cours d'examen au Parlement.

Luc Guyau, président de la FNSEA, s'est déclaré « surpris » de ces actions « qui n'entrent pas dans le plan de mobilisation que la FNSEA

met en place dans tous les départements sur la réforme de la PAC et dont le point d'orgue sera la grande manifestation des agriculteurs à Bruxelles le 22 février ».

Visiblement débordé par ses fédérations du Bassin parisien – où les grands céréaliers ont une influence prépondérante –, M. Guyau a ajouté dans un communiqué : « La FNSEA désapprouve ces types d'action qui dégénèrent en violence ».

De retour à Paris, Dominique Voynet a estimé « molle » la réaction de Luc Guyau. « C'est une agression exceptionnellement grave, tout à fait scandaleuse, a-t-elle déclaré. Les insultes, la grossièreté, la brutalité dont se sont rendus coupables les manifestants sont assez rares pour que M. Guyau s'exprime de façon plus nette ».

Lionel Jospin, qui devait recevoir mardi 9 février une délégation du Conseil de l'agriculture française (CAF) conduite par Luc Guyau, a dé-

claré lundi soir « que le gouvernement n'avait pas du tout l'intention de laisser la place à ce genre d'opérations commando menées par des milieux très minoritaires » et qu'il n'était pas « sûr » que les agriculteurs en cause « appartiennent au monde agricole qui souffre actuellement ».

En effet, les céréaliers et les représentants du secteur des grandes cultures sont ceux qui depuis plus de dix ans ont le plus bénéficié des aides compensatrices distribuées par Bruxelles. « Le gouvernement a besoin d'avoir le monde agricole avec lui dans une discussion importante avec nos partenaires européens » a-t-il ajouté après avoir exprimé à Dominique Voynet « son soutien et sa solidarité ». Le président de la République, pour sa part, devrait recevoir mercredi 10 février la même délégation du CAF que celle qui aura été reçue la veille à Matignon.

François Grosrichard

Surprises, les forces de l'ordre ont été débordées

COMMENT EXPLIQUER les mésaventures de Dominique Voynet, ministre de l'environnement, dont le bureau a été envahi, lundi 8 février, par un groupe de 150 à 200 agriculteurs ? Installé dans le 7^e arrondissement de Paris, le ministère ne fait pas l'objet d'une protection particulière. Il lui revient, comme pour la plupart des ministères, d'organiser son propre système de sécurité. Outre l'Élysée et l'hôtel Matignon, seuls les ministères de l'intérieur, de la justice, de la défense, et, actuellement pour des raisons particulières, le ministère de l'emploi et de la solidarité, bénéficient de la protection

des policiers ou des gendarmes. Lundi 8 février, aucune manifestation d'importance n'était prévue à Paris. La préfecture de police (PP), qui avait mis l'accent sur les risques provoqués par l'éventualité de chutes de neige dans la capitale, a été surprise par les agriculteurs, dont la majorité venait des marges de l'Ile-de-France et de l'Eure-et-Loir. « Rien ne laissait présager une telle action », soulignait-on mardi matin à la PP.

Environ 300 agriculteurs ont donc pu se rassembler, et approcher par petits groupes mobiles de leur objectif, sans que les forces de police s'opposent à leur mouvement. Ce

n'est qu'après l'invasion des locaux de l'avenue de Ségur et du bureau de M^{me} Voynet que la police est intervenue, pour faire évacuer les manifestants. Dans les locaux de l'Ecole nationale d'administration (ENA) également visés par les agriculteurs, il a fallu l'intervention d'une compagnie de CRS, en plus des gardiens de la paix, pour dégager les lieux. Une enquête interne a été réclamée par le ministère de l'intérieur pour clarifier les conditions de l'intervention tardive des forces de police au ministère de l'environnement.

Pascal Ceaux

Les élections en Corse dominées par les divisions des nationalistes

AJACCIO

de notre correspondant

Douze listes seront en présence à l'élection de l'Assemblée de Corse fixée les 7 et 14 mars, alors que l'on en avait dénombré quinze en mars 1998. Ce scrutin avait été annulé pour irrégularité par le Conseil d'Etat, à la suite d'un recours du leader autonomiste Edmond Siméoni, dont la liste n'avait alors recueilli que 4,97 % des suffrages, soit 0,03 % de moins qu'il n'en fallait pour affronter le second tour. Pour autant, Edmond Siméoni ne sera pas candidat au scrutin de mars : il a décliné les propositions qui lui étaient faites, estimant manifestement impossible de constituer une « liste d'union de ceux qui refusent la violence tout en restant fidèles à la lutte d'émancipation nationale ».

Les nationalistes seront donc une nouvelle fois divisés et la question se posera de savoir si l'une de leurs listes franchira le seuil. Corsica nazionale, vitrine légale du FLNC-canal historique, avait, en effet, obtenu 5,23 % au premier tour de 1998 et 10 % au second. Quant aux cinq autres listes nationalistes présentes il y a un an – et qui ne sont plus que quatre aujourd'hui –, elles avaient bien totalisé 12 % mais il paraît improbable que l'une d'entre elles atteigne la barre de 5 % des voix. Toutes les tentatives en vue d'unifier les partisans de la « solution démocratique » ont, en effet, été vaines.

LISTES FÉMINISÉES

A droite, les divisions de 1998 demeurent mais revêtent un aspect différent. Jean Baggioni, président (RPR) du conseil exécutif, et José Rossi, président (DL) de l'Assemblée sortante, font, cette fois-ci, liste commune, avec le soutien déclaré du sénateur RPR Paul Natali. Mais ils sont combattus par un élu RPR, Jean-Louis Albertini, conseiller municipal de Bastia, qui avait été candidat aux législatives de 1997 et qui avait siégé à l'Assemblée de Corse de 1982 à 1998 mais n'y avait fait que de brèves apparitions durant la dernière mandature. M. Albertini a constitué sa liste, à défaut d'avoir obtenu la place de choix qu'il revendiquait sur la liste Baggioni-Rossi. La troisième liste de droite, qui se veut hors appareil et « corsiste », est

conduite par Philippe Ceccaldi. Elle avait obtenu 7,80 % au premier tour et 11 % au second en mars 1998. Jean-Louis Albertini et Philippe Ceccaldi affirment qu'ils ne fusionneront pas au second tour avec la liste Baggioni-Rossi, ce qui risque de poser problème à celle-ci, une prime de trois sièges étant attribuée à la liste arrivée en tête lors de l'attribution des sièges.

A gauche, la situation est moins confuse. La liste de la gauche plurielle est de nouveau conduite par Emile Zuccarelli (PRG), ministre de la fonction publique et de la décentralisation, avec Dominique Buchini (PCF), maire de Sartène et Jean Motroni (PS), ancien sénateur, aux

deuxième et troisième rangs. Elle a été notablement renouée, mais elle aura, cette fois-ci, un concurrent avec la liste démocrate et sociale de Simon Renucci, conseiller sortant, qui fut le candidat de la gauche plurielle aux législatives de 1997 à Ajaccio. M. Renucci ne se pose pas en adversaire de la liste Zuccarelli dont le leader a annoncé qu'il renoncera à ses responsabilités ministérielles en cas de succès pour présider le conseil exécutif de la Corse, mais en aiguillon afin de promouvoir une politique nouvelle.

Toussaint Luciani (5,71 % au premier tour et 9 % au second en 1998) conduit à nouveau la liste atypique de son Mouvement pour la Corse. Il

se veut à égale distance de la gauche et de la droite, mais n'est pas défavorable à la constitution d'une majorité d'idées.

Enfin, Roger Holeindre conduira à nouveau la liste du Front national tendance Le Pen. Il représentera seul l'extrême droite, la liste mégrétiste que devait conduire Claude Léonardi n'ayant pu finalement voir le jour. Les douze listes qui briguent les suffrages le 7 mars ont été notablement féminisées, ce qui explique sans doute que l'expérience de 1998 avec deux listes entièrement composées de femmes n'a pas été reconduite.

Paul Silvani

Jacques Chirac confirme Gilles Veinstein au Collège de France

L'ORIENTALISTE Gilles Veinstein occupera la chaire d'« Histoire turque et ottomane » créée pour lui au Collège de France. En confirmant, par un décret paru au *Journal officiel* du mardi 9 février, l'élection de ce spécialiste – pourtant contestée par un certain nombre d'associations arméniennes ainsi que par plusieurs de ses collègues, qui lui reprochaient ses positions sur le génocide de 1915 –, le Président de la République, qui a le dernier mot pour ce genre de titularisation, aura passé outre la controverse sourde, puis publique, qui a accompagné cette nomination (*Le Monde* du 27 janvier).

« Je pense que c'était normal et inévitable, dit Pierre Vidal-Naquet (qui a soutenu Gilles Veinstein dans nos colonnes, le 3 février) à propos de ce décret. Les seuls précédents étaient la suspension du cours d'Ernest Renan au Collège de France, au siècle dernier, et la révocation des juifs pendant la guerre. La campagne menée contre Gilles Veinstein était choquante ». Yves Ternon, auteur d'ouvrages sur les massacres de 1915 ainsi que sur la définition juridique du crime de génocide, estime, pour sa part, que « l'affaire est close ». « Je n'ai jamais voulu cette nomination, ajoute-t-il. Mais ce que je regrette par-dessus tout, ce sont les malentendus que cette polémique a suscités. On a déplacé le problème en mettant en parallèle la peur d'ébranler l'institution et la souffrance de la communauté arménienne. La question reste toujours la même : celle de la bonne foi de Gilles Veinstein. »

« MOBILISATION TARDIVE »

Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine, qui avait soulevé à l'Assemblée nationale le problème de l'élection de Gilles Veinstein, le 29 mai 1998, lors du vote sur la reconnaissance du génocide arménien, affirme n'être pas « surpris, puisque c'est conforme à la tradition ». « Je pense, ajoute-t-il, que le décret va être attaqué devant le Conseil d'Etat. Les conditions administratives de l'élection de Gilles Veins-

tein ne sont pas régulières. L'administrateur du Collège, Gilbert Dagron, a fait circuler des documents de manière secrète, ce qui a perturbé la régularité du scrutin, et je ne suis pas convaincu que l'académie des inscriptions et belles-lettres était compétente pour le confirmer ». Constatant que la mobilisation de la communauté arménienne a été « tardive », Patrick Devedjian regrette que celle-ci « n'ait pas vu arriver l'événement plus tôt ».

Toutefois Gilbert Dagron est formel : « L'académie des inscriptions et belles-lettres était bien la seule institution compétente ». Il justifie le souci d'être discret, pour ce « cas individuel, mettant en cause l'honneur de quelqu'un que nous étions allés chercher ». Acquis le 29 novembre 1998 à une seule voix de majorité, l'élection de Gilles Veinstein, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), avait suscité une opposition interne, menée en particulier par certaines personnalités scientifiques du Collège de France. Jean-Pierre Changeux, président du Comité consultatif d'éthique, s'exprimant dans *France-Arménie* (décembre 1998) jugeait que cette élection était une « erreur ». L'élection avait enfin suscité un certain nombre de pétitions dans le monde universitaire.

Sans remettre en cause la qualité de spécialiste de l'Empire ottoman du XV^e au XVIII^e siècle de Gilles Veinstein, et sans nécessairement reprendre à leur compte les accusations de « négationnisme » formulées par ceux qui, comme Yves Ternon, souhaitent voir s'ouvrir un « débat scientifique » sur l'extension du qualificatif de « négationniste » à d'autres champs que celui de la Shoah, certains intellectuels s'inquiétaient que cette élection « accrédite le sentiment que le Collège de France donne son consentement à un discours de remise en cause de la vérité établie du génocide arménien » (*Le Monde* du 27 janvier).

Nicolas Weil

IBM et cinq majors du disque verrouillent le téléchargement de musique par Internet

LE NUMÉRO UN mondial de l'informatique, IBM, et les cinq premières compagnies mondiales d'édition musicale, Universal (groupe Seagram), EMI, Sony Music, Warner Music et BMG (Bertelsmann), ont annoncé, lundi 8 février, avoir conclu un accord visant à développer un système de téléchargement de la musique par Internet. Le « projet Madison » comprend également l'élaboration d'un standard technique d'enregistrement sécurisé qui ne soit pas sujet au piratage. Il s'agit de verrouiller, autant que faire se peut, le phénomène de copiage sauvage qui se développe actuellement sur la Toile.

Un an de discussions a été nécessaire entre les « majors » du disque et le géant de l'informatique pour trouver un accord. IBM a investi 20 millions de dollars (17,8 milliards d'euros) dans la mise au point de ce nouveau service en ligne. Celui-ci sera testé au printemps prochain à San Diego, en Californie, et devrait permettre de télécharger un album de 60 minutes de musique en 10 minutes, à partir d'un micro-ordinateur. Le prix de la copie n'a pas été communiqué.

DÉPÊCHES

■ **DÉRIVÉS SANGUINS : le secrétariat d'Etat à la santé** et à l'action sociale a indiqué, lundi 8 février, qu'une concertation était en cours pour modifier le statut du Laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies (LFB). Né de la réforme du système transfusionnel qui avait suivi les affaires du sang contaminé, ce groupement d'intérêt public avait été créé le 31 mai 1994 afin de soumettre tous les produits dérivés du sang aux normes pharmaceutiques. Il est aujourd'hui confronté à une très forte concurrence internationale sur le marché des dérivés sanguins. Ce changement de statut, qui impose le vote d'une loi, aura pour but de « favoriser les partenariats avec d'autres établissements pharmaceutiques ».

■ **TERRE ADÉLIE : trois Français sont morts**, lundi 8 février, dans un accident d'hélicoptère à proximité de la base scientifique française Dumont-d'Urville, en Terre Adélie. L'appareil effectuait une navette entre la base et le navire de ravitaillement *L'Astrolabe*, mouillé en eaux libres à une centaine de mètres de la base, quand l'accident s'est produit, provoquant la mort du pilote de l'hélicoptère, d'un ingénieur du bateau ainsi que du directeur de la logistique à l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires de Brest (IFRTP). Près de soixante-dix personnes résident actuellement sur la base Dumont-d'Urville. - (Corresp.)

■ **VIOLENCES URBAINES : les conducteurs de bus et de tramway de Grenoble (Isère) ont décidé de reprendre le travail**, mardi 9 février, après vingt-quatre heures de grève provoquées par une attaque au cocktail Molotov, dimanche soir, dans un quartier sensible de la ville, par un groupe de quatre ou cinq jeunes. Une équipe de dix inspecteurs a été mise sur l'affaire et déchargée de toute autre tâche. « Nous ferons toutes les montées d'escalier s'il le faut », a indiqué l'un des responsables de la police à la presse, souhaitant « la collaboration de la population ». Le bus a été entièrement détruit par le feu.

■ **INDE : New Delhi pourrait revoir sa décision d'accorder un visa** à l'écrivain britannique d'origine indienne Salman Rushdie, à la suite de protestations de responsables musulmans, a indiqué le ministre de l'information, Mukhtar Abbas Naqvi. L'écrivain avait obtenu la semaine dernière, pour la première fois depuis dix ans, un visa pour l'Inde, son pays natal, qui fut le premier à interdire son roman *Les Versets Sataniques* et où ce livre est toujours interdit. - (AFP)